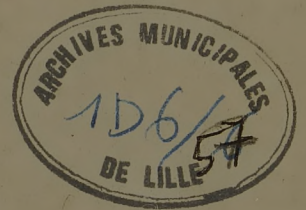
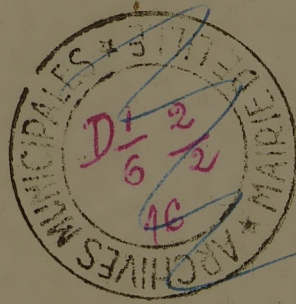


Procès Verbaux
Rapports



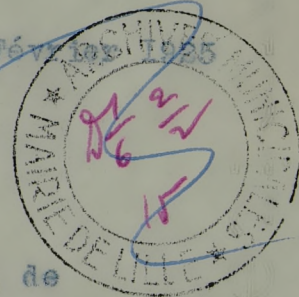
Comité de Perfectionnement
de l'Office National d'Hygiène Sociale

1^{er} mandat Salengro 1925/1929

Conseil de Perfectionnement de l'
Office National d'Hygiène sociale

Nom de Dr. L. Beau

Lille, le 5 Février 1925



LE DEPUTE-MAIRE DE LILLE,
à Monsieur le Ministre du Travail, de
l'Hygiène et de la Prévoyance Sociales-PARIS.



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre
lettre du 29 Janvier dernier, par laquelle vous m'informez
que je suis nommé Membre du Conseil de Perfectionnement de
l'Office National d'Hygiène sociale, récemment créé.

Je vous remercie bien vivement de cette communi-
cation et accepte la mission qui m'est confiée.

Je dois, toutefois, vous faire observer que, pen-
dant un certain temps, il ne me sera pas possible, en raison
de mon état de santé, d'assister aux réunions de ce Conseil.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assu-
rance de ma considération très distinguée.

Wpl. Le Député-Maire de Lille,

CABINET

du

Secrétaire Général



Accepté et remercia tout
en faisant observer que l'état
de santé ne permettra pas d'arriver
pendant un certain temps aux réunions

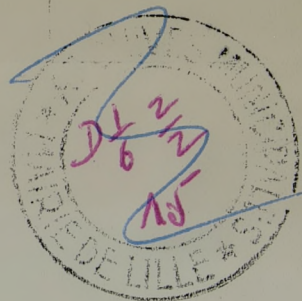
Rpl. 30. 1. 25

MINISTRE du TRAVAIL
de l'HYGIENE,
de l'ASSISTANCE &
de la
PREVOYANCE SOCIALES

Direction de l'Assis-
tance & de
l'Hygiène publiques

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 29 janvier 1925

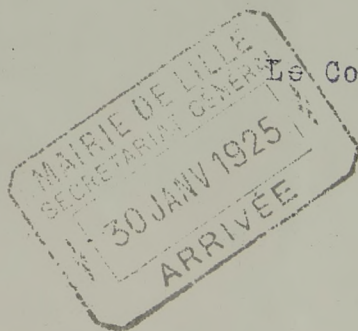


Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître,
de la part de M. Justin GODART, Ministre du Travail,
de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance so-
ciales, que, par arrêté ministériel en date du 20 jan-
vier 1925 vous avez été nommé Membre
du Conseil de Perfectionnement de l'Office national
d'hygiène sociale, récemment créé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes
sentiments de haute considération.

Pour le Ministre:
Le Conseiller d'Etat, Directeur,



Monsieur le Maire de la ville de Lille

Réunion du H. 1. 24

Invitation

9/24

Office National

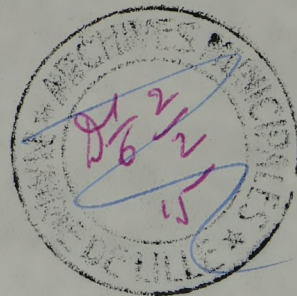
Lille, le 30 Décembre 1926

d'Hygiène Sociale

Monsieur le Secrétaire Général du Conseil
d'Administration de l'Office National d'Hygiène
Sociale- 26 Boulevard de Vaugirard- PARIS.



(XV°)



Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 23 Décembre courant, qu'il ne m'est pas possible, très pris par les devoirs de ma charge, d'assister à la réunion du Comité de Perfectionnement de "l'Office National d'Hygiène Sociale" qui doit avoir lieu à Paris le 14 Janvier prochain.

Je vous en exprime mes regrets.

Veillez m'excuser et agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire de Lille,
Conseiller Général du Nord,

Ministère du Travail
de l'Hygiène, de l'Assistance
& de la Prévoyance Sociales

OFFICE NATIONAL
D'HYGIÈNE SOCIALE

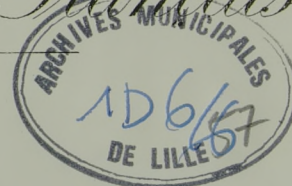
26, Boulevard de Vaugirard
PARIS (XV^e)

Téléph. Invalides 28-54

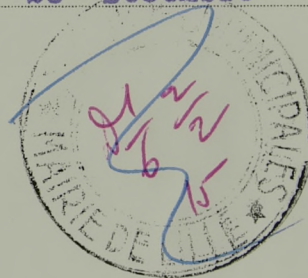
Séjour { 48-21
 { 48-22



Republique Française



Paris, le 23 Décembre 1926



Le COMITE DE PERFECTIONNEMENT de "l'OFFICE NATIONAL
D'HYGIENE SOCIALE" se réunira le Vendredi 14 Janvier 1927,
à 14 heures 30, dans la Salle des Fêtes du Ministère de
l'Intérieur, Place Beauveau, sous la présidence de Monsieur
le MINISTRE du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance & de
la Prévoyance Sociales.

lettres d'excuses

Le Secrétaire Général du Conseil
d'Administration de l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
par intérim:

ORDRE DU JOUR :

- 1°.- Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
- 2°.- Examen des conditions de fonctionnement des services
de documentation et de statistique.

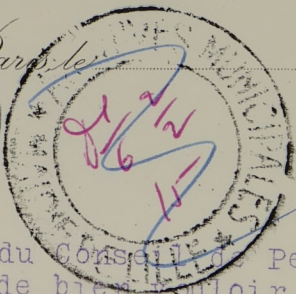
Monsieur le MAIRE de la ville de Lille
Membre du conseil de Perfectionnement de
l'OFFICE NATIONAL d'HYGIENE SOCIALE
à l'Hôtel de ville
LILLE - (Nord)

OFFICE NATIONAL
D'HYGIÈNE SOCIALE

26, Boul^d de Vaugirard 15

Téléph. INVALIDES 28-5

Cabinet du Directeur

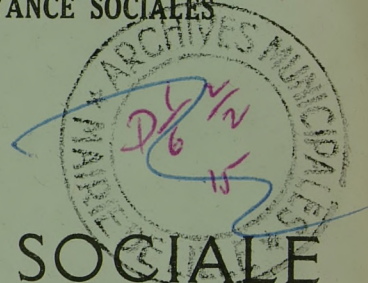


MM. les Membres du Conseil de Perfectionnement sont priés de bien vouloir visiter les services de l'OFFICE.

M. BRISAC, Préfet Honoraire chargé de la mise en fonctionnement de l'Office National d'Hygiène Sociale, se tiendra personnellement à leur disposition, le mercredi 12 et le jeudi 13 Janvier, de 10 h 1/2 à midi et de 15 h à 17 h, et le vendredi 14 Janvier de 10 h à midi.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES

OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE



RAPPORT ANNUEL

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION



PARIS

IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS

31, QUAI VOLTAIRE, 31

1926

10/15

Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1).

A. — CREATION ET BUTS DE L'OFFICE

Depuis longtemps, le ministère chargé de l'hygiène avait envisagé la création d'un service d'hygiène sociale dont l'utilité apparaissait chaque jour davantage. Mais l'impossibilité, dans les circonstances actuelles, d'instituer un nouveau service comportant la création de fonctionnaires et le vote de crédits, faisait toujours différer une telle institution, alors que les pays étrangers en sont maintenant presque tous pourvus.

L'offre généreuse de la fondation Rockefeller a permis de résoudre le problème, par la conception d'un Office national appelé à constituer — et qui doit rester — le service chargé de l'hygiène sociale à la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, c'est-à-dire au ministère chargé de l'hygiène.

C'est dans ces conditions que M. Justin Godart, ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, avec la collaboration de M. Le Beau, alors directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, a soumis au Président de la République un décret en date du 4 décembre 1924 portant création de l'Office national d'hygiène sociale.

Des arrêtés ministériels en date du 19 janvier 1925 (*Journal officiel* du 21 janvier 1925) ont précisé le mode de fonctionnement de l'Office national d'hygiène sociale, par l'institution d'un conseil d'administration et d'un conseil de perfectionnement.

L'Office national d'hygiène sociale a été créé dans le but :

1° De recueillir et de tenir à jour une documentation sur la situation sanitaire de la France;

2° De centraliser et de mettre à la disposition des services publics nationaux et locaux, du corps médical, des hygiénistes et du public, tous les documents français et étrangers, et tous les renseignements relatifs à l'hygiène, aux maladies sociales et à leur prophylaxie;

3° D'effectuer en France et aux colonies une propagande continue et méthodique auprès du public, en vue de lui faire connaître les mesures d'hygiène et de prophylaxie nécessaires à la conservation de la santé, à la lutte contre les maladies sociales et à la préservation de la race;

4° D'assurer la liaison entre les pouvoirs publics et les œuvres privées, afin de coordonner tous les efforts faits en vue de protéger la santé publique.

(1) NOTA. — Ce rapport n'est qu'un résumé du rapport général présenté en juin 1926 à M. le ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales par le conseil d'administration de l'Office, ainsi qu'il est prévu à l'article 12 de l'arrêté ministériel du 19 janvier 1925, relatif à la création de l'Office national d'hygiène sociale.

Telles sont les grandes lignes tracées par le décret qui a fondé l'Office. Mais ce ne sont là que des conceptions de début servant de base à la mise en œuvre de son action. Le cadre s'élargit nécessairement au fur et à mesure que l'Office, multipliant ses contacts, prend conscience de sa mission et de sa vitalité.

C'est ainsi que, dès maintenant, il apparaît qu'un des rôles les plus efficaces qui puisse être rempli par le nouvel organisme, consiste à exercer son action animatrice et directrice auprès des départements, pour y provoquer ou pour y intensifier le mouvement d'hygiène sociale si bien amorcé depuis quelques années.

Pour répondre aux buts précis énoncés par le décret, l'Office a organisé des sections spécialisées dont il a confié la direction, soit à ses collaborateurs permanents directement attachés à son service, soit à des collaborateurs particulièrement qualifiés pris hors de l'Office et qu'il a chargés de missions à cet effet; chacun de ces collaborateurs, tout en assurant un travail particulier, concourt au travail d'ensemble en tant que de besoin.

Organisme de documentation, de centralisation, de coordination et d'animation, l'Office a constitué les sections suivantes :

- Une section de documentation et d'information.
- Une section d'enquêtes départementales et armement sanitaire de la France.
- Une section de propagande.
- Une section de statistique.
- Une section de liaisons.
- Une section d'études techniques.

B. — LES SECTIONS DE L'OFFICE

1° Section de documentation et d'information.

Le service de la centralisation des documents s'efforce de recueillir tous les renseignements concernant l'hygiène sociale tant en France qu'à l'étranger.

Cette documentation tend : d'une part, à grouper les indications d'ordre scientifique et bibliographique; d'autre part, à recueillir et à tenir à jour les renseignements concernant les institutions d'hygiène sociale existant sur le territoire.

Enfin, le service est chargé de fournir chaque semaine aux différentes sections de l'Office les renseignements bibliographiques et analytiques dont elles ont besoin pour tenir constamment au courant la documentation qui sert de base à leur activité.

a) Recueil et classement des documents.

L'Office national a constitué une bibliothèque où sont réunis les principaux ouvrages d'hygiène ayant paru dans le cours des dernières années.

Les revues et périodiques français sont systématiquement dépouillés et indexés.

En ce qui concerne les revues étrangères, une entente a été passée avec diverses personnalités ou services spécialisés dans la documentation médico-sociale étrangère, afin de fournir à l'Office les fiches bibliographiques et les analyses des principaux articles, thèses et ouvrages parus à l'étranger.

L'Office national se procure également, pour sa documentation, les rapports des congrès se rapportant à l'hygiène.

Le service de la centralisation des documents s'est en outre efforcé de recueillir auprès des différentes personnalités les plus compétentes dans chacune des questions ayant trait à l'hygiène sociale, les renseignements concernant ces sujets. Il s'est assuré surtout la possibilité de se procurer rapidement ceux qu'il n'aurait pas encore en sa possession, de façon à pouvoir satisfaire à toutes les demandes qui lui sont adressées.

Des listes de personnalités ont été dressées dans ce but.

Cette classification déjà volumineuse, et destinée à le devenir bien davantage encore, ne pourrait être facilement et rapidement consultée, et, par conséquent, rendre de véritables services, si elle n'était classée d'une façon aussi rigoureuse et aussi méthodique que possible.

Dans ce but, le service de documentation s'est efforcé d'instaurer un système de classement, basé sur les méthodes les plus simples, et facilité par le matériel le plus moderne.

Les différents dossiers relatifs à l'hygiène sont classés pour la France :

En dossiers spéciaux pour l'hygiène sociale proprement dite, et comprenant des dossiers particuliers pour la protection maternelle et infantile, la tuberculose, le cancer, l'alcoolisme et l'hygiène mentale, le taudis.

En dossiers généraux constituant une documentation relative à l'hygiène publique et à l'hygiène en général (hygiène urbaine, rurale, industrielle, professionnelle, militaire, navale, etc., etc.).

Il y a enfin un autre groupe de classement pour les colonies, l'étranger et les organisations internationales.

Cette documentation, établie d'après les mêmes principes, est alimentée par les communications et les envois faits au ministère de l'hygiène, et qui sont transmis à l'Office national, et aussi par les publications de la Société des nations et du bureau international du travail, de l'Office international d'hygiène publique, ainsi que par les fiches et analyses bibliographiques provenant des revues françaises et étrangères.

b) Réponse aux demandes de renseignements.

Bien que l'Office national ait cru devoir s'abstenir jusqu'ici, par crainte d'être débordé, de toute espèce de publicité pour informer le

public de son existence, il a reçu déjà un grand nombre de demandes de renseignements émanant de tous les milieux (préfectures, inspections d'hygiène, bureaux municipaux d'hygiène, parlementaires, instituteurs ou simples particuliers, etc.).

Le nombre et la diversité des demandes qui lui sont parvenues sont une première démonstration que la création de l'Office correspondait, à ce point de vue déjà, à une véritable nécessité. Il manquait en effet à l'organisation de l'hygiène en France un Office de renseignements et de documentation où les initiatives publiques ou privées puissent trouver centralisés les éléments techniques et les directives indispensables à la création, à l'organisation ou à la bonne marche des institutions d'hygiène sociale.

Autrement dit, et d'une façon générale, tous ceux, hygiénistes, administrateurs, collectivités ou individualités, que préoccupent les questions d'hygiène sociale ou qui même seulement s'intéressent à un cas particulier relevant de ce domaine, peuvent désormais s'adresser à l'Office; ils y trouvent toutes les indications et tout l'appui qui leur sont nécessaires et qui, jusqu'ici, leur auraient fait défaut.

2° Armement sanitaire de la France. — Section des enquêtes départementales.

L'Office s'est tout d'abord préoccupé de procéder dans chaque département à une enquête établissant l'état actuel de son armement d'hygiène publique et d'hygiène sociale.

Celle-ci a été menée soit par l'intermédiaire de nos correspondants, soit le plus généralement, par l'envoi de techniciens.

Une telle enquête paraissait indispensable pour servir de base à notre action.

Le 9 juin 1922, M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène, avait bien eu l'heureuse pensée de prescrire une enquête de ce genre, mais les différents services des préfectures ont répondu à cette demande de façon plus ou moins complète, et sur des modes et des conceptions très diverses, qui ont rendu bien difficile son utilisation.

Pour arriver à un meilleur résultat, le service technique de l'Office a établi ce que les Américains appellent un rapport « standard », constitué par:

Un questionnaire précis divisé en quarante-sept rubriques, dont un sommaire placé au début du questionnaire indique les titres généraux.

Et un ensemble de quarante-sept feuillets volants, préparés pour recevoir les réponses de l'enquêteur. Chaque feuillet est destiné à une question en particulier, et porte le numéro de rubrique de cette question.

Dans notre enquête, chaque feuillet volant du même numéro correspond à la même rubrique dans chaque département, de sorte que le bilan sanitaire de la France, pour chaque organisation en particulier, sortira automatiquement du groupement des mêmes numéros de rubrique pour l'ensemble des départements.

Enfin, entrant dans le détail de l'organisation et du fonctionnement de chacune des associations spécialisées s'occupant de telle ou telle partie de l'hygiène ou de l'assistance sociale, nous nous sommes également préoccupés de dresser des questionnaires plus détaillés et spécialement adaptés à chaque organisation.

L'enquête départementale sera heureusement complétée, et le rapport extériorisé, sur une carte sanitaire du département.

Nous avons particulièrement étudié un dispositif de pliage à donner à cette carte pour la rendre commode à consulter, et mis au point les signes conventionnels multiples qui permettront d'en rendre la lecture claire et aisée.

Enfin, nous avons établi pour chaque département trois diagrammes qui permettent d'extérioriser et de rendre très vivants les chiffres relatifs aux renseignements démographiques et sanitaires, que nous avons fait remonter à l'année 1901.

48 départements ont été enquêtés;
40 enquêtes départementales sont en cours;
5 départements restent à enquêter, y compris l'Algérie et le territoire du Sud.

Nous comptons que, dans le courant de la présente année, ces enquêtes seront complètement terminées, et qu'il sera possible à cette date de commencer le dépouillement des rapports et d'établir le travail d'ensemble qu'ils comportent.

Sans attendre le dépouillement complet des enquêtes, ce service a déjà dressé des cartes particulièrement intéressantes, soit à la suite d'enquêtes spécialement menées dans toute la France, soit à l'aide de documents déjà centralisés en collaboration avec les divers comités ou ligues avec lesquels nous sommes en liaison.

Les cartes déjà établies sont celles des inspections départementales d'hygiène, bureaux d'hygiène, centres d'enseignement de médecine et d'hygiène, écoles d'infirmières préparant au diplôme d'Etat, centres et services anticancéreux, consultations de nourrissons, répartition des médecins et sages-femmes, sections départementales du comité national de l'enfance.

Les autres cartes intéressant, soit les services d'hygiène publique, soit les services d'hygiène sociale, seront établies ultérieurement.

Le service des enquêtes départementales aura, comme corollaire de son travail de base, l'établissement du bilan sanitaire de la France, qui n'est encore que partiellement constitué.

Actuellement, l'armement antituberculeux établi par le comité national de défense contre la tuberculose a été le premier publié.

L'armement antivénérien, mis au point par le service de prophylaxie des maladies vénériennes du ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, et l'Office national d'hygiène sociale, est actuellement sous presse, mais il reste encore un travail considérable à accomplir en ce qui concerne l'ensemble des organismes publics ou privés s'occupant de la protection maternelle et infantile et des diverses luttes contre la mortalité infantile, le cancer, le taudis, l'alcoolisme, les maladies mentales, etc.

C'est ce que le service qui est chargé de l'établissement de l'armement sanitaire de la France a reçu mission de préparer en collaboration avec les diverses ligues ou comités nationaux.

Il aura également à dresser toutes les cartes de cet armement d'hygiène sociale, ainsi que de l'armement d'hygiène publique qu'il est important de mettre à jour.

Ce service reçoit chaque année de toutes les préfectures les décisions ou les vœux exprimés par les conseils généraux en ce qui concerne les services d'hygiène publique et d'hygiène sociale, ce qui nous permettra d'avoir des dossiers constamment tenus à jour sur le mouvement et les progrès des organisations d'hygiène en France, et, d'une façon générale, sur toutes les innovations ou améliorations en la matière, même d'initiative privée.

3° Service de propagande.

L'expérience a démontré que, pour être efficace, l'organisation de la propagande contre les maladies sociales exigeait l'établissement d'un plan d'ensemble coordonné, une technique unifiée et une action méthodiquement exercée.

L'office national d'hygiène sociale s'est donné pour tâche de réaliser cette coordination. Pour atteindre ce but, il n'a pas cru nécessaire ni désirable d'organiser une importante section de propagande qui aurait entrepris par ses seuls moyens de vastes campagnes d'éducation sanitaire. Il lui a semblé que le meilleur moyen de grouper les initiatives déjà existantes, était au contraire de leur offrir de participer elles-mêmes à l'organisation de la propagande de l'Office national d'hygiène sociale.

D'accord et en collaboration intime avec le comité national de défense contre la tuberculose, dont le service de propagande est parfaitement organisé, actif et puissant, l'Office a groupé au sein d'une commission permanente de propagande les techniciens des organismes publics et privés d'hygiène sociale présentant un caractère national.

Cette commission comprend, sous la présidence de M. Risler, président du Musée so-

cial et vice-président du comité national de défense contre la tuberculose, les délégués des organisations ou des services suivants:

Ministère du travail et de l'hygiène (direction de l'assistance et de l'hygiène publiques); ministère de l'instruction publique; ministère de la guerre; ministère de la marine; ministère des colonies; service de propagande du ministère de l'agriculture; comité national de défense contre la tuberculose; ligue nationale contre l'alcoolisme; ligue nationale contre le péril vénérien; comité national de l'enfance; ligue franco-anglo-américaine contre le cancer; ligue d'hygiène mentale; l'union des grandes associations; alliance d'hygiène sociale; ligue nationale contre le taudis; alliance nationale pour l'accroissement de la population; comité de propagande des Croix-Rouges françaises; fédération des habitations à bon marché.

La commission permanente a constitué à son tour un comité restreint chargé, sous l'égide de l'Office national, de l'application du programme d'action décidé en commun.

Ce comité, en quelque sorte exécutif, est composé du président, M. G. Risler; de deux vice-présidents, MM. Forest, président du comité de propagande du comité national de défense contre la tuberculose, et Mirabaud, vice-président de ce même comité; du secrétaire général, M. Viborel, directeur de la propagande du comité national, et de cinq membres.

La commission s'est donné pour tâche d'établir tout d'abord le bilan des éléments déjà existants susceptibles de servir de base de départ à son action; enfin, de dresser un plan d'ensemble afin de créer ou d'amplifier l'action de propagande contre la mortalité infantile, la tuberculose, le péril vénérien, l'alcoolisme, le taudis, le cancer, etc.

La commission de propagande exerce son action par les moyens les plus divers: documents imprimés (affiches, brochures, tracts), films, presse, conférences, radio-téléphonie, etc., etc.

Son plan d'ensemble comporte deux programmes principaux:

1° Un programme de campagnes de propagande générale mettant en œuvre tous les éléments publics et privés d'un département, groupant en un mot toutes les activités afin d'atteindre l'ensemble des milieux sociaux sur toute l'étendue de son territoire;

2° Un programme de propagande individuelle spécialisée, devant s'exercer par l'intermédiaire des médecins inspecteurs départementaux d'hygiène, des directeurs des bureaux d'hygiène, des instituteurs, etc. Celle-ci est destinée, entre deux campagnes générales forcément espacées, à tenir en haleine, au point de vue de l'hygiène, les divers milieux sociaux déjà touchés par la première campagne de propagande générale.

Pour le premier groupe de campagne de propagande polyvalentes, il a été constitué un plan d'organisation de « semaines » ou de « quinzaines de la santé » selon l'importance des départements. Au cours de ces campagnes intensives, tous les moyens de propagande sont mis en œuvre: presse, affiches, brochures et tracts, conférences suivies de démonstrations cinématographiques. Depuis la constitution de la commission, une première campagne de ce genre a été organisée avec succès dans l'Hérault. D'autres campagnes départementales sont en cours ou en préparation dans les Bouches-du-Rhône, le Tarn-et-Garonne et l'Ille-et-Vilaine.

Pour le deuxième groupe de campagnes individuelles, il a été rédigé par les soins de l'Office des conférences-types assez diverses et assez souples pour s'adapter sans difficultés aux divers milieux sociaux et à la mentalité particulière du public à qui on s'adresse.

L'intérêt de ces conférences infiniment variées peut être rehaussé et complété par des projections, soit par les films des diverses cinémathèques qui sont à notre disposition.

Enfin, de nombreux tracts continuent après la conférence l'action amorcée en public.

En permanence, la commission exerce une action générale et continue par la presse, par l'affichage, et en participant à toutes les expositions d'hygiène.

Par la presse. — En même temps que de nombreuses informations sont publiées par les agences pour annoncer les manifestations de propagande, des séries d'articles signés par d'éminents hygiénistes sont insérés dans les organes de la presse parisienne et de la presse départementale.

Par les expositions d'hygiène. — La commission permanente s'est attachée à constituer un matériel ambulant, pouvant être transporté dans tous les centres importants où s'organisent des expositions d'hygiène.

Ce matériel qui comprend deux divisions, les graphiques montrant l'organisation sanitaire de la France et les tableaux de propagande, a déjà pris part à diverses expositions où il a occupé une large place et a été très remarqué.

Par les affiches. — On trouvera plus loin, à la partie du rapport relative à la liaison de l'Office avec les œuvres de l'enfance (*Sauvons les mères et les bébés*) et la ligue franco-anglo-américaine contre le cancer, toutes les indications ayant trait aux affiches qui ont été éditées en collaboration avec ces deux organismes, puis diffusées par les soins de l'Office.

Enfin, la commission a également saisi toute l'importance qu'il y avait à poursuivre une action parmi les éducateurs et les diverses corporations. Celle-ci a été conduite avec méthode; de nombreuses écoles normales d'instituteurs ont été visitées par les conférenciers de l'Office national d'hygiène sociale et du comité national de défense contre la tuberculose.

Le comité permanent s'est également mis en rapport avec la direction de plusieurs grands réseaux de chemins de fer afin d'organiser et de poursuivre dans ces milieux d'importantes réunions de propagande contre les fléaux sociaux.

Dans le même ordre d'idées, l'Office national a accueilli avec empressement la proposition de M. Merma, secrétaire général de la fédération du personnel des services de santé, qui s'est mis à notre disposition pour l'organisation de conférences dans les milieux ouvriers syndiqués de Paris et de la province, et cela d'accord avec la C. G. T.

4° Service de statistique.

L'Office national d'hygiène sociale ne pouvait se désintéresser de la question de la statistique sanitaire de la France, aussi a-t-il accueilli avec intérêt la proposition faite par le directeur de la statistique du comité national de défense contre la tuberculose tendant à faire prendre en charge par l'Office la confection d'une statistique générale des décès pour toute la France, au point de vue sanitaire.

Mais, tout comme pour le service de propagande et pour les mêmes raisons déjà exposées, l'Office national d'hygiène sociale n'a pas cru devoir créer lui-même un service spécial de statistique.

L'Office national a demandé au comité national de défense contre la tuberculose, dont le bureau de statistique est remarquablement organisé, de bien vouloir collaborer activement avec lui. En conséquence, le directeur du service de la statistique du comité national a été chargé, en collaboration avec le directeur de la statistique générale de la France, de l'organisation du travail indiqué plus haut, et ce sous la direction des services de l'O. N. H. S.

Tous les hygiénistes sont depuis longtemps d'accord pour reconnaître l'absolue nécessité d'une statistique bien faite, basée sur les données médicales, et comportant des renseignements assez détaillés pour qu'on puisse y trouver ultérieurement toutes les indications nécessaires.

Or, la statistique sanitaire actuelle ne répond pas à ces desiderata.

Elle ne fait pas connaître, en effet, les décès suivant le sexe. D'autre part, les renseignements qu'elle fournit s'appliquent à des groupes d'âge trop larges (20 années). Enfin, la dernière parue remonte à l'année 1920 et ne s'applique d'ailleurs pas au territoire tout entier.

Il est facile de remédier à cet état de choses, qui est vivement déploré par tous ceux qui s'intéressent à l'état sanitaire de notre pays et emploient leurs forces et leur temps à

lutter contre les fléaux qui assaillent notre population.

Les bulletins de décès, établis au moment de la déclaration dans chaque commune, sont centralisés depuis 1907 par la statistique générale de la France. Ils portent diverses indications, notamment celles de l'âge et du sexe du décédé et de la cause de la mort; cette dernière sera d'autant plus précise que les médecins seront bientôt intéressés par la littérature statistique.

Pour leur dépouillement, il est possible d'établir, pour chaque département, des tableaux statistiques faisant connaître la répartition des décès suivant la cause de mort, le sexe et l'âge, pour des groupes de 5 années de 0 à 100 ans, étant entendu que les décès de 0 à 1 an feront l'objet d'un groupe à part.

A la demande de l'Office national, le service de statistique générale de la France s'est chargé d'effectuer la statistique des causes de décès pour l'année 1925, suivant le plan tracé dans le paragraphe précédent; c'est-à-dire dans chaque département les décès seront classés suivant les 38 rubriques de la nomenclature internationale abrégée des causes de mort, et dans chacune de ces causes, d'après le sexe et l'âge des décédés.

Nous ne nous dissimulons pas que pour cette fois encore nous n'aurons que des résultats approximatifs, étant donné que cette statistique sera basée sur des déclarations de causes de décès établies suivant le mode habituel. Néanmoins, nous espérons que les médecins praticiens, se rendant compte des efforts faits pour arriver à un résultat satisfaisant, accepteront à l'avenir de participer à cette tâche en apportant une plus grande exactitude dans leurs certificats de décès.

L'Office national étudie d'ailleurs un mode de déclaration qui résoudrait définitivement l'objection souvent présentée par les praticiens, et dont on ne saurait s'exagérer l'importance du respect du secret médical.

Le mode de déclaration préconisé par le docteur Ott, en Seine-Inférieure, a été accepté par tous les médecins praticiens du département. Il paraît être celui qui, convenablement appliqué, donnerait les résultats les plus exacts pour l'établissement de statistiques rigoureuses, s'il était généralisé à la France entière.

Nous avons tout lieu de croire que ce résultat étant acquis, les médecins se feront un devoir de collaborer, par des déclarations aussi exactes que possible, à l'œuvre entreprise par l'Office national.

Actuellement, ce travail de dépouillement est complètement achevé et l'annuaire statistique sera publié vers la fin de l'année en cours.

5° Les liaisons de l'office en vue de la coordination de l'action d'hygiène sociale.

POUVOIRS PUBLICS. — ORGANISATIONS NATIONALES PRIVÉES. — ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Pouvoirs publics. — L'Office a établi sa liaison avec les départements ministériels.

Avec la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, c'est-à-dire avec le ministère chargé de l'hygiène, ce n'est pas une liaison, c'est une collaboration quotidienne. Le ministre chargé de l'hygiène et le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques considèrent l'Office comme le véritable service du ministère pour tout ce qui touche à l'hygiène sociale, et l'Office national, de son côté, se considère comme placé sous leur autorité immédiate.

Organisations nationales privées. — Dès le début de son fonctionnement, l'Office national s'est attaché à établir une liaison intime avec les différents comités, associations ou ligues s'occupant d'hygiène sociale.

Cette branche de son activité était d'ailleurs précisée dans le décret constitutif qui spécifie que l'Office national devra « assurer la liaison entre les pouvoirs publics et les œuvres privées, afin de coordonner tous les efforts faits en vue de protéger la santé publique ».

Les principaux organismes avec lesquels l'Office national est ainsi entré en relations, sont:

Le comité national de l'enfance, le comité national de défense contre la tuberculose, le comité national des œuvres de plein air, la ligue nationale contre le péril vénérien, la li-

gue nationale contre le taudis, la ligue nationale contre l'alcoolisme, la ligue franco-anglo-américaine contre le cancer, la ligue d'hygiène mentale, le musée social, la société de prophylaxie sanitaire et morale, l'œuvre de l'enfance, l'hygiène par l'exemple, les permanences d'entraide sociale, l'association générale des camps de vacances, etc.

Enfin, il a été également établi une liaison avec beaucoup d'œuvres privées présentant un caractère local, et plus spécialement avec celles de Paris et du département de la Seine.

Ces liaisons, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer étant donné le cadre du présent rapport, sont basées sur une collaboration confiante entre ces diverses collectivités et l'Office; elles ont déjà abouti à l'établissement d'un programme coordonné et méthodique de propagande et d'action.

La fondation Rockefeller, à qui l'Office national doit l'initiative de sa fondation, ainsi que la généreuse dotation annuelle grâce à laquelle il a pu être créé et peut à l'heure actuelle fonctionner, a été constamment tenue au courant de l'organisation et de la marche des services.

Nous avons d'ailleurs trouvé auprès d'elle de précieuses directives que, seule, elle pouvait nous donner, et qui procèdent de sa longue et remarquable expérience en la matière. On sait que la fondation Rockefeller a répandu ses bienfaits dans le monde entier par la fondation et l'organisation d'institutions de toutes sortes, mais ayant toutes comme but la sauvegarde de la santé publique et la prophylaxie sociale.

Son très distingué directeur, le professeur Selskar-M-Gunn a suivi pas à pas nos efforts, et nous a puissamment aidé par sa constante sollicitude à notre égard, aussi bien que par ses conseils techniques éclairés, à jeter les premières bases de cette institution nationale dont il avait été un des premiers à concevoir la nécessité.

Avec le comité national de l'enfance, et afin d'éviter toute dualité inutile, il a été convenu que ce comité laisserait à l'Office le soin de centraliser à l'avenir les documents français et étrangers intéressant l'enfance, et il lui a remis la documentation qu'il avait déjà réunie sur cette importante branche de l'hygiène sociale.

Il en a été de même pour le service de statistique du comité, qui sera assuré par le service de l'Office.

En ce qui concerne le service de propagande, il y a eu entente complète des deux services, en vue d'une action commune concertée. D'accord entre les deux organismes, ont été étudiés des textes de conférences, des tracts de propagande, l'édition de films, etc.

Enfin, un délégué de l'Office participe aux travaux des commissions spécialisées du comité national de l'enfance, qui reste spécialement chargé d'étudier et de mettre au point les questions relatives à la maternité et à l'enfance, en matière de protection, d'assistance et d'hygiène.

Dans le domaine de l'enfance, la liaison que nous avons également établie avec « Sauvons les mères et les bébés », association spécialisée dans la propagande de lutte contre la mortalité infantile, nous a permis d'entrer d'emblée dans la voie de l'action et d'éditer, d'accord avec elle, une affiche de propagande où les mères sont exhortées à fréquenter les « consultations de nourrissons » et qui porte l'indication précise, pour chaque département, des lieux et heures de consultations. Cette affiche, dont il a été tiré 50.000 exemplaires, a été diffusée dans toute la France par les soins de l'Office.

Avec le comité national de défense contre la tuberculose une entente très étroite a été scellée dès le début de notre organisation. Cette union a été grandement facilitée du fait que le président et plusieurs membres du conseil d'administration de l'Office national, sont également membres du conseil de direction du comité national. Un échange constant d'informations a lieu entre les services des deux organismes. Les rapports des médecins inspecteurs techniques du comité sont communiqués par le ministère à l'Office national et l'Office national tient à la disposition de celui-ci les enquêtes qu'il prépare sur la situation sanitaire générale des départements. Il a même été convenu que, dans la mesure où ceci serait compatible avec leurs occupations,

les médecins inspecteurs du comité national pourraient se charger de l'établissement de certaines de ces enquêtes. Par ailleurs, l'Office national leur remet régulièrement avant leur départ en mission, une lettre les accréditant auprès des correspondants de l'Office national, dans chacun des départements qu'ils vont visiter.

Nous avons déjà détaillé d'autre part au chapitre statistique du présent rapport, les renseignements sur cette branche de l'activité de l'Office national en liaison avec le comité.

Enfin, l'Office national a, par l'organisation de son service de propagande, consacré une union plus étroite avec le comité national, en décidant que le directeur de la propagande du comité national serait chargé de collaborer avec ce service d'une façon aussi complète que possible, au titre de chargé de mission. On a vu également, dans le chapitre « Propagande » de ce rapport, sur quelles bases pratiques cette entente a été conclue, et les nombreux avantages qui découlent de cette collaboration, tant pour les deux organismes eux-mêmes que pour le public auquel ils s'adressent.

L'Office national a saisi tout l'intérêt qu'il y avait à se mettre en rapports avec le comité national des colonies de vacances et des œuvres de plein air, en raison du rôle extrêmement important qu'il est appelé à jouer au double point de vue de l'éducation et de la prophylaxie sociales.

Le comité et l'association générale des camps de vacances ont fait parvenir à l'Office une documentation complète sur ces questions, et un programme d'études techniques, d'organisation de propagande et d'action pour l'amélioration et l'extension des œuvres de plein air est actuellement amorcé.

L'Office national est entré en relations avec la ligue française contre le péril vénérien, et a établi avec cette organisation une entente étroite.

L'Office national s'est également mis en relations avec la ligue nationale contre le taudis, et un programme d'action commune est actuellement à l'étude.

L'Office national ne pouvait se désintéresser de la question du logement, qui est à la base même de l'hygiène sociale.

Dans cette pensée, l'Office national a demandé à M. Risler, président du Musée social, de bien vouloir réunir quelques personnalités parmi les plus compétentes en la matière, afin d'obtenir leur sentiment sur la manière dont l'Office pourrait, d'une façon pratique et efficiente, contribuer à la lutte contre le taudis.

De cet échange de vues, il est résulté que l'Office national pourrait particulièrement se charger de tout ce qui a trait à l'hygiène du logement et à la propagande qu'elle comporte, et il a été constitué, sous la présidence de M. Risler, une « commission du logement », pour établir le programme d'action.

M. Dautry, ingénieur en chef de la compagnie du Nord, dont chacun sait le haut mérite et les services rendus à la cause de l'hygiène sociale, a fait à l'Office l'honneur d'accepter d'être en quelque sorte son conseiller technique en la matière, et les services de l'Office travaillent sous sa direction à l'élaboration d'un programme.

Un second stade d'activité consistera à vulgariser l'éducation hygiénique de la masse, notamment en suscitant la création d'écoles ménagères, et en utilisant les infirmières de l'hygiène sociale, dans toute la mesure où cela sera possible.

La ligue nationale contre l'alcoolisme a trouvé elle aussi dans l'Office national une organisation qui devait être pour elle un précieux soutien dans sa campagne éducative. Elle a accepté avec plaisir l'idée d'une participation aux campagnes polyvalentes de propagande par des conférences, des expositions d'affiches et des distributions de tracts. Qu'il suffise d'ajouter ici que les deux organismes étudient la rédaction d'une affiche éditée par la ligue et placée sous le patronage de l'Office national.

La conférence préparée pour la propagande de l'Office par le docteur Fernand Merlin, sénateur, sera rehaussée par un film comportant des dessins animés traduisant de façon amusante et suggestive les bienfaits de la

prohibition au point de vue de l'amélioration de la vie sociale de l'ouvrier.

Ces dessins seront établis par le service de statistique, en s'inspirant du film de statistique déjà présenté par le comité national de défense contre la tuberculose, pour traduire les résultats de la lutte entreprise.

La ligue franco-anglo-américaine contre le cancer a été une des premières associations à se mettre en rapports avec l'Office et à lui demander son patronage et son appui pour l'aider dans sa propagande.

D'accord avec nos services, il a été arrêté le texte d'une affiche qui a été approuvée par M. le ministre de l'hygiène. Celle-ci, par suite de son caractère officiel, bénéficiera de l'exemption du timbre d'affichage, qui constituait pour les ligues une charge si lourde qu'elle entravait souvent leur action de propagande, de prophylaxie et d'éducation sociale.

L'Office, utilisant le concours des préfetures et de ses correspondants, s'est chargé de la répartition et de la diffusion des affiches et des tracts de propagande.

Cette première campagne par voie d'affiches a soulevé un vif intérêt, et son succès s'est affirmé, si nous en jugeons par les lettres reçues de nombreux préfets pour nous demander des envois supplémentaires.

De son côté, la ligue nous a fait bénéficier d'une documentation scientifique et technique complète, sur l'organisation de la lutte contre le cancer en France et à l'étranger.

Enfin, un programme de collaboration active et agissante est également à l'étude pour l'établissement de conférences et de films de propagande, ainsi que pour tout ce qui touche l'amélioration de l'organisation pratique de la lutte contre le cancer.

L'hygiène et la prophylaxie mentale en France ne sont encore qu'au début de leur organisation.

Les rapports établis avec la ligue d'hygiène mentale ont permis de mettre à l'étude un programme d'action qui comporterait en particulier :

L'extension à toute la France de consultations et de services ouverts de prophylaxie mentale, annexés soit aux asiles, soit aux dispensaires déjà existants.

La création de cours spéciaux pour la formation d'un personnel destiné à constituer un service social annexé aux dispensaires, pour le dépistage des psychopathes à domicile, les enquêtes sociales, et l'éducation de l'entourage du malade.

L'organisation d'une propagande d'hygiène et de prophylaxie mentale, par la rédaction et la diffusion de tracts et d'affiches, dont les textes seraient établis d'accord entre nos deux organismes et soumis pour approbation à M. le ministre de l'hygiène.

La réalisation de ce programme pour l'organisation de l'hygiène et de la prophylaxie mentale en France, permettrait de rendre les plus grands services, et de combler une très importante lacune dans les organisations prophylactiques nationales très en retard dans cette branche, sur les organisations étrangères qui ont déjà mis au point et réalisé des institutions dont nous pourrions nous inspirer.

L'Office s'est déjà assuré, dans ce but, la collaboration et l'aide du comité national de défense contre la tuberculose et du service de prophylaxie des maladies vénériennes, qui ont accepté, pour hâter la réalisation de ces consultations, de mettre à la disposition de la ligue leurs propres dispensaires.

Ce travail, effectué en collaboration avec la ligue, servira de base à une organisation ultérieure de consultations de prophylaxie mentale infantile actuellement à l'étude.

L'Office a également assuré la liaison avec les plus importantes œuvres privées d'assistance et d'hygiène. Nous ne pouvons, en particulier, passer sous silence l'œuvre générale de l'enfance, l'hygiène par l'exemple, le Musée social, l'Alliance d'hygiène sociale, le comité d'éducation féminine et enfin les permanences d'entraide sociale dont le bureau central est installé dans les bureaux mêmes de l'Office. Il est résulté de ces liaisons une fructueuse collaboration qui ne peut manquer d'avoir une heureuse répercussion sur l'activité et les résultats de ces organisations.

Organisations internationales. — Sous les auspices du professeur Léon Bernard, les relations entre la section d'hygiène de la Société des nations et l'Office national ont été créées. La section d'hygiène est désormais en liaison avec l'Office national pour le documenter sur toutes les questions d'ordre général intéressant l'hygiène dans le monde, et pour lesquelles l'Office national ne pourrait que très difficilement se procurer directement des renseignements.

De plus, le service de toutes les publications de la section d'hygiène de la Société des nations est fait gracieusement à l'Office national.

Une entente du même genre est intervenue avec le bureau international du travail, également par l'intermédiaire du professeur Léon Bernard.

La ligue des sociétés de la Croix-Rouge, dont l'activité est entièrement tournée vers des buts pacifiques et l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, s'intéresse d'une façon très particulière aux questions d'hygiène sociale. Des échanges de vues ont lieu entre elle et l'Office national chaque fois que ces deux organismes peuvent collaborer. La ligue a édité tout récemment un tract de propagande contre les maladies vénériennes, et elle en a communiqué avant tirage le texte à l'Office national, afin que celui-ci puisse le faire sien et participer lui aussi au tirage. Une économie notable a été réalisée de ce fait, sur le prix de revient, en même temps qu'on aboutissait à une unification inépuisable du matériel de propagande.

La liaison avec l'union internationale contre le péril vénérien est réalisée de la façon la plus intime, étant donné que le Gouvernement français d'une part, et la ligue nationale contre le péril vénérien d'autre part, sont affiliés à l'union et y sont respectivement représentés par M. Clément Simon et par le docteur Cavaillon.

Le programme général d'action de l'union a été arrêté avec l'ensemble des nations représentées, et élaboré en complet accord avec le Gouvernement français.

Quoique l'objet de l'Office international d'hygiène publique soit différent de celui de l'Office, il nous a paru nécessaire de nous mettre en rapports avec lui, et d'établir une liaison avec le secrétariat général de la société à Paris.

Cette liaison a été grandement facilitée par le fait que l'Office national d'hygiène sociale a mis à la disposition de l'Office international d'hygiène publique et du ministère des affaires étrangères, deux de ses collaborateurs pour assurer le service du secrétariat de la conférence sanitaire internationale tenue à Paris en mai et juin derniers.

Ces liaisons apparaissent donc comme le prélude à une action concertée qui, jusqu'ici, n'a été qu'amorcée, mais qui ira en s'intensifiant dans l'avenir.

6^e Section d'études techniques.

Réunir une documentation souvent volumineuse sur telle ou telle question, et la mettre ensuite à la disposition des administrations, des organismes privés, ou du public, ne constitue qu'une partie de notre rôle.

Si, en effet, nous bornions là notre tâche, les initiatives et les bonnes volontés qu'il y a lieu de rechercher, d'encourager ou de stimuler pour l'organisation de l'hygiène sociale risqueraient d'être rebutées dès le début, en prenant contact avec une documentation souvent aride et en trouvant sur leur route des difficultés d'ordre administratif.

Aussi, comme complément indispensable de la section de documentation et d'information, avons-nous créé une section d'études techniques chargée d'étudier et d'élaborer les plans d'organisation générale de l'hygiène en France; d'adapter ces plans aux besoins locaux des différents départements; d'aider, au point de vue technique aussi bien qu'au point de vue administratif, les préfets et les maires à créer les inspections départementales d'hygiène, les bureaux d'hygiène, et à organiser la lutte contre les maladies sociales.

Cette section doit aussi assurer une étroite liaison technique avec les maîtres spécialisés de l'hygiène pour soumettre à leur contrôle le travail technique de l'Office.

Assurer également la même liaison avec les services des ministères, des organisations ou des comités s'occupant d'hygiène sociale (fondation Rockefeller, service des maladies vénériennes, comités nationaux, etc.).

Se tenir au courant de la marche et des progrès de l'hygiène, en assistant comme délégué de l'Office aux congrès, en suivant les conférences diverses d'hygiène sociale et, au besoin, certains cours d'hygiène ou de technique sanitaire, où seraient traités des sujets nouveaux ou exposés les actualités de l'hygiène.

Cette section fonctionne encore comme un véritable bureau de consultation, en étudiant et en donnant l'avis de l'Office sur des projets de création de tous établissements relevant de l'hygiène sociale ou de la santé publique.

C'est ainsi qu'il nous a été déjà soumis des projets de dispensaires polyvalents d'hygiène sociale, de dispensaires de soins, de maisons maternelles, de préventoria, d'écoles de plein air, etc.

La section intervient aussi, au nom de l'Office, pour aplanir les difficultés d'ordre technique ou administratif que comportent nécessairement de telles créations.

Enfin, la fondation Rockefeller étudie toujours, en collaboration avec la section technique de l'Office, les projets d'organisation des services d'hygiène départementaux constituant soit des essais d'organisations types, soit des démonstrations propres à servir de modèle aux autres départements. C'est ainsi que l'Office a pris une part active dans la création des services d'hygiène sociale et d'hygiène publique dont les préfets de Seine-et-Marne, de Tarn-et-Garonne, de Saône-et-Loire, notamment, ont pris l'initiative.

ORGANISATION ET TRAVAUX DU SERVICE D'ÉTUDES TECHNIQUES

Les divers travaux effectués l'ont été tant par le service de l'Office proprement dit que par les divers conseillers ou collaborateurs techniques à la spécialisation desquels nous faisons également appel.

L'organisation de l'hygiène dans les départements étant à la base du travail technique de l'Office, le collaborateur chargé de ce service a été envoyé en missions dans divers départements dans le but d'étudier sur place, avec les inspecteurs départementaux d'hygiène en fonctions, les divers plans d'organisation départementale d'hygiène actuellement appliqués en France, ainsi que pour visiter les organisations d'hygiène publique et d'hygiène sociale réalisées dans les divers départements.

Ces missions avaient également pour but de prendre contact avec les réalités et de se familiariser avec les difficultés du fonctionnement des organisations départementales d'hygiène publique et d'hygiène sociale, condition nécessaire pour être à même de pouvoir apporter une solution pratique aux problèmes qui nous sont posés pour l'organisation de l'hygiène dans les départements.

Il convient en effet de tenir à la disposition des départements encore dépourvus de services d'hygiène, et désireux de les organiser, des types d'organisations diverses susceptibles de s'adapter à leurs besoins particuliers.

D'ores et déjà, nous avons établi à l'usage des administrations, des hygiénistes ou du public, divers plans d'organisations établis soit directement par l'Office, soit en collaboration ou en accord avec les divers comités ou ligues spécialisés dans cette lutte.

C'est ainsi que le service technique a déjà mis au point une documentation et des plans relatifs à la création et au fonctionnement des bureaux d'hygiène et des inspections départementales d'hygiène, afin d'en faciliter l'organisation pratique.

Il en est de même pour des plans-types d'organisations départementales d'hygiène sociale, de protection maternelle et infantile et de lutte contre la mortalité infantile, de lutte antivénérienne, de l'hygiène scolaire et de l'inspection médicale des écoles, de lutte contre la tuberculose, de lutte contre l'alcoolisme, de lutte contre le taudis, de lutte

contre le cancer, des statuts pour la création d'un office départemental d'hygiène sociale.

Nous avons également apporté notre collaboration ou fourni les éléments à différents départements pour l'organisation de certains de leurs services d'hygiène publique ou d'hygiène sociale. Nous pouvons en particulier citer les départements de l'Allier, de la Corrèze, de la Gironde, du Loir-et-Cher, de la Haute-Savoie, de la Seine-et-Marne, des Basses-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne, de Saône-et-Loire.

Il a été dressé des listes indiquant les établissements qui, par la perfection de leur agencement et de leur fonctionnement, méritent d'être donnés en modèle à tous ceux qui ont l'intention de créer des organismes nouveaux et d'établir des programmes destinés aux voyages d'études de médecins français ou étrangers, afin de faciliter les échanges sanitaires.

Enfin, le service a été chargé de l'établissement de tous les rapports d'ensemble concernant l'activité et le fonctionnement de l'Office national d'hygiène sociale.

ACTION ANIMATRICE DE L'OFFICE

En attendant la révision de la loi de 1902 relative à la santé publique et la réorganisation des services d'hygiène départementaux qui doit en être la conséquence, l'action de l'Office s'est tout spécialement portée sur les rapports avec les préfets, et par leur intermédiaire avec les assemblées départementales dont les initiatives pouvaient d'ores et déjà permettre la réalisation immédiate des améliorations prévues dans le projet de révision de la loi.

Outre l'intérêt général qui s'attache à l'établissement des enquêtes sanitaires que nous avons menées dans les départements et dont nous avons parlé plus haut, il y a lieu de signaler tout particulièrement l'utilité qu'elles peuvent présenter au point de vue départemental.

En effet, à la suite de l'enquête menée dans plusieurs départements, soit les préfets, soit certaines personnalités s'intéressant particulièrement au mouvement d'hygiène sociale et se sentant appuyés dans l'action par un organisme technique comme l'Office national, n'ont pas hésité à prendre l'initiative de création d'inspections départementales d'hygiène et d'offices ou comités départementaux d'hygiène sociale.

L'étude d'ensemble des organisations d'hygiène publique et d'hygiène sociale établie par le rapport a déjà prouvé la nécessité de la mise au point des questions d'hygiène, souvent négligées et trop souvent ignorées.

L'organisation de l'hygiène dans un département, ou quelquefois simplement la réorganisation de tel ou tel service, a été la conséquence de la visite de l'enquêteur et de l'action personnelle de nos services.

Il y a là un point qui mérite d'être signalé et qui témoigne des résultats qui peuvent être obtenus par l'action directe d'un organisme comme le nôtre. Après avoir démontré la nécessité d'une meilleure organisation de l'hygiène, il en facilite les réalisations au moyen de sa documentation et de ses directives tant techniques qu'administratives, sans lesquelles les meilleures volontés restent souvent désorientées, rebutées et hors d'état d'agir.

Un grand nombre de préfets ont déjà répondu favorablement à notre offre de concours et manifesté l'intention de venir chercher à l'Office, avec quelques directives, l'appui nécessaire pour introduire dans leurs départements respectifs des institutions d'hygiène sociale.

Parmi ces préfets, il y a lieu de citer particulièrement les préfets de l'Aisne, de l'Allier, de l'Aveyron, de la Corse, de la Dordogne, du Finistère, de la Gironde, de l'Hérault, du Loiret, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Saône-et-Loire, de la Sarthe, de Tarn-et-Garonne, de la Vendée, qui se sont personnellement mis en rapports avec le directeur de l'Office, et ont présenté ou vont présenter au conseil général d'intéressants projets.

D'une façon générale, l'Office fait un grand effort auprès des préfets pour qu'ils organisent ou renforcent le service de l'inspection départementale d'hygiène, qui doit servir de base à l'armement d'hygiène sociale, et pour

qu'ils obtiennent aussi, des conseils généraux, l'institution d'infirmières sociales sans lesquelles cet armement risquerait d'être inopérant.

Nous devons signaler à nouveau ici l'aide précieuse qui est inlassablement apportée par la fondation Rockefeller, dans toutes les réalisations et les innovations que l'Office juge utile d'encourager pour améliorer les organisations d'hygiène dans les départements. La fondation Rockefeller, après une très généreuse intervention qui a permis d'organiser l'hygiène dans le département de l'Hérault, suivant une formule nouvelle, a renouvelé son geste pour le département de Seine-et-Marne, ainsi que pour les départements du Finistère, de Saône-et-Loire et du Tarn-et-Garonne.

Il n'est que juste d'ajouter que le souci très net dont témoignent en matière d'hygiène sociale les préfets des départements ainsi gratifiés ou sur le point de l'être, a été une des raisons déterminantes des nouveaux actes de générosité de nos amis de la fondation Rockefeller.

L'Office s'est préoccupé d'avoir dans chaque département un représentant spécial accrédité par le préfet, qui prend le titre de « correspondant de l'Office national d'hygiène sociale ».

C'est à lui que nous nous adressons pour toutes les questions de documentation concernant son département.

Cette désignation nous permet de ne pas mettre le préfet lui-même à contribution chaque fois que nous avons besoin d'un renseignement de cet ordre.

Les préfets se sont associés à cette manière de voir, et nous ont désigné les personnes qui leur paraissent les plus qualifiées pour apporter leur collaboration à l'Office (inspecteur départemental d'hygiène en première ligne, inspecteur départemental de l'assistance publique, à défaut tout autre fonctionnaire ou toute autre personne familiarisée avec les questions d'hygiène sociale).

Et nous avons déjà eu maintes fois l'occasion d'apprécier toute la valeur du concours qui nous est ainsi apporté par nos correspondants départementaux.

L'Office n'a pas eu besoin de recourir à la création de « commissions spécialisées pour l'étude des questions techniques d'hygiène sociale », car les organisations existantes avec lesquelles l'Office national est entré en liaison, comme le comité national de l'enfance, le comité national de défense contre la tuberculose, la ligue nationale contre le péril vénérien, la ligue franco-anglo-américaine contre le cancer, la ligue nationale contre l'alcoolisme, etc., sont dotées de commissions d'études techniques et scientifiques dirigées par les personnalités les plus qualifiées.

Il nous a paru plus simple de nous adresser à elles et de leur apporter tout complément dont elles pourraient avoir besoin.

Mais l'Office constituera par lui-même une section qui aura pour objet l'étude des projets et propositions de lois destinés à compléter ou à améliorer la législation actuellement en vigueur en matière d'hygiène sociale.

C. — RATTACHEMENT A L'OFFICE D'ORGANISMES D'HYGIENE SOCIALE

Deux services d'hygiène sociale: le service de prophylaxie des maladies vénériennes, et le bureau central des infirmières, qui fonctionnent comme annexes des services ministériels, ont reçu l'hospitalité dans les locaux de l'Office où ils constituent en quelque sorte des sections rentrant dans le cadre général de notre organisation.

Cette cohabitation a l'immense avantage d'assurer une liaison constante et une coordination d'effort intime et continue avec ces organismes de lutte contre les fléaux sociaux.

Le rendement de chacun s'est trouvé de ce fait considérablement accru.

I. — SERVICE DE PROPHYLAXIE DES MALADIES VÉNÉRIENNES

Ce service, qui continue à relever directement de l'autorité du ministère du travail et de l'hygiène (direction de l'assistance et de l'hygiène publiques), a obtenu de très importants résultats, dont l'exposé, d'ailleurs très résumé, trouve tout naturellement ici sa place.

Dispensaires antisyphilitiques. — Les centres de traitement qui fonctionnent dans les hôpitaux, les dispensaires d'hygiène sociale, etc., sont maintenant au nombre de 254 au lieu de 239 en fin 1924. Le plan qui consiste à doter toute ville de 10.000 habitants et au-dessus est suivi avec méthode, et dans de nombreuses localités de nouveaux dispensaires vont s'ouvrir. Dans beaucoup d'autres des services insuffisants sont remplacés par des services convenables. A Nancy, par exemple, le nouveau dispensaire peut être considéré comme un des mieux aménagés du monde entier.

Prophylaxie rurale en collaboration avec les médecins praticiens. — En vue d'atteindre les vénériens qui, habitant les campagnes ou les petites villes dépourvues de dispensaire, ne peuvent être soignés que par les anciennes méthodes, il a été créé des services départementaux qui mettent à la disposition des médecins praticiens, et à titre gratuit, à leur cabinet, les médicaments antisyphilitiques.

10 départements, sous des modalités différentes, type Aisne, type Loiret, type Meurthe-et-Moselle, type Seine-Inférieure, sont déjà organisés. L'augmentation des crédits mis à la disposition du ministère au titre antivénérien permettra d'étendre ces services à la France entière et contribuera, pour une large part, à obtenir que les nouveaux cas de syphilis deviennent, en France comme en Belgique, une véritable exception.

Lutte contre l'hérédo-syphilis. — De création plus récente que les dispensaires antivénériens proprement dits, les services de dépistage et de traitement de l'hérédo-syphilis étaient seulement au nombre de 48 en fin 1924; leur nombre est maintenant de 81.

Le plan qui consiste à en doter tous les établissements importants de protection maternelle et infantile est également poursuivi avec méthode et, dès maintenant, on ne voit plus de villes comme Marseille ou Montpellier dépourvues de tels organismes.

Lutte contre les maladies vénériennes dans la marine marchande. — L'examen des statistiques montre que la syphilis est en diminution dans les régions dépourvues d'apports nouveaux de virus (marins, étrangers); elle est, au contraire, en légère augmentation là où ces apports étrangers contrebalancent la stérilisation progressive des éléments stables. Aussi, une attention spéciale a-t-elle été portée, par le service, à la prophylaxie des maladies vénériennes chez les marins et les étrangers.

L'arrangement international des marins du commerce est, dès maintenant, en cours d'application. Tous les ports sont dotés de dispensaires, et les services existant déjà sont remplacés, là où ils étaient insuffisants, par de nouveaux services. Le nouveau dispensaire de Marseille est un véritable modèle.

De plus, les marins, jusqu'ici, n'étaient soignés qu'à terre. Depuis septembre 1925, le ministre de l'hygiène, par accord avec le sous-secrétaire d'Etat des ports et de la marine marchande, vient d'organiser le traitement à bord qui, jusqu'à présent, n'était pratiqué sur aucun navire français. C'est là un progrès des plus considérables et qui permettra à bien des marins de ne plus être contagieux au moment critique de leur débarquement.

Lutte contre les maladies vénériennes chez les étrangers. — Pour lutter contre la recrudescence des maladies vénériennes constatée chez les étrangers et, par les étrangers, chez les Français, de sérieuses mesures ont été prises.

A Marseille, en particulier, le ministre a prescrit qu'un dépistage soigneux de la syphilis soit fait chez les émigrants et immigrants. Des primes sont accordées aux médecins qui découvrent les contagieux.

Des mesures analogues à tous les points d'entrée maritimes ou terrestres sont en cours d'application.

Mais, dès maintenant, on ne voit plus des étrangers à destination de l'Amérique et débarqués à Marseille, quoique syphilitiques contagieux, rester en France définitivement parce que, refusés à l'embarquement sur le

quai de Marseille par le service d'émigration américain à cause de leur syphilis.

Traitement des vénériens dans les prisons. — Dans 79 prisons, les détenus reçoivent régulièrement le traitement que nécessite leur état.

Services antiblennorrhagiques. — Contre la blennorrhagie, affection, elle aussi, redoutable, car elle est la cause de la quasi totalité des cas de stérilité féminine involontaire, un gros effort est entamé. Dans plus de 31 centres, des services de traitement sont organisés, et le service de prophylaxie des maladies vénériennes compte en organiser dans toute ville de plus de 40.000 habitants.

Laboratoires. — Jusqu'à la fin de 1924, les examens sérologiques étaient trop souvent effectués en dehors du contrôle de l'administration. En 1925, ont été créés 17 laboratoires centraux de sérologie offrant toutes garanties désirables et annexés, soit à de grands laboratoires déjà existants: institut de bactériologie du Rhône, institut Pasteur de Lille, etc., soit à de grands services de syphiligraphie, Nancy, Marseille, Toulon, etc. L'examen de tous les laboratoires actuels de sérologie est également en cours en vue de leur agrément.

Le très gros effort effectué en 1925 a permis de mettre à exécution les vœux exprimés depuis si longtemps par tous les syphiligraphes français.

Surveillance sanitaire de la prostitution. — Le service de prophylaxie des maladies vénériennes a continué à veiller à une organisation plus sérieuse des dispensaires de salubrité. Il a, d'autre part, collaboré avec la commission de prophylaxie des maladies vénériennes à l'établissement d'un projet de loi sur la réforme des mesures sanitaires concernant la prostitution et qui vise à supprimer, au point de vue sanitaire, toutes distinctions entre les prostituées clandestines et les prostituées en carte.

Propagande. — La propagande a été intensifiée grâce à l'accord complet établi avec l'Office national d'hygiène sociale, la ligue nationale française contre le péril vénérien, le comité de propagande du comité national de défense contre la tuberculose, la société française de prophylaxie sanitaire et morale.

Pour la première fois, des conférences ont été faites sur le péril vénérien aux élèves institutrices des écoles normales. Pour la première fois, également, des conférences radio-phoniques ont été faites sur le péril vénérien, et des campagnes polyvalentes organisées.

Le service de statistique a été réorganisé, et un volume important sur l'armement antivénérien est sous presse. On y trouvera tous documents sur l'état actuel de la lutte antivénérienne, la collection complète de tous les textes législatifs et administratifs concernant les maladies vénériennes, la monographie détaillée de tous les services centraux et départementaux, le répertoire complet de tous les tracts, affiches, conférences, notices de propagande, plans et documents divers sur la lutte antivénérienne.

Les résultats importants déjà obtenus sont le sûr garant des résultats à obtenir encore. La disparition de la syphilis est, avant tout, une question d'argent.

Mais les dépenses qu'entraînera la lutte entreprise sont très minimes à côté de celles que cause la maladie. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que 40 p. 100 des aliénés doivent leur aliénation à la syphilis, et les aliénés seuls coûtent à la nation 200 millions par an.

II. — BUREAU CENTRAL DES INFIRMIÈRES

Par arrêté ministériel du 22 août 1925, le bureau central des infirmières a été rattaché à l'Office national d'hygiène sociale.

Les fonds nécessaires au fonctionnement de ce bureau sont exclusivement fournis par la fondation Rockefeller.

Ecoles d'infirmières. — Le bureau central des infirmières possède toute une documentation sur toutes les réformes intervenues dans les écoles d'infirmières depuis l'appli-

cation du décret du 27 juin 1922, et particulièrement en ce qui concerne le fonctionnement des écoles, les conditions d'admission, les programmes d'enseignement, les examens d'Etat, les situations offertes aux infirmières obtenant le diplôme d'Etat.

Fichier central. — On constitue, en ce moment, le fichier central des infirmières et infirmières de France (25.000 environ), qui ont déposé leur dossier en vue d'obtenir, pour le passé, le diplôme d'Etat. A côté de ce fichier s'organise également le fichier des infirmières et infirmières qui ont subi avec succès les épreuves de l'examen d'Etat institué par décret du 27 juin 1922. Parallèlement, le fichier des écoles préparant à ce diplôme d'Etat existe également au bureau central des infirmières.

Statistique. — De ces renseignements, enregistrés et classés, découlera un travail de statistique intéressant qui établira, par région, par département, et par établissement de santé et d'hygiène sociale, le bilan du personnel infirmières et infirmières diplômés d'Etat, actuellement en fonctions en France.

Propagande. — Des causeries de propagande pour le recrutement des élèves infirmières dans des milieux appropriés sont activement organisées. Ces causeries ont toujours pour effet d'amener aux écoles d'infirmières des candidates nouvelles, et ce résultat n'est pas négligeable, étant donnée la pénurie actuelle du personnel infirmières et infirmières professionnellement préparé. Nombre de postes sont encore confiés, en France, à des titulaires qui n'ont ni aucune qualité personnelle, ni aucune qualité professionnelle pour les remplir. Lorsqu'une œuvre ou une institution désire s'attacher le concours d'une diplômée d'Etat, cette diplômée d'Etat est, pour la plupart du temps, introuvable, le nombre d'élèves sortant des écoles spécialisées étant nettement inférieur aux besoins du moment.

Il y a donc urgence à faire connaître les conditions nouvelles qui s'attachent aux carrières d'infirmières et d'infirmières professionnelles diplômées d'Etat; à faire connaître les besoins actuels, la dignité et la beauté d'une tâche accomplie en vue de guérir et de préserver la santé, et d'amener aux écoles un nombre suffisant d'élèves qui, après vingt-deux mois d'études, se répandront par la France pour collaborer utilement à l'œuvre de préservation entreprise par le corps médical. Plus les infirmières et les infirmières professionnels seront conscients de la collaboration qu'ils peuvent apporter au corps médical, moins subsisteront les griefs et les craintes des médecins à l'égard des infirmières et des infirmières. Un personnel professionnellement préparé sera toujours le collaborateur éclairé et consciencieux du corps médical.

C'est à cette grande tâche de propagande que s'applique le bureau central des infirmières, tant au moyen de ses visites en province, de ses causeries, que par l'élaboration de tracts et brochures qui divulgueront les conditions nouvelles et de l'enseignement et des fonctions d'infirmières et d'infirmières.

En résumé, le bureau central des infirmières poursuit, sous l'égide de l'Office national, les buts suivants:

- 1° Centralisation de toutes les questions concernant les écoles d'infirmières et d'infirmières;
- 2° Organisation d'un fichier central du personnel infirmières et infirmières de toutes spécialisations, existant en France;
- 3° Propagande active pour le recrutement d'élèves infirmières et infirmières;
- 4° Propagande pour les écoles reconnues administrativement préparant au diplôme d'Etat, soit au moyen de tracts, brochures, soit au moyen de causeries.

Il est un centre vivant et actif où se trouvent réunies et étudiées toutes les questions relatives aux infirmières, et où quiconque s'intéresse à ces questions peut, sans être contraint à des démarches multiples dans différents services, obtenir immédiatement soit par correspondance, soit verbalement, tous

les renseignements qui lui sont nécessaires, et où les infirmiers et les infirmières trouvent appui et conseil au sujet de tout ce qui les préoccupe.

D. — **CONCLUSIONS**

Ayant reçu simplement la mission de mettre en fonctionnement le nouvel organisme, nous n'avons pas la prétention de pouvoir, aujourd'hui, et après quelques mois seulement d'exercice, montrer de véritables réalisations. Peut-être cependant résultera-t-il du rapport que nous venons de présenter que nous

sommes en droit d'enregistrer à notre actif quelques résultats.

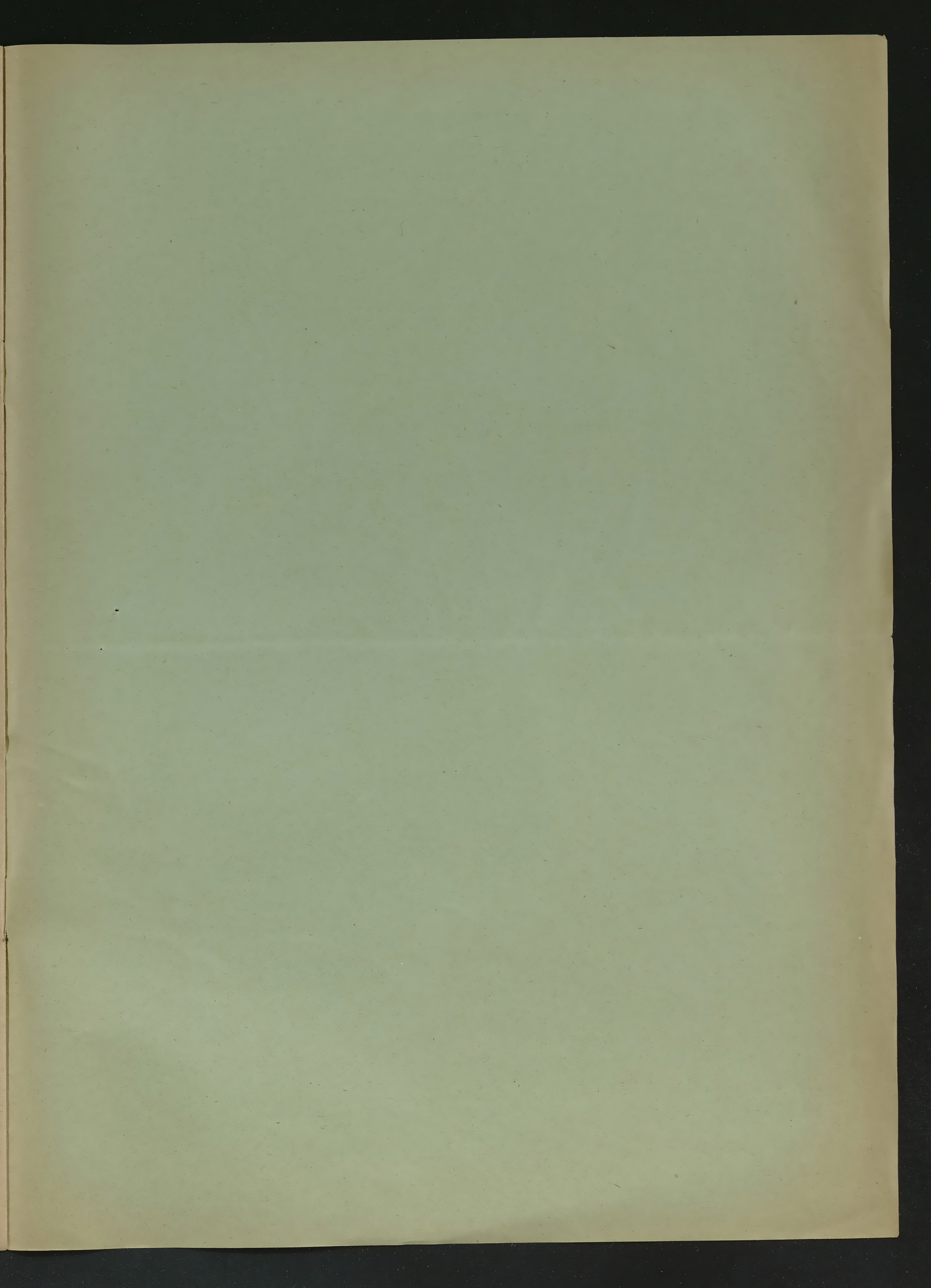
Dans tous les cas, l'expérience que nous avons acquise, au fur et à mesure du chemin déjà parcouru, nous a permis de sortir de la période d'obscurité où nous nous trouvions nécessairement en abordant la tâche qui nous était assignée, et au cours de laquelle il nous fallait chercher notre voie. Elle nous a permis surtout d'arriver à une conception très claire et très nette de ce que doit être et de ce que peut être un office comme le nôtre, pour répondre aux préoccupations d'intérêt national qui ont présidé à sa création.

Cette conception se résume ainsi :

L'Office national d'hygiène sociale est, dans le domaine qui lui est imparti, un organisme à la fois de documentation, de centralisation, de coordination et d'animation. Et nous avons tout espoir que, le jour où l'Office aura reçu du Parlement sa consécration légale et définitive, notre pays sera vraiment doté d'une institution susceptible de faire instaurer dans chacun de nos départements un armement d'hygiène sociale qui réponde aux données actuelles de la science, et dont une nation comme la nôtre ne saurait être plus longtemps privée.

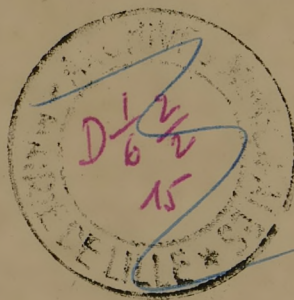




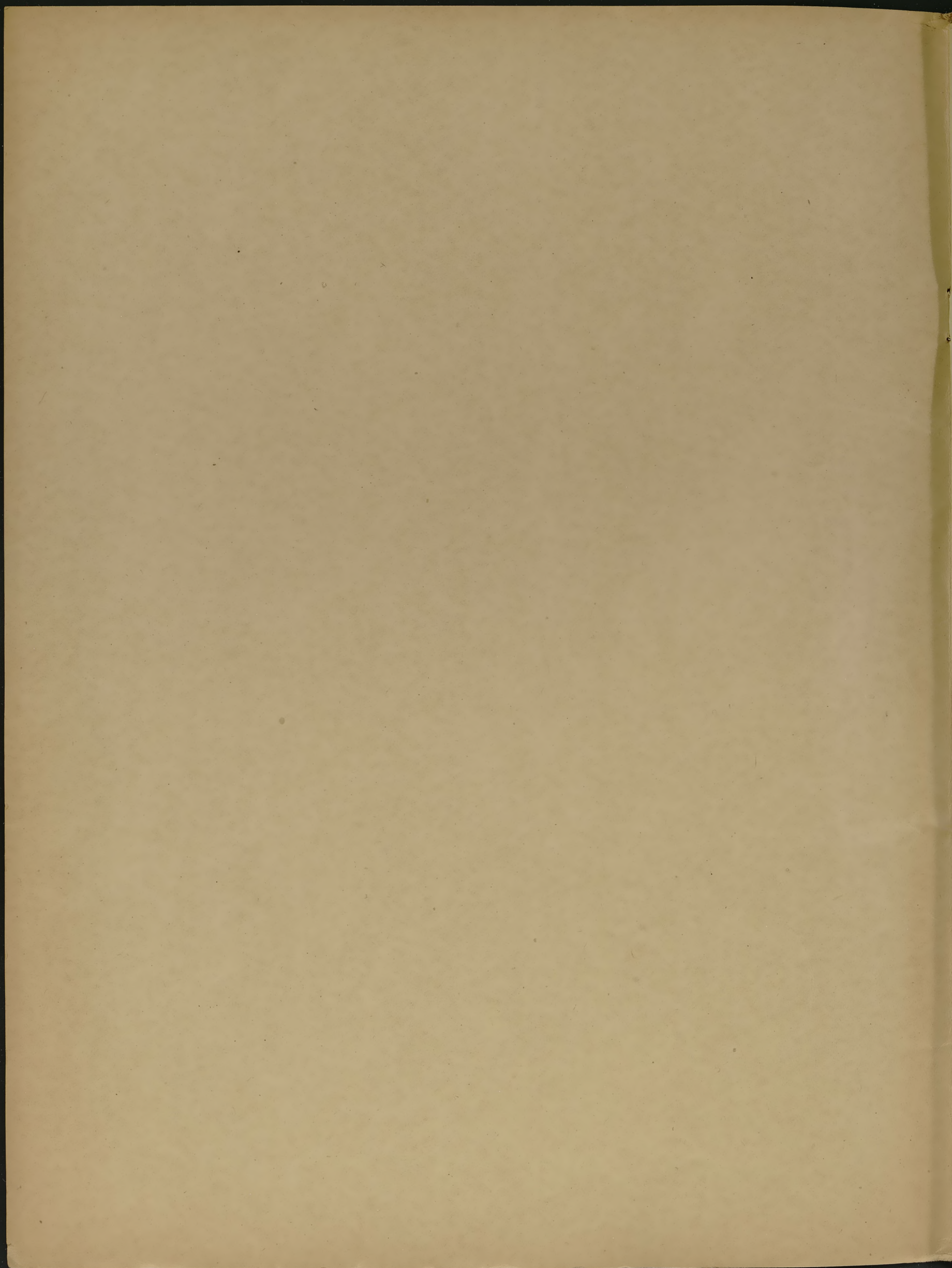




g-a/d



RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE FONCTIONNEMENT & L'ACTIVITE DE
L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
du 1er Juillet 1926 au 30 Juin 1927



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES

OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

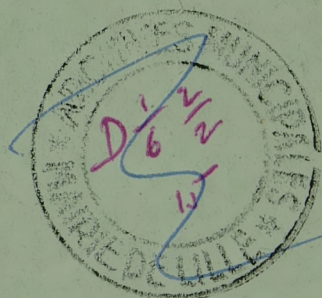
SUR

le fonctionnement et l'activité

DE

L'OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

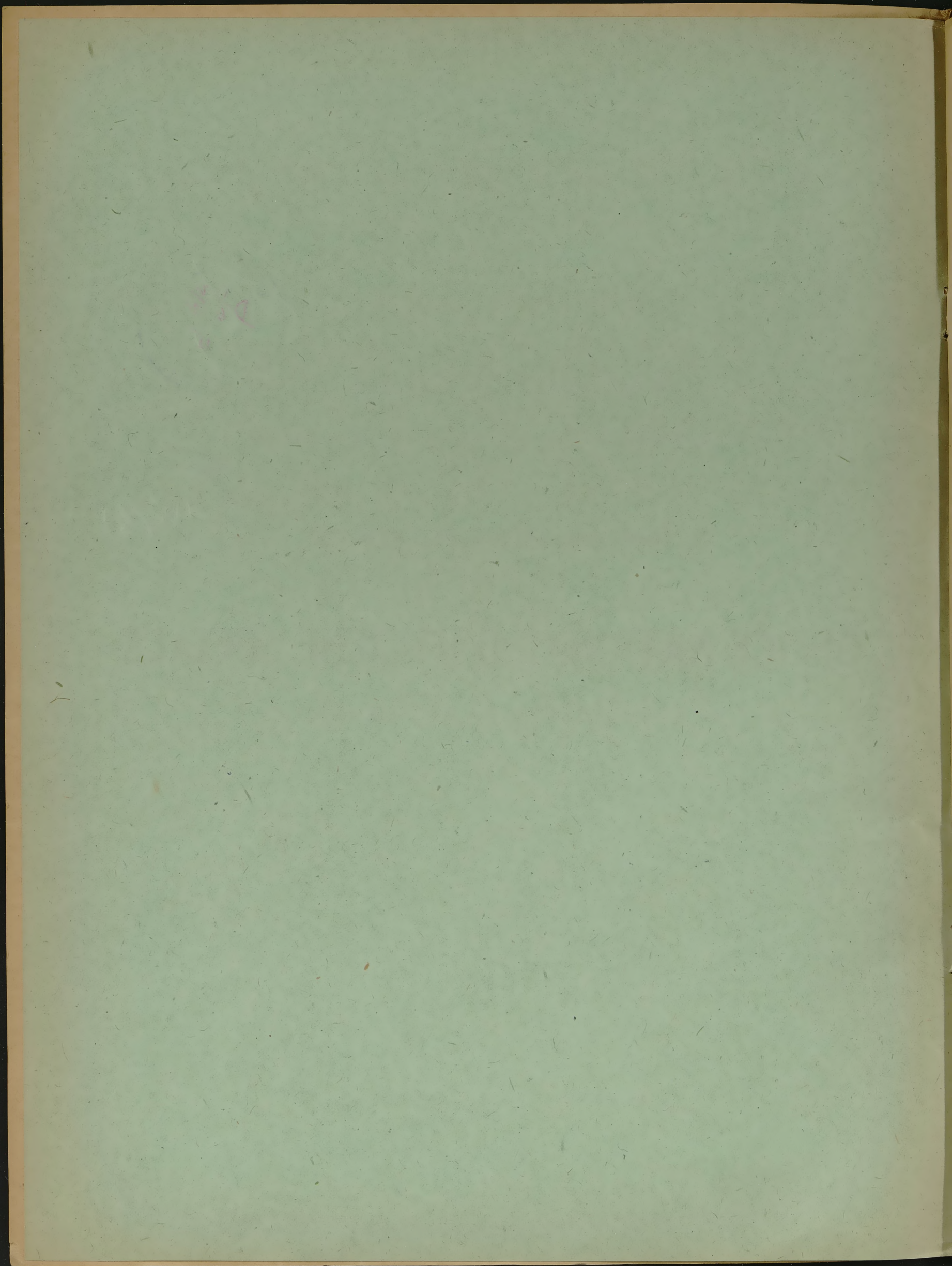
du 1^{er} juillet 1926 au 30 juin 1927



PARIS

IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS
31, QUAI VOLTAIRE, 31

1927



Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR

le fonctionnement et l'activité

DE

L'OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

du 1^{er} juillet 1926 au 30 juin 1927.

En attendant l'organisation ultérieure et progressive des services de l'office, conformément au plan général que nous avons soumis l'an dernier, les services actuellement constitués comprennent :

- 1 service de documentation générale.
- 1 service de statistique.
- 1 service de propagande.
- 1 service d'enquêtes départementales.
- 1 service d'études techniques.

Nous allons successivement passer en revue l'activité de ces divers services.

Service de documentation générale.

Le service de documentation, dans le cours de l'année écoulée, s'est efforcé de compléter et d'élargir son action tout en respectant le cadre qu'il s'était tracé, et dont l'expérience semble avoir démontré l'utilité pratique.

Recueil et classement de la documentation technique. — Bibliothèque de l'office national. — Le nombre de volumes réunis dans la bibliothèque de l'O. N. a été plus que doublé et il dépasse maintenant 1.000 volumes. Ceux-ci continuent à être choisis exclusivement parmi ceux qui traitent de l'hygiène publique ou sociale, et de la lutte contre les grandes maladies sociales. Une catégorie spéciale y a été adjointe, concernant les ouvrages d'enseignement de l'hygiène à tous les degrés, depuis l'école primaire jusqu'aux instituts d'hygiène. Un catalogue sur fiches par noms d'auteurs et par rubriques est tenu à jour.

Centralisation des documents intéressant l'hygiène sociale, publique ou privée (articles originaux, revues, journaux, compte rendus, congrès, etc.) — Cette partie du service a pris un grand développement dans le cours de cette seconde année de fonctionnement.

Le nombre de revues françaises reçues, dépouillées et indexées est maintenant d'environ 60, et celui des revues internationales ou étrangères de langue française, de 30. Celles de ces revues qui présentent un intérêt général plus grand sont reçues en trois exemplaires, ce qui permet, tout en conservant une

collection intacte pour la bibliothèque, de continuer à placer dans les différents dossiers les articles découpés, extraits des deux autres exemplaires. Les autres sont indexées sur fiches et conservées.

Les revues éditées en langue étrangère continuent à être indexées pour le compte de l'O. N. par le bibliothécaire de la faculté de médecine de l'université de Paris, et par ses collaborateurs. Signalons, toutefois, que grâce à la présence d'un second médecin dans le service, les langues anglaise, allemande et russe y sont désormais comprises et parlées.

Le service s'est procuré, enfin, les comptes rendus des principaux congrès relatifs à l'hygiène, qui ont eu lieu dans le cours de l'année.

Depuis le début de l'année 1927, un répertoire contenant l'indication des questions étudiées, les livres reçus, ainsi que les titres des articles intéressant les différentes branches de l'hygiène sociale parus dans chacune des revues dépouillées par le service, est dressé chaque mois et ronéographié à un certain nombre d'exemplaires. Ce travail, qui est l'embryon d'un bulletin bibliographique d'hygiène, sera développé dans toute la mesure possible, afin que chacun soit à même de connaître l'importante documentation recueillie par l'O. N.

Classification de documents. — La classification adoptée dès la création du service a été conservée et sa souplesse a permis de l'adapter sans effort au nombre sans cesse croissant des documents à classer.

Les dossiers ont été subdivisés suivant une méthode simple et uniforme, et malgré leur nombre beaucoup plus considérable, il est toujours possible de retrouver immédiatement n'importe quel document.

Liste de personnalités compétentes dans les questions d'hygiène sociale et itinéraires de visites d'établissements modèles. — Ces listes qui avaient été ébauchées au cours de l'année dernière ont été complétées en liaison avec le service des enquêtes départementales. Elles ont permis, d'une part, à l'office national de se documenter sur de très nombreuses questions, et, d'autre part, d'organi-

ser pour des médecins français ou étrangers, des itinéraires de visites leur permettant de se documenter dans le délai le plus bref, sur les organisations d'hygiène les plus intéressantes qui existent en France.

Recueil et distribution de la documentation relative au matériel de propagande. — La section de documentation a entrepris, en accord avec la commission générale de propagande, de grouper des spécimens de tout le matériel de propagande d'hygiène sociale édité tant en France qu'à l'étranger.

Matériel de propagande édité en France. — Un certain nombre d'exemplaires de toutes les brochures, affiches, cartes postales et autres productions éditées, soit par les grandes associations et les comités nationaux, soit par des organisations départementales ou par des œuvres privées, sont réunis à l'office national et distribués aux différentes personnalités françaises ou étrangères s'intéressant à l'hygiène sociale, et qui en font la demande.

L'office national possède de ce fait environ 250 types différents de brochures ou tracts et 120 affiches de propagande d'hygiène. Ce matériel lui a permis de donner satisfaction à environ 150 demandes de documentation, par la distribution de plusieurs milliers de spécimens.

Matériel édité à l'étranger. — Une enquête a été faite dans les différents pays étrangers à l'effet de connaître le matériel édité dans ces pays. Une lettre circulaire envoyée à 120 organisations (institutions internationales, ministères de la santé, ligues et comités nationaux contre la tuberculose, les maladies vénériennes, la mortalité infantile, sociétés de la Croix-Rouge, etc.) a permis de réunir une collection très précieuse du matériel édité à l'étranger et dans toutes les langues. Le classement méthodique de ces documents n'est pas encore terminé. En ce qui concerne les affiches, il est dès maintenant possible d'en consulter environ 300 qui sont exposées dans les locaux de l'O. N.

Une salle de démonstration de films et d'exposition de matériel de propagande a été installée dans les sous-sols de l'O. N., de sorte qu'il est désormais possible de documenter

complètement les visiteurs sur tous les moyens de propagande utilisés pour la diffusion des lois de l'hygiène.

Réponse aux demandes de renseignements. — Depuis le 1^{er} juillet 1926, le service a répondu, en collaboration avec les autres services de l'office, à 340 demandes de renseignements, celles-ci émanant de sources très différentes: inspecteurs départementaux d'hygiène, médecins de bureaux d'hygiène, parlementaires, préfets, maires, conseillers généraux et municipaux, personnalités et organismes étrangers, etc.

Enfin, grâce à sa documentation dont l'importance croît chaque jour, et grâce aux liaisons qu'il a nouées avec les différents organismes et les personnalités les plus compétentes sur chacun des sujets qui se rapportent à l'hygiène sociale, le service a été en mesure de répondre à toutes les demandes qui lui ont été faites (voir annexe N^o 1).

Désormais, tous ceux qui veulent se documenter sur les questions d'hygiène peuvent venir puiser à la source de renseignements que l'office met à leur disposition; c'est ainsi que plusieurs étudiants préparant des thèses de doctorat de médecine ou de droit, ont eu recours à la documentation de l'office pour la préparation de leurs travaux.

Service de statistique.

Une bonne statistique des causes de décès est indispensable pour apprécier avec exactitude l'état sanitaire du pays, pour diriger avec efficacité la lutte contre les maladies et mesurer avec précision les résultats obtenus. Elle constitue l'un des principaux éléments d'information dont l'O. N. H. S. et les pouvoirs publics ont besoin pour régler leur action.

L'amélioration de cette statistique ayant rencontré quelques difficultés, parce que les crédits nécessaires ne furent pas inscrits au projet de budget pour 1927, l'O. N. H. S. a jugé utile, pour faciliter la réforme projetée, de prendre à nouveau à sa charge les dépenses correspondant à la statistique de 1926, ainsi qu'il l'avait d'ailleurs déjà fait pour la statistique de 1925.

Durant l'année 1926, le premier volume des causes de décès pour 1925, a été élaboré. Cet annuaire statistique a été publié en janvier 1927, par les soins de la statistique générale de la France, après entente avec l'O. N. H. S.

Grâce à cette collaboration, la mortalité par cause, sexe et âge, a pu être établie pour chaque département. On peut donc, dès à présent, consulter avec profit les 90 tableaux que comporte ce document, bien qu'il ne réponde pas encore à ce que l'on peut en attendre, étant donné les nombreux décès enregistrés sous la rubrique « 38 », « Causes inconnues ou mal définies », dont le pourcentage atteint et dépasse même dans quelques départements, 50 p. 100 de la mortalité générale. Ce fait est dû à ce que de nombreux maires, persuadés jusqu'à présent que ces renseignements n'étaient pas utilisés, n'insistaient pas pour connaître la cause de la maladie ayant entraîné la mort et se contentaient de la mention: mort naturelle, accident, maladie...

De plus, une besogne souvent ardue et compliquée consistant dans la rédaction de bordereaux, leur était demandée; ces bordereaux qui servaient à l'établissement de la statistique sanitaire aujourd'hui supprimée, étaient remplis de plus par un personnel de mairie non préparé à cette tâche, d'où de nombreuses erreurs qui contribuaient à vicier cette statistique.

C'est alors qu'en juillet 1926, les officiers de l'état civil furent avisés qu'ils n'auraient plus à fournir ces bordereaux, et leur attention fut attirée sur la rédaction des bulletins individuels de décès, d'après lesquels les statistiques seront désormais établies.

La statistique des causes de décès pour 1925 a été conçue sur des bases nouvelles.

Dans un but de simplification, celle-ci a été établie par département uniquement. Pour la première fois, les décès ont été classés par sexe et par petits groupes d'âge.

En vue d'extérioriser les chiffres contenus dans l'annuaire statistique, l'office a établi différents diagrammes destinés à servir de modèle pour l'établissement de courbes départementales. Ces courbes, qui ont été encartées

dans la statistique publiée, permettront aux pouvoirs publics de se rendre un compte exact de la situation sanitaire de leur département par rapport à celle de la France entière.

A titre d'exemple, le département de l'Orne a été choisi pour l'élaboration de ces diagrammes, parce qu'il n'accuse que 148 décès par causes inconnues ou mal définies sur 5.899 décès, soit 2,51 p. 100, alors que d'autres en présentent 30 p. 100 et même davantage. L'ensemble du pays présente, d'ailleurs, le pourcentage considérable de 26,4 p. 100 des décès sans causes spécifiées.

Ces courbes comprennent (voir annexe N^o 2).

Diag. I. — Mortalité générale, par sexe et par petits groupes d'âge, enregistrée dans le département de l'Orne, comparée avec celle de la France entière, pour 1.000 habitants.

Diag. II. — Mortalité par tuberculose (toutes formes) dans l'Orne et en France, pour 100.000 habitants.

Diag. III. — Causes de décès classés par ordre décroissant d'importance dans le département de l'Orne (nombres absolus).

Diag. IV. — Schéma comparatif des causes de mort. Proportion pour 100.000 habitants et classement par ordre décroissant d'importance dans le département de l'Orne et la France entière.

L'office national d'hygiène sociale s'est mis à la disposition de MM. les préfets et de leurs collaborateurs, pour établir les diagrammes de leur département, au cas où ils éprouveraient des difficultés à les faire établir eux-mêmes au moyen des données statistiques contenues dans l'annuaire.

Plusieurs départements nous ont ainsi demandé d'établir leurs courbes sanitaires, et nous avons eu la satisfaction de constater qu'elles avaient été utilisées pour illustrer divers rapports de réorganisation des services départementaux d'hygiène présentés par les préfets à leurs conseils généraux.

L'annuaire de 1927 (causes de décès de 1926) va présenter encore une amélioration sur celui de 1926.

La Statistique générale de la France, d'accord avec l'O. N. H. S., a poursuivi ses investigations en procédant d'abord au dépouillement des bulletins de décès des villes ayant plus de 50.000 habitants, ce qui nous permettra de connaître d'une manière aussi précise que possible l'état sanitaire de nos grandes villes. Le volume des causes de décès survenus en 1926 présentera donc, de ce fait, une amélioration certaine sur celui de 1925.

De plus, les départements seront repris dans leur totalité, et les résultats publiés comme dans l'annuaire de 1925. Il faut, en effet, conserver le plus possible nos moyens de comparaison, et c'est en procédant ainsi que nous obtiendrons une vue d'ensemble permettant d'établir des comparaisons exactes.

Toutefois, ce n'est qu'en 1927 que les circulaires envoyées l'an dernier aux maires auront leur plein effet. Il sera alors possible de mettre la cause de mort en relation avec la profession du décédé, son âge, son sexe, son état matrimonial, sa nationalité, et s'il s'agit d'un décès d'enfant, la profession de ses parents, son mode d'alimentation, s'il a moins d'un an, et sa filiation s'il s'agit d'enfants décédés avant la cinquième année de l'existence.

Il est inutile d'insister sur la valeur d'une telle documentation, qui présentera pour les pouvoirs publics, les médecins et les philanthropes, un intérêt de premier plan.

Service de la propagande.

L'office national d'hygiène sociale a placé au premier plan de ses préoccupations la propagande éducative d'hygiène. Il est en effet apparu que parallèlement aux efforts d'organisation des services d'hygiène, il était nécessaire d'instruire et d'éduquer le grand public, et en même temps d'informer les éducateurs et les médecins de l'importance de ces services en matière d'hygiène sociale.

Cet effort de propagande et d'information qui doit également s'exercer au sein des assemblées élues (conseils généraux et conseils municipaux), doit rendre possible et particulièrement fécond le travail d'organisation des services d'hygiène.

Etant donné l'importance du rapport établi par M. Lucien Viborel, secrétaire général de la commission générale de propagande de l'office national d'hygiène sociale, sur l'effort de

propagande contre les maladies sociales et ses résultats, nous donnons ci-après un résumé aussi substantiel que possible de ce rapport:

« Pendant l'année 1926, la commission générale de propagande de l'office national d'hygiène sociale s'est attachée à réaliser avec méthode les trois points essentiels de son programme: l'organisation de la propagande éducative contre les fléaux sociaux, la coordination des efforts de propagande accomplis dans le domaine de l'hygiène sociale, la documentation des organismes publics ou privés, soit en France, soit à l'étranger, en matière de propagande d'hygiène sociale.

« Rappelons que la commission générale de propagande fut organisée dès le début de 1926. Présidée par M. Georges Risler, et ayant comme vice-présidents MM. le docteur Queyrat, Louis Forest et Eugène Mirabaud, et comme secrétaire général, M. Lucien Viborel, la commission groupe en son sein les représentants qualifiés des ministères et des grandes associations nationales dont le but est de défendre la santé publique, en luttant contre les maladies sociales, et de travailler à l'éducation hygiénique.

« Nous donnons ci-après la liste des services ministériels ou des associations nationales dont les efforts sont coordonnés par la commission générale de propagande de l'office national d'hygiène sociale:

« Ministère du travail et de l'hygiène (direction de l'assistance et de l'hygiène publiques. — Service de prophylaxie des maladies vénériennes).

« Ministère de l'instruction publique.

« Ministère de la guerre.

« Ministère de la marine.

« Ministère des colonies.

« Ministère de l'agriculture.

« Comité national de défense contre la tuberculose.

« Ligue nationale française contre le péril vénérien.

« Ligue nationale contre l'alcoolisme.

« Comité national de l'enfance.

« Ligue franco-anglo-américaine contre le cancer.

« Ligue nationale d'hygiène mentale.

« Ligue nationale contre le taudis.

« Union des grandes associations françaises pour l'essor national.

« Alliance nationale pour l'accroissement de la population française.

« Comité central des Croix-Rouges françaises.

« Fédération des habitations à bon marché.

« D'une manière générale, toutes ces organisations utilisent le bureau de la commission générale de propagande pour assurer la diffusion des documents qu'elles éditent. C'est ainsi que la ligue franco-anglo-américaine contre le cancer, la ligue nationale française contre le péril vénérien, la ligue nationale contre l'alcoolisme, nous envoient couramment leurs documents: affiches, brochures, tracts, qui, joints aux documents du comité national de défense contre la tuberculose, sont répandus de la façon la plus rationnelle dans tous les départements.

« Grâce à l'effort financier considérable du comité national de défense contre la tuberculose, dans le domaine de la propagande, et grâce aussi à l'importante participation financière de l'office national d'hygiène sociale, la commission de propagande est parvenue à faire bénéficier les associations moins fortunées de la puissante armature de propagande déjà existante et de ses moyens éprouvés et très efficaces.

« A cet égard, l'office national d'hygiène sociale a pris une initiative vraiment originale et des plus fécondes.

« Mais c'est surtout au moyen des campagnes intensives de propagande « Semaines » ou « Quinzaines de la Santé » que se conjuguent le plus heureusement les divers efforts dirigés contre les fléaux sociaux. Au lieu de série d'efforts spasmodiques et sans lien, ne portant que sur un point du programme, des campagnes « polyvalentes » selon l'expression consacrée, massives et méthodiquement préparées, sont devenues, grâce à la création de la commission générale de propagande, la règle courante de l'organisation. « S'il y a beaucoup de maladies, il n'y a en réalité qu'une seule santé » a spirituellement remarqué notre vice-président, M. Louis Forest. Il

est donc logique qu'un seul puissant effort éducatif soit organisé pour défendre la santé publique, mais encore fallait-il l'organiser.

« Nous avons souligné dans un précédent rapport publié au *Journal officiel* du 11 novembre 1926, que la création de l'organisme permanent de liaison avait été rendue immédiatement possible, grâce à l'existence du comité de propagande, parfaitement organisé, actif et puissant, du comité national de défense contre la tuberculose, dont les principaux techniciens avaient été en France, les collaborateurs de la mission Rockefeller, et avaient, de ce fait, acquis une riche expérience en organisant dans le pays tout entier, de 1917 à 1922, la vaste campagne de propagande contre la mortalité infantile et contre la tuberculose.

« Le concours que l'Office national d'hygiène sociale a trouvé auprès du comité national de défense contre la tuberculose, a été un incontestable élément de succès.

« Il convient également de mettre en relief l'aide très importante et la claire compréhension que nous avons trouvés dès la première heure auprès du service de prophylaxie des maladies vénériennes du ministère du travail et de l'hygiène, dirigé avec une haute compétence et une inlassable ardeur par M. le docteur André Cavaillon. C'est à cette heureuse coopération que nous devons en particulier le développement considérable de l'effort de propagande contre le péril vénérien, qui, pendant l'année 1926 a pu, avec le précieux concours de la ligue nationale française contre le péril vénérien, prendre une allure si vivante et si féconde.

« C'est en effet au cours de l'année écoulée que, grâce au solide appui du service de prophylaxie des maladies vénériennes, ont paru à l'écran, pour la première fois, des scènes ayant trait au fléau de la syphilis et qu'une vaste campagne contre le péril vénérien a pu être entreprise dans tous les organes de la presse parisienne et départementale.

« C'est aussi grâce à l'appui solide dont nous a assurés le service précité, que de nombreuses campagnes de propagande anti-vénérienne par la conférence et le film, ont été organisées dans vingt départements, et que, partout où ont eu lieu des réunions éducatives, les ravages dus à la syphilis ont pu être dénoncés.

« En résumé, on peut dire que, d'une part, l'expérience et l'organisation du comité de propagande du comité national de défense contre la tuberculose, et d'autre part l'aide technique et financière du service de prophylaxie des maladies vénériennes du ministère du travail et de l'hygiène, ont constitué pour la commission générale de propagande, le fondement solide sur lequel s'est établie l'œuvre de coordination de plus en plus riche en résultats, dont on va lire l'exposé substantiel.

Une tâche essentielle et fondamentale : la coordination.

« Avant l'organisation de la commission générale de propagande, on agissait en ordre dispersé et isolé. Les grandes associations nationales organisaient leur propagande sans se préoccuper des efforts similaires et sans qu'une liaison avec ces derniers fût établie. Le comité national de défense contre la tuberculose avait tenté dans le sens de la coordination des efforts louables, mais insuffisants, car son programme limité à la lutte contre la tuberculose ne lui permettait pas de mener efficacement cette œuvre. Il s'ensuivait que les autorités départementales et locales étaient constamment sollicitées, que le public avait l'impression de l'incohérence, et qu'en définitive, les résultats demeuraient médiocres. A cette époque, le préfet d'un département du centre nous signalait, navré, un exemple bien pittoresque de cette incoordination : en l'espace d'un mois, il avait vu se succéder dans une ville, cinq associations d'hygiène sociale, dont trois poursuivaient le même but. Elles venaient toutes cinq, organiser un effort de propagande, ignorant chacune le projet des autres. Les mêmes autorités et les mêmes bonnes volontés étaient donc sollicitées pour le même objet, à quelques jours d'intervalle, ce qui produisait le plus fâcheux effet. Aussi quand nous annonçâmes à ce préfet que désormais

un lien étroit allait être créé grâce à la commission générale de propagande, il ne manqua pas de saluer ce projet avec une visible satisfaction. Un autre préfet, auquel nous nous présentions au nom de la commission générale, nous exprimait d'une façon pittoresque sa satisfaction, après avoir entendu notre exposé : « Enfin, le front unique ! et on ne verra plus, grâce à l'office national, se succéder ou se rencontrer dans un même département, plusieurs œuvres qui s'ignorent ».

« Il a été entendu que tous les délégués des ministères ou des grandes associations nationales faisant partie de la commission générale de propagande communiqueront, au cours des réunions bi-mensuelles de la commission, leurs projets, afin de conjuguer dans toute la mesure du possible, tous les efforts et d'assurer un meilleur rendement. A l'aide des renseignements recueillis, un calendrier complet et annuel des campagnes de propagande ou des simples réunions organisées dans les départements a pu être établi et transmis à toutes les organisations intéressées et en particulier à MM. les préfets, à MM. les recteurs et inspecteurs d'académie, dont le concours nous est si précieux.

« Une lettre circulaire a été, en outre, adressée à MM. les préfets, pour les informer de la création et du rôle de la commission générale de propagande et leur demander de vouloir bien nous signaler tous les efforts de propagande d'hygiène sociale devant être accomplis dans leurs départements respectifs, pour que, de notre côté, nous puissions leur indiquer les projets concernant leurs départements. (Voy. annexes n° 4)

« Grâce à cette œuvre pratique de coordination, toutes les associations et toutes les autorités ainsi que tous ceux qui touchent de près ou de loin au mouvement d'hygiène sociale, sont constamment tenus au courant des événements concernant la propagande. C'est là un incontestable progrès dont on appréciera la haute portée.

« La coordination a permis d'organiser dans les départements des campagnes de propagande polyvalente, sous la forme de « semaines » ou de « quinzaines de la santé ». Toutes les associations nationales de lutte contre les fléaux sociaux participent à l'effort et ainsi se réalise de la façon la plus féconde la conjugaison des énergies, le travail méthodique et l'économie des ressources.

« Les campagnes combinées ont produit et ne cessent de produire la meilleure impression. Elles ont obtenu déjà, outre les résultats éducatifs incontestables, des résultats très importants dans l'ordre de l'organisation. C'est ainsi que plusieurs départements ont pu enfin commencer à s'organiser contre les fléaux sociaux, grâce au courant d'opinion créé par la campagne de propagande. Des organisations départementales ont vu leur rendement s'accroître sensiblement, à la faveur de la propagande qui avait souligné l'existence et la valeur des établissements d'hygiène sociale.

« Nous plaçons naturellement en premier lieu parmi nos résultats les plus précieux, l'œuvre de préservation qui s'accomplit chaque jour, en profondeur, grâce à notre effort éducatif, au sein même de l'école où nous rencontrons parmi les membres du corps enseignant, tant de foi et de dévouement.

L'organisation de la propagande.

« La propagande d'hygiène sociale a été organisée par la commission générale de propagande de l'office national d'hygiène sociale, et avec le concours des grandes associations précitées, par les moyens les plus efficaces et les plus variés, dans le pays tout entier, et d'une façon plus intensive dans un certain nombre de départements.

« 1. — La campagne nationale.

« a) Par la presse. — La publication d'articles et d'informations dans tous les organes de la presse française et coloniale a été intensifiée au cours de l'année. Sans parler des comptes rendus de manifestations d'hygiène sociale, on peut citer le chiffre important de 15.000 articles publiés dans les grands journaux parisiens, la presse départementale et les principaux organes corporatifs. Dans la

seule période de novembre et décembre 1926, 4.700 articles relatifs à la lutte contre la tuberculose ont été publiés à l'occasion de la campagne de lancement du timbre antituberculeux, organisée avec succès par le comité national de défense contre la tuberculose.

« Au point de vue de la documentation de presse, nous recevons par *l'Argus* toutes les coupures de journaux ou de revues françaises et un certain nombre de coupures de la presse étrangère, se rapportant à l'hygiène sociale et principalement à la lutte contre la tuberculose et contre la syphilis.

« Toutes ces coupures sont soigneusement collectionnées dans de grands albums qui constituent une source précieuse d'informations.

« b) Par le document imprimé. — Les affiches, les brochures, les tracts, les cartes postales, ont été largement diffusés dans les divers milieux : écoles, centres industriels, milieux ruraux, établissements publics etc., au total deux millions d'exemplaires ont été distribués soit directement par les grandes associations d'hygiène sociale, sous l'égide de la commission générale, soit par nos soins.

« Nous avons édité en collaboration avec le comité national de défense contre la tuberculose, et avec le concours de la ligue nationale française contre le péril vénérien, un numéro spécial de *La Vie Saine*, abondamment illustré, et intitulé : « L'effort de la France contre le péril vénérien ». Cette publication a été tirée à 25.000 exemplaires et adressée aux médecins, aux infirmières et aux éducateurs, ainsi qu'à tous les abonnés de *La Vie Saine*. Signalons également l'édition des documents suivants :

« 1° Une affiche sur les caractères essentiels de l'office national, tirage : 10.000 exemplaires ;

« 2° Une affiche : « Protégez-vous contre la syphilis », tirage : 60.000 exemplaires ;

« 3° Un tract : « Service de prophylaxie des maladies vénériennes », tirage : 10.000 exemplaires ;

« 4° Un tract sur les caractères essentiels de l'office national, tirage : 10.000 exemplaires ;

« 5° Un tract : « Bureau central des infirmières », tirage : 30.000 exemplaires ;

« 6° Une brochure illustrée et en couleurs : *Les Maladies vénériennes*, tirage : 25.000 exemplaires ;

« 7° L'affiche : « Consultations de nourrissons », tirage : 100.000 exemplaires.

« Nous avons, en outre, aidé à l'édition d'une affiche de la ligue franco-américaine contre le cancer et à l'édition de deux affiches illustrées de la ligue nationale française contre le péril vénérien.

« L'office national d'hygiène sociale a également continué à diffuser les éléments qui lui semblaient le plus propre à amplifier son rôle d'organisateur des services d'hygiène dans les départements, en soulignant les initiatives heureuses auxquelles il s'est intéressé. C'est ainsi qu'il a fait éditer le rapport présenté par M. Armand Guillon, préfet du Tarn-et-Garonne, au conseil général de ce département, sur l'organisation et le fonctionnement du service départemental d'hygiène. Ce rapport a été envoyé par les soins de l'office national à tous les préfets et aux différentes personnalités susceptibles d'avoir par leur action une influence sur l'organisation sanitaire de la France.

« Il en a été de même pour le rapport présenté aux conseils généraux de Seine-et-Marne par M. Garipuy, préfet, et le docteur Forestier, I. D. H. ; de la Corrèze, par M. Andrieu, préfet, et le docteur Menantaud, I. D. H. ; et enfin de l'Allier, par M. Gondoin, préfet.

« La brochure éditée par l'association de « L'Hygiène par l'exemple », sur la construction d'écoles modèles, ainsi qu'une conférence-type sur la lutte contre les fléaux sociaux, faite par M. le docteur Maréchal, inspecteur départemental d'hygiène du Doubs, aux maires et aux conseils municipaux, à l'occasion de la tournée des conseils de révision, ont été largement diffusés dans divers départements.

« L'office national a vulgarisé plus de 100.000 exemplaires de l'affiche éditée par l'association « Sauvons les mères et les bébés », affiche qui fait connaître toutes les consultations de nourrissons existant dans les départements et dans chacun des arrondissements de Paris. « Enfin, un second envoi de 50.000 affiches pour la lutte contre le cancer a été assuré

par les soins de l'office national d'hygiène sociale, en accord avec la ligue franco-anglo-américaine contre le cancer. Nous avons reçu à l'occasion de cet envoi de nombreuses lettres émanant de malades demandant des renseignements sur les centres de traitement ou des indications pour l'hospitalisation. Ces correspondances témoignent que le but que l'on se proposait a été atteint et que l'attention du public a été utilement attirée sur le cancer et la nécessité du traitement précoce.

« c) *Par le cinématographe.* — Nous avons donné une vive impulsion à l'activité cinématographique, tout d'abord en prêtant aux médecins et éducateurs qui ont bien voulu nous les demander 575 films, puis en faisant illustrer toutes les réunions organisées par nos soins, environ 500, de projections cinématographiques. Nous avons mis à l'étude, pour combler diverses lacunes de notre cinémathèque, la création de plusieurs films qui sont en cours d'édition. Citons notamment le film *Le taudis*, dont le scénario a été composé par M. J.-H. Rosny aîné; le film *La loi de la vie*, en faveur de la natalité; le film *La tuberculose*; les films *Le cancer*, *L'armement antivénérien de la France* et *Il était une fois trois amis*, film de propagande contre l'hérédo-syphilis composé par le docteur Devraigne.

« Nous avons également établi, à l'usage des éducateurs, un inventaire très complet de tous les films d'hygiène existant en France et à l'étranger, avec une brève analyse, l'indication du métrage, de la durée de projection et de l'origine.

« A l'occasion du premier congrès international du cinématographe qui s'est tenu à Paris, sous l'égide et selon le vœu de la Société des nations, en septembre 1926, nous avons présenté un rapport sur l'utilisation du cinématographe dans l'enseignement de l'hygiène.

« Nous avons, en outre, participé aux travaux d'organisation de l'office international du cinématographe de l'institut de coopération intellectuelle (Société des nations), dont le but est d'aider au plein épanouissement du cinématographe d'enseignement et d'éducation sociale. A la suite de la participation de la commission de propagande de l'office national d'hygiène sociale à ces travaux, deux membres de la commission, MM. le docteur A. Cavaillon et Lucien Viborel, ont été nommés experts près l'institut de coopération intellectuelle de la Société des nations.

« Signalons encore qu'un rapport sur l'influence du cinématographe dans les milieux ouvriers a été adressé au bureau international du travail à Genève, qui en avait fait la demande et a exprimé sa vive satisfaction pour ce travail très documenté.

« Un rapport sur l'utilisation du cinématographe dans l'enseignement populaire de l'hygiène a été également remis à M. Antoine Borrel, ancien ministre, député de la Savoie, qui se livre à une étude de la question.

« Au surplus, une entente a été établie avec une importante firme cinématographique pour que tous les événements se rapportant à l'hygiène sociale soient cinématographiés et produits sous la forme « d'actualités » à l'écran, dans plus de 600 grands établissements de Paris et des départements. Ces « actualités » seront réunies à la fin de chaque année et formeront un film intitulé: *L'Année sanitaire*.

« Enfin, il importe de signaler la réalisation d'un vœu très important présenté au congrès international du cinématographe. Désormais, grâce à un accord établi avec la chambre syndicale des propriétaires d'établissements cinématographiques, des films d'hygiène pourront être insérés dans les programmes habituels. On verra sans peine la portée de cette décision qui va permettre d'exercer une propagande captieuse et particulièrement efficace parmi un nombre considérable de spectateurs que les réunions éducatives les mieux organisées n'auraient jamais pu atteindre.

« Nous avons organisé, à l'office national, une salle spéciale de projections où, d'une façon permanente, ont lieu des démonstrations par le film, devant les nombreux visiteurs français ou étrangers qui viennent se documenter.

« d) *Par la radiophonie.* — Dans ce domaine, la commission générale de propagande a également apporté méthode et coordination. Un

nombre de causeries proportionné à l'importance du sujet, a été demandé à chaque grande association nationale et un programme annuel a pu être ainsi établi. (Voir annexe N^o 5)

« La commission générale assure le contrôle des textes et, avec la précieuse collaboration de l'union des grandes associations organise l'émission par les grands postes de la Tour Eiffel, de l'école supérieure des postes, télégraphes et téléphones, de Radio-Paris et du Petit-Parisien.

« Pendant l'année 1926, plus de 60 conférences faites par les maîtres les plus réputés de l'hygiène sociale, ont été lancées par T. S. F.

« e) *Par le théâtre.* — Le théâtre lui-même a été mis au service de la santé publique. La pièce de propagande antisiphilitique d'un jeune et talentueux auteur dramatique, M. Loïc Le Gouidiac: *Le mortel baiser*, a été représentée, grâce à l'aide précieuse du service de prophylaxie des maladies vénériennes et de l'association « Sauvons les mères et les bébés », que dirige M. Bernard Flurscheim, ainsi qu'au concours de la Ligue nationale française contre le péril vénérien. L'organisation et la direction technique de ces représentations ont été confiées à M. Lugué-Poe, directeur du théâtre de l'Œuvre, et une première série a eu lieu à Paris, dans la banlieue parisienne et dans les principaux centres départementaux. Plus de 45.000 spectateurs ont assisté à ces représentations qui ont obtenu un grand succès.

« f) *Par l'exposition.* — Un matériel complet d'exposition a été créé: il comprend des affiches illustrées, des graphiques, des photographies d'établissements, soit environ une centaine de tableaux. Cette collection a figuré pour la première fois au congrès de l'association pour l'avancement des sciences à Lyon, en août, et en octobre 1926 à Reims, au congrès de l'Alliance nationale d'hygiène sociale. Elle a été partiellement exposée à l'exposition d'hygiène d'Enghien-les-Bains et à l'exposition de l'enfance, en octobre 1926, à Paris, et elle est généralement placée dans les salles de l'office national où tous les visiteurs peuvent la voir.

« Nous avons également constitué, avec la collaboration du comité national de l'enfance, de l'association « Sauvons les mères et les bébés » et de « l'Hygiène par l'exemple », un petit matériel d'exposition itinérante, destinée surtout au village. Outre des tableaux très vivants, il comporte toute une série d'objets pratiques d'hygiène ménagère dont l'utilisation permet de contribuer à créer un foyer sain et heureux.

« g) *Par l'entretien individuel.* — Plus de 2.700 démarches ont été effectuées, soit par le secrétaire général de la commission à Paris et dans 28 départements, soit par les délégués conférenciers, auprès des autorités, des chefs d'industries, des parlementaires, des membres du corps médical, des secrétaires de syndicats ouvriers ou des présidents de sociétés agricoles, des directeurs de journaux, etc., etc.

« Ces démarches avaient pour objet:

« 1^o L'information en ce qui concerne la lutte contre les maladies sociales, le rôle de l'office national d'hygiène sociale et des grandes associations;

« 2^o L'organisation de la campagne nationale de propagande et des « semaines » ou quinzaines de la santé ».

« 2. — L'action dans les grandes corporations.

« Indépendamment de son action courante, la commission générale de propagande a exercé son activité parmi les futurs éducateurs et les éducateurs, ainsi que dans plusieurs grandes corporations comme les cheminots, les marins du commerce, les postiers, les industriels les syndicats.

« a) *Parmi les éducateurs.* — Dans toutes nos campagnes de propagande, les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ont été visitées par nos conférenciers.

« Tous les professeurs des lycées et collèges, les instituteurs, les institutrices, ont été invités à nos réunions éducatives organisées dans 20 départements.

« Des articles sur les fléaux sociaux, spécialement destinés aux membres du corps enseignant, ont été publiés dans les organes

corporatifs comme *Le Manuel général de l'enseignement*, *Le Journal des instituteurs* et *L'Ecole et la vie*. Couramment, les films ont été envoyés à tous les éducateurs qui en ont fait la demande. De plus, sur les 2 millions de documents qui ont été vulgarisés en 1926, 300.000 affiches et 500.000 brochures et tracts ont été destinés aux écoles.

« Au point de vue de la lutte antivénérienne, notamment, il importe de signaler que, pendant l'année écoulée, des conférences ont été organisées par la commission générale de propagande et par le comité d'éducation féminine de la société française de prophylaxie sanitaire et morale, dans plus de 50 écoles normales et que ces réunions, toutes suivies de projections cinématographiques appropriées et de distribution de brochures, ont groupé plus de 25.000 auditeurs, tous futurs éducateurs ou éducateurs;

« b) *Parmi les cheminots.* — L'année 1926 a marqué la réalisation de l'accord avec les sept grands réseaux de chemins de fer, en ce qui concerne l'organisation de la propagande contre les maladies sociales dans les centres des cheminots. Nous avons également établi la liaison avec les syndicats de cheminots et, en particulier, avec la fédération nationale des travailleurs du chemin de fer (C. G. T.). D'autre part, nous avons étroitement conjugué nos efforts avec des associations importantes ayant pour but la protection de la santé des cheminots: « Le sanatorium des cheminots », « Les enfants des chemins de fer français » et la société antialcoolique des employés de chemins de fer.

« Les principaux centres de cheminots du Paris-Lyon-Méditerranée, du Nord, du Paris-Orléans ont été visités. La campagne se poursuit activement sur tous les réseaux.

« Des articles sur la tuberculose, la syphilis, l'alcoolisme, le taudis, ont été publiés dans le journal *La Tribune des Cheminots* et dans le journal *La Santé de la Famille*, organe de la société anti-alcoolique des employés des chemins de fer français.

« c) *Parmi les marins du commerce.* — En application de l'arrangement international pour la protection de la santé des marins du commerce, signé le 1^{er} décembre 1924 par le Gouvernement français, nous avons commencé, dès 1926, et sans attendre la ratification de l'accord, à assurer dans tous les ports, la distribution régulière aux marins, de tracts contenant des conseils pour la préservation et le traitement anti-vénériens avec indication pratique des centres de diagnostic et de traitement.

« Cette distribution est faite couramment à Marseille, grâce à l'excellente collaboration de M. le docteur Ribot, directeur de la santé maritime. Elle est en voie d'organisation au Havre, à Nice, Nantes, Dunkerque et à Bordeaux. Un des résultats les plus heureux de cette activité s'est traduit par une importante augmentation du nombre de consultants dans les centres anti-vénériens, ce qui prouve que cette propagande a une portée certaine.

« D'ailleurs, afin de faire cette propagande en complet accord avec les compagnies de navigation et les syndicats de marins, un accord très intéressant a été conclu avec la Compagnie générale transatlantique, pour l'organisation de la propagande dans les ports du Havre, de Marseille, de Bordeaux, de Saint-Nazaire, et à bord des navires. Cette propagande a un double but: l'éducation prophylactique des marins et leur information au sujet du rôle des dispensaires d'hygiène sociale.

« D'autres accords sont en voie de conclusion avec les grandes compagnies « les Messageries maritimes », « les Transports maritimes », « les Chargeurs réunis » et, d'une façon générale, avec la chambre des armateurs français.

« Toute cette propagande parmi les marins est organisée avec le concours des grandes compagnies, d'une part, et du syndicat du service général de bord (C. G. T.) dont l'organe *Le Travailleur de la Mer* publie nos articles et communications.

« Entr'autres succès tout à fait éclatants, signalons la grande manifestation de propagande contre la tuberculose et la syphilis, qui a eu lieu le 22 janvier 1926 à Cherbourg, à la Maison du Peuple, organisée par l'union départementale confédérée et avec la collaboration de la fédération du personnel des services de santé, représentée par M. Merma; plus

de 2.000 auditeurs ont pu être groupés à la Maison du Peuple de Cherbourg.

« d) Parmi les postiers. — L'administration des postes, télégraphes et téléphones et la fédération des sociétés mutualistes des postes, télégraphes et téléphones nous ont demandé d'organiser la propagande parmi les postiers. Une brochure et une affiche spécialement destinées aux employés des postes, télégraphes et téléphones sont en préparation, ainsi qu'un programme de conférences. Des cours d'hygiène sociale seront donnés périodiquement à l'école supérieure des postes, télégraphes et téléphones à Paris.

« e) Parmi les industriels. — Plus de 40.000 industriels ont reçu personnellement, par la poste, une documentation relative à l'hygiène sociale et plus particulièrement à la lutte contre la tuberculose. Nous avons établi d'autre part, une liaison des plus fécondes avec l'Association des industriels de France contre les accidents du travail, qui groupe 3.800 industriels, et à laquelle nous avons remis 4.000 affiches de propagande antituberculeuse et antivénérienne qui ont été placées par les soins de l'association dans les usines et ateliers de France. Nous avons par ce moyen atteint environ 600.000 ouvriers.

« De plus, le Bulletin officiel de l'association a publié une série d'articles concernant les fléaux sociaux.

« f) Les syndicats ouvriers. — La commission générale de propagande est entrée en relation avec la confédération générale du travail pour l'organisation de la propagande parmi les syndicats ouvriers groupés au sein des unions départementales confédérées. Les secrétaires de toutes les unions départementales, dont M. Jouhaux a bien voulu nous remettre la liste, ont reçu une documentation.

« 3. — L'organisation des campagnes départementales.

« Pour l'organisation de la propagande d'hygiène sociale, 28 départements ont été visités ainsi qu'un pays de protectorat: la Tunisie.

« Des campagnes de propagande « semaines » ou « quinzaines de la santé » ont été réalisées dans les 20 départements suivants: Yonne, Calvados, Hérault, Ardèche, Lot-et-Garonne, Nièvre, Bouches-du-Rhône, Tarn-et-Garonne, Ile-et-Vilaine, Cantal, Loire, Gers, Aveyron, Var, Seine, Seine-et-Oise, Eure, Orne, Côte-d'Or et Eure-et-Loir.

« Près de 200 villes ont été visitées par nos conférenciers, 300 conférences ont été données groupant près de 200.000 auditeurs.

« Il convient d'ajouter à ces chiffres, environ 200 conférences organisées par les soins de nos correspondants, ayant réuni 100.000 auditeurs.

« Au total: 500 conférences et 300.000 auditeurs.

« 4. — Documentation et coopération avec les associations.

« La commission générale de propagande s'est attachée à documenter en matière de propagande, les organisations françaises et étrangères, les médecins et les éducateurs. Elle a, d'autre part, aidé de ses conseils et de ses subventions, les associations à éditer et à vulgariser les documents de propagande.

« a) Documentation. — Une documentation complète sur l'effort de propagande d'hygiène sociale en France, a été adressée aux gouvernements, associations nationales de lutte contre la tuberculose, contre le péril vénérien et sociétés nationales de croix-rouge de 54 nations. Elle a réuni, d'autre part, à l'office national, une importante documentation internationale, relative à 30 nations.

« Outre les affiches, tracts, brochures, remis à titre documentaire à tous nos visiteurs — plus de 2.700 pochettes de documentation ont été adressées dans le courant de l'année — à nos correspondants; nous avons édité plusieurs séries de conférences ou d'articles de presse sur les principales maladies sociales.

« Environ 5.000 exemplaires de conférences et d'articles ont été envoyés au titre de la documentation de propagande.

« b) Coopération. — Nous n'avons cessé d'aider de nos conseils techniques et quelque-

fois de nos subventions, les associations qui ont fait appel à nous, soit pour l'édition d'une affiche, soit pour la création d'un film ou l'achat de copies de films. Enfin nous avons mis nos services à la disposition des associations pour la vulgarisation de leurs documents. Plus d'un million et demi de documents imprimés ont été répandus de façon méthodique par nos soins. Nous avons notamment adressé à MM. les préfets et à nos correspondants, 40.000 exemplaires de l'affiche sur le cancer, éditée par la ligue franco-anglo-américaine contre le cancer, et 50.000 exemplaires de l'affiche relative aux consultations de nourrissons, existant dans chaque département.

« 5. — L'action en faveur de l'infirmière visiteuse.

« La propagande en faveur de l'infirmière visiteuse s'est exercée activement dans tous les milieux et à l'occasion de toutes nos manifestations. Nous avons obéi à deux préoccupations:

« 1° Susciter parmi les jeunes femmes de France, des vocations d'infirmières visiteuses;

« 2° Populariser l'infirmière de plus en plus aux yeux de tous.

« Cette propagande a été organisée par la commission générale de concert avec le bureau central des infirmières, dirigé avec tant de zèle et de compétence par Mlle Delagrangé.

« Dans nos 500 conférences, les caractères essentiels de l'infirmière visiteuse ont été définis et son rôle précisé. De plus, des causeries entièrement consacrées au sujet ont été données par Mlle Delagrangé devant des auditoires nombreux composés d'éducateurs, de médecins et de groupements féminins, dans les villes suivantes: Montauban, Bordeaux, Reims, la Rochelle, Nantes, Paris, Narbonne, Carcassonne, Marseille.

« 35.000 affiches représentant l'infirmière visiteuse, « éducatrice et auxiliaire du médecin dans la lutte contre la mortalité infantile et la tuberculose » et protectrice de l'enfant, ont été répandues dans 62 départements. Un numéro spécial du journal *la Vie saine*, intitulé: « Une noble tâche, celle d'infirmière visiteuse », a été édité par le comité national de défense contre la tuberculose et tiré à 25.000 exemplaires, diffusés parmi les futurs éducateurs, éducateurs anciennes élèves des lycées, sociétés féminines, etc.

« Une plaquette fort attrayante, abondamment illustrée, et intitulée: *la Messagère de la santé*, a été également vulgarisée en vue du recrutement. 20.000 exemplaires ont été répandus de plus judicieuse manière.

« Enfin, un film montrant le rôle social de l'infirmière visiteuse a été établi. Il vient s'ajouter au film *Le Dispensaire et l'infirmière* que nous possédions déjà, et qui, pendant l'année écoulée, a été projeté 210 fois.

« Il importe encore de signaler l'édition de deux séries de cartes postales illustrées représentant les divers aspects de l'école d'infirmières visiteuses du comité national de défense contre la tuberculose et les principales tâches de l'infirmière visiteuse. Tirées à 100.000 exemplaires, ces cartes postales ont eu beaucoup de succès dans les écoles, plus particulièrement.

« La presse nous a été à cet égard, du plus précieux concours; plus de 1.200 articles dont quelques-uns illustrés, ont été publiés sur le rôle de l'infirmière-visiteuse. Le grand journal féminin *Minerva* a consacré toute une grande page illustrée à la question. Ajoutons que le bureau central des infirmières a eu l'heureuse initiative d'adresser aux 30.000 médecins de France et d'Algérie, par l'intermédiaire de MM. les préfets, une lettre par laquelle le ministre du travail et de l'hygiène, demande aux médecins leur concours le plus actif pour assurer le recrutement des infirmières visiteuses. Cette lettre a déjà déterminé un grand nombre de demandes de renseignements.

« Actuellement, la commission générale de propagande étudie avec le bureau central des infirmières la création de trois nouveaux documents de propagande: une affiche illustrée qui mettra en relief les diverses activités de l'infirmière; une brochure illustrée contenant divers appels et tous les renseignements pratiques, et un tract dépliant qui sera le résumé de la brochure.

« 6. — Le lancement de la campagne intensive de propagande antivénérienne.

« C'est pendant l'année écoulée que la propagande contre le péril vénérien a été organisée avec le plus d'ampleur par la commission générale de propagande de l'office national d'hygiène sociale et le service de prophylaxie des maladies vénériennes, avec le concours de la ligue nationale française contre le péril vénérien. Quelques chiffres donneront un aperçu éloquent de l'importance et de la portée de cette propagande qui est venue se conjurer de la façon la plus fructueuse avec tous les efforts de propagande d'hygiène sociale, organisés dans le pays:

« a) Conférences: 200 ayant réuni 160.000 auditeurs;

« b) Documents créés: 4 d'un tirage total de 120.000 exemplaires:

« 1° *L'Effort de la France contre le péril vénérien* (numéro spécial de *La Vie Saine*);

« 2° *Les Maladies vénériennes* (brochure);

« 3° *Protégez-vous contre la syphilis* (affiche);

« 4° *Le service de prophylaxie des maladies vénériennes* (tract).

« c) Documents vulgarisés: 237.000;

« d) Films projetés: 102;

« e) Séances théâtrales: 20 représentations de la pièce *Le Mortel baiser*, groupant 32.000 spectateurs;

« f) Actualités à l'écran: 3 représentées dans 600 établissements et devant 2 millions de spectateurs;

« g) Emissions radiophoniques: 15;

« h) Expositions: 4.

« La propagande contre le péril vénérien a été pendant l'année écoulée, particulièrement intensive. Aussi commençons-nous à constater que l'opinion est saisie de l'importance du problème et qu'elle est en train de le placer au premier plan de ses préoccupations.

« Une constatation, entr'autres, qui est particulièrement symptomatique, nous permet de mesurer le chemin parcouru; il y a seulement deux ans, il n'était pas possible de parler ouvertement de syphilis ni d'imprimer seulement le mot dans les journaux. Aujourd'hui, nous ne seulement le terme est accepté mais des conférences sont données dans les milieux les plus divers et des articles publiés dans les journaux de toutes opinions. C'est le signe évident que notre propagande a touché l'opinion et déjà porté des fruits. »

Services des enquêtes départementales.

L'établissement des enquêtes départementales, destinées à recueillir et à tenir à jour les renseignements concernant les institutions d'hygiène publique et d'hygiène sociale existant sur le territoire, a nécessité par son importance, la création d'un service spécial.

Ces enquêtes actuellement terminées portent sur 94 départements français (y compris l'Algérie et les territoires du Sud).

L'établissement des enquêtes s'est échelonné depuis le mois de mai 1925, époque à laquelle l'office a établi ses premiers rapports, et s'est poursuivi durant deux années.

Ces enquêtes sont tenues à jour:

1° Par les renseignements que l'office reçoit périodiquement de ses correspondants départementaux, et notamment par la communication faite à l'office des vœux et des décisions bi-annuelles des conseils généraux;

2° Par l'envoi régulier, chaque année, des rapports ayant plus d'un an de date, à nos correspondants départementaux, avec mission de les retourner après y avoir mentionné les changements survenus dans le budget, l'armement sanitaire départemental public ou privé, et signalé les principaux résultats obtenus au cours de l'année dans la lutte contre les maladies sociales, etc.;

3° Enfin, dans certains départements, la mise à jour est complétée sur place, soit par les inspecteurs généraux du ministère de l'intérieur, qui prêtent à l'office une collaboration dévouée et particulièrement avisée, soit par un des médecins de l'office attachés à ce service.

Le service des enquêtes départementales a continué à dresser de nombreuses cartes de la France au moyen des documents déjà réunis. D'ores et déjà, il est possible d'y trouver des

cartes récapitulatives établies au moyen des renseignements centralisés :

Sur l'excédent des naissances et des décès en 1925 et en 1926 dans les départements; l'augmentation ou la diminution par département de la population française en 1921, comparée au recensement de 1926 au point de vue démographique.

Sur les centres d'enseignement de médecine et d'hygiène, les écoles d'infirmières préparant au diplôme d'Etat, pour l'enseignement de l'hygiène.

Sur les bureaux municipaux d'hygiène, les inspections départementales d'hygiène, pour l'organisation des services en France.

Sur les consultations de nourrissons et les sages-femmes, la répartition de la mortalité infantile comparée en 1925 et 1926, le nombre et répartition des sages-femmes dans chacun des cantons des différents départements; les camps et les colonies de vacances, les institutions médicales scolaires, les sections départementales du comité national de l'enfance, au point de vue de l'enfance.

Sur les dispensaires antituberculeux, les filiales et foyers de l'œuvre Grancher, les préventoriuns, les sanatoriums de cure maritime et établissements héliothérapiques, les hôpitaux-sanatoriums et services hospitaliers d'isolement des tuberculeux, pour la tuberculose.

Sur les centres et les services anticancéreux avec leurs zones d'action, pour le cancer, etc.

Le service va maintenant s'attacher à dresser le bilan sanitaire de la France qui n'est encore que partiellement établi. Le recensement des services antituberculeux et antivénéériens, effectué par le comité national de défense contre la tuberculose, d'une part, et le service de prophylaxie des maladies vénériennes, d'autre part, doit être complété en ce qui concerne l'ensemble des organismes publics ou privés s'occupant de la protection maternelle et infantile et les diverses luttes contre la mortalité infantile, le cancer, le taudis, l'alcoolisme et les maladies mentales, etc. Ce sera pour l'office l'œuvre de demain.

Enquêtes spéciales. — Enfin, parallèlement à ces enquêtes départementales, l'office, soit directement, soit en collaboration avec les pouvoirs publics ou les œuvres privées, a continué également à faire quelques enquêtes spéciales pour lesquelles il n'était pas possible d'attendre le dépouillement de la grande enquête sanitaire départementale, ou qui avaient trait à un objet trop spécialisé. C'est ainsi que dans le cours de cet exercice, l'enquête relative à toutes les consultations de nourrissons existant sur le territoire, a été terminée. Une autre a été faite à la demande de M. le professeur Pinard, président de la commission d'hygiène de la Chambre, afin de connaître exactement le nombre et la répartition des sages-femmes dans chacun des cantons des différents départements.

Une autre enquête destinée à recenser l'enfance anormale en France, a été entreprise par l'office, sur l'initiative du docteur Roubinovitch, médecin en chef de l'asile de Bicêtre, qui s'occupe tout particulièrement dans notre pays de l'enfance anormale.

Cette vaste enquête, qui a porté sur près de 75.000 écoles primaires publiques en France et en Algérie, a pu être effectuée grâce à l'entente concertée entre le ministère de l'instruction publique et le ministère de l'hygiène, qui ont fourni à l'office les moyens de la poursuivre.

Nous pensons que cette enquête constituera une base de départ en vue de la solution à apporter au problème délicat et de plus en plus urgent de l'éducation de l'enfance anormale perfectible, si nombreuse et encore si délaissée, et dont se préoccupent à juste titre non seulement les milieux universitaires, mais encore les psychiatres.

Il a été adressé à chaque école un questionnaire minutieusement étudié, aussi simple et aussi clair que possible, et accompagné d'une lettre explicative destinée à éviter tout malentendu et toute cause d'erreur.

L'office, en entreprenant une semblable tâche ne s'est pas dissimulé le caractère délicat de cette enquête, dont bien des éléments pouvaient fausser l'exactitude et la valeur.

Tout d'abord, comme il paraissait naturel, l'office a songé à confier cette enquête aux

médecins chargés de l'inspection médicale scolaire, qui seuls eussent été véritablement qualifiés pour juger de l'anormalité de l'enfant, de sa catégorie, de son degré, et pour établir un diagnostic précis.

Malheureusement, à part le département de la Seine dans lequel cette méthode eut pu être employée, étant donné l'organisation par faite et uniforme de l'inspection médicale scolaire, partout ailleurs elle était impossible. L'inspection médicale scolaire départementale ou communale — encore facultative — n'est en France ni suffisamment ni uniformément organisée (1), pour que l'on ait pu songer à lui confier une enquête de cette envergure qui exigeait une unité d'interprétation et de réponse afin que les chiffres qu'elle pouvait fournir puissent présenter une valeur.

Le chiffre des anormaux perfectibles une fois établi, l'office compte alors faire appel à l'inspection médicale scolaire partout où elle fonctionne, et ailleurs à des médecins spécialement choisis, pour procéder à la visite des anormaux signalés. Cette visite aura pour but d'établir avec précision pour chaque enfant le diagnostic de son état, afin de les classer par catégories et les dénombrer. Ce sera là le second stade de cette vaste enquête, le dernier devant consister dans l'organisation et la mise en œuvre des ressources matérielles dont dispose la France pour leur éducation.

A l'heure actuelle, la statistique générale de la France procède au dépouillement des 75.000 questionnaires qui ont été adressés aux instituteurs par le ministère de l'instruction publique, et nous ne tarderons pas à en connaître les résultats.

Enfin, l'enquête spéciale entreprise par l'office sur la préservation de l'enfance dans toutes les communes du département de la Seine, et dont nous avons parlé dans notre précédent rapport, a été terminée avec la collaboration du comité national de l'enfance et de l'œuvre générale de l'enfance.

Cet important travail a permis de constituer un fichier extrêmement complet qui servira de base à la coordination de ces œuvres, afin d'obtenir de leur fonctionnement le maximum de résultats.

Service d'études techniques.

L'action du service d'études techniques, chargé d'étudier et d'élaborer, en collaboration avec les diverses sections de l'office, les plans d'organisation des services d'hygiène départementaux ou communaux, a été intimement liée à l'action extérieure de l'office dans les départements.

A la suite de l'enquête sur les organisations départementales d'hygiène publique et d'hygiène sociale dont nous avons parlé plus haut, plusieurs préfets s'intéressant particulièrement au mouvement d'hygiène sociale, et se sentant appuyés dans leur action par un organisme technique comme l'office national, n'ont pas hésité à prendre l'initiative de créer des inspections départementales d'hygiène, ainsi que des offices ou des comités départementaux d'hygiène sociale.

Il apparaît nettement à l'heure actuelle qu'un des rôles les plus utiles que puisse jouer l'office consiste à exercer son action animatrice et directrice auprès des départements, pour y provoquer ou pour y intensifier le mouvement d'hygiène sociale, si bien amorcé depuis quelques années.

L'office n'a nullement la prétention de revendiquer le mérite de l'organisation des services d'hygiène dans les départements. Ce mérite en revient tout entier aux préfets. Mais nous avons essayé de leur faciliter la tâche et parfois même de les décider à l'entreprendre, en mettant à leur disposition notre documentation et l'expérience à la fois administrative et technique que nous avons acquise et qui se fortifie chaque jour.

Enfin, chaque fois qu'il a été nécessaire, un collaborateur de l'office s'est rendu sur place, afin d'adapter les plans préparés aux besoins locaux et aider à leur réalisation.

(1) A l'heure actuelle, l'inspection médicale scolaire n'existe que dans 24 départements sur 94; elle est en voie d'organisation dans 10 et n'existe par ailleurs que dans un petit nombre de villes.

Parmi les récentes réalisations ou projets de réalisations à mettre à l'actif des départements, nous devons citer :

Pour l'Allier, la création d'un office départemental d'hygiène sociale destiné à coordonner les efforts des institutions publiques et des associations privées, ainsi que d'une inspection départementale d'hygiène avec deux médecins de circonscription.

Pour les Basses-Alpes, la présentation au conseil général, par M. le sénateur Honorat, d'un projet d'organisation de l'inspection des services d'hygiène et du service des dispensaires antituberculeux, ainsi que l'organisation d'une quinzaine de santé.

Pour le Calvados, la création d'un dispensaire public d'hygiène sociale.

Pour le Cantal, la création d'un dispensaire d'hygiène sociale à Aurillac. Un projet d'organisation générale des services départementaux d'hygiène est également à l'étude.

Pour la Corrèze, projet d'organisation d'un service départemental des services d'hygiène, sous la direction du docteur Menantaud.

Pour la Dordogne, l'organisation d'une quinzaine de la santé et l'établissement d'un projet de réorganisation des services d'hygiène présenté par le préfet.

Pour l'Eure, la présentation, au conseil général, d'un projet de création des services d'hygiène, pour lequel une commission d'étude a été spécialement nommée.

Pour la Haute-Marne, l'établissement d'un nouveau règlement de l'office départemental d'hygiène sociale, placé sous la direction du docteur Grehant, devenu également inspecteur départemental des services d'hygiène du département.

Pour la Gironde, l'organisation d'une tournée de propagande dans les milieux maritimes et à Bordeaux, l'organisation d'un service municipal d'inspection médicale scolaire modèle.

Pour le Loiret, la réorganisation des services d'hygiène et la nomination du docteur Cauvet comme inspecteur, en attendant la création ultérieure de postes de médecins de circonscription.

Pour les Basses-Pyrénées, la présentation au conseil général, par le docteur Doléris, d'un projet d'organisation des services départementaux d'hygiène.

Pour la Saône-et-Loire, le service social a été renforcé.

Pour la Savoie, l'établissement par le préfet d'un projet de service départemental d'inspection médicale scolaire.

Pour la Haute-Savoie, l'organisation d'une quinzaine de la santé et d'un service départemental de prophylaxie antivénéérienne.

Pour le Tarn-et-Garonne, la nomination de deux inspecteurs d'hygiène de circonscription, en vue de compléter l'organisation d'hygiène du département, conformément au plan primitif établi par M. Guillon, préfet, actuellement directeur du personnel au ministère de l'intérieur.

Pour la Seine-et-Marne, l'organisation des services s'est poursuivie également par la désignation d'un deuxième médecin inspecteur d'hygiène.

Enfin, la fondation Rockefeller a continué à étudier, toujours en collaboration avec le service technique de l'office, les projets d'organisation des services d'hygiène constituant des essais d'organisation type ou des démonstrations comportant, comme dans l'Aisne, le Tarn-et-Garonne, une aide financière de cette institution.

La fondation Rockefeller a, d'ailleurs, demandé à l'office de se charger de la répartition des fonds destinés à subventionner les divers départements où s'exerce son action, et d'assurer le contrôle technique et financier de l'exécution des programmes élaborés en commun.

Les rapports annuels établis par les inspecteurs départementaux d'hygiène sont présentés très différemment suivant les départements, et, par suite, ne permettent pas de comparer de façon utile l'activité des divers services départementaux; ce fait constitue également un écueil à la centralisation aisée des renseignements relatifs à leur fonctionnement.

Aussi, l'office a-t-il saisi avec empressement la proposition du docteur Taylor, délégué pour la France de la fondation Rockefeller, de réunir à l'office les inspecteurs départementaux d'hygiène des départements subventionnés par cette institution, pour leur demander de collaborer à l'établissement d'un projet de rapport standard relatif au fonctionnement des services d'hygiène publique et sociale de leurs départements.

L'office a pensé pouvoir profiter de cette réunion pour examiner également avec quelques inspecteurs des services d'hygiène d'autres départements s'il n'y aurait pas intérêt pour la direction de l'hygiène et de l'assistance publiques, aussi bien que pour les préfets et leurs inspecteurs d'hygiène, à généraliser cette mesure aux autres départements.

Si ce projet pouvait être réalisé, il permettrait à l'office de tenir plus aisément à jour la documentation déjà réunie sur les organisations sanitaires françaises et faciliterait considérablement le travail qu'il poursuit en vue de l'établissement du bilan sanitaire de la France.

A cette réunion, tenue avec l'assentiment de la direction de l'hygiène et de l'assistance publiques, dont l'office constitue l'un des rouages, a été discuté le plan général du rapport préparé par le service d'études techniques en collaboration avec la fondation Rockefeller.

Le plan de rapport sur le fonctionnement des services d'hygiène publique et d'hygiène sociale, qui a été adopté, va servir de base à l'unification des rapports annuels des services d'hygiène, et constituera un progrès marqué qui facilitera la centralisation de ces documents en permettant de comparer utilement l'activité des divers services.

Par ailleurs, le service d'études techniques a continué à fonctionner comme un véritable bureau de consultation, en étudiant et en donnant l'avis de l'office sur les projets de création de tous établissements relevant de la santé publique ou de l'hygiène sociale.

C'est ainsi qu'il a continué à nous être soumis divers projets de dispensaires polyvalents d'hygiène sociale, de maisons maternelles, de préventoria, d'écoles de plein air, de camps et colonies de vacances, etc.

Il lui a été également soumis pour étude et approbation, un très important ouvrage fait par le capitaine Vuillemin, sur « l'organisation et le fonctionnement des colonies scolaires, centre et camps de vacances ».

Cet ouvrage, qui est indispensable à tous ceux qui sont appelés à organiser ou à diriger les œuvres de plein air, a comblé une importante lacune dans la liste des publications ayant trait à l'organisation des œuvres intéressantes de l'enfance et l'adolescence. Il a été publié sous le double patronage de l'office et du comité national des œuvres de plein air.

L'office a participé aux travaux des commissions techniques du comité national de l'enfance, pour la création de jardins d'enfants, de l'examen médico-pédagogique des enfants traduits en justice, l'utilisation des sages-femmes comme assistantes de protection maternelle et infantile rurale, etc., de la ligue d'hygiène mentale pour l'examen des enfants délinquants, et a été représenté aux divers congrès nationaux ou internationaux ayant trait à l'hygiène sociale.

Entre autres études techniques importantes que l'office a été amené à préparer, nous mentionnerons particulièrement celles relatives :

A la création et à l'organisation d'un bureau de renseignements épidémiologiques.

A l'étude du projet ayant trait à l'utilisation des sages-femmes comme assistantes de protection maternelle et infantile rurale, en collaboration avec le comité national de l'enfance.

A la collaboration que l'office a également apportée à la direction de l'enseignement primaire du ministère de l'instruction publique, pour l'établissement d'un projet de loi sur l'inspection médicale scolaire, et des instructions relatives au fonctionnement de ce service dans les départements.

Bureau de renseignements épidémiologiques. — La direction de l'hygiène et de l'assistance, en liaison avec la fondation Rockefeller, a demandé à l'un des collaborateurs de l'office, particulièrement au courant de ces questions et déjà désigné par elle comme secrétaire de la conférence sanitaire internationale de

Paris en 1926, d'établir un projet d'organisation d'un service de renseignements épidémiologiques rattaché au ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales (direction de l'assistance et de l'hygiène publiques).

Ce projet, dont la création avait été réclamée pour la France par le professeur Léon Bernard, à la conférence sanitaire internationale, prévoit la création d'un service comportant tout d'abord l'organisation d'un service de centralisation de renseignements épidémiologiques rapides, avec création d'un bulletin d'informations et d'un service de statistique.

Ensuite, l'organisation technique d'un service épidémiologique proprement dit, dont les principales fonctions consisteraient :

A susciter et à aider la création de services épidémiologiques départementaux, qui constitueraient l'armature de base de la lutte contre les épidémies;

A procéder aux enquêtes étiologiques, en vue de déterminer les causes de surmortalité des départements ou des communes, et à rechercher, d'accord avec les autorités locales, les meilleurs moyens d'y remédier; enfin, à aider éventuellement les services d'hygiène locaux dans l'organisation de la lutte contre les épidémies, sous la direction des conseillers techniques spécialisés du ministère de l'hygiène ou de l'institut Pasteur;

A centraliser et à établir des enquêtes épidémiologiques générales sur l'apparition, la marche et l'évolution des différentes maladies épidémiques survenues chaque année sur toute l'étendue du territoire.

Utilisation des sages-femmes pour la protection maternelle et infantile rurale. — Les progrès accomplis en matière d'hygiène maternelle et infantile dans les grands centres et leurs régions suburbaines, n'ont pu jusqu'ici être étendus à la protection maternelle et infantile dans les campagnes. La charge qui résulterait pour nos finances d'une semblable organisation avec visiteuses d'hygiène infantile, serait trop lourde pour être envisagée partout au compte de l'Etat.

D'autre part, l'assistance puerpérale n'est pas davantage assurée dans ces mêmes communes rurales.

Différentes études, et particulièrement l'enquête de M. le professeur Bar, rapporteur du projet de statut des sages-femmes françaises à l'académie de médecine, nous ont prouvé que la répartition des sages-femmes était très défectueuse sur les différents points du territoire, pléthore ou pénurie constituant, selon le cas, un danger social.

Les grandes villes sont en effet congestionnées par les praticiennes, aux dépens des campagnes qu'elles désertent, faute des moyens d'y gagner honorablement leur vie.

Il résulte donc que :

D'une part, les populations rurales ne sont pas protégées en matière d'hygiène sociale maternelle et infantile.

D'autre part, la sage-femme ne trouve pas dans les campagnes des moyens d'existence suffisants en exerçant strictement sa profession d'accoucheuse.

C'est dans le double but d'assurer le relèvement matériel et moral de la situation des sages-femmes (1), ainsi que de créer une armature de lutte efficace contre la mortalité infantile dans les communes rurales, que l'office national d'hygiène sociale, en accord avec l'association des anciennes élèves de la maternité de Paris, représentée par sa très distinguée et dévouée présidente, Mlle Mosse,

(1) En 1917, l'association des anciennes élèves de la maternité de Paris avait émis des vœux afin que soit étudié un statut des sages-femmes.

En 1923, l'académie de médecine établit un projet qui avait l'ambition de régler leur sort et de fixer en même temps leurs attributions sociales.

A la suite de ces débats, M. le sénateur Strauss, ancien ministre de l'hygiène, avait également songé à réaliser ce projet en s'inspirant des conclusions de l'académie, et tout dernièrement enfin, M. Caffort, député, déposa sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à instituer un corps de sages-femmes d'Etat, afin de mettre fin à l'abandon obstétrical et hygiénique où se trouvent de nombreuses régions de France.

a établi, en collaboration avec le comité national de l'enfance, un projet tendant à l'institution d'assistantes rurales de protection maternelle et infantile « remplissant des fonctions officielles et rémunérées et confiées uniquement à celles-ci ».

En cumulant deux fonctions, la sage-femme acquerrait ainsi une situation plus lucrative, mieux établie, qui l'attacherait définitivement au pays où elle s'installerait, et dont les populations rurales seraient en définitive les bénéficiaires.

Cette commission a donné son approbation aux directives essentielles de ce projet, qui envisage la création, dans toutes les régions rurales, de fonctions rémunérées d'assistantes sociales de protection maternelle et infantile, confiées, en première ligne, à des sages-femmes en exercice, assurant le service de l'assurance obstétricale gratuite.

Les études de la future sage-femme auraient une durée totale de deux ans et demi. Elles comprendraient tout d'abord un stage d'une année scolaire dans un service d'enfants que la sage-femme ferait à titre d'infirmerie, la durée du stage obstétrical proprement dit restant de dix-huit mois.

La commission approuva également les dispositions proposées par l'office en ce qui concerne le régime de transition qui restait à envisager, et comporte pour toutes les sages-femmes en exercice, candidates aux fonctions d'assistante sociale rurale de protection maternelle et infantile, un stage préalable d'une durée obligatoire d'un mois.

Ce stage se fera dans une faculté ou dans une école de plein exercice, sous la direction d'un professeur d'obstétrique d'accord avec son collègue de médecine infantile.

Il a été donné satisfaction aux désirs exprimés par la commission prénatale du comité national de l'enfance, pour que :

dans le programme envisagé, l'étude des maladies infantiles, spécialement les dépistages de l'hérédo-syphilis, et la prophylaxie de la tuberculose soient particulièrement enseignés;

un certificat de scolarité à la suite d'un examen probatoire d'ordre surtout pratique, sanctionne le stage.

En résumé, l'office s'est efforcé, d'accord avec le comité national de l'enfance, en s'appuyant sur l'autorité des pédiatres, et avec l'agrément de tous les groupements de sages-femmes, d'établir un projet aisément et immédiatement réalisable.

Dès maintenant, l'office se préoccupe de sa mise en application de ce programme, et après entente avec les préfets et les écoles de puériculture et d'infirmeries, se propose de tenter cette expérience dans quelques départements.

L'office étudie en même temps les moyens financiers nécessaires à l'octroi de bourses aux sages-femmes acceptant de faire le stage du régime transitoire.

L'essai sera généralisé peu à peu au fur et à mesure des résultats enregistrés.

Projet de loi sur l'inspection médicale scolaire et instructions générales relatives au fonctionnement de ce service dans les départements. — A la demande de la direction de l'enseignement primaire, le service technique de l'office a dressé une liste des inspections médicales scolaires départementales et communales actuellement existantes, et fait une étude des divers modes de fonctionnement type de ces services, dont la réalisation avait été si diversement comprise en France.

Cette demande fut l'origine d'une collaboration étroite entre la direction de l'enseignement primaire et du service d'études techniques, en vue de la réorganisation de ces services.

L'office pense, en effet, que pour être efficace, la protection de l'enfance, dont il a fait l'une de ses préoccupations essentielles, ne doit pas être limitée à la première et à la deuxième enfance, mais doit s'étendre aux enfants fréquentant les écoles.

Liaison et coordination.

La liaison que l'office a eu soin d'établir dès sa constitution, avec les pouvoirs publics, les organisations nationales privées et les organisations internationales d'hygiène, n'avait été qu'amorcée l'an dernier; elle s'est consi-

dérablement intensifiée au cours de cette année et a eu pour résultats les initiatives ou les réalisations que nous avons passé en revue dans les différents chapitres du présent rapport.

Il importe de rappeler tout d'abord que l'office se considère comme un service du ministère de l'hygiène, placé sous l'autorité du ministre et relevant de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques.

En ce qui concerne les rapports avec les comités ou les ligues nationales, l'office, persévérant dans sa position adoptée dès le début, ne s'est substitué à aucun de ces organismes, et loin de diminuer leur action, il s'est efforcé de leur donner son aide pour l'élargir et l'intensifier encore.

Dans le rapport de l'an dernier, nous nous sommes longuement étendus sur la liaison établie avec chacun des organismes nationaux ou internationaux. Nous ne reviendrons pas en détail dans le présent rapport sur les caractères particuliers de chacune des liaisons; nous ne ferons que rappeler très brièvement ici les principaux résultats obtenus par l'action coordonnatrice de l'office entre les pouvoirs publics, les œuvres privées et les différents départements ministériels.

Dans le cours de son travail, le service de documentation, comme le service d'études techniques, ont été amenés à collaborer très étroitement avec les différents organismes et en particulier avec les services de documentation, de statistique et de propagande du comité national de défense contre la tuberculose, et du comité national de l'enfance, ainsi qu'avec les ligues nationales contre le péril vénérien, contre l'alcoolisme, contre le taudis, contre le cancer, la ligue d'hygiène mentale, etc.

Cette liaison a été grandement facilitée par l'existence de la commission générale de propagande de l'office national, qui groupe les représentants de tous ces organismes et dont les réunions bi-mensuelles permettent un échange de vues très fécond.

Le rapport de la commission générale de propagande s'est longuement étendu sur la nécessité de la liaison et de la coordination; celle-ci a eu pour résultat la centralisation de toute la campagne éducative d'hygiène sociale primitivement menée séparément par les diverses associations pour la protection de l'enfance, la tuberculose, les maladies vénériennes, le taudis, le cancer, l'éducation populaire d'hygiène, etc. entre les mains de la commission générale de propagande, dont les campagnes sont désormais polyvalentes et méthodiquement organisées avec de puissants moyens d'action.

L'office a aidé à créer et à diffuser au cours de cette année:

Pour l'enfance: affiches avec la participation du Comité national de l'enfance, du Comité national contre la tuberculose, du Service de prophylaxie des maladies vénériennes et de Sauvons les mères et les bébés.

L'office a été, en outre, appelé à réaliser une liaison étroite entre le service de prophylaxie des maladies vénériennes et le comité national de l'enfance, en vue de l'organisation des services de lutte contre l'hérédo-syphilis dans les établissements de protection maternelle et infantile rattachés au comité national de l'enfance, et plus particulièrement dans Paris et le département de la Seine.

Pour les maladies vénériennes: 3 affiches avec la ligue nationale contre le péril vénérien et le service de prophylaxie des maladies vénériennes.

Pour le cancer: 1 affiche avec la ligue française contre le cancer.

Pour les œuvres de plein air: ouvrage sur l'organisation et le fonctionnement des camps et colonies de vacances avec le comité national des œuvres de plein air.

Pour le service de statistique: la liaison avec la direction de l'assistance et de l'hygiène publique, le comité national de défense contre la tuberculose, la Statistique générale de la France, a permis la publication de la statistique des causes de décès sous une forme améliorée.

Pour le service d'études techniques: nous avons vu que l'office avait participé aux travaux des différentes commissions du comité national de l'enfance, de la ligue d'hygiène mentale, mais nous devons tout particulièrement signaler ici l'action coordonnatrice de l'office

qui a permis de lier l'action de ses services avec ceux du ministère de l'instruction publique, du ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, simplifiant les formalités, facilitant les rapports et obtenant, grâce à son intervention, d'importantes réalisations dans un minimum de temps, pour les divers projets techniques dont nous avons parlé plus haut.

Outre les liaisons que nous avons amorcées l'an dernier et qui ont été suivies, il nous faut mentionner celle que l'office a établie, avec l'assentiment des préfets, avec les inspecteurs départementaux d'hygiène, dont tous ou presque tous ont bien voulu accepter d'être nos correspondants.

Nous nous efforçons d'entretenir avec eux des rapports constants, et persuadés que nous devons faire d'eux des collaborateurs immédiats de l'office, nous nous proposons de les réunir périodiquement, avec l'assentiment de la direction de l'hygiène et de l'assistance publique et des préfets, pour étudier avec eux la solution des divers problèmes qui s'imposent pour l'amélioration des services d'hygiène publique et d'hygiène sociale, trop diversement et trop souvent insuffisamment organisés sur notre territoire.

Les rapports de l'O. N. avec les grands organismes internationaux et étrangers d'hygiène sociale sont devenus au cours de cette année plus importants et plus nombreux. Une collaboration très intime s'est établie avec la Société des nations, le bureau international du travail, l'office international d'hygiène publique, la ligue des sociétés de la croix rouge, etc. ainsi que l'Union internationale contre la tuberculose, celle contre le péril vénérien, l'association internationale de protection de l'enfance, l'Union internationale de secours aux enfants.

Des rapports ont été engagés également avec les différents comités et ligues étrangères d'hygiène sociale, ainsi qu'avec les services gouvernementaux d'hygiène, particulièrement à l'occasion de la recherche de la documentation sur le matériel de propagande.

Autres services rattachés à l'office.

Enfin, cette liaison est une véritable coopération intime et journalière avec le service de prophylaxie des maladies vénériennes d'une part, et le bureau central des infirmières d'autre part, qui fonctionnent comme annexes de services ministériels. Ceux-ci ont reçu l'hospitalité dans les locaux de l'office et leur action se trouve maintenant si étroitement liée à la nôtre, qu'il serait difficile de la concevoir isolée et qu'en tous cas, le rendement de chacun de ces services s'en trouverait certainement diminué.

C'est ainsi que dans l'action que nous menons pour intensifier la lutte contre la mortalité infantile et la mortalité, nous pouvons favoriser la création de centres d'élevage, grâce à la collaboration indispensable du bureau central des infirmières pour le recrutement du personnel, du service de prophylaxie des maladies vénériennes, dont les subventions au titre de dépistage de l'hérédo-syphilis, rendent financièrement possible l'organisation de ces services.

Le compte rendu de l'activité et du fonctionnement de ces différents services, que nous insérons dans le présent rapport démontre leur utilité et l'importance de leur rattachement à l'office.

SERVICE CENTRAL DE PROPHYLAXIE DES MALADIES VENERIENNES

Le service central de prophylaxie des maladies vénériennes, qui relève exclusivement de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, constitue une véritable section de l'office national d'hygiène sociale, dans les locaux duquel il est installé.

Cette cohabitation a l'immense avantage d'assurer une liaison constante et une coordination d'efforts intime et continue accrue encore par l'entente étroite établie avec la commission générale de propagande et son secrétaire général pour tout ce qui touche la propagande antivénérienne, et par le fait que le chef du service central a été adjoint au directeur de l'office.

Le service de prophylaxie des maladies vénériennes a continué d'agir en liaison étroite avec la commission de prophylaxie des maladies vénériennes grâce à laquelle ont été

étudiés les problèmes techniques les plus divers, parmi lesquels il convient de citer spécialement les principes généraux de lutte antivénérienne, le projet de loi concernant les mesures de prophylaxie antivénérienne relatives à la prostitution le projet de loi concernant le charlatanisme, les méthodes de prophylaxie individuelle, le projet de loi portant ratification de l'arrangement international concernant les facilités accordées aux marins du commerce pour le traitement des maladies vénériennes.

En complet accord avec la commission, le service central s'est toujours attaché à rester en liaison intime avec les différentes organisations qui gèrent les services antivénériens répartis sur le territoire: assistance publique de Paris, institut prophylactique, ligne nationale française contre le péril vénérien, société française de prophylaxie sanitaire et morale, inspections départementales d'hygiène, offices départementaux d'hygiène sociale, délégués spéciaux départementaux tels que professeurs de dermatosyphiligraphie auxquels il n'est que juste de rendre un hommage particulier pour l'activité désintéressée qu'ils déploient pour lutter contre les maladies vénériennes, les bureaux municipaux d'hygiène, les commissions administratives des hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, etc.

Dans un grand nombre de dispensaires, il est maintenant fait du service social grâce à la mise en service de visiteuses d'hygiène spécialisées, instruites par un stage fait préalablement par elles au service social à l'hôpital (Paris).

En Algérie, un important développement a été pris par la lutte antivénérienne, et il a été créé une soixantaine de services en supplément des anciens services existants seulement à Alger, Constantine et Oran.

Au point de vue de la lutte contre la blennorrhagie, des efforts spéciaux ont été accomplis et de nouveaux services créés dans plusieurs localités importantes. De plus, un laboratoire spécial de recherches chimiques, physiologiques et cliniques vient d'être créé sur la demande et aux frais du service de prophylaxie par les soins de MM. Levy Bing, médecin de Saint-Lazare, André Meyer, professeur à la faculté des sciences de Caen, et Lebailly, inspecteur départemental d'hygiène du Calvados.

Des recherches des plus intéressantes sont entreprises qui contribueront à éclaircir la question de la thérapeutique chimique de la blennorrhagie.

Afin de compléter l'action des dispensaires, une attention spéciale a été donnée à la création de services ruraux départementaux en collaboration avec les médecins praticiens. Dans tous les départements, les médecins praticiens de même que les hôpitaux, les asiles d'aliénés, les dispensaires de toute nature, les maternités, les établissements de protection maternelle et infantile peuvent faire exécuter gratuitement les examens sérologiques grâce à la création de laboratoires centraux de sérologie, au nombre de 24, répartis sur l'ensemble du territoire, qui sont soit des laboratoires créés de toute pièce, soit une section spéciale de sérologie installée dans un laboratoire déjà existant.

D'autre part en plus de la gratuité des examens sérologiques, les médecins praticiens peuvent faire bénéficier leurs malades indigents ou demi-indigents de la gratuité des médicaments antisyphilitiques: arséno-benzol, bismuth, et ceci dans 14 départements.

Ces mêmes avantages et, en plus, le paiement des honoraires par les soins de l'administration et non par les malades, sont accordés aux malades des praticiens dans 21 autres départements.

Très prochainement, d'ailleurs, l'ensemble du territoire français jouira également de ces avantages.

La lutte entreprise pour doter de services de dépistage et de traitement de la syphilis maternelle et de la syphilis héréditaire, tous les établissements de protection maternelle et infantile, a été continuée avec méthode. Dans certains cas même, des établissements tels que des consultations prénatales ont été créés, dans le principal but de pouvoir faire fonctionner un service antisyphilitique pour femmes enceintes, qui ne pouvait être réalisé qu'à la condition d'être annexé à une consultation maternelle et d'avoir l'apparence d'une consultation ne s'occupant pas seulement de la lutte contre la syphilis.

La pratique systématique des examens sérologiques, si elle n'est pas encore généralisée, commence néanmoins à entrer dans les mœurs. Dès maintenant, 409 établissements de protection maternelle et infantile possèdent des services de dépistage et de traitement de la syphilis maternelle et héréditaire. Notons à cet égard l'aide particulièrement importante apportée au service antivénérien par l'office national d'hygiène sociale et par le comité national de l'enfance, dont le président, M. Paul Strauss, a bien voulu attirer l'attention de toutes ses filiales départementales sur l'importance du problème.

La lutte antivénérienne a, d'ailleurs, dans l'ensemble, été basée de plus en plus sur ce principe qu'il ne faut pas attendre que les vénériens viennent aux services créés pour eux, mais qu'il faut dépister les vénériens partout où ils se trouvent. Aussi, à côté du dépistage de la syphilis chez les femmes enceintes et les nourrissons, on s'est occupé également du dépistage et, naturellement, du traitement de la syphilis dans les grandes collectivités: chez les enfants d'âge scolaire, dans les services départementaux ou communaux d'inspection des écoles, et, chez les adultes, dans les grandes collectivités telles que les compagnies de chemins de fer, les sociétés de secours mutuels, les services d'assu-

rances sociales, la marine marchande, les travailleurs étrangers, les détenus dans les prisons, les prostituées.

Signalons encore que l'application en France de l'arrangement international des marins du commerce a pu être réalisée pratiquement dès sa signature, et en attendant la ratification définitive par les Chambres; que le service de prophylaxie des maladies vénériennes a pris une part étroite à l'établissement du contrôle de santé des travailleurs étrangers, soit contrôlé au départ à l'étranger, soit contrôlé à l'arrivée à la frontière; enfin, que ce service a pu faire paraître récemment un important volume de 500 pages: *L'Armement antivénérien français*, qui indique, sous forme d'annuaire, les différents textes législatifs et administratifs qui régissent la lutte antivénérienne, la liste complète de tous les organismes centraux ou départementaux de lutte antivénérienne et le répertoire de l'ensemble du matériel de propagande dont dispose l'office national et le service central.

Le service de statistiques du service de prophylaxie des maladies vénériennes a pu être enfin réorganisé en 1926; grâce à cette réorganisation, il nous est possible de donner ici quelques chiffres qui montrent l'intensification progressive de la lutte:

ANNÉES	BUDGET francs.	NOMBRE de services.	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
			total des consultations données.	des examens des laboratoires.	des injections théra- peutiques.
1916.....	200.000	40	»	»	»
1917.....	800.000	65	»	»	»
1918.....	800.000	90	»	»	»
1919.....	800.000	120	»	»	»
1920.....	1.200.000	145	»	21.000	86.000
1921.....	1.500.000	166	»	24.000	121.000
1922.....	1.500.000	195	781.000	97.000	400.000
1923.....	3.000.000	310	925.000	140.000	480.000
1924.....	3.040.000	366	1.029.000	174.000	714.000
1925.....	5.200.000	472	1.125.000	268.000	854.000
1926.....	9.650.000	893	(1) 1.353.000	(1) 310.000	980.000

(1) Chiffres non encore établis définitivement et susceptibles de modifications légères, quels résultats n'étant pas encore parvenus.

Il est facile de préciser la valeur de l'armement antivénérien au point de vue de l'intensité de l'effort accompli, résumé dans le tableau ci-dessus. En ce qui concerne les dispensaires antisiphilitiques, il ne reste plus que quelques services à créer et un certain nombre à améliorer. Les services ruraux seront bientôt étendus sur tout le territoire; l'arrangement international donne satisfaction pour les marins.

Le développement des services de propagande a été particulièrement marqué; on peut espérer que les mesures prises chez les travailleurs étrangers donneront bientôt les résultats attendus, mais il reste encore un gros effort à faire pour compléter l'organisation départementale (nous entendons par là la liaison et la coordination des différents services dans chaque département), pour assurer partout le dépistage et le traitement de l'hérido-syphilis, pour modifier surtout l'état de choses actuel en ce qui concerne les mesures sanitaires chez les prostituées.

Il est par contre particulièrement délicat de répondre à la question pourtant brûlante: la syphilis est-elle ou non en décroissance?

Il est hors de doute qu'il y a eu une véritable épidémie syphilitique pendant la guerre et que l'augmentation du nombre des cas de syphilis, qui a atteint son point culminant vers 1920, a décliné de 1920 à 1923 de façon considérable; mais depuis cette date que s'est-il passé? L'impression générale paraît être que peu de progrès ont été faits. Il est même certain que de petits foyers tendent à se rallumer dans certains endroits et que dans les départements où se trouvent ces foyers, la courbe descendante tend à remonter. Dans d'autres localités, au contraire, la courbe a continué à descendre, de façon très minime il est vrai.

L'organisation en cours d'une vaste enquête auprès des médecins praticiens permettra probablement de trancher définitivement le problème. Mais d'ores et déjà, de l'avis du service de prophylaxie, la recrudescence légère signalée est indubitable dans les régions où habitent des travailleurs étrangers et, dans ces régions, la recrudescence très nette, signalée par le professeur Jeanselme en particulier, ne peut être un instant discutée. Par contre, pour l'ensemble du territoire, et compte tenu des diminutions constatées dans certaines localités et des augmentations constatées dans d'autres, la syphilis a continué de régresser en 1924 et en 1925. Le taux des syphilis primaires dans l'armée le montre nettement. Nous avons en effet le droit de considérer que le taux des contaminations militaires est en rapport avec le taux de la syphilis contagieuse dans la population civile, et ce taux n'a pas cessé de décroître pendant la guerre, de 21 p. 1.000, jusqu'en 1925, où il atteint le chiffre record de 1,84 p. 1.000. En 1926, nous avons pu constater une légère hausse, 1,95, mais hausse bien minime puisqu'elle ne ramène même pas au chiffre de 2 p. 1.000.

La syphilis contagieuse est donc à notre avis en décroissance, mais, par contre, comme résultat de la fréquence de la syphilis pendant la guerre dans tous les milieux, jamais il n'y a eu autant que maintenant de syphilitiques non contagieux mais non guéris dans la population, et, par conséquent, il n'y a probablement jamais eu autant de femmes enceintes atteintes de syphilis qu'actuellement.

Cela nous permet de vérifier si l'armement antivénérien donne des résultats en rapport avec les sacrifices qu'ont coûtés sa création et son développement. Puisque la syphilis maternelle est plus répandue que jamais, nous devrions constater une augmentation considé-

rable dans le taux de la mortalité. Or, malgré cette augmentation du nombre de syphilis maternelles, jamais encore en France la mortalité n'est descendue aussi bas; elle est tombée de 1916 à 1926 de 48,3 mort-nés pour 1.000 naissances à 38,5 en 1926, par une chute progressive que nous pouvons espérer voir continuer.

Cette diminution des effets de la syphilis ne peut être attribuée qu'aux importants résultats donnés par « l'armement antivénérien ».

BUREAU CENTRAL DES INFIRMIERES

Le bureau central des infirmières devient de jour en jour le centre vivant et actif, où toutes les questions relatives aux écoles d'infirmières et d'infirmiers, au recrutement, au placement du personnel professionnellement préparé, sont réunies, étudiées, classées, afin que quiconque s'intéresse à ces problèmes puisse obtenir immédiatement, soit par correspondance, soit verbalement, tous les renseignements qui lui sont nécessaires, et où les infirmiers et infirmières trouvent appui et conseil au sujet de tout ce qui les préoccupe.

Les buts poursuivis, dès la première heure, par le bureau central des infirmières, sous l'autorité du directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, et sous l'égide de l'office national d'hygiène sociale:

1° Centralisation de toutes les questions concernant les écoles d'infirmiers et d'infirmières;

2° Organisation d'un fichier central du personnel infirmier et infirmière de toutes spécialisations, existant en France;

3° Propagande active pour le recrutement d'élèves infirmiers et infirmières;

4° Propagande pour les écoles reconnues administrativement préparant au diplôme d'Etat, soit au moyen de tracts, brochures, soit au moyen de causeries,

ont été atteints au cours de cette présente année, par le moyen d'une activité dont les résultats sont exposés ci-après:

Correspondance. — 6.412 lettres (du 30 avril 1926 au 30 avril 1927) concernant soit des questions d'écoles d'infirmières, des renseignements sur les études, les situations d'infirmières, des demandes et offres d'emploi, des enquêtes auprès d'infirmières pour documentation.

Renseignements oraux. — Du 21 juillet 1926 au 30 avril 1927, 600 personnes sont venues au bureau central des infirmières y chercher des renseignements divers.

Visites aux écoles préparant au diplôme d'Etat. — Ces visites, sollicitées par la direction de ces écoles, permettent de surveiller l'application des programmes d'études et de donner sur place l'impulsion nécessaire au bon fonctionnement de ces institutions. Au cours de cette année, les écoles situées dans les villes ci-après ont été visitées: Lyon, Bordeaux, Reims, Rouen, Orléans, Montpellier, Paris, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Lille, Saint-Germain-en-Laye, Rennes, Grenoble, Nîmes, Marseille, Laon, Dijon, Mulhouse, Colmar.

Propagande. — Des causeries en faveur du recrutement pour les écoles d'infirmières ont été faites à Montauban, Bordeaux, Reims, la Rochelle, Nantes, Paris, Narbonne, Carcassonne, Marseille, devant des auditoires composés de médecins, d'administrateurs, de représentants des différents établissements d'enseignement féminin, d'associations d'anciennes élèves des écoles primaires supérieures, lycées, etc.

La lettre demandant aux 30.000 médecins de France et d'Algérie, leur concours actif pour le recrutement d'élèves pour les écoles d'infirmières, a été envoyée par l'intermédiaire de MM. les préfets. Cette lettre est lue et commentée; les médecins demandent des renseignements complémentaires sur les écoles, ce qui est la preuve de leur intérêt pour la question qui vient de leur être exposée.

En accord avec la commission générale de propagande, un tract comprenant toute documentation, avec vues, sur les écoles d'infirmières, l'enseignement préparant à l'examen d'Etat, les situations offertes aux infirmières diplômées d'Etat, les attestations de notabilités médicales sur ces carrières féminines, a été remis à l'imprimeur. Une intéressante

maquette d'affiche de propagande sera incessamment exécutée.

Ce tract, cette affiche, sont destinés à tous les établissements primaires supérieurs, secondaires, privés ou publics, qui, par le moyen de leurs professeurs, peuvent orienter les jeunes filles vers les écoles d'infirmières.

En attendant livraison de l'imprimeur, des renseignements sur les écoles d'infirmières ont été insérés dans les revues et journaux pédagogiques.

De jour en jour apparaît plus importante cette question de la propagande, informant les milieux intéressés, médecins, éducateurs, de la nécessité de constituer en France un corps professionnel d'infirmières suffisant en nombre et en valeur, de l'urgence d'un recrutement sérieux, étant donnée la difficulté actuelle de trouver les titulaires indispensables au bon fonctionnement de nos institutions d'hygiène sociale.

Il faut des infirmières visiteuses pour collaborer à l'organisation de la France contre les fléaux sociaux, et leur nombre actuel est insuffisant.

C'est pourquoi, en sus d'une propagande active, l'office national d'hygiène sociale se préoccupe de trois questions très importantes :

1° Faire utiliser par des institutions de protection maternelle et infantile les jeunes filles désireuses de devenir infirmières, mais n'ayant pas atteint l'âge d'admission dans les écoles, fixé, au minimum, à dix-neuf ans.

Une enquête approfondie est menée pour trouver des établissements offrant l'internat aux jeunes filles non domiciliées dans la ville, dirigés par une infirmière capable de former sérieusement des jeunes, de les orienter professionnellement vers les études préparant au diplôme d'Etat, tout en déchargeant les familles, dans une certaine mesure, des soucis matériels, soit en prenant les jeunes filles au pair, soit en leur offrant le vivre et le couvert accompagnés d'une légère indemnité.

Cette enquête a permis d'assurer un certain nombre de places offrant toutes garanties aux familles dans des établissements situés à Paris, Nantes, Reims, Lyon, Châlons-sur-Marne, Trocy, Saint-Trojan, en Seine-et-Oise, dans le Finistère;

2° Faire en sorte que les situations matérielles offertes aux infirmières diplômées d'Etat soient suffisantes pour encourager les familles à autoriser les jeunes filles à devenir infirmières.

En effet, dans de trop nombreux cas, le traitement alloué aux infirmières est nettement inférieur à celui accordé aux employés de préfecture, aux employées des postes et télégraphes, aux institutrices.

L'action engagée dans ce sens par l'office national d'hygiène sociale a incité certains départements, certaines institutions à reviser ces traitements en vue de leur augmentation et à affilier leurs collaboratrices à la société de secours mutuels des infirmières visiteuses de France.

3° Faire utiliser dans les secteurs ruraux les sages-femmes, après un enseignement complémentaire d'hygiène sociale, comme assistantes rurales de protection maternelle et infantile.

Ce projet, élaboré par l'office national, en accord avec le comité national de l'enfance, est en voie de réalisation dans la Gironde, par le moyen de la fédération girondine des œuvres de protection maternelle et infantile.

Le bureau central des infirmières est, d'autre part, en liaison avec Mlle Mossé, directrice

de l'école de sages-femmes de la faculté de médecine de Paris, pour cette question et celle du placement des sages-femmes.

Documentation. — Les renseignements sur toutes les réformes intervenues dans les écoles d'infirmières depuis l'application du décret du 27 juin 1922, sur le fonctionnement des écoles, les conditions d'admission, les bourses, les internats, sont régulièrement tenus à jour.

Par le moyen de listes et de bulletins envoyés aux écoles qui les retournent munis des renseignements demandés, le nombre d'élèves actuellement dans les écoles peut être évalué à 950 environ, toutes les écoles n'ayant pas encore répondu.

Par le moyen de bulletins adressés par les écoles les organisations plaçant des infirmières, le bureau central des infirmières sera à même, fin 1927, d'établir le fichier de ces situations ainsi que la carte des infirmières (répartition par département).

La statistique, dépendant des renseignements communiqués par les écoles, les institutions, les intéressées elles-mêmes, et ces renseignements parvenant journellement pendant encore un certain temps, les chiffres définitifs de base ne pourront être fixés que vers la fin de 1927.

Placement. — Les infirmières, ainsi que les organisations les employant s'adressent au bureau central des infirmières, soit pour une situation, soit pour une collaboratrice. Les premières demandes sont les plus fréquentes; elles s'élèvent à 164 contre 20 placements.

Il convient d'ajouter que les écoles, les sociétés de croix rouge, placent elles-mêmes leurs ressortissantes, mais qu'une liaison est établie entre ces organismes et le bureau central par l'échange des bulletins de placement.

Travaux et rapports. — Au cours de l'année, différents rapports ont été demandés pour présentation à des congrès d'hygiène sociale. Ce sont des travaux sur :

Les assistantes d'hygiène scolaire;
L'orientation professionnelle vers les carrières féminines médico-sociales;
La situation matérielle et sociale des infirmières;
L'infirmière-chef départementale; son rôle social, etc.,

ainsi que la préparation des travaux pour la quinzaine internationale sociale devant avoir lieu à Paris, en juillet 1928.

Toute cette activité vise un seul but : pourvoir la France du nombre suffisant d'infirmières de toutes spécialisations, nécessaire pour la bonne marche des services d'assistance et d'hygiène sociale. Le problème est vaste et se présente sous des faces multiples que le bureau central s'efforce d'étudier, de considérer, en vue de faciliter la tâche soit aux écoles, soit aux administrations, institutions employant des infirmières, soit aux infirmières elles-mêmes et surtout en vue de donner confiance aux familles, aux jeunes filles, afin que les écoles voient rapidement augmenter le nombre de leurs élèves.

L'office national d'hygiène sociale, par son action en faveur du relèvement des traitements, par ses dons de livres professionnels aux bibliothèques des écoles, par les facilités données aux infirmières pour assister aux congrès d'hygiène sociale, par les visites de ses déléguées dans les départements pour étu-

dier sur place les conditions d'utilisation des infirmières, par son intervention auprès des administrations et du corps médical, s'efforce de créer un état d'esprit qui permettra de munir nos institutions des collaboratrices sans lesquelles ne peut s'édifier aucun plan de lutte contre les fléaux sociaux.

Conclusions.

Fidèle au programme qui a été précisé dans le rapport établi l'an dernier, l'office, tout en exerçant son activité dans les différents domaines qui lui ont été assignés, a poursuivi son effort et tout particulièrement exercé son action coordinatrice et animatrice dans le but :

D'organiser la propagande éducative d'hygiène sociale dans tous les milieux;

De provoquer ou d'intensifier dans les départements le mouvement d'hygiène sociale amorcé depuis plusieurs années;

De poursuivre l'organisation rationnelle et définitive tant au point de vue technique, qu'au point de vue administratif, des services destinés à assurer efficacement la protection de la mère et de l'enfant, et en prolongeant obligatoirement cette surveillance et cette protection jusqu'à l'âge scolaire.

Le service d'études techniques a eu une activité particulièrement grande au cours de cette année, et la constitution de ce service, qui n'avait pas été prévu expressément dans les termes du décret de création de l'office, s'avère chaque jour plus nécessaire et d'autant plus utile qu'il facilite l'organisation des services communaux ou départementaux d'hygiène, en étudiant des projets d'organisation toujours délicats, en raison de l'absence d'obligation et de la diversité des problèmes de tous ordres, médicaux, administratifs et budgétaires, qu'ils soulèvent.

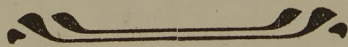
L'office devient chaque jour un centre d'activité sociale de plus en plus fréquenté et apprécié, si nous en jugeons par les visites que nous recevons d'hygiénistes, de médecins, d'administrateurs et d'hommes politiques, qui viennent puiser dans les services de l'office la documentation et les conseils nécessaires à leur action.

Les appréciations formulées à son endroit par de hautes personnalités françaises et étrangères du monde de l'hygiène, qui ont visité nos services ou fait appel au concours de l'office nous sont un sûr garant que les efforts déployés par l'office au cours de ses deux années d'existence, n'ont pas été stériles (voir annexes n° 8 et 9)

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans rendre un hommage particulier au zèle et au dévouement de nos correspondants départementaux. Nous avons hautement apprécié la valeur du concours qu'ils nous ont apporté et grâce auquel la tâche entreprise par l'office a été grandement facilitée.

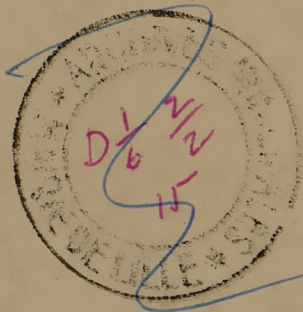
Cette tâche n'aurait d'ailleurs pu être menée à bien si l'office n'avait rencontré auprès du ministre chargé de l'hygiène, sous l'autorité duquel il fonctionne, l'appui le plus complet et le plus bienveillant.

L'intérêt qu'il ne cesse de nous témoigner, l'attention avec laquelle il veut bien suivre nos efforts, le haut appui que nous trouvons auprès de lui, et aussi la sollicitude si éclairée et si amicale dont nous entoure le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques constituent, pour le personnel si dévoué de l'office, la meilleure des récompenses et le plus précieux des encouragements.



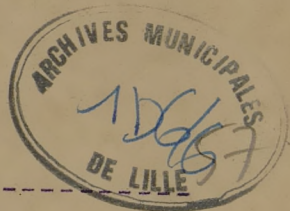
Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.



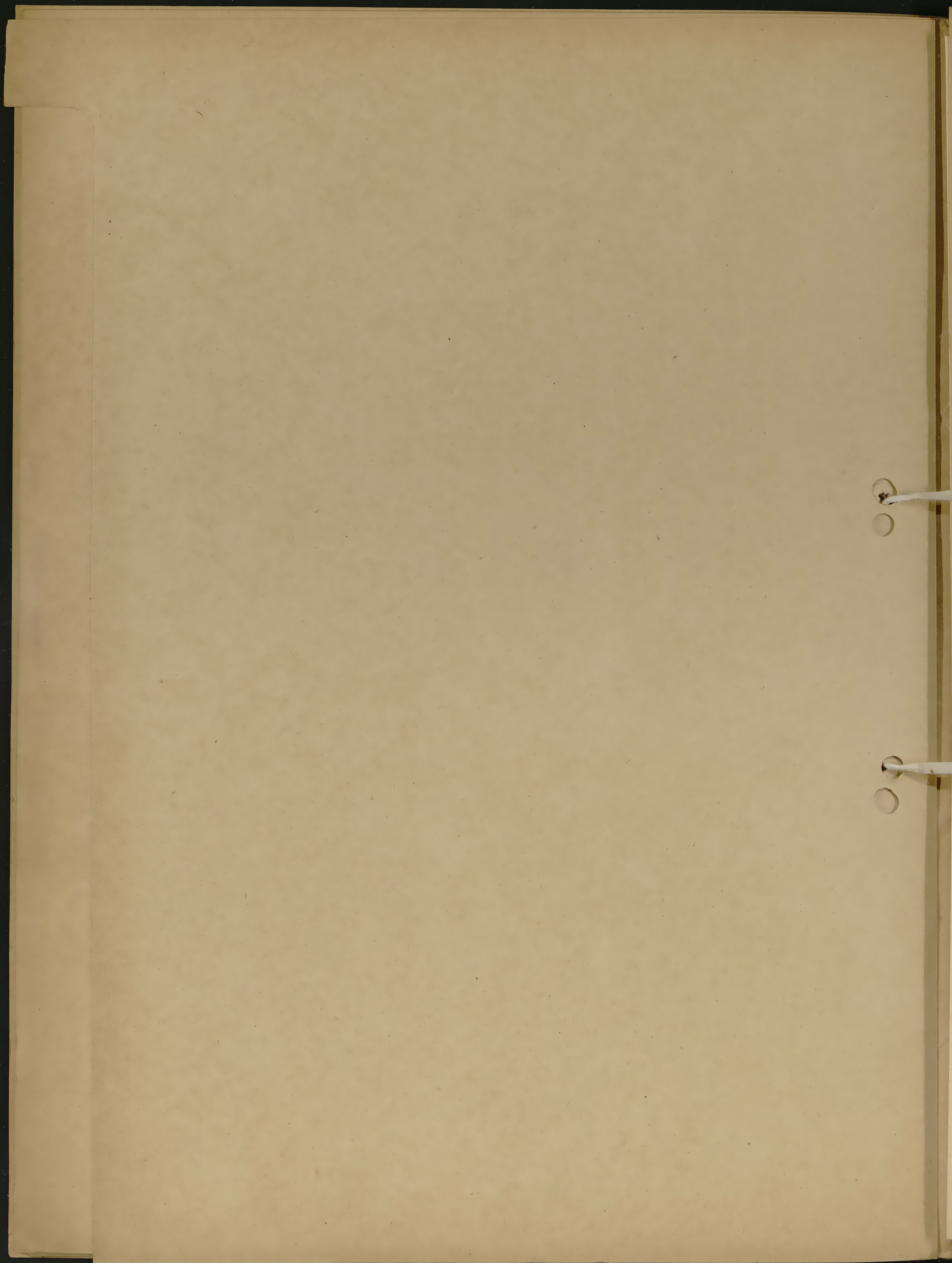


A N N E X E S

AU RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DE
L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE



- Annexe I - Principales demandes de renseignements.
- 2 - Statistique des causes de mort en 1925 et diagrammes départementaux.
 - 3 - Programme des Campagnes de Propagande (Commission Générale de Propagande).
 - 4 - Lettre circulaire à MM. les Préfets (Commission Générale de Propagande).
 - 5 - Programme des conférences radio-téléphoniques (Commission Générale de Propagande).
 - 6 - Questionnaire pour le recensement des enfants anormaux.
 - 7 - Plan de rapport annuel sur le fonctionnement des Services d'Hygiène Publique et d'Hygiène sociale.
 - 8 - Quelques appréciations sur l'activité de l'Office
 - 9 - Principales visites reçues à l'Office.



SPECIMENS DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
RECUES par l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE

(Année 1926-27)

N° de la demande	Objet de la demande
517	Indication de préventorium d'altitude pour enfant de 12 ans.
518	Renseignements spéciaux sur l'hygiène sociale en France.
526	Documentation sur valeur de l'élément étranger en France, en vue de sa naturalisation.
529	Renseignements sur les asiles de nuit dans les grandes villes.
530	Renseignements sur législation française relative à la protection maternelle et infantile et sur les organisations publiques et privées relatives à ce sujet.
531	Liste des établissements d'hygiène sociale situés dans les départements libérés, pouvant être proposés pour l'attribution du legs Bull.
532	Renseignements sur travail professionnel féminin et la protection de la Maternité dans l'industrie.
540	Organisation et fonctionnement d'un préventorium pour 60 enfants.
544	Législation française d'Hygiène sociale.
550	Différentes modalités de l'organisation départementale de l'Inspection médicale des écoles.
552	Rapport sur la protection sociale de la santé des marins du commerce.
556	Travaux sanitaires dans les régions libérées en France.
560	Documentation sur les écoles de plein air en France. Liste des établissements de cette espèce.
562	Documentation sur la propagande française d'Hygiène en Afrique du Nord.
563	Documentation sur la protection maternelle et infantile.
565	Documentation sur les camps de vacances et les colonies scolaires.
570	Formalités à remplir pour la reconnaissance d'utilité publique de l'Office d'Hygiène sociale et de préservation anti-tuberculeuse d'un département.
571	Renseignements sur l'organisation nationale anti-tuberculeuse du Royaume d'Italie.

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

N° de
la
demande

Objet de la demande

- | N° de la demande | Objet de la demande |
|------------------|--|
| 576 | Renseignements sur la protection des ouvrières contre les poussières de coton en Angleterre. |
| 589 | Documentation sur la dénatalité |
| 592 | Renseignements sur les préventoriuns français |
| 593 | Renseignements sur la construction des logements ouvriers |
| 595 | Législation et réglementation de l'hygiène alimentaire. |
| 596 | Bibliographie relative à la question de la natalité. |
| 603 | Liste de départements et villes où fonctionne l'Inspection médicale des écoles. |
| 604 | Loi Française de 1922 relative à la repression de la propagande anti-conceptionnelle et abortive. |
| 608 | Organisation d'itinéraires pour visiter les différents établissements d'hygiène sociale. |
| 613 | Liste des principales organisations nationales et internationales s'intéressant à l'hygiène sociale. |
| 615 | Renseignements sur la législation relative aux lotissements urbains. |
| 616 | Renseignements sur l'organisation des services d'hygiène publique et d'hygiène sociale d'un département. |
| 617 | Bibliographie relative à l'orientation professionnelle et appareillage nécessaire à la création d'un laboratoire d'examen d'aptitude professionnelle. |
| 626 | Renseignements sur les casiers sanitaires des maisons et la fréquence des décès par tuberculose. |
| 629 | Organisation des services de la désinfection en France |
| 630 | Indication du nombre de consultations de nourrissons, nombre de consultations prénatales, nombre d'Infirmières visiteuses par département. |
| 648 | Organisation du service d'Inspection médicale des écoles. |
| 666 | Indication de quelques départements français où l'organisation de l'hygiène publique et de l'hygiène sociale est particulièrement satisfaisante. |
| 668 | Documentation sur la législation des fumées industrielles. |
| 669 | Renseignements sur le prix de revient d'un préventorium et d'un camp de vacances. |
| 678 | Documentation sur l'organisation générale en France des services d'hygiène : administration centrale - départementale - budget du Ministère du Travail, etc... |
| 682 | Enseignement populaire d'hygiène et propagande dans les colonies françaises. |

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

N° de la demande	Objet de la demande
689	Documentation sur l'Association internationale de Bains Populaires.
690	Documents en vue d'un rapport sur la question "Législation de la protection de l'Enfance (Lois Strauss & Roussel).
691	Documentation pour thèse de doctorat en droit sur "L'Organisation scientifique des services sociaux".
693	Liste des principales publications périodiques relatives à la tuberculose et paraissant dans les différents pays.
696	Indication de recueils et publications donnant l'ensemble des lois, arrêtés, circulaires et règlements concernant l'hygiène.
697	Organisation du service de Santé en France en général.
698	Statistique des naissances et décès en France durant ces dernières années.
699	Budget sanitaire de l'Etat en France (% du budget général)
700	Budget de l'Assistance Publique Budget des organisations privées d'Hygiène Nombre de lits par spécialités dans les différents hôpitaux de France.
701	Prix de fonctionnement d'un préventorium pour 50 enfants, et d'une colonie de vacances pour 200 enfants.
710	Nombre de cas de trachome déclarés en France depuis 1924. Décret du 13 Aout 1923. Instructions prophylactiques du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique.
711	Organisation d'un Office départemental d'Hygiène sociale polyvalent.
714	Renseignements sur la manière nouvelle d'établir des statistiques.
720	Renseignements pratiques au sujet de la distribution départementale systématique du vaccin B.C.G.
727	Bibliographie sur l'allaitement maternel. Bibliographie sur le travail des enfants dans l'industrie.
729	Renseignements et statistiques sur les maladies vénériennes en 1914-1926 et sur la mortalité infantile.
735	Renseignements techniques pour la fondation d'un centre d'élevage.
736	Liste de livres populaires d'enseignement d'hygiène pour bibliothèques circulantes.
744	Renseignements pour organiser dans un département la propagande d'hygiène sociale.

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

N° de
la
demande

Objet de la demande

- 749 Documentation sur les organisations d'hygiène publique et d'hygiène sociale de Meurthe-et-Moselle.
- 753 Documentation sur les travaux de Bailey-Denton, relatifs à la capacité d'épuration du sol.
- 790 Documentation sur la législation médico-scolaire en France
- 794 Spécimens de statut et de rapports d'organisation des Sociétés de Secours Mutuels Françaises & étrangères.
- 807 Renseignements pour la création d'une maison maternelle départementale.
- 758 Documentation et références générales sur le problème du logement et le casier sanitaire des villes de Paris, Lyon et Dijon.
- 782 Règlements et rapports relatifs à l'organisation et au fonctionnement en France des "Gouttes de Lait", des "Dispensaires pour enfants de 1 à 5 ans", et des oeuvres pour la protection de l'enfance en général.
- 774 Documents pour la création d'un Office départemental d'hygiène sociale et modèles de statuts.
- 779 Renseignements pour la construction d'une école.
- 780 Renseignements sur la vaccination B.C.G.
- 786 Plan de construction d'un pavillon devant être utilisé comme pouponnière.
- 789 Liste des centres d'élevage qui existent actuellement en France.
- 802 Documentation sur les maisons maternelles.
- 805 Statistiques des causes de décès pour 1920-1926 en ce qui concerne les villes de Dunkerque, Abbeville, Orléans, Calais, Cherbourg, Montpellier.

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

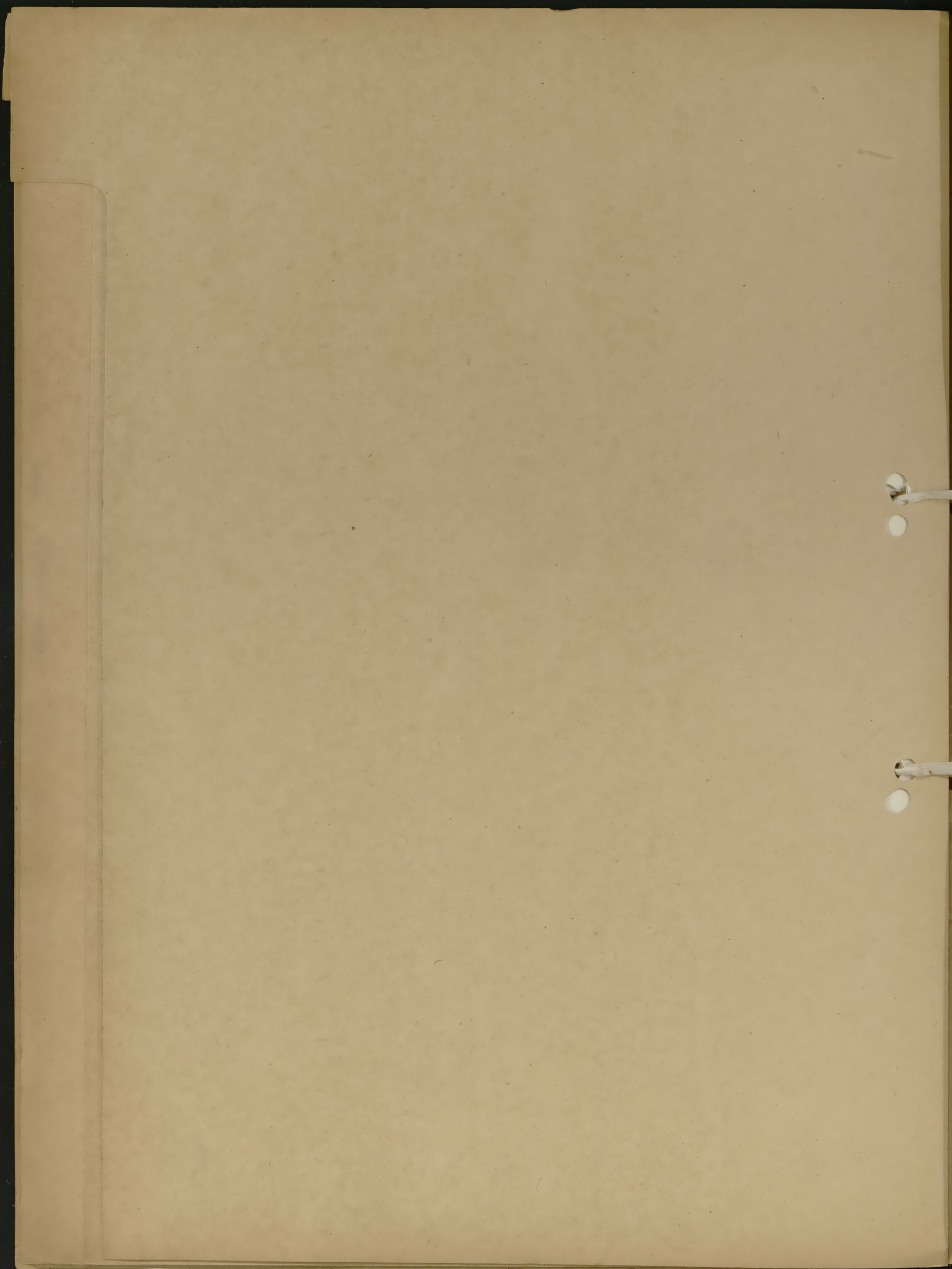
ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9



OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
26, Boulevard de Vaugirard - PARIS XVe

STATISTIQUE DES CAUSES DE MORT ENREGISTREES EN 1925
& DIAGRAMMES DEPARTEMENTAUX

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

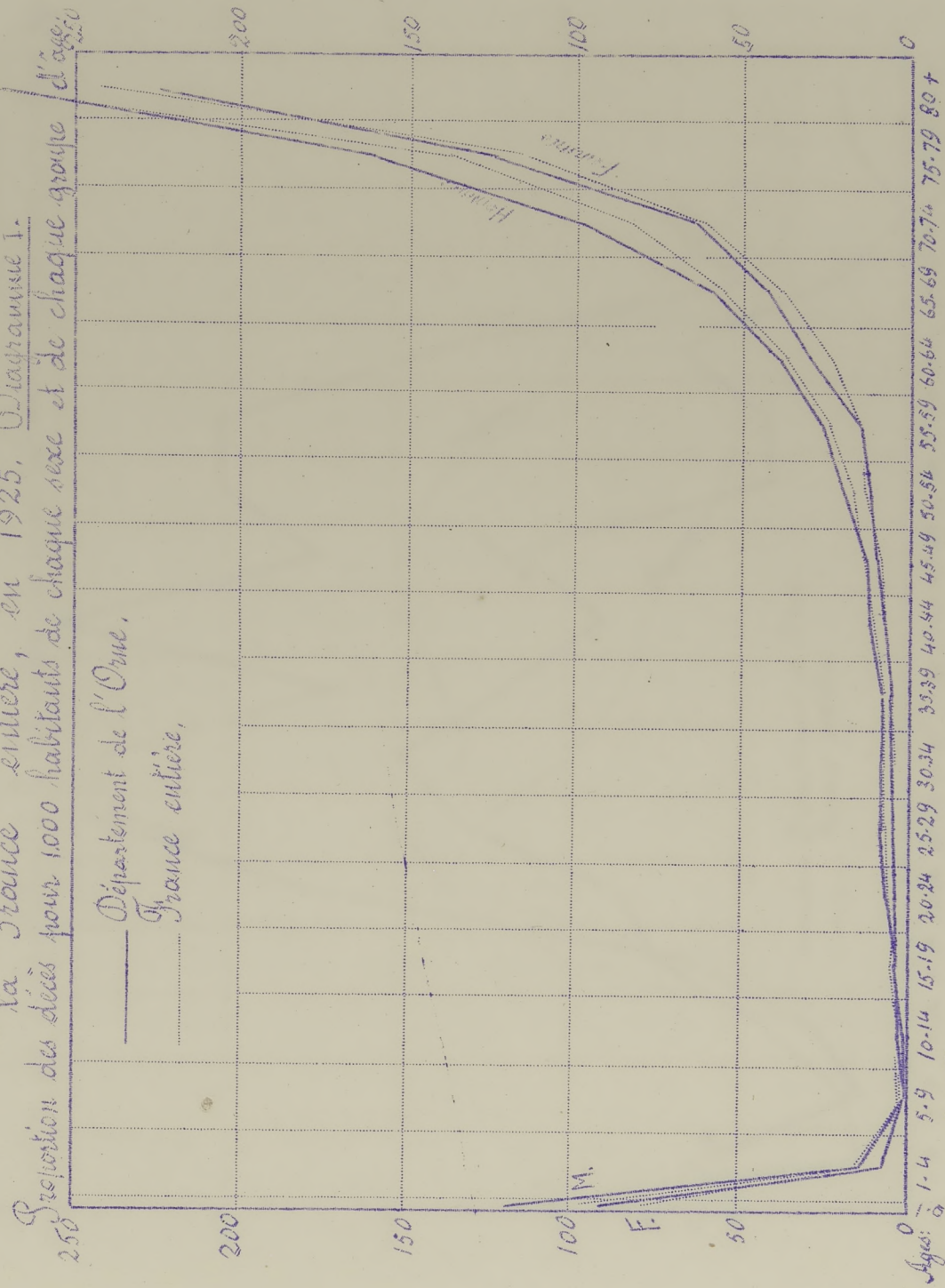
ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

Journal National d'Hygiène Sociale, 26 Boulevard de Courcouronnes, Paris (XV).

Mortalité générale enregistrée dans le département de l'Orne et dans la France entière, en 1925. Diagramme 1.



D'après la S. G. F., par Marcel Moine, Statisticien.

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

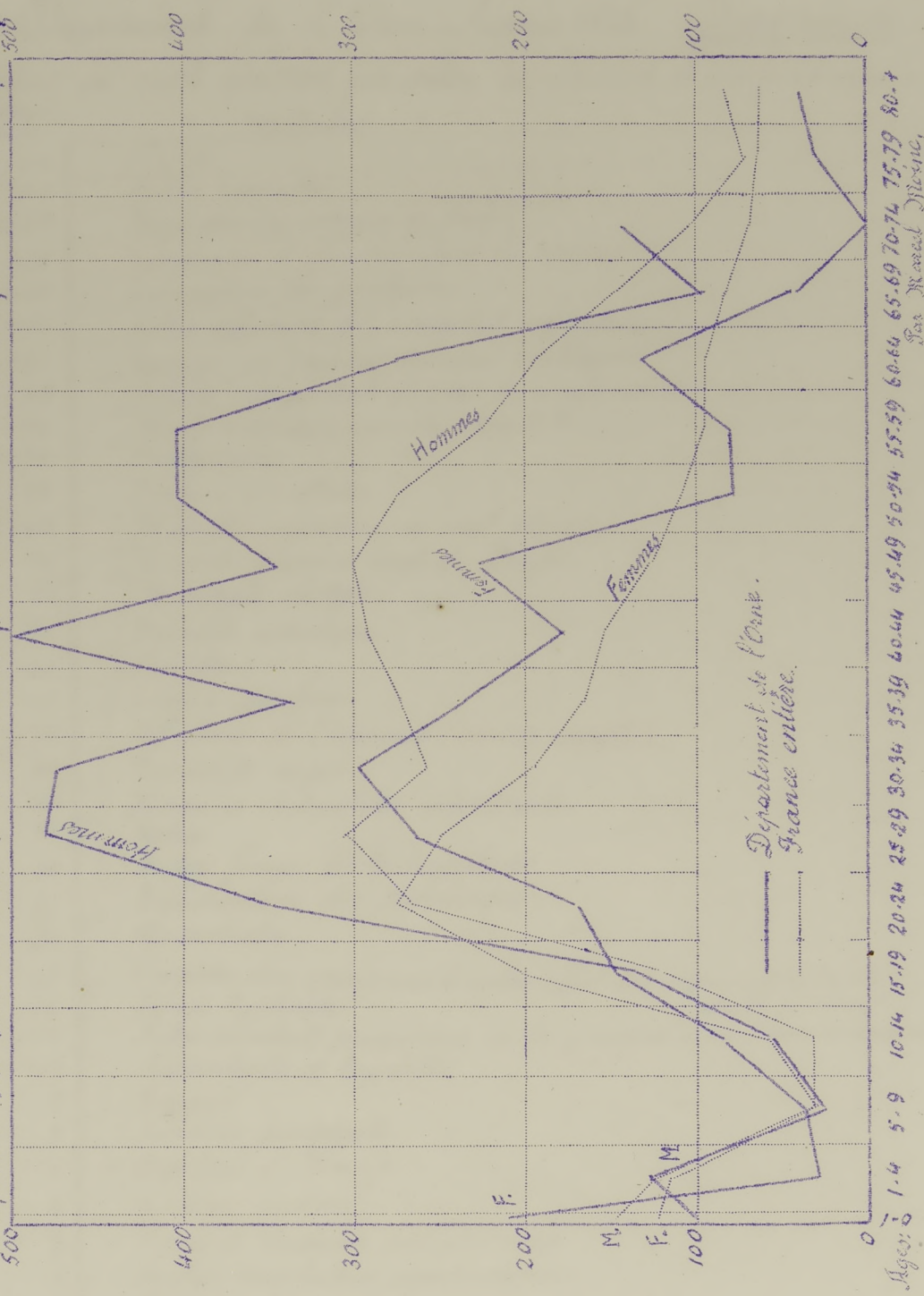
ANNEXE 8

ANNEXE 9

Office National d'Hygiène Sociale, 26, Boulevard de laigues, Paris (XV).

Mortalité par tuberculose (toutes formes) dans le département de l'Orne et dans la France entière, en 1925. Diagram. II.

Proportion des décès attribués à la tuberculose pour 100.000 habitants de chaque sexe et de chaque âge.



ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

Office National d'Hygiène Sociale, 26, Boulevard de Taugirard, Paris (XV).
 Département de l'Orne. - Année 1925. Diagram. III.
 Causes de mort classées par ordre décroissant d'importance.

ordre de la cause dans la liste	nombre de décès	Maladies
34	1.204	Fièvre typhoïde.
37	761	Autres maladies.
19	627	Maladies organiques du cœur.
18	538	Hémorragie et ramollissement du cerveau.
13	462	Tuberculose des poumons.
23	433	Autres affections de l'appareil respiratoire.
16	321	Cancer et autres tumeurs malignes.
33	238	Débilité congénitale et vices de conformation.
35	176	Morts violentes (suicide excepté).
22	174	Pneumonie.
25	152	Diarrhée et entérite.
38	148	Maladies inconnues ou mal définies.
23	96	Hépatite aiguë et mal. de Bright.
17	80	Méningite simple.
21	71	Bronchite chronique.
36	68	Suicides.
28	55	Cirrhose du foie.
24	50	Affections de l'estomac (cancer excepté).
20	44	Bronchite aiguë.
27	44	Hernie et obstruction intestinale.
9	41	Grippe.
15	40	Autres formes de tuberculose.
14	31	Tuberculose des méninges.
7	20	Coqueluche.
30	17	Tumeurs non cancéreuses et autres affect. des organes génitaux de la femme.
1	16	Fièvre typhoïde.
32	14	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.
26	12	Appendicite et Syphilite.
5	5	Rougeole.
31	5	Sepsicémie puerpérale.
8	4	Diphthérie et Groupé.
11	4	Choléra nostras.
3	3	Tièvre et Cachexie paludéennes.
12	3	Autres maladies épidémiques.
6	2	Scarlatine.

Sans Objectif d'origine bactérienne

Le typhus abdominal (2), la variole et le choléra asiatique (4 et 10) n'ont causé aucun décès.

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

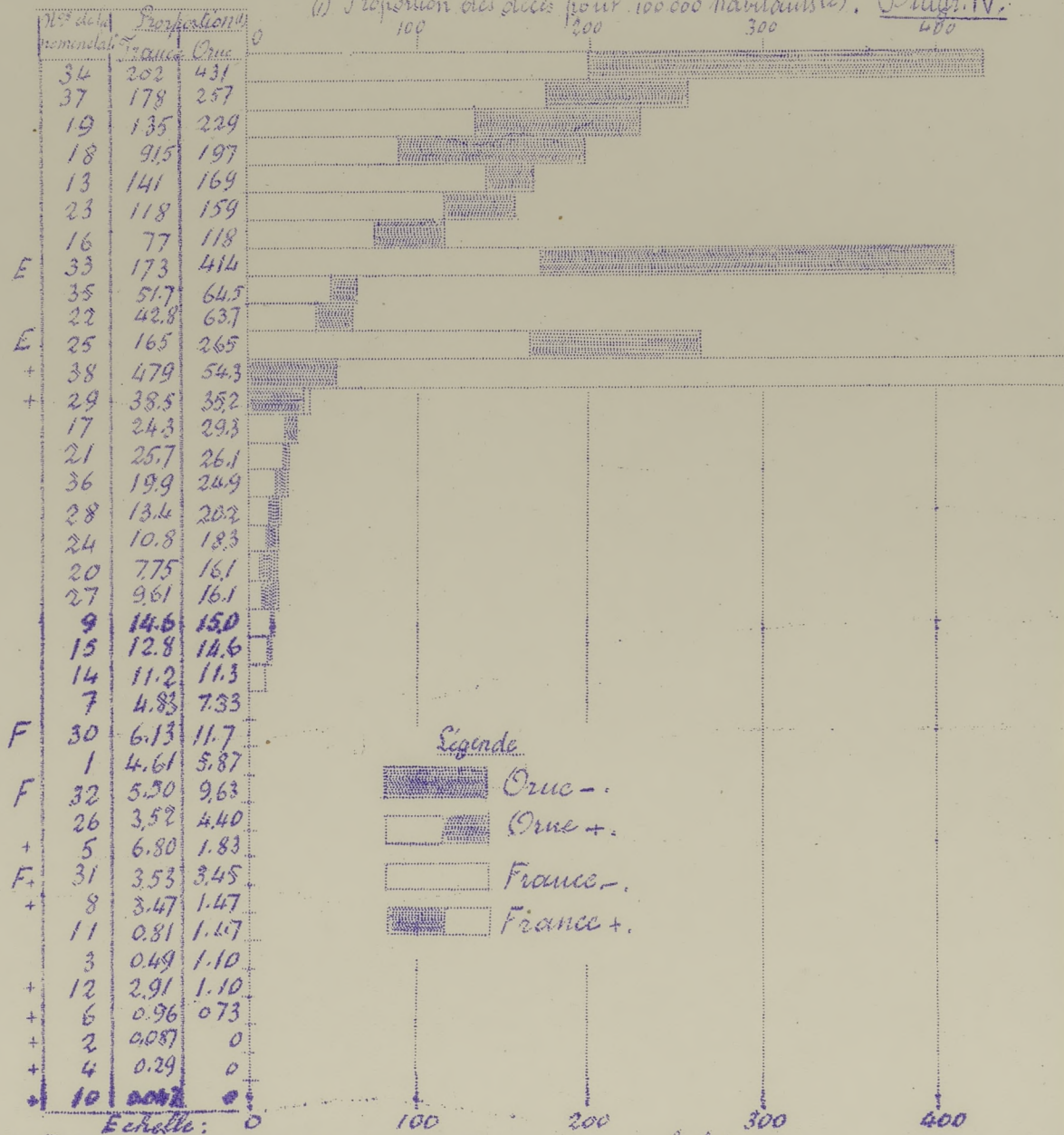
ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

Office National d'Hygiène Sociale, 26, Boulevard de Vaugirard, Paris (XV).
 Schéma comparatif des causes de mort enregistrées, en 1925, dans l'Orne
 et dans la France entière.

(1) Proportion des décès pour 100 000 habitants (2). Diagr. IV.



(2) F, pour 10,000 naissances vivantes, F, pour 100,000 habitants du sexe féminin.

Le signe + indique les rubriques qui présentent une hypermortalité au pssif de l'ensemble du pays considéré par rapport au département de l'Orne.

Par Marcel Moine, Statisticien,

ANNEXE 3

ANNEXE 4

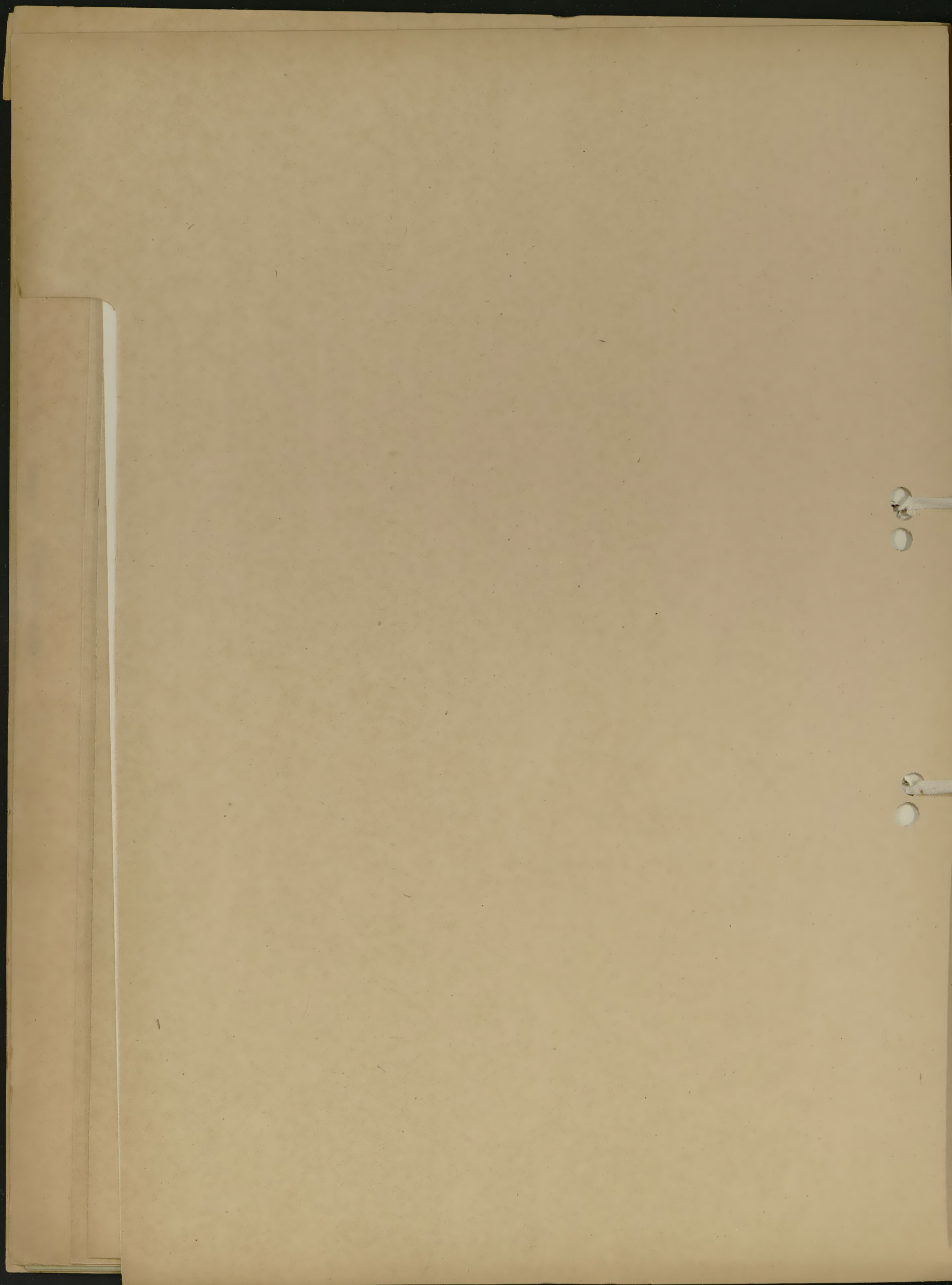
ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9



OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE

COMMISSION GENERALE DE PROPAGANDE

PROGRAMME DES CAMPAGNES DE PROPAGANDE D'HYGIENE SOCIALE

1926 - 1927

Mois	Période	Département	Caractères	Conférencier
Octobre	1 ^e quinz.	Cantal	Semaine de la Santé "Tuberculose & Syphilis"	M. Prax
Octobre Novembre	2 ^e quinz. 1 ^e quinz.	Loire	Quinzaine polyvalente, Tuberculose, syphilis, alcoolisme & taudis	M. Prax
Octobre	2 ^e quinz.	Seine Pantin	Conférence aux Cheminots.	M. Baillot
Novembre	2 ^e quinz.	Seine-&-Oise Versailles & St-Germain	Conférence sur la Tubercu- culose & la Syphilis aux Ecoles Normales	M. Baillo
Novembre	2 ^e quinz.	Gers	Semaine de la Santé polyvalents. Tubercu- lose & Syphilis	M. Prax
Décembre	1 ^e quinz.	B- du-Rhône Marseille	Conférence aux Cheminots Tuberculose, syphilis & mortalité infantile	M. Baillot
Décembre	1 ^e quinz.	Seine-&-Oise Villeneuve St-Georges	- d° -	M. Prax
Décembre	1 ^e quinz.	Yonne, Laroche	- d° -	- d° -
Décembre	1 ^e quinz.	Côte-d'Or, Dijon	- d° -	- d° -
Décembre	1 ^e quinz.	- d° -	Conférence aux écoles normales, Tuberculose & syphilis	- d° -
Décembre	1 ^e quinz.	Yonne, Auxerre	Conférence aux écoles normales, Tuberculose & Syphilis	M. Prax
Décembre	1 ^e quinz.	Côte d'Or Dijon	Conférence aux écoles et au grand public sur la tuberculose	M. Prax
Décembre	1 ^e quinz.	Var	Campagne de propagande "La protection de la santé des écoliers par l'Inspection médicale des écoles	M. Baillot

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

<u>Mois</u>	<u>Période</u>	<u>Département</u>	<u>Caractères</u>	<u>Conférencie</u>
Décembre	2e quinz.	Aveyron	Semaine de la Santé polyvalente, Tuberculose & syphilis	M. Prax
- d° -		Paris & Seine	Campagne du timbre anti-tuberculeux	M. Viborel M. Hinaux
- d° -		Finistère	d°	d°
- d° -		Aisne	d°	d°
- d° -		Ardennes	d°	d°
- d° -		Meurthe-&- Moselle	d°	d°
- d° -		Meuse	d°	d°
- d° -		Moselle	d°	d°
- d° -		Pas-de-Calais	d°	d°
- d° -		Bas-Rhin	d°	d°
- d° -		Haut-Rhin	d°	d°

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

JANVIER 1927

<u>Période</u>	<u>Département</u>	<u>Caractères</u>	<u>Conférencier</u>
1e quinz.	Ain - Bourg, Ambérieu	Conférence polyvalente aux Cheminots du P.L.M.	M. Baillot
2e quinz.	Savoie - Chambéry	d°	d°
2e quinz.	Jura - Dôle	d°	d°
2e quinz.	Côte d'Or Nuits St-Georges	Conférence sur la Tuberculose aux écoles et au public	d°
2e quinz.	Doubs - Besançon	Conférence polyvalente aux Cheminots du P.L.M.	d°
2e quinz.	Seine-Inférieure Le Havre Rouen	Conférence sur la tuberculose et la syphilis à la Cie Trans- atlantique et à la Fédération des Travaillleurs du Port	M. Prax
2e quinz.	d°	Conférence aux écoles	d°
2e quinz.	Manche Cherbourg	Conférence polyvalente pour la Fédération des services de Santé à la Maison du Peuple	d°
2e quinz.	Seine - Paris	Conférence à l'Ecole normale d'Institutrices	Dr Devraigne
2e quinz.	Paris	Conférence à la Cie des Che- mins de fer de l'Etat, sur "Les moyens de défense contre la tuberculose".	Dr Evrot
2e quinz.	Marne-Epernay	Deux conférences sur la tuberculose	M. Prax
2e quinz.	Manche Cherbourg	Conférence sur la tuberculose pour les écoles	d°
		Conférence polyvalente pour soldats et marins	d°

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

FEVRIER 1927

<u>Période</u>	<u>Département</u>	<u>Caractères</u>	<u>Conférenci</u>
1e quinz.	Corrèze	Semaine de la Santé polyvalente	M.Baillot ²
1e quinz.	Somme - Montdidier	Conférence polyvalente aux Cheminots du Nord	M.Prax
1e quinz.	Roye	d°	d°
1e quinz.	Nord Dunkerque, Capelle	d°	d°
1e quinz.	Dunkerque-St-Pol	d°	d°
1e quinz.	Hazebrouck	d°	d°
1e quinz.	Cambrai	d°	d°
2e quinz.	Busigny	d°	d°
2e quinz.	Nièvre -Clamecy Cosne	Conférences s/la tuberculose	d°
2e quinz.	Dordogne	Réunion d'organisation polyva- lente "Tuberculose & Syphilis"	Dr Cavaill M.Fiborel
2e quinz.	Indre-&-Loire- Tours	Centre de Cheminots du "P.O". "Tuberculose"	Dr Evrot
2e quinz.	Somme	Semaine de la Santé Tuberculose & Syphilis	M.Baillot
2e quinz.	Loiret Orléans	C.E.F.- Conférences sur la syphilis aux écoles d'Institu- trices	
2e quinz.	Eure-et-Loir Chartres	d°	
2e quinz.	Cher - Bourges	d°	

MARS 1927

1e quinz.	Isère	Quinzaine de la Santé	M.Prax
2e quinz.	Puy-de-Dôme	Semaine de la Santé	M.Prax
1ère quinz.	Dordogne Périgueux	Centre de Cheminots du P.O. Quinzaine de la Santé	M.Prax
	Isère- Grenoble	Centre de Cheminots du P.L.M.-Tuberculose & Syphilis	
	Rhône, Lyon, Oullins	d°	
	Drôme, Valence	Cheminots et Ecoles Normales Tuberculose & syphilis	

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

<u>Période</u>	<u>Département</u>	<u>Caractères</u>	<u>Conférenci</u>
	Vaucluse, Avignon	Cheminots & Ecoles Normales Tuberculose & syphilis	
	B-du-Rhône Arles	d°	
1e quinz.	Gironde-Bordeaux	C.E.F. Conférences sur la syphilis aux Ecoles Normales d'Institutrices	
1e quinz.	Dordogne- Périgueux	d°	
1e quinz.	Lot-et-Garonne Agen	d°	
1e quinz.	Landes, Mont-de-Marsan	d°	
2e quinz.	Rhône, Lyon	d°	

<u>AVRIL 1927</u>			
2e quinz.	Cher	Semaine de la Santé	M.Prax
1e quinz.	Basses-Pyr.	d°	d°
1e quinz.	Oise	Quinzaine de la Santé Objectif éducatif & financier	d°
2e quinz.	Alpes-Marit.	Tuberculose et Syphilis	Dr Bonnet DrCavaillo M.Viborel
	Seine-Paris 112,rue Chevaleret	Centre des Cheminots du P.O. Tuberculose & syphilis	Dr Evrot
2e quinz.	Bouches-du- Rhône Marseille	Marine Marchande - Tuberculose et Syphilis	Prof. Bernard Dr Cavaillo M.Viborel
		Centre de Cheminots de l'Est Tuberculose & syphilis	Ct Dauriat
		Centre de Cheminots du Midi Tuberculose & syphilis	Ct Dauriat
		Centres de Cheminots d'Alsace Lorraine	Ct Dauriat
1e quinz.	Alpes-Marit.	C.E.F.- Conférences sur la syphi- lis aux Ecoles Norm. d'Institut.	
1e quinz-	Vaucluse-Avignon	d°	D°
1e quinz	Var-Toulon-Draguignan	d°	d°
1e quinz	Basses-Alpes, Digne	d°	d°
1e quinz.	Doubs-Usines Peugeot à Valentigney- Beaulieu, Sochaux, Audincourt	d°	d°

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

MAI 1927

<u>Période</u>	<u>Département</u>	<u>Caractères</u>	<u>Conférencie</u>
2e quinz.	Indre	Semaine de la Santé	M.Baillot
1e quinz.	Mayenne	Semaine de la Santé	M.Prax
1e quinz.	Lozère	Semaine de la Santé	M.Baillot
2e quinz.	Corse	Quinzaine de la Santé	M.Prax
1e quinz.	Ille-et-Vilaine- Rennes	C.E.F.- Conférence sur la syphi- lis aux écoles normales d'insti- tutrices	M.Prax
1e quinz.	Mayenne-Laval	d°	
1e quinz.	Sarthe - La Mans	d°	
2e quinz.	Hte-Saone- Vesoul	d°	
2e quinz.	Doubs - Besançon	d°	

JUIN 1927

1e quinz.	Basses-Alpes	Semaine de la Santé	M.Prax
1e quinz.	Creuse	Semaine de la Santé	Ct Dauriat
2e quinz.	Gard	Semaine de la Santé	Ct Dauriat
2e quinz.	Ain	Semaine de la Santé	M.Prax
	Tarn, Albi	C.E.F. Conférences sur la syphilis aux Ecoles Normales d'Institutrices	
	Cantal, Aurillac	d°	
	Pas-de-Calais Béthune	d°	
	Tarn-et-Garonne Montauban	d°	
	Allier - Moulins	Centre de Cheminots du P.L.M.	
	Gard - Nimes	d°	
	Gard - Alais	d°	

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

JUILLET 1927

<u>Période</u>	<u>Département</u>	<u>Caractères</u>	<u>Conférencier</u>
2e quinz.	Allier - Vichy	Semaine de la Santé	
2e quinz.	Puy-de-Dôme	Semaine de la Santé	
2e quinz.	Ardèche - Vals	Semaine de la Santé	

AOUT 1927

1e quinz.	Hte-Savoie	Semaine de la Santé	
1e quinz.	Hte-Garonne	Semaine de la Santé	
2e quinz.	Calvados Deauville	Semaine de la Santé.	
2e quinz.	Loire-Inf.	Semaine de la Santé.	

SEPTEMBRE 1927

1e quinz.		Centre de Cheminors du Nord & d'Alsace Lorraine	M. Prax Ct Dauriat
1e quinz.		Centres de Cheminots du Midi	d°
2e quinz.		Centres de Cheminots du P.L.M.	d°
2e quinz.		Centres de Cheminots du P.O.	d°
	Le Hâvre	Démonstration dans la marine marchande	
	Marseille	d°	
	Bordeaux	d°	

Démonstrations parmi les Marins de la Marine Nationale
dans les ports de guerre.

OCTOBRE 1927

1e quinz.	Landes	Semaine de la Santé	M. Prax
1e quinz.	Htes-Pyrénées	Semaine de la Santé	Ct Dauriat
2ème quinz.	Pyrénées-Orient.	d°	d°
2è quinz.	Sarthe	d°	M. Prax

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

NOVEMBRE 1927

<u>Période</u>	<u>Département</u>	<u>Caractères</u>	<u>Conférencier</u>
1 ^e quinz.	Eure	Semaine de la Santé	M. Prax
2 ^e quinz.	Eure-et-Loir	Semaine de la Santé	M. Dauriat
1 ^e quinz.	Orne	Semaine de la Santé	Dr Evrot
2 ^e quinz.	Calvados	Propagande spéciale parmi les maires	M. Prax

ANNEXE 4

DECEMBRE 1927

1 ^e quinz.	Vendée	Semaine de la Santé	M. Prax
2 ^e quinz.	Loir-et-Cher	Semaine de la Santé	M. Prax
1 ^e quinz.	Lot	Semaine de la Santé	M. Prax
2 ^e quinz.	Aude	Semaine de la Santé	M. Dauriat

ANNEXE 5

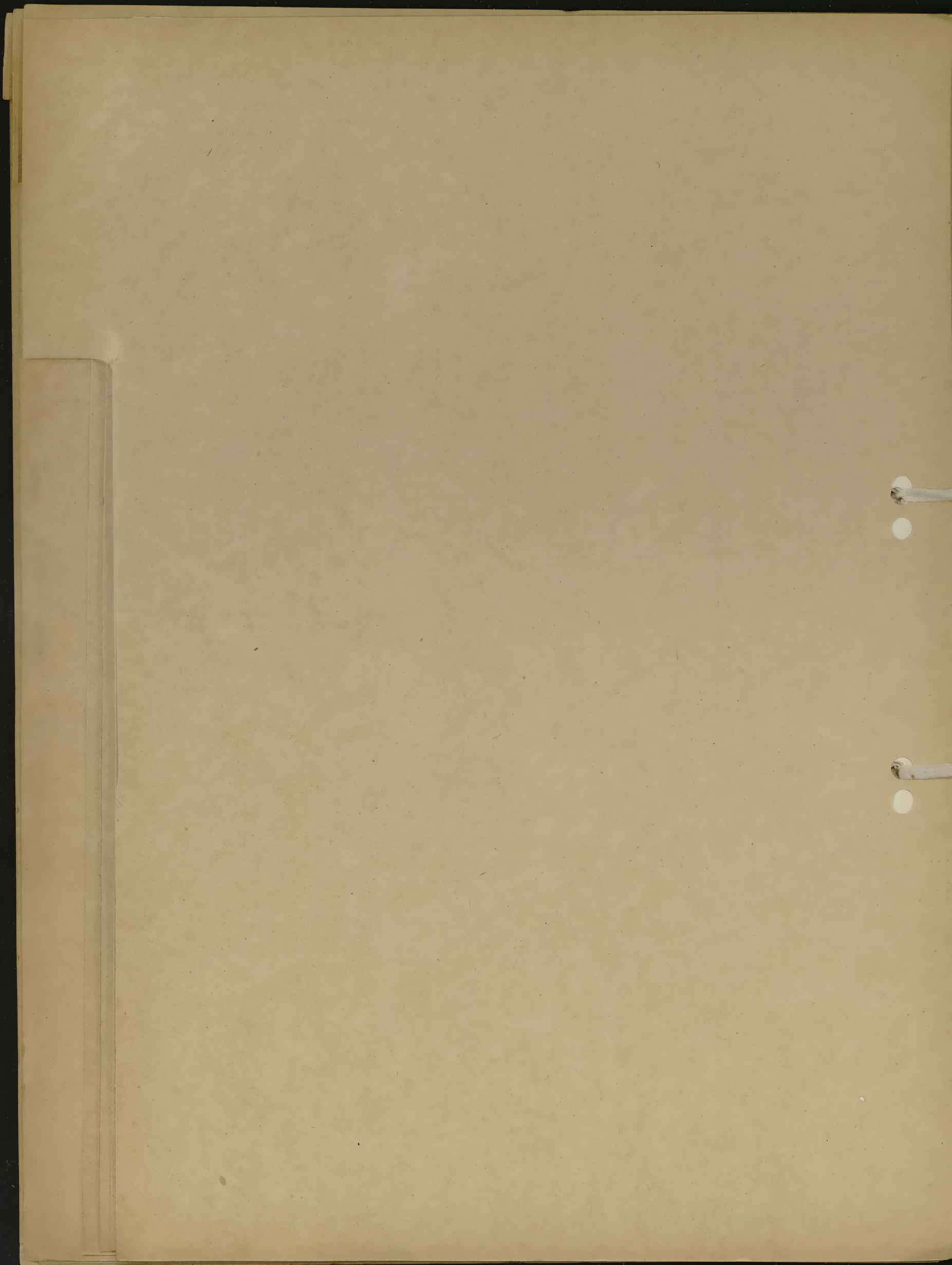
ANNEXE 6

ANNEXE 7

Campagne Nationale du Timbre anti-tuberculeux dans tous les départements.

ANNEXE 8

ANNEXE 9



OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
26, Boulevard de Vaugirard, 26
PARIS XVe

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE, créé en vertu du Décret du 4 Décembre 1924, et dont le but est, notamment, d'organiser la propagande contre les maladies sociales, a constitué à cet effet une Commission Générale de Propagande. L'objectif principal de cette dernière est d'assurer une conjugaison de plus en plus intime de tous les efforts éducatifs. L'une des conditions essentielles du succès dans la lutte entreprise contre les fléaux sociaux, vous le savez, Monsieur le Préfet, est la coordination. Or, vous avez constaté comme nous que trop souvent encore, des initiatives fort louables en elles-mêmes, et bien propres à réussir, n'obtiennent, faute d'un plan concerté, que des résultats médiocres.

La Commission Générale de Propagande de l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE se propose d'éviter que des efforts visant le même but se contrecarrent au lieu de se combiner de la manière la plus féconde, et pour cela elle a établi avec la collaboration des grands organismes nationaux qui sont représentés en son sein, un calendrier méthodique et annuel des campagnes ou manifestations isolées de propagande.

Nous vous serions fort obligés, Monsieur le Préfet, si vous vouliez bien nous signaler, le cas échéant, les demandes de patronage de manifestations de propagande ou de campagne financière au profit d'une association d'hygiène sociale devant être organisées dans votre département, et dont vous pourriez être saisi.

Nous nous empresserions de vous faire connaître si ces campagnes ou manifestations ont été prévues dans notre calendrier, ou si à la même époque, une autre campagne doit avoir lieu.

Nous éviterons ainsi, grâce à votre précieux concours, la dispersion des efforts, et ferions de la coordination une vivante réalité dans le domaine de la propagande d'hygiène sociale.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Commission
Générale de Propagande
GEORGES RISLER

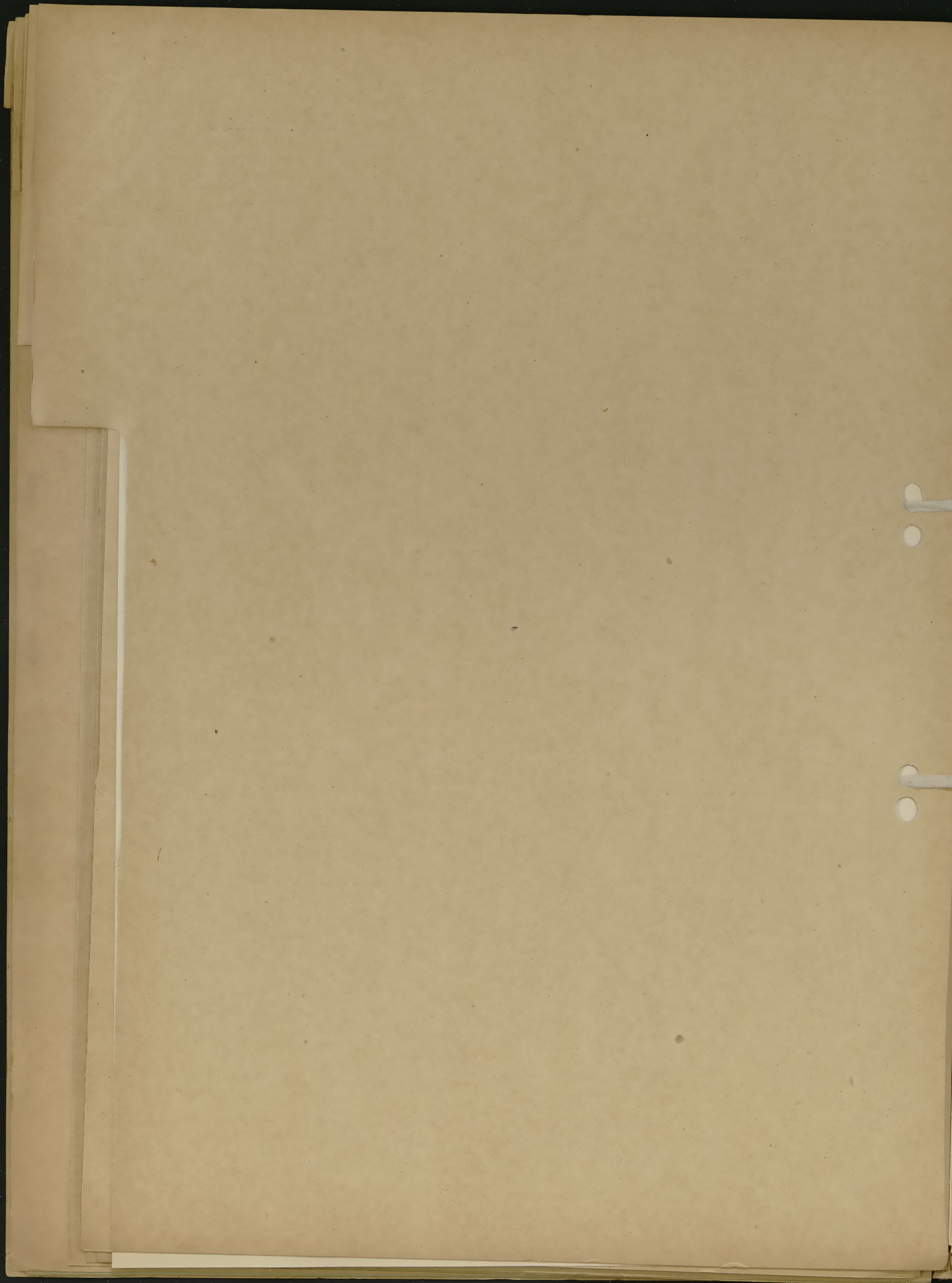
ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9



COMMISSION GENERALE DE PROPAGANDE de l'OFFICE NATIONAL
d'HYGIENE SOCIALE

PROGRAMME DES CONFERENCES RADIOTELEPHONIQUES

"L'Office National d'Hygiène Sociale " - Dr CAVAILLON

TAUDIS - "Le rôle et l'action des Offices Publics d'Habitations
à bon marché" M. H. SELLIER

"Les Coopératives d'habitations à bon marché"
M. NIEF, Président des Coopératives d'habitations
à bon marché.

"La portée sociale des habitations à bon marché"
M. MARTIN

"La lutte contre le Taudis et les organismes d'hygiène
sociale".

"La petite propriété ouvrière et la vie chère".
M. Georges-Risler.

HYGIENE INFANTILE -

"Le Comité National de Protection de l'Enfance"
Dr LESAGE

"La Surveillance des Mères"
Drs AVIRAGNET ou FELHOEN

"La Surveillance des Nourrissons"
par un Pédiâtre, Médecin des Hopitaux.

"Les Ecoles de plein air"
Dr DUFESTEL ou LE MONIER

"Un problème capital : celui du Lait".
Dr CRUVEILHIER, Secrétaire-Général du Comité
National de l'Enfance.

NATALITE -

"L'enseignement et la Natalité"
M. LEFEBVRE DIBON

"Ce que doit être une politique de natalité"
B. BOVERAT.

"La natalité, c'est la paix".
M. HOURY

"Valeur éducative de la famille"
Général BORIE

"La Natalité, facteur de prospérité économique"
M. BLONDIN.

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

PERIL VENERIEN -

"La Syphilis décroît"
Dr CAVAILLON

"Les femmes doivent-elles lutter contre les
maladies vénériennes"
Dr MONTREUIL STRAUSS

"La syphilis doit être connue de tous".
Dr Marcel PINARD

"Certificat médical de mariage"
Dr QUEYRAT

"La syphilis héréditaire"
Dr QUEYRAT

"La syphilis"
Dr MILIAN

ALCOOLISME -

"La sécurité des voyageurs et l'alcool"
M. BEAUCHAMPS, Président de la Société anti-
alcoolique des agents de chemins de fer

"L'effort social des jeunes et l'alcool"
M. Maurice BERTRAND, Avocat

"L'action syndicale et l'alcool".
M. QUILLIANT, Conseiller prud'homme ouvrier.

"L'alcoolisme et l'enfance anormale"
M. ROUBINOVITCH, Médecin chef de l'hospice de
Bicêtre.

"Une oeuvre indispensable et difficile"
M. F. RIEMAIN, Secrétaire général de la Ligue
Nationale contre l'alcoolisme.

CANCER -

"L'effort de la France contre le cancer"
M. Justin GODARD

"Comment lutter au point de vue social contre le cancer"
M. LEBERT, Secrétaire général de la Ligue Franco
Anglo-Américaine contre le cancer.

INFIRMIERES -

"Dialogue sur les Infirmières visiteuses"
(5 causeries) par Mesdemoiselles DELAGRANGE
et VILLAIN

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

HYGIENE MENTALE -

"L'Hygiène mentale par la sélection psychophysiologique des Travailleurs"
M. LAHY

"L'Hygiène mentale aux colonies"
Dr G. MARTIN

"L'Hygiène mentale de l'enfant"
Dr ROUBINOVITCH

"L'asthénie anxieuse, névrose contemporaine"
(I- les symptômes) - Dr GENIL PERRIN

"L'asthénie anxieuse, névrose contemporaine"
(II - son traitement) - Dr GENIL PERRIN

SAUVONS LES MERES & LES BEBES - 5 causeries

TUBERCULOSE -

"Les nouveaux-nés peuvent être prémunis contre la tuberculose" - Dr CAIETTE

"Les résultats de la lutte contre la tuberculose"
André HONNORAT

"L'Union Internationale contre la tuberculose"
L. BERNARD

"Les moyens sociaux de défense contre la tuberculose"
GEORGES RISLER

"Le sanatorium n'est pas un établissement insalubre"
Dr GUINARD

"L'air est le premier des aliments"
Dr EVROT

"Comment on organise un département contre le fléau tuberculeux"
Dr CAILLERET

"Le dispensaire d'hygiène sociale" Dr ROYER
"Le Congrès de la tuberculose à Lyon"

"Un bel idéal ! Rester sain !"
Le grand secret de la Préservation :
l'Education. E. VIBREL

"Le Rayonnement du Timbre Antituberculeux"
c'est la défaite de la Tuberculose

La statistique, fondement de la lutte
contre les maladies évitables MOINE

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE CROIX ROUGES -

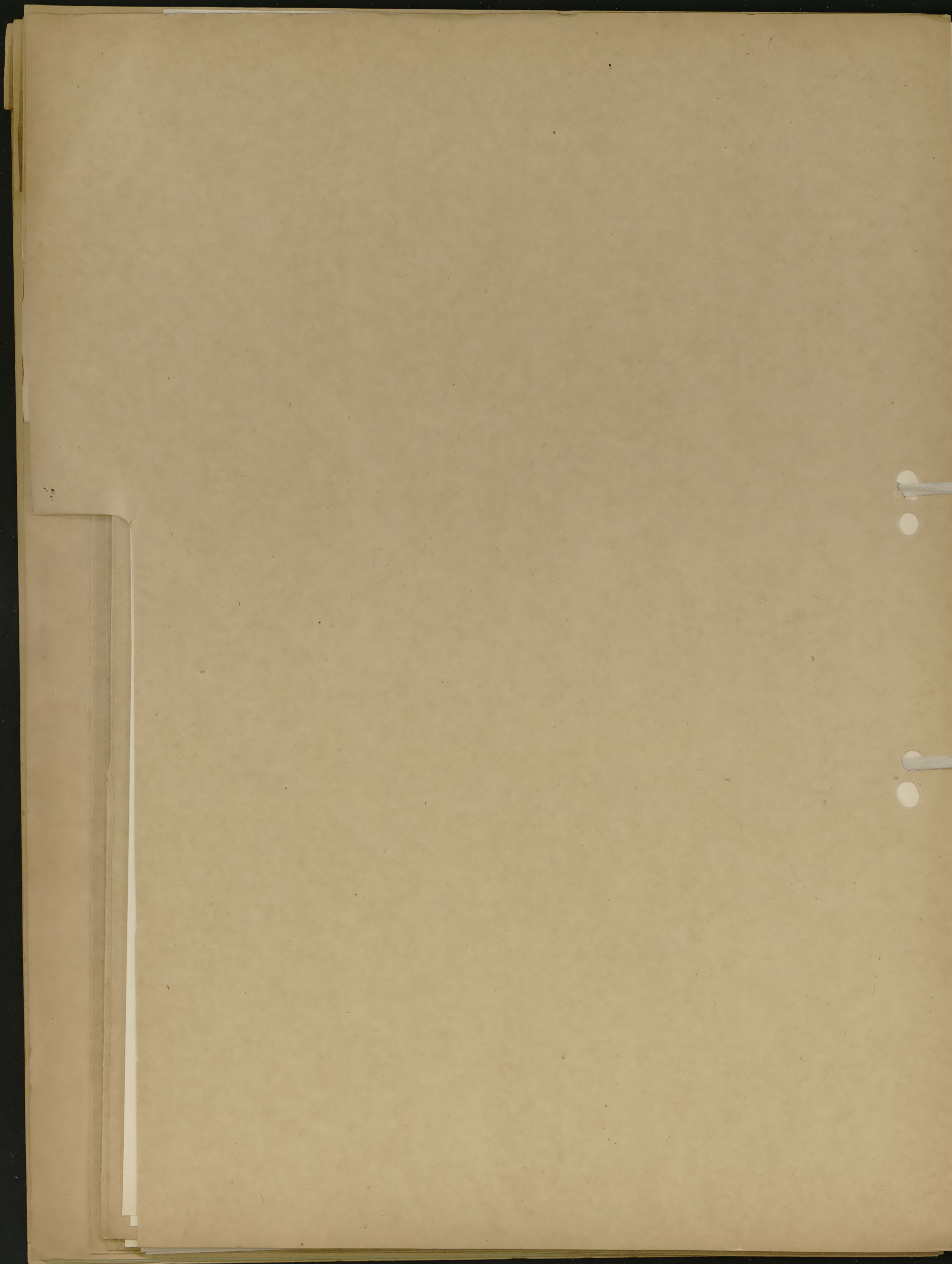
- La Croix- Rouge dans le Monde.
par l'Honorable John Barton Payne, Président du
Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés
de la Croix-Rouge.
- Les Secours Internationaux de la Croix-Rouge
(2 causeries)- par MM. Petersen et de Rougé, Co-
Directeurs de la Section des Secours du Secrétariat
de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouges.
- L'Hygiène et la Croix-Rouge (2 causeries)
par le Dr F. HUMBERT, Directeur de la Section d'Hy-
giène du Secrétariat de la Ligue des Sociétés de
la Croix-Rouge
- La Croix- Rouge de la Jeunesse
par M. A. DUPUY, Directeur-adjoint de la Section de la
Croix-Rouge de la Jeunesse.
- Une littérature de la Santé
par G. MILSON.

ANNEXE 6

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9



Ministère de l'Instruction Publique

Direction de l'Enseignement Primaire

Ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales

Office National d'Hygiène Sociale

26, Boulevard de Vaugirard, 26, PARIS XV^e

Recensement des Enfants Anormaux

La loi du 15 avril 1909, relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés, n'a été qu'insuffisamment appliquée. Beaucoup de ces enfants, faute d'être soumis à des méthodes appropriées, qui ont fait leur preuve, demeurent dans l'ignorance; beaucoup sont privés de la formation professionnelle qui leur assurerait un moyen d'existence.

Il en est de même pour un certain nombre de jeunes aveugles et sourds-muets.

A l'heure où l'opinion publique s'émeut de la proportion trop grande d'illettrés, où l'organisation de l'enseignement technique se généralise, un nouvel effort s'impose.

Avant toute autre mesure, il faut connaître les besoins. Déjà l'enquête de 1921 avait formé, sur le nombre et la répartition des enfants arriérés, les éléments d'une information intéressante. D'accord avec M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène, j'ai estimé qu'il y avait lieu de la compléter et en même temps de l'étendre aux aveugles et aux sourds-muets.

Nous ne nous dissimulons pas le caractère délicat de cette enquête. Nous demandons aux instituteurs et aux institutrices de répondre, avec leur conscience habituelle, au questionnaire qui leur est adressé.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école (aveugles, sourds-muets), et sur lesquels, ailleurs que dans les communes rurales, nos maîtres ne sont pas informés, il appartiendra aux Inspecteurs d'Académie de consulter les organismes départementaux, capables de fournir les renseignements nécessaires.

Ce n'est pas au personnel enseignant qu'il est nécessaire de montrer l'intérêt social des classes de perfectionnement. Il connaît les résultats excellents déjà obtenus et nous ne doutons pas qu'il veuille s'associer à l'effort aujourd'hui tenté pour étendre les effets de la loi du 15 avril 1909.

Vu : Le *Ministre de l'Instruction
Publique,*

E. HERRIOT.

Vu : Le *Ministre du Travail,
de l'Hygiène, de l'Assistance et de la
Prévoyance Sociales,*

A. FALLIÈRES.

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9

IV. — Education et Placement des enfants anormaux

Est-il, **à votre connaissance**, dans votre commune des établissements ou des œuvres s'occupant du placement et de l'éducation des enfants anormaux.

NOMS ET ADRESSES DE CES ORGANISATIONS

a) Enfants anormaux _____

b) Aveugles _____

c) Sourds-Muets _____

Existe-t-il dans votre école une **classe de perfectionnement**, ou **d'entraînement** pour enfants arriérés.

OBSERVATIONS *

* Mentionner sur cette page les observations ou les remarques que croiront devoir formuler MM. les Instituteurs. et Mesdames les Institutrices.

ANNEXE 7

ANNEXE 8

ANNEXE 9



Département de

RAPPORT ANNUEL
sur le fonctionnement des Services d'Hygiène Publique
et d'Hygiène Sociale

- I - GENERALITES - RENSEIGNEMENTS & ORGANISATION
 - II - SERVICES D'HYGIENE PUBLIQUE (fonctionnement).
 - III - SERVICES D'HYGIENE SOCIALE (fonctionnement).
 - IV - LIAISON AVEC LES DIVERS AUTRES SERVICES.
 - V - PROPAGANDE et ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE
 - VI - OBSERVATIONS GENERALES
 - VII - BUREAUX D'HYGIENE
-

ANNEXE 8

ANNEXE 9

Département de

RAPPORT ANNUEL

sur le fonctionnement des Services d'Hygiène Publique
& d'Hygiène Sociale

I - GENERALITES - RENSEIGNEMENTS & ORGANISATION -

- * A - Personnel médical et social des services d'Hygiène Publique et d'Hygiène sociale du département, ainsi que des services municipaux : (fonctionnaires, médecins spécialisés, médecins praticiens, Infirmières visiteuses, personnel des bureaux, etc...)

Nombre, situation et fonctions du personnel consacrant tout son temps aux services d'hygiène.

Nombre, situation et fonctions du personnel ne consacrant qu'une partie de son temps aux services d'hygiène.

A présenter de préférence sous forme de tableau.

- * B - Organisation générale et fonctionnement des services d'hygiène.

Faire un bref exposé de l'organisation générale des services d'hygiène, (grandes divisions, champs d'action, relations des divers organismes, personnel et fonctions, etc...)

A présenter de préférence sous forme de schéma.

- * C - Carte sanitaire schématique du département indiquant le rayon d'action des Inspecteurs d'Hygiène, des dispensaires, des hopitaux, l'emplacement des principales organisations d'hygiène, etc...

- D - Statistique Sanitaire et démographique -
(demandé aux seuls départements ayant la possibilité de les établir).

- * 1) - Organisation et fonctionnement du service de statistique (méthodes utilisées pour centraliser et dépouiller les déclarations des maladies et des décès, personnel, etc...)

- * Après l'envoi du premier rapport, ne mentionner que les changements qui auraient pu avoir lieu en cours d'année.

ANNEXE 8

ANNEXE 9

2)- Principaux tableaux ou courbes à établir pour l'année et si possible pour les 5 années précédentes.

Chiffre de la population du département :

Naissances	}	chiffres absolus et proportion par 1.000 habitants	
Décès			
Morti-natalité	-d°-	-d°-	p. 1.000 naissances
Mortalité de 0 à 1 an	-d°-	-d°-	p.1.000 nais. vivantes.
Cancer	-d°-	-d°-	p. 100.000 habitants.
Tuberculose	-d°-	-d°-	p. 100.000 habitants.

Principales maladies épidémiques :

F. typhoïde	}	chiffres absolus et proportion p. 100.000 habitants.	
Scarlatine			
Diphthérie			
Rougeole			
Diarrh.infant.			
Sénilité	-d°-	-d°-	} par rapport au chiffre des décès total du département
Causes inconnues	-d°-	-d°-	

E - Casier sanitaire départemental (organisation, fonctionnement).
(demandé aux seuls départements ayant pu en constituer).

F - Budget - (joindre au présent rapport un exemplaire du budget départemental).

ANNEXE 8

ANNEXE 9

II - SERVICES D'HYGIENE PUBLIQUE (fonctionnement).-

A - Inspections sanitaires ;

- 1)- Dans quelles conditions s'effectuent ces tournées d'Inspections sanitaires - Quels sont ses moyens d'action en matériel et en personnel.
- 2)- Inspections spéciales dont l'Inspecteur est chargé (contrôle de l'eau, du lait, des produits alimentaires, et évacuation des matières usées, etc...)

B - Service des épidémies - Maladies contagieuses, déclarations et méthodes de contrôle.

C - Service de la désinfection.

D - Service de la vaccination.

E - Salubrité générale.

F - Service du laboratoire :

- 1)- Nombre et caractéristiques des laboratoires d'hygiène.
- 2)- Tableau des examens effectués dans l'année.

III - SERVICES D'HYGIENE SOCIALE (fonctionnement)

Donner ici quelques détails sur le fonctionnement général du service.

A - Office départemental d'Hygiène sociale.

B - Dispensaires, établissements d'hygiène sociale, Centres d'Hygiène, consultations, concernant :

- a)- Oeuvres d'Hygiène Maternelle et infantile :
(consultations prénatales, pour mères et nourrissons, maisons maternelles et refuges, Maternités, Crèches et Chambres d'allaitement, Gouttes de lait, Pouponnières, Oeuvres de placement surveillés, etc...)
- b)- Oeuvres scolaires:-
(Ecoles de plein air, Camps ou colonies de vacances, Pupilles de la Nation, Enfants anormaux, etc...)
- c)- Oeuvres anti-tuberculeuses:- (désignation des différentes oeuvres).
(Comité départemental, Dispensaires, Préventoriums, Sanatoriums, Hopitaux sanatoriums, Services d'isolement, Centres de placement surveillés, Ecoles de rééducation).
- d)- Oeuvres anti-vénériennes:-
(Services anti-syphilitiques, Dépistage et traitement de l'hérédo-syphilis, Services anti-blennorragiques, Services ruraux, de prisonniers, Laboratoires, surveillance de la prostitution, etc...)
- e)- Autres organisations de lutte contre le Taudis, le Cancer, l'Alcoolisme, l'hygiène mentale, etc...

Pour chacune de ces diverses rubriques, indiquer pour le premier rapport :

- Nombre et situation (voir carte sanitaire).
- Direction et contrôle du service d'hygiène. A défaut, indiquer l'organisation qui en assure le fonctionnement.
- Statistique indiquant le nombre d'heures de consultations par semaine, le nombre de malades y prenant part, le nombre de personnes en charge, et tous renseignements tels que diagnostics, etc... pouvant présenter quelque intérêt.

Pour les rapports ultérieurs, les changements survenus.

ANNEXE 8

ANNEXE 9

C - Inspection médicale des écoles:-
(Organisation générale du service)

- Nombre d'enfants allant en classe dans le département.
- - examinés
- et classification des déficiences (pourcentage)
- de déficiences corrigées (pourcentage).

D - Infirmières - polyvalentes ou spécialisées

Résumé du travail des Infirmières visiteuses. Distribution dans le département. Nombre de visites effectuées dans l'année; etc...

IV - LIAISON & COLLABORATION AVEC LES DIVERS AUTRES SERVICES -

Assistance Publique.

Service de Santé Militaire ou Naval - Inspection vétérinaire -
Service des Fraudes - Etablissements classés - Etrangers et
Nomades - Surveillance des frontières, etc...

V - PROPAGANDE & ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE -

Conférences, Fréquentation, Distribution de brochures, Présen-
tation de films, etc...

ANNEXE 8

VI - OBSERVATIONS GENERALES -

Résultats obtenus - Améliorations à apporter, Projets, etc...

ANNEXE 9

VII - BUREAUX D'HYGIENE -

Fournir si possible pour les Bureaux d'Hygiène les mêmes ren-
seignements que pour l'organisation et le fonctionnement des
services d'hygiène départementaux, et en particulier les modi-
fications survenues dans ces services.

8

QUELQUES APPRECIATIONS SUR L'ACTIVITE DE
L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE

"Nous avons bien reçu les brochures et les affiches pour la propagande d'hygiène que vous avez eu l'obligeance de nous envoyer.

"Je vous remercie vivement de cet envoi qui nous permet de mieux apprécier l'élan que votre Office National a donné, en France, à la propagande d'hygiène sociale".

Extrait d'une lettre de M. le Prof. BADUEL, Directeur de la Croix-Rouge Italienne, en date du 31 Janv. 1926.

"Nous venons à cet effet, de réaliser un programme considérable. Notre affiche a pris un caractère officiel qui permet de la répandre largement dans toute la France. Vous la connaissiez en bleu; nous venons de la rééditer en rouge et noir. Vous l'avez sous les yeux.

"Je suis heureux de la présence, à cette réunion, de M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène, pour le remercier de l'appui qu'il nous a accordé et de l'approbation qu'il a donnée à notre texte. M. BRISAC, le distingué Directeur de l'Office National d'Hygiène Sociale, a été le grand artisan de cette alliance entre l'Administration et notre initiative, et ses collaborateurs ont apporté à sa réalisation une activité et un zèle parfaits. 50.000 affiches sont déjà parties pour être apposées dans toutes les communes de France. Elles ont été si bien accueillies que déjà de toutes parts on en redemande et 50.000 autres feront l'objet de prochains envois....

Extrait du Rapport de M. LE BRET, Secrétaire Général de la Ligue Franco-Anglo-Américaine c/le Cancer, à l'Assemblée Générale de Juin 1926.

"J'ai été profondément impressionné par la qualité du personnel employé, par la haute portée du programme et par les remarquables résultats obtenus. Le progrès fait par la France dans le développement de l'outillage pour la lutte contre la tuberculose durant ces dernières années, est absolument phénoménal, et les travaux que vous dirigez seront d'un secours considérable dans le développement du programme de la santé publique sous toutes ses formes

Extrait d'une lettre du Professeur WINSLOW de New-Haven en date du 30 Octobre 1926.

"Je vous suis profondément reconnaissant, et l'expression n'est pas une formule de courtoisie, des documents que vous avez bien voulu me faire parvenir.

"Je vous en suis reconnaissant, parce que ces documents

me permettent de compléter mes connaissances en hygiène sociale, et ainsi de mieux remplir les fonctions que j'occupe, depuis de longues années déjà, dans la mutualité et dans l'assistance".

Extrait d'une lettre de M. PACOL, Vice-Président du Bureau de Bienfaisance de Béziers, en date du 2 Nov.

"La Création de l'Office National d'Hygiène Sociale qui doit, par la propagande, faire connaître au public les mesures d'hygiène et de prophylaxie nécessaires à la conservation de la santé, à la lutte contre les maladies sociales et à la préservation de la race, apportera une aide efficace à la cause que nous défendons. Le choix de son directeur, M. BRISAC, nous en donne la garantie. Nous comptons et nous savons pouvoir compter sur ce nouvel organisme pour développer puissamment l'oeuvre d'hygiène sous toutes ses formes".

Extrait d'un rapport de M. Maurice ROGER, Inspecteur Général de l'Instruction Publique sur les oeuvres complémentaires de l'Ecole Publique en 1924-1925.

"Dans cette entreprise, nous avons été et nous serons encore aidés par l'Office National d'Hygiène Sociale, et par son éminent et dévoué directeur, M. le Préfet BRISAC, à qui nous devons une particulière reconnaissance".

Extrait du rapport du Préfet de la Corrèze, M. ANDRIEU sur le projet d'organisation des services d'hygiène sociale du département.

"Je vais soumettre à mon Conseil Général un premier projet de réorganisation des services d'hygiène de la Corrèze. Le rapport est actuellement à l'impression; je vous l'enverrai dès qu'on me l'aura remis. Vous y verrez que je me suis largement inspiré des précieux conseils que vous avez bien voulu me donner".

Extrait d'une lettre de M. ANDRIEU, Préfet de la Corrèze, en date du 14 Avril 1927.

"On ne peut donc qu'approuver la méthode de l'Office; nous dirons, pour employer un mot à la mode qu'elle est réaliste".

Extrait d'un article d'André VILLERS "Quelques heureux résultats obtenus par l'Office National d'Hygiène".
Le Quotidien - 20 Décembre 1926.

"Nous avons eu l'occasion de visiter cet Office, dont l'organisation et l'installation révèlent, dans leur simplicité, un esprit de méthode tout à fait remarquable".

Extrait d'un article de Gracien CANDACE, Député:
"L'Hygiène sociale aux colonies"- La Dépêche Coloniale - 8 Décembre 1926.

"Nous devons rendre hommage aux remarquables résultats déjà obtenus et qui sont dûs à l'intelligence, à l'activité et à la justesse de vue avec lesquelles l'Office a été organisé et travaillé".

Extrait d'un article paru dans la Lutte contre le Cancer - Janv. Fév. Mars 1927

"Je vous remercie d'avoir si rapidement répondu à ma demande.

"Voilà la preuve de l'utilité de votre Office et la preuve de son bon fonctionnement".

Extrait d'une lettre de M. le Professeur COUVELAIRE, en date du 15 Janvier 1927.

"Je vous prie de nous croire très obligés pour la grande amabilité que vous avez eue en nous établissant aussi rapidement que vous le faites un programme fort intéressant d'ailleurs pour la visite du Dr VULIENTE".

Extrait d'une lettre du Dr Louis DES TOUCHES, de la Société des Nations, en date du 7 Mai 1927.

"Au fond de ma campagne où tout est à faire et où je suis complètement isolé, j'ai été trop heureux de trouver à l'Office l'expérience qui me manque, la volonté sincère de faire quelque chose de très utile et une amabilité qui me pousse peut être à en abuser".

Extrait d'une lettre du Dr Paul QUAYROI de Cherveix Cubas (Dordogne).

"L'Office National d'Hygiène Sociale et le Comité National de Défense contre la Tuberculose, peuvent être fiers de l'efficacité de l'oeuvre par eux entreprise. En ce qui concerne ma modeste sphère, je suis heureux de vous en donner la joyeuse assurance."

Extrait d'une lettre du Sous-Préfet de Barcelonnette, M. Robert MARTIN, en date du 11 Mai 1927.

"Je vous remercie de bien vouloir continuer au Dispensaire d'Epernay la sympathie agissante que vous lui avez manifestée depuis sa création, et d'avoir ainsi permis à votre ancien collaborateur, de continuer l'oeuvre que vous aviez entreprise".

Extrait d'une lettre du Sous-Préfet d'Epernay, en date du 31 Mai 1927.

"Au nom de la Bourse du Travail de Nevers, je m'empresse de venir vous remercier de la documentation que vous avez bien voulu nous adresser, concernant les fléaux sociaux, que la classe ouvrière doit combattre, tout particulièrement la mortalité infantile, la tuberculose et contre la syphilis".

Extrait d'une lettre de M. BONDOUX, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats ouvriers de la Nièvre, en date du 15 Juin 1927.

"Vous pouvez compter, Monsieur le Directeur, sur mon concours le plus entier pour seconder les efforts de l'Office National d'Hygiène Sociale dans la lutte qu'il entreprend contre les fléaux sociaux".

Extrait de la lettre de M. J. MICHEL, Chef de la 2ème Division à la Préfecture de l'Orne, en date du 22 Juin 1927.

"M. Rosset me charge de vous transmettre le nouveau texte du projet de loi relatif à l'Inspection médicale scolaire. Vous constaterez que les modifications demandées par M. NEPOTY au nom de M. le Ministre du Travail, y ont été apportées, et en particulier -la plus importante- qui, à l'article 3, porte sur la Direction et le contrôle du service.

"Il ne reste plus qu'à espérer que le projet aboutisse rapidement. S'il en est ainsi, vous pourrez, Monsieur le Directeur, avoir la satisfaction de penser que vous y êtes pour une grosse part, non seulement en raison de votre participation très active à l'élaboration du projet, mais encore pour la façon dont vous avez su aplahir les difficultés qui ont pu se produire.

"Permettez moi, Monsieur le Directeur, de vous en dire personnellement ma reconnaissance, et de vous assurer

Extrait d'une lettre de M. BARRIER, Directeur de l'Enseignement primaire - Ministère de l'Instruction Publique & des Beaux-Arts - en date du 4 Juin 1927.

"Je tiens à vous en faire personnellement part, ainsi qu'à l'Office que vous dirigez.

"Il m'apparaît indispensable en effet, que ce dernier soit en possession de toutes informations se rapportant à l'hygiène et, d'autre part, je sais combien peuvent m'être utiles votre concours et vos suggestions pour assurer, par le meilleur recrutement, la nomination du futur Inspecteur de mon département".

Extrait d'une lettre du Préfet du Finistère, en date du 1er Juin 1927.



PRINCIPALES VISITES RECUES à l'OFFICE

MINISTERES

M. FALLIERES	Ministre
M. RICHARD	Chef de Cabinet
M. NEPOTY	Directeur de l'Assistance & de l'Hygiène Publiques.
M. COUSSOL	Chef de Bureau à la Direction de l'Assistance & de l'Hygiène Publiques.
M. GRAVEREAUX	Inspecteur Général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur.
M. SARRAZ BOURNET	- - - - -
M. CONSTANTIN	Inspecteur Général Honoraire des Services administratifs du Ministère de l'Intérieur.
M. BRETON	Inspecteur Général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur.
Dr DEQUIDT	- - - - -

PARLEMENTAIRES

M. BONNET	Député de la Dordogne
M. MERLIN	Sénateur de la Loire
M. CANDACE	Député de la Martinique
M. André FALLIERES	Ministre de l'Hygiène
M. HONNORAT	Sénateur, Président du Conseil d'Administ.
Dr ROCHE	Sénateur de l'Ardèche
M. DRON	Sénateur du Nord
M. Paul STRAUSS	Sénateur - Ancien Ministre
M. GADAUD	Député de la Dordogne - Vice-Président de la Commission d'Hygiène à la Chambre des Députés.
M. OGIER	Ancien Ministre
M. LAMBERT	Député du Rhône
M. FAUGERES	Député de la Dordogne - Vice-Président de la Commission d'Hygiène.
M. Antoine BORREL	Ancien Ministre - Député de la Savoie
M. DAUSSEH	Ancien Sénateur
Prof. PINARD	Sénateur

PREFETS

MM. GUILLOIN	Tarn-et-Garonne
LALLEMAND	Préfet Honoraire
ANDRIEU	Corrèze
MALLIAND	Sous-Préfet du Havre
GARI PUY	Seine-et-Marne
LINARES	Préfet Honoraire
HUDELO	Nord
PERIES	Dordogne
LEBEAU	Oise
REMYON	Indre-et-Loire
FAURAN	Doubs
L. CALLARD	Haute-Saône
BOUET	Ardennes
LAFARGUE	Mayenne
Marcel BERNARD	Sarthe
Pierre ALLARD	Préfet Honoraire
THOME	Lot-et-Garonne
BILLECARD	Orne

INSPECTEURS DEPARTEMENTAUX des SERVICES D'HYGIENE

Dr GREHANT	Hte-Marne
Dr BOURDINIÈRE	Ille-et-Vilaine
Dr PRUNET	Cher
Dr VERDEAU	Tarn-et-Garonne
Dr SCHOTT	Haut-Rhin
Dr MENANTAUD	Corrèze
Dr BARELLE	Saone-et-Loire
Dr FORESTIER	Seine-et-Marne
Dr AUBLANT	Hérault
Dr CHAPUIS	Aisne
Dr MARECHAL	Doubs
Dr OTT	Seine-Inférieure
Dr POTY	Mayenne.

DIRECTEURS DE BUREAUX D'HYGIENE

Dr WIBAUX	Le Touquet Paris-Plage
Dr BONNET	Nice
Dr BLANCHARD	Toulon
Dr LLAQUET	Bordeaux
Br SAIMON	Boulogne
Dr TEYCHOUERES	Reims

INSPECTEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

M. BILLIARD	Loire-Inférieure
M. BREBION	Seine-et-Oise
M. LELIEVRE	Haute-Saône
M. COLLET	Oise

MEDECINS FRANCAIS

- Prof. CHARPENTIER - Directeur de l'Institut bactériologique de Dijon
- Prof. QUEYRAT - Président de la Ligue Nationale c/le Péri-Vénérien de Paris
- Prof. LETULLE - de Marseille
- Prof. VIOLLE - de Paris
- Prof. PINARD - de Nancy
- Prof. J. PARISOT - de l'Institut Pasteur de Paris
- Prof. CALMETTE - de Nancy
- Prof. SPILLMANN - d'Alger
- Prof. CHASBEVANT - de Toulouse
- Prof. MOOG - Membre du Conseil d'Administration de l'Office.
- Prof. TEISSIER - de Toulouse
- Prof. BAYLAC - de Toulouse
- Prof. MARIE - de Toulouse

- Dr POIX - de Paris
- Dr CADENAULE - de Bordeaux
- Dr RIBOT - Directeur de la Santé à Marseille
- Dr JOANNON - Chef de clinique de la Faculté de Médecine de Paris
- Dr CLERC - Président de la Fédération des syndicats des médecins sanitaires maritimes de Paris
- Dr LABRUYERE - de Paris
- Dr CAILLERET - du Comité Nat. de Déf. c/la tuberculose
- Dr TRIOLLET - Médecin des dispensaires anti-tuberculeux des Vosges
- Dr L.P. BLANCHARD - Directeur du laboratoire municipal d'Hygiène de Toulon
- Dr ROYER - Comité National de Déf. c/la tuberculose
- Dr THIERRY - Inspecteur Général des services d'hygiène de la Ville de Paris
- Dr VAHL BERNARD - Chef de laboratoire de l'hôpital Cochin
- Dr PROFICHET - du Havre
- Dr SCHWEITZER - du Gabon
- Dr HAHN - Bibliothécaire à la Faculté de Médecine
- Dr VITOUX - Secrétaire Général de l'Association des Journalistes médicaux
- Dr ROUBINOVITCH - Médecin chef à l'asile de Bicêtre
- Dr GOMBERTS
- Dr MONTIGNY
- Doctoresse MONTLAUR
- Dr CRUVEILHIER - du Comité National de l'Enfance
- Dr EVROT - Comité National de Déf. c/la tuberculose
- Dr JOUVEAU DUBREUIL - Assistant de radiologie à l'Hop. Laennec
- M. PIC - Maire de Vanves
- Dr LESNE - de Paris
- Dr BRIANCON
- Dr ICHOK - de Paris
- Dr Henri REYNES - Professeur à la Faculté de Médecine de Marseille
- Dr Georges BROUARDEL - Médecin à l'hôpital Necker
- Dr René MAINOT - Secrétaire général de la Rédaction de "La Vie Médicale"
- Dr BIAIS - Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Limoges.
- Dr ASSELIER - Anizy le Château
- Doctoresse HENRY - de Paris
- Dr BAYLAUD - Prof. à l'Ecole de Médecine de Marseille
- Dr DESTOUCHES - de la Société des Nations

Dr ROCAZ - de Bordeaux - Médecin des Hopitaux -
Président de la Fédération Girondine des
Oeuvres de l'Enfance
Dr SEDAN (Mme) - Secrétaire Générale de l'Oeuvre des Infir-
mières visiteuses de l'enfance de
Marseille.
Dr H. LASSIGNARDIE - d'Agén
Dr A. RAYBAUD - Chargé de cours à l'école de Médecine -
Chef de laboratoire du service sanitaire
maritime à Marseille
Dr Marguerite BURGARD - de Paris
Dr de COUNTRY - Secrétaire Général - Bureau Universitaire
du Cinéma scientifique.
Dr ARNAUD - Directeur du Comité National de Déf. c/la
tuberculose
Dr ABBATUCCI - Médecin principal des troupes coloniales
de Paris.

PERSONNALITES ETRANGERES

ARMENIE - Dr KRIKORIAN

BELGIQUE -

Mlle MERKLEN de Bruxelles
Mme VAN LIER Chef du service de propagande de la C.R. de
Belgique
Mlle GERONNEZ Chef des services de la C.R. de Belgique
Dr SAND Secrétaire général de la Ligue des Sociétés
de Croix-Rouges.
M. Oscar WELGHE Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur
de Belgique.

BULGARIE -

Dr Athanas NEDEFF Médecin départemental de Bourgas

CHINE -

Dr HOTCHI TCHEONG C/o Association amicale de l'Ecole de Médecine
Franco-Chinoise de Canton
Dr YANG de Union Medical Collège de Pékin
Dr WU LIEN TEH Directeur des services d'Hygiène de Pékin
Y.L. MEI, M.D. Dr P.H. - Péking China.

ESPAGNE -

Dr MONTANES ESCUER Hopital des Epidémies - Charmatiu de la Rosa
de Madrid
Dr L. RODRIGO LAVIN de Madrid

ESTHONIE -

Dr Hans ALVER Médecin d'arrondissement, Hapsaal.

ETATS UNIS -

M. George E. VONCENT, Président de la Fondation Rockefeller
Prof. Selskar M.GUNN, Vice-Président de la Fondation Rockefeller
Dr TAYLOR, Délégué pour la France de la Fondation Rockefeller
Dr WHITE
M. LAMSON G. LOUREY M.D. - Institute for child Guidance de New-York
Miss DYKE - Présidente de l'Assoc. d'Hygiène sociale de l'Aisne.
Dr A.R. WELLINGTON - Senior health officer of federated Malay state
Dr John DYSART DAMERON - de Stockton
M. Robert W. THOMPSON - Editorial départment New-York Herald.

GABON -

Dr SCHWEITZER - Hopitaux du Gabon

GRECE -

Dr Michel BOYADJIS - de la Direction d'Hygiène d'Athènes
Dr Costis CHARITAKIS - Chef de section de l'hygiène sociale du
Ministère de l'hygiène d'Athènes.

HOLLANDE -

Dr de VOGEL - Délégué de la Hollande à la Conférence sanitaire
internationale.

HONGRIE -

Dr Charles GROSCH - Conseiller Ministériel à Busapest
Dr Arthur POLLERMANN - Conseiller Ministériel au Ministère de la
Prévoyance sociale - Chef du Centre de Pro-
pagande sanitaire - Budapest.
Mlle de VEZI - Assistante sociale Hongroise.

LETTONIE -

Dr Janis BRANTS - Directeur de l'hospital Aleksandra Augstumi-
Riga.

LITHUANIE -

Dr Jules BRUTZLAUS - Kaunas
Dr Antanas JURGELIONIS - Chef du laboratoire d'Hygiène de l'armée
Lithuanienne - Chef de la section d'éducation
physique à Kaunas

LUXEMBOURG -

Dr Pierre SCHMOL - Médecin adjoint au Laboratoire bactériologique
de l'Etat de Luxembourg.

PARAGUAY -

Dr A. MELGAREJO - Por la asistencia Publica de Asuncion Capital
de la Republica del Paraguay
Dr Juan ROMERO - Délégué du département de l'hygiène de Asuncion
du Paraguay.

POLOGNE -

Dr B. OSTROMECKI - Chef du département du service de santé de
l'arrondissement de Kielce.
Dr ŻACHERT - Inspecteur pour la lutte contre le trachome en
Pologne.
Dr Maria SKOHCOWASKA.

REPUBLIQUE ARGENTINE-

Dr Luis SIRI de Buenos-Aires

ROUMANIE -

Dr BOGDANOVICI - Sous Directeur Général du service sanitaire
de Bucarest
Dr Alexandru DACLAN - Médecin de l'hospital et médecin sanitaire
à Galatz
Dr POPESCU Alexandru - Baltan Mehedinti, Roumanie
Dr POPASCU Viorel - Inspecteur Général sanitaire - Chef de la
5ème région sanitaire à Galatz
Dr Alex SPIRU - Inspecteur général sanitaire en chef de la 10e
région sanitaire, Arad.
Dr Joan VONICA - Médecin sanitaire, Bucarest
Dr ZUGRAVU
Mme PAUTASI de Bucarest.

SERBES, CROATES et SLOVENES (Royaume des)

- Dr Yezdimir KOUCHITCH - Médecin épidémiologique de l'Institut Central d'Hygiène de Belgrade.
Dr Ivo KUHN - Inspecteur au Ministère de la Santé Publique à Belgrade.

SUEDE -

- M. Armand BERNARD - Ministre plénipotentiaire de Suède
Mme BRENLNIG WERKUSLAT, de Stockholm

SYRIE -

- Dr ZIADE de Beyrouth
Dr MANDOUR - Directeur de l'Hyg. & de l'Assistance Publiques de Beyrouth.

TCHECOSLOVAQUIE -

- Dr Karel DRIML - Secrétaire - Ministère de l'Hygiène & de l'Education Physique (Praha Smichov Zborovska.
Dr Rudolf ZIEL - Inspecteur départemental d'Hygiène - Ministère de l'Hygiène et de l'Education physique à Prague.

U.R.S.S. -

- Dr David LIVCHITZ - ff. de Commissaire du peuple à la Santé Publique de la Russie Blanche.
Dr NICOLSKY - Chef de la section prophylactique du département de la Santé Publique du Caucase du Nord
Dr ROUBAKINE
Dr LIFCHITZ - Commissariat du Peuple de la Santé à Minok
Dr BARSOUKOFF - Commissaire du Peuple de l'hygiène de la Russie Blanche.
Mlle le Dr FELIX - Médecin à Kzyl Orda - Kaskshom.
Dr CHIROKOFF - Assistante à la Faculté de Médecine de Roskoff-s/Don.
Dr POGAUROFF - Médecin du dispensaire anti-tuberculeux de Moscou
Dr SABATEIFF - Chef du service antirabique à l'Institut Metchnikoff de Moscou
Dr PODKAMINSKI - Assistant de radiologie à Kharkov
M. Z. NESMELOFF - Professeur à l'école de Médecine de Kharkov.

URUGUAY -

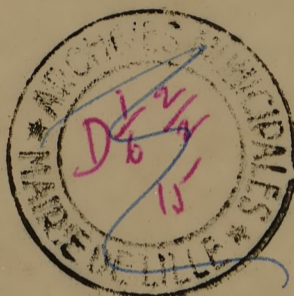
- Dr J. COSTA - Directeur de l'Assistance Publique de Montevideo
Dr Jose Antonia COSTA - Médecin des hopitaux de Montevideo

YUGOSLAVIE -

- Dr IVETICH - Ministre adjoint de l'hygiène de Yougoslavie.



104



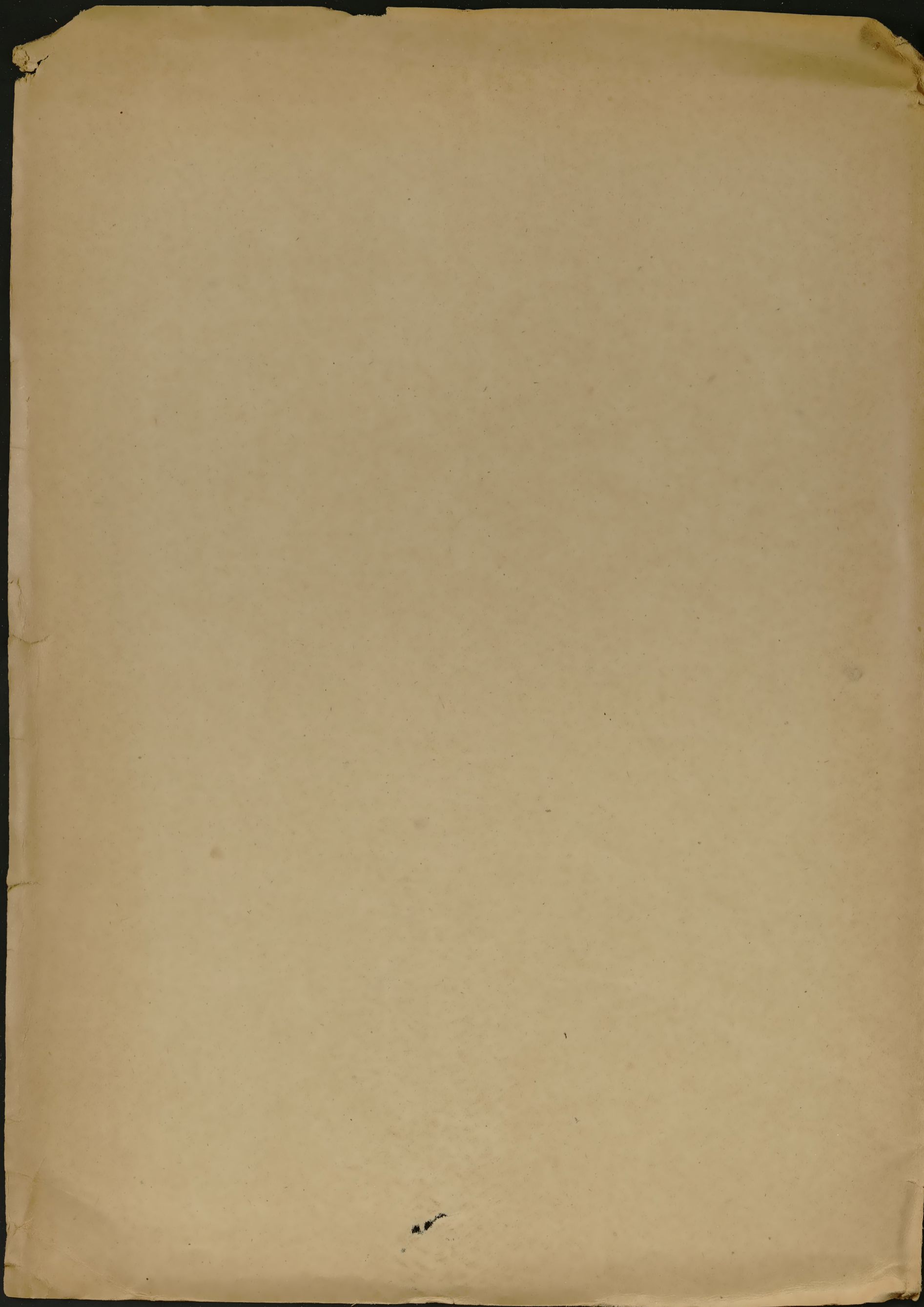
RAPPORT ANNUEL

du Conseil d'Administration, sur le Fonctionnement et l'Activité

de

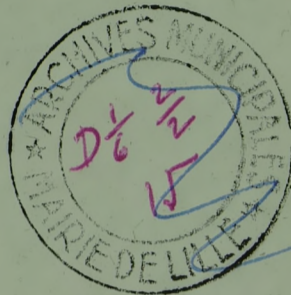
L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE

du 1er Juillet 1927 au 30 Juin 1928



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES

OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE



RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR

le fonctionnement et l'activité

DE

L'OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

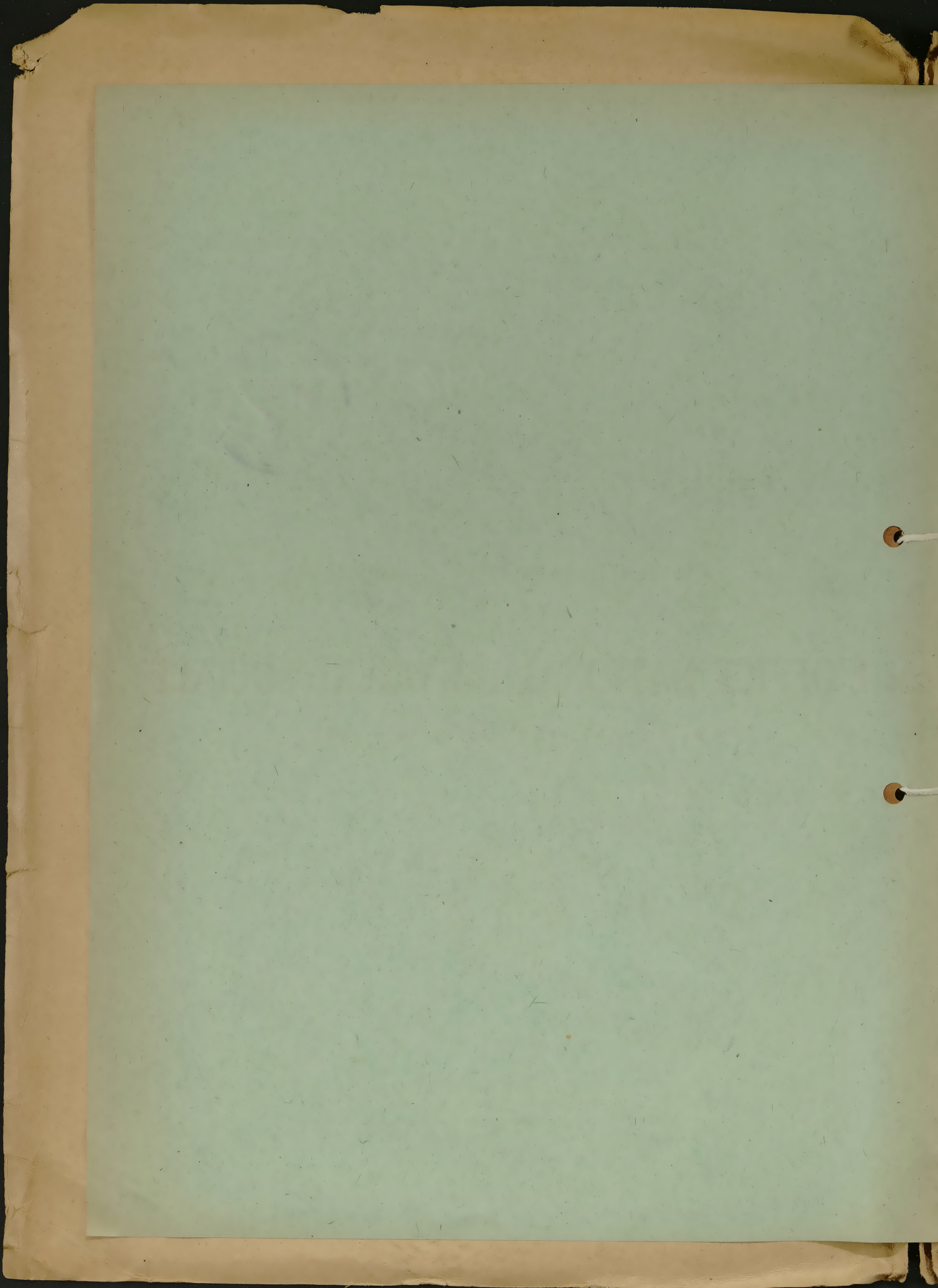
du 1^{er} juillet 1927 au 30 juin 1928



PARIS

IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS
31, QUAI VOLTAIRE, 31

1928



Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR

le fonctionnement et l'activité

DE

L'OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

du 1^{er} juillet 1927 au 30 juin 1928.

Nous nous proposons d'exposer l'activité des différents services qui constituent actuellement l'office national d'hygiène sociale :

SERVICE DE DOCUMENTATION

Visites. — Le nombre de visiteurs français ou étrangers venant à l'office national d'hygiène sociale, pendant la période allant du 1^{er} juillet 1927 au 30 juin 1928 qui fait l'objet du présent rapport, a été de :

3 ^e trimestre 1927	128 visiteurs.
4 ^e trimestre 1927	237 —
1 ^{er} trimestre 1928	279 —
2 ^e trimestre 1928	434 —

Soit en total 1.078 visiteurs.

Bibliothèque. — Le nombre de livres s'est accru dans des proportions assez notables surtout si l'on considère la stricte spécialisation des ouvrages acquis. Environ 720 volumes nouveaux ont été reçus, ce qui porte leur nombre au 30 juin 1928 à 1.625. En fait, actuellement, notre bibliothèque comprend à peu près tous les principaux ouvrages modernes français, traitant d'hygiène aussi bien au point de vue technique qu'à celui de l'enseignement populaire.

Le classement de cette bibliothèque n'a pas été modifié et les dispositions prises dès la création de celle-ci ont pu être conservées, classement par ordre d'arrivée avec séparation des sujets les plus importants. Chaque livre est immatriculé avec un double numéro d'entrée et de rubrique et indexé dans deux fichiers classés l'un par ordre alphabétique d'auteur et l'autre par rubriques.

Grâce à l'agrandissement des locaux occupés par l'office national d'hygiène sociale la bibliothèque a pu être complètement transformée et très notablement agrandie.

Congrès. — Le service s'est attaché à recueillir les comptes rendus des principaux congrès ayant traité des questions d'hygiène depuis une dizaine d'années. Ce travail n'a pas été sans difficulté, de nombreux comptes rendus étant épuisés. Une des activités que nous nous proposons d'amplifier sera la participation plus active des médecins du service aux congrès futurs, tant français qu'étrangers. Déjà nous avons participé au congrès international d'hygiène à Paris et à la quinzaine sociale internationale, qui a eu lieu au mois de juillet et qui a groupé quatre grands congrès internationaux : habitation, assistance, enfance et service social.

Service des revues. — Cette partie du service a pris peu à peu un développement important. Le nombre des revues reçues dépouillées et indexées est maintenant d'environ 140 dont 85 pour la France et 30 pour les revues internationales ou étrangères de langue française. Celles de ces revues qui présentent un intérêt général plus grand sont reçues en trois exemplaires ce qui permet, tout en conservant une collection intacte pour la bibliothèque, de continuer à placer dans les différents dossiers les articles découpés, extraits de deux autres exemplaires. Les autres sont indexées sur fiches et conservées.

La lecture attentive d'un si grand nombre de périodiques constitue un travail absorbant, mais particulièrement fructueux qui ne peut être effectué que par des médecins ou des spécialistes avertis. Deux secrétaires sont spécialement occupées à la partie matérielle de ce travail : réception, classement, mise en lecture, découpage des articles, collage, numérotage et classement des documents.

Les revues éditées en langues étrangères sont indexées pour le compte de l'office national par le bibliothécaire de la faculté de médecine de l'université de Paris, et par ses collaborateurs.

Un certain nombre des revues éditées en langues étrangères sont cependant reçues à l'office national, environ 25; de façon à pou-

voir les consulter sur place, le cas échéant. Nous nous proposons d'en augmenter le nombre à mesure de nos possibilités budgétaires, et dans les limites aussi de notre personnel.

Etudes personnelles. — Au fur et à mesure des besoins, nous avons effectué des enquêtes sur les sujets les plus divers, afin de pouvoir répondre aux demandes qui nous étaient faites et pour lesquelles notre documentation était insuffisante. Ces enquêtes ont été faites grâce à l'extrême obligeance des différentes personnalités avec lesquelles nous sommes en relation. Si nous avons toujours pu donner satisfaction à nos correspondants, nous l'avons dû bien souvent à la facilité que nous avons trouvée à nous documenter nous-mêmes.

Classification des documents. — Le système de classification adopté lors de la création du service n'a pas été modifié, mais il a reçu une extension assez considérable. Le nombre de pièces classées s'élève, en effet, à plusieurs milliers.

Toute cette documentation est répartie en cinq grands groupes :

Documentation générale;
Documentation spéciale d'hygiène sociale;
Documentation internationale;
Documentation coloniale;
Documentation étrangère,
selon le tableau ci-dessous :

Dossiers de documentation.

DESIGNATION	1 ^{er} JANVIER 1926	1 ^{er} JANVIER 1927	1 ^{er} JANVIER 1928
Documentation générale.....	133	186	194
Documentation spéciale :			
Alcoolisme	11	11	11
Enseignement de l'hygiène.....	Inclus dans la documentation générale.		36
Habitation	Inclus dans la documentation générale.		39
Hygiène maternelle et infantile.....	31	33	132
Hygiène mentale.....	8	11	11
Infirmières	Inclus dans la documentation générale.		23
Maladies vénériennes.....	19	20	22
O. N. H. S.....	16	34	45
Organisation départementale d'hygiène.....	16	32	35
Tuberculose	22	22	26
Documentation interne.....	0	29	43
Colonies et étranger.....	67	67	67
	323	445	684

Dans chacune de ces classifications, les dossiers ont été subdivisés en sous-dossiers, les uns communs à chacun d'eux, les autres ayant trait à des sujets spéciaux. Chaque dossier et sous-dossier est enfin subdivisé lui-même, selon son importance, en chemises de couleur différentes, comprenant pour chaque sujet :

- 1° La documentation type;
- 2° La documentation générale;
- 3° La documentation étrangère;
- 4° Les pièces en double pour envoyer aux correspondants;
- 5° Les demandes de documentation déjà satisfaites.

Répertoire bibliographique. — Pendant le deuxième semestre 1927, le répertoire bibliographique a continué à paraître tous les deux mois, sous forme de publication ronéographiée.

Depuis le 15 janvier 1928, grâce à une entente intervenue avec M. le sénateur Strauss, ancien ministre de l'hygiène, directeur de la *Revue philanthropique*, le répertoire bibliographique paraît chaque mois dans ce périodique. Cet accord permet à l'office national de vulgariser les plus intéressantes de ses indications bibliographiques, jusqu'à concurrence des 200 ou 250 références pouvant trouver place dans les 15 à 20 pages de la revue, mises à la disposition. La revue est envoyée gratuitement, par les soins de l'office national, à un certain nombre de techniciens, et en particulier à tous les inspecteurs d'hygiène et à tous les directeurs médecins des bureaux d'hygiène.

Ce service leur permet de se tenir au courant des divers articles relatifs à l'hygiène publiés dans les différentes revues médicales, alors qu'il leur serait impossible de s'adonner à chacune d'elles et de les lire. Quand une référence attire plus particulièrement leur attention, ils peuvent soit se la procurer, soit même, dans certains cas, demander à l'Office national de la leur envoyer en communication.

Réponse aux demandes de documentation. — Le nombre des demandes de documentation parvenant dans le service ne cesse d'augmenter avec une accélération sans cesse accrue. Nous trouvons là la meilleure justification de la création du service et la récompense des efforts faits dans ce but.

Demandes de documentation satisfaites par le service :

En 1925.....	32
En 1926.....	143
En 1927.....	474
En 1928 (1 ^{er} trimestre).....	363

Les personnalités qui s'adressent à l'Office national d'hygiène sociale pour obtenir des renseignements documentaires sont très différentes et le service a pour but de renseigner :

- les administrations et services publics : ministères, préfectures, inspections départementales d'hygiène, bureaux d'hygiène, mairies, etc., etc.;
- les personnalités françaises ayant des services d'hygiène de par leurs fonctions ou leurs occupations : médecins, directeurs et directrices d'œuvres;
- le public, au point de vue de l'hygiène pratique;
- les médecins et administrateurs étrangers désireux de se renseigner sur l'état des services d'hygiène en France.

La nature des demandes de renseignements continue à être extrêmement diverse, et, pour ne pas surcharger ce rapport, nous nous contenterons de signaler ici les plus caractéristiques parvenues au cours d'un seul trimestre :

- Documentation sur la législation de l'enfance.
- Dispensaires d'hygiène infantile et consultations scolaires.
- Documentations sur la vaccination antituberculeuse.
- Documentation sur la loi Roussel et ses projets de modification.
- Documentation sur les maisons maternelles.
- Documentation sur les crèches et les maisons d'allaitement.
- Documentation sur les consultations de nourrissons.
- Documentation sur les gouttes de lait.
- Documentation sur les cantines maternelles.

Œuvre en faveur des enfants abandonnés.
Education des enfants arriérés et anormaux.
Résultat de l'inspection médicale des écoles.
Mortalité des enfants de 1 à 4 ans.
Nombre de consultations de nourrissons et de consultations pré-natales.

Bibliographie sur les préventoriums et les crèches en plein air.
Nombre des enfants illégitimes par département et par an depuis dix ans.
Statistique de mortalité infantile.
Aménagement d'une consultation de nourrissons.

Législation relative aux sanatoriums.
Etablissements de rééducation pour tuberculeux.
Equipement des dispensaires antituberculeux.

Statistique de mortalité par tuberculose à l'étranger.
Documentation sur le matériel de propagande édité à l'étranger contre les maladies vénériennes.

Statistique de mortalité.
Statistique de mortalité par cancer.
Organisation de la lutte anticancéreuse.

Documentation sur l'effort de la France en faveur de l'hygiène.
Distribution hygiénique de l'eau de boisson aux travailleurs.

Rations alimentaires et valeur nutritive des aliments.
Législation relative aux épidémies.
Aménagement et fonctionnement d'une laiterie.

Documentation sur les mouches.
Modèle de règlement d'hygiène.
Importance des budgets d'hygiène dans les différents pays.

Prévention des accidents agricoles.
Documentation sur les livrets de santé.
Documentation sur les assurances sociales.
Documentation sur la révision de la loi du 15 février 1902.

Principaux vœux émis par les différents congrès, depuis 1919, en ce qui concerne les différentes branches de l'hygiène sociale.
Documentation sur la vaccination antityphique.

Convention franco-italienne d'assistance.
Propagande d'hygiène par le film.
Bibliographie sur l'enseignement populaire de l'hygiène.

Législation sur les habitations insalubres.
Prévention des accidents industriels.
Documentation sur l'hygiène dentaire en France.

Documentation sur la législation des maladies professionnelles.
Documentation sur la lutte contre l'alcoolisme.

Itinéraires de visites. — Un assez grand nombre de personnes se présentant à l'office pour que leur soit facilitée la visite des principaux établissements d'hygiène sociale, le service a établi des itinéraires de visites. A cet effet, des listes ont été dressées comprenant les organisations d'hygiène les plus intéressantes qui existent en France. Elles sont subdivisées en trois classes : Paris, banlieue et province; chacun de nos visiteurs peut ainsi, selon le sujet qu'il veut étudier et selon le temps dont il dispose, choisir celle des institutions susceptibles de lui fournir la documentation qu'il désire. Le service donne tous ses soins à la préparation de ces visites, prenant lui-même les rendez-vous, munissant les visiteurs de cartes d'introduction et leur facilitant ainsi, à tous égards, l'accomplissement de leur mission.

Activités diverses. — Le service a étudié, avec la « Solidarité sociale », la publication d'une brochure répertoire, donnant pour chaque arrondissement de Paris, l'indication de toutes les œuvres d'hygiène sociale. Ce manuel, qui sera de nature à rendre de grands services, sera publié par fascicules; celui du quinzième arrondissement est déjà paru.

Des étudiants en droit ou en médecine préparant des thèses de doctorat continuent à venir puiser dans la documentation de l'Office les éléments nécessaires à leurs travaux.

C'est ainsi que le service, avec la collaboration du service technique, a fourni une documentation très complète, pour la préparation de thèses sur la « Protection maternelle et infantile dans le département de la Seine », sur les « Camps et colonies de vacances en France », et sur le « Service social ».

De plus, afin de tenir aussi exactement que possible les différents services de l'office national d'hygiène sociale au courant des nouvelles intéressant l'hygiène : lois, décrets, projets et propositions de lois, concours, nominations, congrès, etc., le service de documentation a décidé de créer un petit bulletin intérieur dactylographié qui sous le nom d'*Informations rapides* fait connaître ces différentes indications dès qu'elles sont connues du service et chaque jour s'il y a lieu.

Service de statistique. — Ce service a continué à faire paraître, en liaison avec le service d'études techniques, des graphiques et des cartes résumant les divers aspects de la situation sanitaire en France. De plus le renouvellement du contrat passé avec la Statistique générale de la France a permis de faire paraître l'annuaire statistique des causes de décès pour 1926, comme avait paru l'an dernier celui concernant l'année 1925.

II

SERVICE DES ETUDES TECHNIQUES ET DES ENQUETES DEPARTEMENTALES

I. — Enquêtes départementales.

1) Enquêtes.

Les enquêtes des 94 départements ou territoires sont actuellement terminées.

2) Mise à jour.

Au cours de cet exercice, 54 enquêtes ont été reprises et mises à jour par les correspondants de l'Office (inspecteurs départementaux d'hygiène, inspecteurs de l'assistance publique, ou bien par les soins des inspecteurs des services administratifs du ministère de l'intérieur).

Tous les documents concernant l'organisation sanitaire des départements ont été rassemblés et classés de façon à pouvoir être immédiatement consultés.

3) Travaux récapitulatifs.

Les documents ainsi réunis sont l'objet d'études spéciales qui permettent de suivre les progrès de l'hygiène dans chaque département. Les indications publiées ci-après donnent une idée de l'intérêt de ces études.

D'autre part, pour chaque question traitée dans l'enquête sanitaire il est établi un dossier spécial qui contient, pour chaque département, les indications obtenues sur cette question.

Cette méthode a permis de dresser des bilans numériques sur les questions suivantes :

- Consultations prénatales (liste nominale).
- Consultations pour mères et nourrissons.
- Maisons maternelles et refuges.
- Maternités.
- Crèches et chambres d'allaitement.
- Gouttes de lait.
- Pouponnières, etc.

En dehors de ces travaux fragmentaires, le service a entrepris la publication d'un *Annuaire sanitaire de la France*, document original, qui sera constitué par les résumés des enquêtes sanitaires départementales établies et tenues à jour par les soins de l'Office.

Un exemplaire de chacun de ces résumés, véritable bilan départemental, a été soumis dans chaque département, à toutes les personnes qui s'occupent d'hygiène. Un document sûr et précis sera ainsi mis au point.

4) Cartes et graphiques.

On a continué à extérioriser cette documentation sous forme de cartes et de graphiques. C'est ainsi que 6 cartes nouvelles et 8 graphiques nouveaux ont été dressés ou mis à jour.

L'Office possède actuellement les 27 cartes et les 10 graphiques suivants qui constituent des documents originaux :

CARTES

I. — Démographie.

- 1) Naissances et décès en France en 1925.
- 2) Naissances et décès en France en 1926.
- 3) Population française comparée en 1921 et 1926.
- 4) Evolution de la population de 1911 à 1921.

II. — Armement sanitaire général.

- 5) Budget comparé de l'assistance et de l'hygiène.
- 6) Centres d'enseignement de médecine et d'hygiène.
- 7) Ecoles d'infirmières préparant au diplôme d'Etat.
- 8) Inspections départementales d'hygiène.
- 9) Bureaux d'hygiène.
- 10) Inspections médicales scolaires.

III. — Hygiène sociale.

- 11) Organismes départementaux d'hygiène sociale.
 - a) Protection maternelle et infantile.
- 12) Taux de natalité dans chaque département en 1926.
- 13) Mortalité infantile en 1926 d'après lieu de décès.
- 14) Mortalité infantile en 1926 (d'après origine du décédé).
- 15) Mortalité infantile comparée en 1925 et 1926.
- 16) Mortalité des enfants assistés en 1926.
- 17) Consultations de nourrissons et sages-femmes.
- 18) Pourcentage des sages-femmes en France.
- 19) Camps et colonies de vacances.
 - b) Lutte antituberculeuse.
- 20) Dispensaires antituberculeux.
- 21) Préventorium.
- 22) Sanatoriums.
- 23) Hôpitaux sanatoriums.
- 24) Œuvre Grancher et placement familial.
- c) Lutte contre les maladies vénériennes.
- 25) Services antivénéériens.
- 26) Laboratoires de sérologie.
- d) Lutte contre le cancer.
- 27) Centres anticancéreux et leurs circonscriptions.

GRAPHIQUES

- 1) Diminution de la mortalité générale en France et dans les principaux pays.
- 2) Mortalité infantile en France et dans les principaux pays.
- 3) Décès par tuberculose en France et dans les principaux pays.
- 4) Naissances et décès en France depuis 1806.
- 5) Naissances vivantes, morts et mort-nés en France depuis 1901.
- 6) L'effort de la France contre le péril vénérien.
- 7) Alcool consommé en France (1913-1923).
- 8) Mortalité infantile dans quelques pays.
- 9) Mort-natalité dans quelques pays.
- 10) Natalité dans quelques pays.

Ces documents sont utilisés dans l'accomplissement de l'œuvre d'animation que poursuit l'Office.

17 de ces cartes et 7 de ces graphiques ont été reproduits et servent à l'enseignement dans les instituts d'hygiène.

11 cartes et 5 graphiques reproduits sur verre peuvent être utilisés en projections.

De plus, certains de ces documents ont été imprimés et adressés à toutes les personnalités (parlementaires, préfets, conseillers généraux, hygiénistes), qui sont susceptibles de prendre part à la lutte contre les fléaux sociaux.

L'accueil qui a été réservé à ces envois nous engage à poursuivre cette entreprise. De nouvelles séries sont en préparation.

II. — Service d'études techniques.

A. — Animation départementale.

Le service a continué à préparer, pour les administrations départementales, tous les projets d'organisation qui ont été demandés à l'office. Il a ainsi favorisé le mouvement en faveur de l'hygiène, qui s'est nettement accentué depuis le 1^{er} juillet 1927.

En effet, de nouvelles inspections départementales ont été créées dans 7 départements: Basses-Alpes, Haute-Saône, Lot, Eure, Cantal, Vendée, Basses-Pyrénées.

Des médecins inspecteurs ont été nommés dans 9 départements: Basses-Alpes, Haute-

Saône, Yonne, Ardennes, Eure, Finistère, Dordogne, Isère, Lot.

Des médecins inspecteurs adjoints dans 5 départements: Tarn-et-Garonne, Aisne, Deux-Sèvres, Ille-et-Vilaine (2), Seine-et-Marne.

Le nombre des inspections départementales d'hygiène existant en France au 30 juin 1928 se trouve ainsi porté à 71.

62 d'entre elles sont confiées à des médecins:

A 1 médecin directeur assisté de 1 ou plusieurs médecins adjoints tous fonctionnaires départementaux, dans.....	9	départements
A 1 seul médecin inspecteur fonctionnaire, dans....	45	—
A 1 médecin non spécialisé dans.....	7	—
A 1 médecin militaire dans	1	—
(territoire du Sud).		

62 départements.

8 inspections sont confiées à des inspecteurs de l'assistance publique.

1 inspection est confiée à l'inspecteur des fraudes.

Il existe 21 départements qui ne possèdent pas encore d'inspection départementale. La création de ce service est actuellement envisagée dans 7 d'entre eux.

Il y a lieu de mentionner toute une série de réalisations nouvelles auxquelles l'Office a collaboré ainsi que des projets en cours.

a) Réalisations.

Basses-Pyrénées. — Le conseil général des Basses-Pyrénées adopte le projet de création du service d'inspection, et vote les crédits nécessaires à son fonctionnement.

Tarn-et-Garonne. — Le Tarn-et-Garonne organise un concours pour la nomination d'un inspecteur départemental d'hygiène adjoint.

Basses-Alpes. — Une inspection départementale est créée et un inspecteur nommé. L'Office étudie avec le préfet et l'inspecteur départemental d'hygiène tout un programme d'organisation.

Gard. — Un projet de budget est établi, en envisageant l'adjonction à l'inspecteur départemental d'hygiène, d'inspecteurs de circonscription assistés d'infirmières d'hygiène sociale.

Pour le Cantal, le conseil général décide de nommer un inspecteur départemental assisté d'une infirmière d'hygiène sociale.

Dans l'Eure, la création de l'inspection départementale et la nomination du médecin inspecteur sont un fait accompli.

Dans la Haute-Saône, sur l'initiative et sous l'autorité du préfet, l'Office a collaboré avec l'inspecteur de l'assistance publique, pour la création de l'inspection départementale d'hygiène et pour l'élaboration d'un projet complet d'armement d'hygiène sociale.

Dans les Ardennes, l'inspection départementale est réorganisée. Un médecin inspecteur est nommé le 1^{er} avril 1928, suivant les directives données par l'Office.

En Algérie, il est créé un office algérien d'hygiène sociale, qui comprendra trois sections: antituberculeuse, antivénéérienne (avec un budget de 820.000 fr.), et antitrichomateuse.

En Saône-et-Loire, un dispensaire polyvalent est organisé.

Calvados. — Une maison maternelle départementale est créée. L'Office s'est chargé de la publicité du concours institué pour la nomination d'un directeur.

b) Projets.

L'Office a contribué à mettre au point un certain nombre de projets qui ne tarderont pas à être réalisés.

Ces projets concernent:

Dans les Ardennes, l'organisation de l'inspection médicale des écoles, la création de deux inspections de circonscription et d'une façon générale, tout l'armement d'hygiène sociale que le préfet poursuit dans ce département avec une particulière activité.

Dans le Cantal, la création d'un office départemental d'hygiène sociale.

Tunisie. — La création d'un office d'hygiène sociale.

Vaucluse. — La réorganisation des services et la création d'un office départemental.

Vendée. — La création d'une inspection départementale d'hygiène.

Yonne. — L'ouverture d'un service de consultations prénatales.

Sarthe. — L'organisation complète de ce département, par les soins éclairés du préfet, au point de vue de l'armement d'hygiène sociale.

Il nous a paru que la mortalité infantile était, à l'heure actuelle, parmi les fléaux sociaux, un des plus redoutables, mais en même temps l'un de ceux que l'on peut combattre avec le plus de succès et le moins de dépenses.

C'est pourquoi, au cours de cette année, l'Office s'est particulièrement préoccupé de cette question, et il a entretenu des relations de plus en plus étroites avec le Comité national de l'enfance.

Un projet, dit « Brisac-Mossé », a été établi; il a reçu l'approbation d'une commission technique du Comité national de l'enfance, composée de MM. les professeurs Bar, Couve-laire, Potocki, les docteurs Weil Halle, Lemeland, Schreiber, Vignes, Mazères, Cruveilhier, Mmes Henry, Lefebvre Henault, Mlles Greiner et Mossé. L'Association des anciennes élèves de la Maternité de Paris s'est ralliée à ce projet.

Actuellement en cours de réalisation sur certains points du territoire, il a pour but l'utilisation des sages-femmes pour remplir à la campagne le rôle d'infirmières visiteuses à titre d'assistantes rurales en matière de protection maternelle et infantile.

Afin de diffuser la connaissance des consultations de nourrissons, l'œuvre « Sauvons les mères et les bébés » a entrepris la publication d'affiches qui encouragent les mères à fréquenter ces consultations et qui indiquent d'une façon spéciale pour chaque département, les lieux et les heures des séances.

L'Office a fourni à cette œuvre tous les éléments de cette publication, et s'est occupé d'en assurer l'affichage dans toutes les communes de France.

La direction de l'instruction primaire au ministère de l'instruction publique a demandé la collaboration de l'Office pour la rédaction du projet de loi sur l'inspection médicale des écoles, dont M. le président Herriot a pris l'initiative.

L'effort d'animation n'a pas seulement porté ses fruits dans les milieux administratifs.

Les questions d'hygiène sociale préoccupent de plus en plus les entreprises privées qui mènent elles-mêmes une action de propagande et créent des organismes modèles.

Nous trouvons à la tête de ce mouvement:

Des grandes compagnies de chemins de fer (Nord: cité jardins de Tergnier; Midi: dispensaires polyvalents de Bordeaux et de Toulouse).

Des mines (mines de Carmaux).

Des sociétés métallurgiques ou industrielles (Société métallurgique de Normandie, le Creusot, Michelin, etc.).

B — Autres activités du service d'études techniques.

a) Etudes diverses.

1^o Le service a poursuivi une enquête sur les causes de la surmortalité infantile qui a sévi en 1926. L'un des médecins attachés à l'Office s'est rendu dans quelques départements du Midi, et il a recueilli des indications qui ont fait l'objet d'un important rapport.

2^o A la demande de la section d'hygiène de la Société des nations, une étude sur l'incidence de la variole en France a été entreprise. Elle a été basée sur la documentation recueillie par les soins des correspondants de l'Office dans les départements les plus éprouvés. Elle a permis de mettre en lumière quelques notions étiologiques qui peuvent être utilisées pour la prophylaxie de la variole.

2° Le service a préparé, au point de vue technique, la campagne de propagande en faveur de la vaccination antidiphthérique, que le ministère de l'hygiène a chargé l'Office d'entreprendre.

4° Le service a dû répondre à toutes les demandes d'ordre technique parvenues à l'Office. Des notes sur les questions les plus diverses ont dû être rédigées (formation des médecins sanitaires. Fonctions des médecins hygiénistes. Organisation des services d'hygiène, de l'assistance en France).

5° Le service a apporté sa collaboration à des ouvrages d'hygiène (carnet de santé des colons des colonies de vacances du capitaine Vuillemin).

6° Il a enfin assuré un certain nombre de liaisons et notamment:

a) Avec la fondation Rockefeller. — Le service d'études techniques travaille en collaboration intime avec les dirigeants de la fondation. Il a fourni sa collaboration pour le recrutement de médecins sanitaires enquêteurs, et de boursiers à la John Hopkins University;

b) Avec la Société de médecine publique et de génie sanitaire. — Une conférence avec projections, sur l'action d'animation et de coordination de l'Office national d'hygiène sociale, a été faite par le chef du service technique.

Service de statistique.

Un service de statistique est adjoint à l'O.N.H.S. Il fournit tous les éléments dont l'Office a besoin pour sa documentation, les réponses aux demandes de renseignements, l'établissement des cartes et des graphiques, etc., etc.

L'importance de la question de la statistique n'a pas échappé à l'Office. La subvention qu'il a accordée cette année au service de la Statistique générale de la France a permis la publication d'un annuaire des causes de décès en France en 1926.

De plus, l'Office, en accord avec la fondation Rockefeller, se préoccupe, actuellement, de donner au service de la Statistique générale de la France les moyens de publier rapidement une statistique basée sur des indications aussi précises et aussi sûres que possible. La réalisation d'une semblable réforme constituerait, au point de vue sanitaire, un progrès important.

LIAISONS DE L'O. N. H. S.

L'Office relève directement du ministère de l'hygiène. Il est en fait placé sous l'autorité du directeur de l'assistance et de l'hygiène, ce qui assure une coordination parfaite des services de la direction et de l'Office, et ne permet aucun conflit.

L'Office a continué à travailler en plein accord avec la fondation Rockefeller qui seconde toujours aussi généreusement notre action animatrice dans les départements.

Une collaboration amicale se poursuit également avec le comité national de défense contre la tuberculose, qui nous a apporté des indications précieuses pour nos projets d'organisation de quelques départements.

Une entente étroite s'est établie avec le Comité national de l'enfance, auquel nous avons cédé une partie des nouveaux locaux occupés par l'Office, au deuxième étage de l'immeuble dont le premier étage était seul, jusqu'ici, occupé par nos services.

L'Office est également en relations directes avec la Société des nations. Nous en recevons des documents qui nous mettent au courant des réalisations de l'hygiène dans le monde. Nous lui fournissons des études sur l'état sanitaire de notre pays.

Mais nos relations les plus intimes s'établissent avec nos correspondants départementaux. Ceux-ci, qu'ils soient techniciens (médecins inspecteurs, directeurs de bureaux d'hygiène), ou administrateurs (inspecteurs de l'assistance publique, chefs de divisions), nous accordent la collaboration la plus large, la plus dévouée et la plus désintéressée. Nous avons sans cesse recours à eux pour avoir sur les organisations de leurs départements, les indications les plus précises et les plus complètes.

Nous utilisons également le concours averti et dévoué des inspecteurs généraux des services administratifs. Ce concours nous est particulièrement précieux.

PROGRES DE L'ARMEMENT SANITAIRE

Afin de donner une idée du mouvement qui s'étend chaque jour et qui doit aboutir à doter notre pays de son armement sanitaire, nous indiquons ci-après les progrès réalisés dans certains départements depuis 1925:

AISNE

Organisations générales.

Inspection d'hygiène:

1927 (décembre). — Création d'une inspection de circonscription à Soissons, nomination d'un médecin inspecteur adjoint.

1928 (février). — Création d'une inspection de circonscription à Château-Thierry, nomination d'un médecin inspecteur adjoint.

Inspection des écoles:

1927. — Réorganisation de l'inspection médicale des écoles, nomination de 5 inspecteurs d'arrondissement et de 42 infirmières scolaires.

Laboratoires:

Laboratoires organisés à Soissons (laboratoire départemental de microbiologie et chimie médicale) et à Laon (laboratoire départemental d'hydrologie et d'hygiène).

Protection maternelle et infantile.

1927 (juin). — Création d'un service départemental de surveillance médicale de la grossesse.

Lutte contre la tuberculose.

Ouverture d'un préventorium à Liesse. Ouverture d'un sanatorium à Saint-Gobain.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis:

1926-1927. — Services créés à Vervins, Laon, Soissons (5 services), Blérancourt, Vic-sur-Aisne, Anizy-le-Château, Coucy-le-Château et Gauchy-Cité.

ALLIER

Protection maternelle et infantile.

Hygiène scolaire. — En 1928, l'inspection médicale des écoles est renforcée par la nomination d'infirmières visiteuses et l'institution de cliniques scolaires gratuites. Ouverture des cliniques scolaires de la municipalité de Montluçon.

Création de colonies scolaires par l'œuvre des Petits montluçonnais à la mer. Colonies de Uchez et de Montluçon.

Nourrissons. — En 1928, création d'une pouponnière des enfants assistés en bas âge (annexe de la maternité de Moulins).

Organisation d'un centre de placement surveillé à Yzeure, pour les enfants assistés de la Seine.

Lutte contre la tuberculose.

Le nombre des consultations est passé de 1.538 (1926) à 2.523 (1927); Une filiale de l'œuvre Grancher est créée.

Lutte contre les maladies vénériennes.

1927-1928. — Organisation du service rural à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Créations générales.

Création d'un bureau d'hygiène à Menton (décembre 1927).

Protection maternelle et infantile.

Hygiène scolaire. — Création d'un camp de vacances à Sainte-Marguerite (dépendant de la maison Santé et Joie) 1927.

Nourrissons. — Création de 3 centres ruraux de puériculture et de protection ma-

ternelle et infantile, les sages-femmes étant utilisées comme assistantes rurales (février 1928).

Création de gouttes de lait: l'Œuvre du lait maternel (Nice); Société protectrice de l'enfance à Cannes; Assistance des tout-petits à Grasse (février 1928).

Création d'une pouponnière à Sainte-Marguerite (la maison Santé et Joie), et à Cannes (pouponnière de la Bocca) (1927).

Consultations de nourrissons. — 16 nouvelles consultations signalées en 1928.

Lutte contre la tuberculose.

Ouverture de préventoriums à Grasse Sainte-Brigitte et Notre-Dame.

Lutte contre les maladies vénériennes.

1926-1927. — Création de service de dépistage de l'hérédo-syphilis: Nice (1 service).

ARDENNES

Organisations générales.

Le 1^{er} avril, nomination d'un inspecteur départemental d'hygiène, projet de réorganisation de l'inspection médicale des écoles et de création d'inspection de circonscription (2 postes d'inspecteurs adjoints).

Assistance.

Aménagement d'un asile de vieillards dans l'ancien séminaire de Charleville (1928).

Création d'un hôpital-hospice à Nouzouville (1928).

Protection maternelle et infantile.

1928. — Nouvelles consultations prénatales de la Fondation pour l'étude des moyens de préservation de l'enfance à: Rethel, Rimogne, Nouvion-sur-Meuse, Sedan et Vouziers.

Lutte contre la tuberculose.

Création de dispensaire antituberculeux à Vouziers.

Lutte antivénérienne.

Organisation du service rural.

CALVADOS

Protection maternelle et infantile.

Maternités. — En voie d'installation, une maternité départementale avec pouponnière et dépôt d'enfants assistés à Benouville, près Caen (avril 1928).

Consultations prénatales. — Ouverture des consultations de l'office public d'hygiène sociale (janvier 1928).

Consultations de nourrissons. — 15 nouvelles consultations signalées pour 1928 entre autres les consultations de Thury-Marcourt, Auray-sur-Odon, May-sur-Orne, Mézidon, Saint-Pierre-sur-Dives et Mondeville (société métallurgique).

Lutte contre la tuberculose.

Création de préventoriums à Cabourg (préventorium du Home Varaville), Graye-sur-Mer (préventorium marin) et Molay-Littry (préventorium du Molay).

Lutte contre les maladies vénériennes.

1927-1928. — Création de dispensaires anti-syphilitiques à Mondeville (société métallurgique) et Caen (dispensaire de la Miséricorde).
Création de services de dépistage de l'hérédo-syphilis à Caen (office d'hygiène sociale).

CHER

Organisations générales.

Désinfection, réorganisation du service par arrêté préfectoral consécutif à la délibération du C. C. F. en date du 9 mai 1928.

Inspection des écoles. — Réorganisation du service départemental sous le contrôle de l'inspection d'hygiène.

Lutte contre la tuberculose.

Ouverture de préventorium à Veauges (préventorium Albert Maulmond) et Boulleret (préventorium « la Maison de l'enfance »).

CORRÈZE

Organisations générales.

Inspection d'hygiène. — Création d'une inspection d'hygiène en août 1926.

Désinfection. — Projet de réorganisation du service départementale de désinfection (1928).

Office d'hygiène sociale. — Création d'un office départemental d'hygiène social (mars 1928).

Laboratoires. — Ouverture d'un laboratoire de bactériologie à Tulle (août 1927).

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Création d'un dispensaire à Brive (novembre 1927).

Préventorium. — Réorganisation du préventorium de Servièrès.

Sanatoriums. — Création d'un sanatorium interdépartemental pour femmes à Turenne (ancienne école de rééducation pour militaires tuberculeux) (1927).

Lutte contre les maladies vénériennes.

Service de dépistage de l'hérédo-syphilis à Brive (protection de l'enfance) (1927).

DORDOGNE

Organisation générale.

Inspection d'hygiène. — Transformation de l'inspection départementale d'hygiène.

Protection maternelle et infantile.

Consultations de nourrissons. — 18 nouvelles consultations signalées en 1928, entre autres celle de Lisle, Mussidon, Nontron, Périgueux (3 services) et Terrasson.

Lutte contre la tuberculose.

Préventorium. — Ouverture d'un préventorium départemental (ancienne pouponnière de Vauxains, 1926).

Sanatoriums. — Construction d'un sanatorium à la Meynardie (par Ribérac).

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Création d'un dispensaire d'hygiène sociale (hérédo-syphilis) à Périgueux.

DOUBS

Protection maternelle et infantile.

Consultations de nourrissons (en 1928). — Consultations de nourrissons à Beaulieu, Montbéliard, Mandeure, Sochaux, Vieux-Charmont, Morieau et Vuillafans (en voie d'organisation).

Consultations prénatales (1928). — Consultations à Sochaux et Beaulieu.

Lutte contre la tuberculose.

Sanatoriums. — Installation d'un sanatorium (hôpital) départemental à Tillerayes (près Besançon).

Lutte contre les maladies vénériennes.

1926. — Service rural organisé.

1927. Dispensaires. — Ouverture d'un dispensaire antisyphilitique à Montbéliard.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Création de services à Besançon (3 services), Beaulieu, Sochaux et Baume-les-Dames.

Propagande.

1927. — Au début de l'année, conférences locales aux maires des cantons sur « la lutte contre les grands fléaux sociaux ». Propagande en faveur de la vaccination B. C. G. Calmette.

EURE

Protection maternelle et infantile.

Consultations de nourrissons. — 7 nouvelles consultations signalées en 1928.

Crèches. — Fondation d'une crèche municipale à Evreux (1926).

Centres d'élevage. — Création d'un centre d'élevage pour enfants du premier âge à Gailion.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — En voie d'organisation à Pont-Audemer, Givors, Ecouis.

Préventorium. — Ouverture d'un préventorium à Beaulieu (préventorium Le Repos) et à Ecouis.

Sanatoriums. — Aménagement d'un sanatorium départemental à Ecouis (1928).

Lutte contre les maladies vénériennes.

Service rural organisé.

Dispensaires. — Création de dispensaires antisyphilitiques à Pont-Audemer et Vernon (1927-1928) et aux Andelys.

GARD

Augmentation de budget.

	Hygiène	Assistance	Dép. totales
1925.....	552.453	10.070.062	31.510.453
1927.....	1.301.379	13.480.024	46.939.613

Protection maternelle et infantile.

Consultations de nourrissons. — En 1926, création des consultations à Alès, la Levade, Gagnères.

En 1928, 3 nouvelles consultations signalées

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture d'un dispensaire antituberculeux à Bagnols et Uzès.

Préventorium. — Fondation de préventorium à Nîmes (Montaury) et Paillerols.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires: Alès (hôpital). — Usines Péchiney.

HÉRAULT

Protection maternelle et infantile.

Consultations de nourrissons. — Règlement départemental pour les consultations (1926) et 7 nouvelles consultations signalées en 1928.

Maternités. — Création d'une maison des mères, annexe de la maternité de Montpellier.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture du dispensaire Saint-François à Montpellier.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Service rural organisé.

Services antituberculeux. — Création d'un service à Béziers.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Création d'un service à Béziers.

LOIRE

Organisations générales.

Inspection d'hygiène. — En 1927, nomination d'un inspecteur départemental adjoint, chargé spécialement du service de l'inspection médicale des écoles, et 3 assistantes scolaires.

Protection maternelle et infantile.

Maisons maternelles. — En 1927, campagnes de vaccinations antidiphthériques.

En 1928, création d'une maison maternelle départementale à Saint-Etienne.

Lutte contre la tuberculose.

Préventorium. — Mise en fonctionnement d'un préventorium départemental, Maison départementale des enfants, à Saint-Genest-Lerpt.

Lutte contre les maladies vénériennes.

1926-1927. Dispensaires. — Création de dispensaires à Montbrison (hôpital), Rive-de-Gier (hôpital), Saint-Etienne (pavillon d'urgence),

Saint-Chamond (dispensaire), la Ricamary (mines) et Firminy (mines).

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Services créés à Saint-Etienne (2 services), Roanne et Saint-Chamond.

Laboratoires. — Laboratoires ouverts à Saint-Etienne et Roanne (dispensaire).

LOIRE (HAUTE-)

Organisations générales.

Comité d'hygiène sociale. — Entrée en fonctionnement d'un comité départemental d'hygiène sociale (1927).

Inspection médicale des écoles. — Participation du département à l'inspection médicale des écoles dans les communes (1923).

Protection maternelle et infantile.

Pouponnières. — Organisation de la pouponnière Reine Elisabeth au Puy (1928).

Centres d'élevage. — Organisation de deux centres d'élevage dépendant de l'assistance publique à Noustoulet et Saint-Julien-Chepteuil (1926).

Consultations de nourrissons. — 7 nouvelles consultations signalées en 1928.

Colonies de vacances. — Fondation d'une colonie de plein air pour les enfants de la ville du Puy (1927).

Lutte contre les maladies vénériennes.

1926-1927. Service rural. — Organisation du service rural (Lyon).

Service de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Ouverture de services au Puy (3 services). Projet d'organisation d'un service de dépistage et de traitement dans les consultations de nourrissons du département (juin 1927).

MEURTHE-ET-MOSELLE

Protection maternelle et infantile.

Maternités. — Achèvement de la maternité de Nancy, pouponnière et asile (1927).

Consultations de nourrissons. — 3 nouvelles consultations signalées en 1928.

Consultations prénatales. — 6 nouvelles consultations signalées en 1928.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture des dispensaires à Nancy, Pompey et Mont-Saint-Martin.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Organisation d'un service rural.

Dispensaires. — Ouverture d'un dispensaire à Pompey.

MOSELLE

Protection maternelle et infantile.

Consultations de nourrissons. — 7 nouvelles consultations signalées en 1928.

Consultations prénatales. — 3 nouvelles consultations signalées en 1928.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Merlebach, Audun-le-Tiche, et Moyeuville-Grande.

Lutte contre les maladies vénériennes.

1926-1927. Dispensaires. — Ouverture d'un dispensaire antivénérien à Merlebach.

Services antituberculeux. — Organisation de services à Metz, Thionville et Merlebach.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Organisation de services à Metz (2 services).

NORD

Augmentation de budget.

	Hygiène	Assistance	Dép. totales
1926.....	2.558.600	50.309.600	104.269.672
1927.....	6.439.968	54.202.576	122.576.190

Pour 1928 le conseil général, sur la proposition de M. Hudelo, préfet du département, a voté un crédit de 15 millions destinés à la lutte contre les fléaux sociaux.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Maubeuge, Solesme, Bailleul, Merville et Wignehies.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Ouverture d'un dispensaire à Tourcoing (1926-1927).
Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Organisation de services à Roubaix (2), Tourcoing (2 services) (1926-1927), Linselles et Lille (2 services) (1927-1928).
Laboratoires. — Ouverture de laboratoires à Lille.
Service rural. — Organisation du service rural (Lille) (1927).

PAS-DE-CALAIS

Protection maternelle et infantile.

Consultations de nourrissons. — 36 nouvelles consultations signalées en 1928.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Lens et Hermies.
Préventoriuns. — Ouverture d'un préventorium à Berck (la Folie).

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Lens, Berck, Etaples et Béthune.
Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Organisation de services à Boulogne, Brébières, Corbehem, Saily, Tzel, Avion, Courrières, Bertincourt, Beaumetz, Beugny, Lagnicourt, Metz-en-Couture et Ruyaucourt.
Laboratoires. — Ouverture de laboratoires à Boulogne, Camiers et Béthune.

RHIN (BAS-)

Protection maternelle et infantile.

Garderies. — En 1928, garderies à : Bischvillers (société de filature et de tissage), Lutzelhouse et Gendersheim.
Pouponnières. — En 1928, pouponnières à : Strasbourg (préventoriuns de Melle Kobb et de la Sainte-Famille).

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à : Strasbourg, Sélestat-Barr, Rothau, Benfeld, Rosheim et Molsheim.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Création de services à Strasbourg (6 services).
Services des prisons. — Organisation du service à Heguenau.

RHIN (HAUT-)

Organisations générales.

Inspection des écoles. — Organisation d'un service départemental d'inspection médicale (1926).

Protection maternelle et infantile.

Associations. — Institution d'une section départementale de l'association alsacienne et lorraine de puériculture (1926).
Consultations de nourrissons. — 7 consultations signalées en 1928.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture des dispensaires à : Mulhouse, Sultz et Guebwillers-Campagne, Rauffach, Masevaux, Saint-Amarin, Raysensberg.

Préventoriuns. — Ouverture du préventorium à Seppois-le-Bas.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Ouverture d'un dispensaire à Metz (1926-1927).
Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Organisation de services à Mulhouse.

SEINE

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Paris: dispensaire du 8^e arrondissement, dispensaire Hélène-Corbin, dispensaire des Peupliers, dispensaire Saint-Joseph, dispensaire rue Lamarck et dispensaire rue des Orteaux. En banlieue: dispensaire de Gennevilliers, dispensaire de Nanterre, dispensaire de Malakoff, dispensaire de Pavillons-sous-Bois.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Maisons-Alfort, Bezons et Aubervilliers.
Services antibleunorrhagiques. — Création d'un service à Boulogne.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — 1926-1927, Bobigny, Nanterre, Puteaux, Pantin, Gennevilliers, Neuilly et Saint-Denis; 1927-1928, Paris (9 services), Asnières (1 service), Nanterre (1 service), Petit-Nanterre, le Drancy, Ivry, Fontenay-sous-Bois, Choisy-le-Roi, Saint-Omer, Epinay-sur-Seine et Boulogne (1 service).

SEINE-ET-MARNE

Organisations générales.

Inspection d'hygiène. — Nomination d'un inspecteur adjoint à Fontainebleau (1928).
Office d'hygiène sociale. — Création d'un office départemental d'hygiène sociale (1926).

Augmentation de budget.

	Hygiène	Assistance	Dép. totales
1926	714.250	6.378.400	»
1927	922.250	7.704.930	39.196.731

Protection maternelle et infantile.

Maisons maternelles. — Ouverture d'une maison maternelle à Crécy-les-Meaux (1927).
Pouponnières. — Ouverture de 3 nouvelles pouponnières à Bois-le-Roi, Savigny-le-Temple et Thomery (1926-1927).

Consultations de nourrissons. — En 1928, 26 nouvelles consultations de nourrissons signalées.

Consultations prénatales. — En 1928, 2 nouvelles consultations signalées.
Ecoles de plein air. — Ouverture des écoles de plein air à Luzancy et Montigny-sur-Loing.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Meaux et Nemours.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Création de services à Lagny, Meaux, Provins et Melun.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Création de services à Meaux, Provins, Coulommiers, Lagny, Montereau, Melun et Vaux-le-Pénil.

SEINE-ET-OISE

Lutte contre la tuberculose.

Préventoriuns. — Créations de préventoriuns à Limours (institut Clamorgan), Noisy-le-Roi, Montfort-l'Amaury et Sèvres (les Peupliers).

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Juvisy, Rueil, Pontoise, Aulnay-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Rambouillet, Montmorency, Sèvres.

Services de dépistage de l'hérédo-syphilis. — Création de services à Ville-d'Avray, Limours, Rueil, Vitry, Argenteuil, Mantes, Montgeron, Houdan, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Maule, Saint-Erment, Milly.

TARN-ET-GARONNE

Organisations générales.

Inspection d'hygiène. — Nomination d'un inspecteur départemental et de 2 médecins adjoints. Réorganisation des services d'hygiène (plan Guillon) (septembre 1926).
Office. — Création d'un office départemental d'hygiène sociale (tuberculose, syphilis, protection maternelle et infantile).

Protection maternelle et infantile.

Inspection des écoles. — Création du service d'inspection médicale des écoles (médecins spécialisés).

Consultation de nourrissons. — Ouverture de consultations à Montauban, Moissac et Caussade.

Gouttes de lait. — Ouverture de 2 gouttes de lait à Montauban et Moissac.

Lutte contre la tuberculose.

Dispensaires. — Ouverture de dispensaires à Montauban, Moissac et Caussade.
7 infirmières visiteuses.

Lutte contre les maladies vénériennes.

Dispensaires. — Ouverture de services aux dispensaires polyvalents à Montauban, Moissac et Caussade.

SERVICE D'ETUDES D'HYGIENE COLONIALE

Le décret du 16 décembre 1924, et les arrêtés ministériels du 19 et du 21 janvier 1925, portant création de l'Office national d'hygiène sociale, prévoyaient « qu'il y avait lieu d'effectuer en France et aux colonies, une propagande continue et méthodique auprès du public, en vue de lui faire connaître les mesures d'hygiène et de prophylaxie nécessaires à la conservation de la santé, à la lutte contre les maladies sociales et à la préservation de la race ».

Jusqu'ici, l'Office national n'avait cherché à exercer son action que sur le territoire métropolitain. Mais, sur les suggestions de MM. les professeurs Calmette et Léon Bernard, il a semblé que le moment était venu de l'étendre à notre domaine colonial. C'est ainsi que la création d'une section d'études techniques coloniales a été envisagée.

Le nouvel organisme, après avoir reçu l'approbation préalable du ministère des colonies, a fait connaître son existence au public par la voie de la presse, et s'est mis en relations avec les divers gouvernements coloniaux et leurs représentants à Paris (agences économiques), afin de constituer la documentation nécessaire à son action éventuelle. Il a pris, en outre, contact avec les différentes associations privées parisiennes qui s'intéressent à la question.

Les réponses qui arrivent peu à peu à l'Office témoignent que cette création a été favorablement accueillie, et permettent de constituer une documentation intéressante.

Quelques gouvernements coloniaux, comme celui de la Réunion, désiraient nous voir participer d'une manière plus effective à la lutte contre les fléaux qui sévissent sur nos populations d'outre-mer, par l'envoi de films et de tracts de propagande. Malheureusement étant donné la distance qui sépare la métropole des colonies, il est apparu que le prêt de films, à trop longue échéance, ne pouvait être réalisé et, d'autre part, les ressources financières de l'Office ne permettent pas d'en faire le don gracieux.

Dans ces conditions, la section coloniale s'est mise en relations avec l'Institut colonial pour rechercher, avec cette association, s'il n'était pas possible de se procurer les ressources nécessaires pour donner satisfaction aux desiderata exprimés.

Elle s'est également efforcée de répondre aux demandes qui lui étaient adressées par des personnes désireuses d'être renseignées sur le fonctionnement des services sanitaires dans les colonies françaises, et les situations administratives qui pourraient leur être offertes.

SERVICE DE LA PROPAGANDE

L'Office national d'hygiène sociale attache une particulière importance à l'activité de son service de propagande.

En instituant en son sein la Commission générale de propagande qui groupe tous les délégués des ministères et des grandes organisations d'hygiène sociale, l'Office national a bien montré qu'il entendait adopter un mode d'action pratique pour réaliser l'éducation populaire. La commission réunit les délégués de :

- Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales (direction de l'assistance et de l'hygiène publiques. Service de prophylaxie des maladies vénériennes);
- Ministère de l'instruction publique;
- Ministère de la guerre;
- Ministère de la marine;
- Ministère des colonies;
- Ministère de l'agriculture;
- Ministère des travaux publics (direction générale de la marine marchande);
- Ministère du commerce et de l'industrie;
- Comité national de défense contre la tuberculose;
- Ligue nationale française contre le péril vénérien;
- Ligue nationale contre l'alcoolisme;
- Comité national de l'enfance;
- Ligue française contre le cancer;
- Ligue nationale d'hygiène mentale;
- Ligue nationale contre le taudis;
- Union des grandes associations françaises pour l'essor national;
- Alliance nationale pour l'accroissement de la population française;
- Comité central des Croix-Rouges français;
- Fédération des habitations à bon marché.

Cette commission générale de propagande n'a pas tardé à se mettre à l'œuvre. On a vu dans les rapports précédents que la première année d'existence avait été surtout consacrée au travail de *liaison* et de *coordination*, ainsi qu'à l'établissement d'un programme d'ensemble. La deuxième année fut une année d'*organisation* et d'*animation*. La période annuelle qui va du 1^{er} juillet 1927 au 30 juin 1928, période dont nous rendons compte, a été marquée par la mise au point de la méthode de coordination et par l'*amplification de l'effort*. La commission générale de propagande s'est régulièrement réunie de façon plénière chaque mois, et au cours de ses dix grandes séances de travail, a étudié les programmes nouveaux, et les résultats des campagnes réalisées.

Parmi les travaux les plus importants étudiés par la commission générale, il faut citer : « L'Organisation méthodique de la propagande en faveur du logement salubre, par M. Martin, délégué de l'Office public d'habitations à bon marché du département de la Seine; L'Organisation de la lutte contre la mortalité infantile et l'enseignement populaire de la puériculture ».

Toutes les séances de la commission générale de propagande, présidées par M. Georges-Risler ont été assidument suivies par les représentants des divers ministères et des grandes associations nationales luttant contre les fléaux sociaux. De ce fait, la conjugaison des efforts éducatifs la plus intime s'est trouvée perfectionnée et consolidée, et on n'a plus eu à déplorer l'exemple d'initiatives isolées, prises en dehors du plan d'ensemble.

Au contraire, on a pu constater, au cours de l'année écoulée, quel rôle utile pouvait jouer au point de vue de la coordination et, par conséquent, de l'harmonie et du succès, un organisme de liaison et d'entente comme la commission générale de propagande. A

plusieurs reprises, les présidents des grandes associations nationales se sont adressées à elle pour lui soumettre leurs projets de campagne de propagande, dont les moyens avaient été parfois déjà adoptés par d'autres associations. Chaque fois, la commission générale a pu donner un *avis technique* et un *conseil utile* et a réussi à sauvegarder les initiatives existantes et à fournir des moyens nouveaux aux organisations qui les sollicitaient.

C'est grâce, en grande partie, au rôle de la commission générale de propagande que le timbre antituberculeux, adopté et lancé dès 1925 par le Comité national de défense contre la tuberculose a conservé ses caractères essentiels, et qu'il est resté « antituberculeux, unique et national ». On évite ainsi la pluralité des timbres de bienfaisance qui risquerait d'aboutir à un insuccès général.

Dans le domaine de la propagande en faveur de la maternité et de l'enfance, la commission générale a également réalisé l'*unité d'action*. Avant l'existence de la commission, on pouvait voir, non sans regret, la dispersion des efforts. Chaque œuvre d'hygiène maternelle et infantile ignorait ce que l'œuvre sœur, poursuivant le même but, réalisait. On ne se communiquait pas les programmes ni les projets, et il arriva souvent que les organisateurs se rencontrèrent dans la même ville pour y effectuer la même tâche.

La commission générale est parvenue à établir un *plan unique de propagande*, dans lequel chaque œuvre d'hygiène maternelle et infantile situera son propre effort sans y perdre pour cela la moindre parcelle d'indépendance ou d'originalité, et en y gagnant au contraire une portée plus ample et plus pratique.

Le tableau comparatif des années 1926-1927 et 1927-1928 montre l'augmentation du rendement du service de propagande.

DESIGNATION	1926-1927	1927-1928	DESIGNATION	1926-1927	1927-1928
1. — Articles de presse.....	15.000	17.657	8. — Expositions	4	8
2. — Documents imprimés vulgarisés.....	2.000.000	2.235.055	9. — Conférences T. S. F. et communiqués...	60	176
3. — Films prêtés.....	574	1.467	10. — Théâtre:		
4. — Conférences	500	728	Représentations	36	62
5. — Séances de projections.....	937	2.508	11. — Entretiens individuels pour l'informa-		
6. — Personnes réunies.....	332.177	1.733.487	tion	2.700	3.447
7. — Nombre de villes visitées par les confé-			12. — Pochettes de documents remises.....	2.700	3.759
renciers	200	354			

I. — L'ACTION GÉNÉRALE DE PROPAGANDE

Tous les moyens d'information et de diffusion puissants sont couramment employés par la Commission pour assurer l'éducation hygiénique et répandre les notions essentielles de prophylaxie contre les maladies sociales.

Nous constatons une augmentation très nette de l'activité générale grâce aux moyens beaucoup plus nombreux dont nous avons disposé au cours de l'année écoulée.

1^o Par la presse.

Toute la presse parisienne, départementale, coloniale ou corporative, continue de nous apporter dans la mesure la plus large sa précieuse coopération. Nos articles, dus à des spécialistes de la lutte contre les maladies sociales, sont couramment publiés par 250 journaux quotidiens de Paris, des départements ou des colonies. De nombreux organes corporatifs reproduisent régulièrement nos articles. Nous devons tout particulièrement remercier de leur concours inlassable les organes corporatifs des postiers, des cheminots, des syndicats ouvriers (C. G. T.), des gens de mer, qui, fidèlement, insèrent tous nos articles.

Les revues publient également nos articles qu'elles illustrent de documents photographiques que nous leur fournissons.

Aussi, l'augmentation sur l'année dernière du nombre d'insertions a été importante, et

nous avons pu enregistrer le chiffre de 19.657 articles, communiqués et informations relatifs à l'hygiène et à la défense contre les maladies sociales. Nous avons, par ailleurs, perfectionné, par une organisation plus moderne, notre service de documentation de presse, en y adjoignant un service de traduction et de lecture. Nous avons pu, grâce à cette mise au point, non seulement lire et classer toutes les coupures fournies par les agences françaises de documentation, mais encore entreprendre le dépouillement de plus de 500 journaux français et étrangers.

Les coupures lues et classées portant l'indication de la source et de la date d'insertion, sont collectionnées par matières dans de grands albums :

- Album n^o 1. — Hygiène générale.
- Album n^o 2. — Enfance.
- Album n^o 3. — Tuberculose.
- Album n^o 4. — Maladies vénériennes.
- Album n^o 5. — Autres fléaux sociaux.
- Album n^o 6. — Publicité des charlatans et maladies vénériennes.

Régulièrement, une fois par semaine, ces albums sont communiqués aux chefs de services intéressés, qui y trouvent une ample et précieuse documentation.

2^o Le cinématographe.

De toutes les activités éducatives de la commission générale de propagande, c'est l'activité cinématographique qui a été la plus étudiée et la plus poussée. En effet, on cons-

tate chaque jour davantage la valeur éminente du cinématographe dans l'enseignement comme en matière d'éducation. Le cinématographe possède tous les éléments du succès : il attire, il plaît, il démontre, il grave.

Aussi, jouit-il de la faveur croissante des éducateurs comme du public, ainsi que le démontre le chiffre que nous allons donner. Au cours de l'année 1927-1928, nous avons prêté sur demandes émanant de médecins, de professeurs, instituteurs, infirmières visiteuses, etc., 1.467 films qui ont tous été utilisés pour illustrer des séances de propagande d'hygiène sociale dans 62 départements.

Nous avons organisé, soit directement, soit par les soins de nos correspondants, 2.508 séances de projections, qui ont réuni 1.733.487 spectateurs.

La présentation du film de propagande contre le taudis et les autres fléaux sociaux, intitulé « Ames d'enfants », a eu lieu dans 62 départements, 191 villes, et a été faite dans 231 salles, dans lesquelles ont été réunies 1.295.000 personnes.

Ce film, qui a obtenu un grand succès, a été réalisé par la commission générale de propagande et par les grandes associations nationales d'hygiène sociale, comme plusieurs autres films qu'il convient de citer : « Un grand ennemi invisible, la Tuberculose » ; « Il était une fois trois amis », dont le scénario est dû à M. le docteur Devraigne ; « L'Armement antituberculeux en France », par MM. le docteur Cavaillon et Lucien Viborel. D'autres films sont en préparation, et notamment un film en faveur de l'eau saine : « La Source », un film

contre la syphilis, un contre le cancer, un autre contre la diphtérie, un également contre le fléau de la dénatalité. Nous signalons également la préparation d'un film destiné à la propagande contre les maladies sociales dans les milieux indigènes de l'Afrique du Nord. Ce film est le premier document cinématographique, dans l'ordre de l'hygiène sociale, adapté à la mentalité des indigènes. Il est destiné à être projeté en Algérie et en Tunisie, pour appuyer la campagne de propagande sanitaire.

Nous avons continué à éditer, dans le cadre des « Actualités à l'écran », des événements relatifs à l'hygiène et à l'organisation de l'armement contre les maladies sociales. 15 actualités ont été « tournées » à Paris, Strasbourg, Marseille, Rouen, etc., à l'occasion de visites officielles ou d'inaugurations de dispensaires ou de centres d'hygiène. Ces « Actualités » qui, chaque année, constituent un nouveau film sous le titre de « L'Année sanitaire », ont été projetées à Paris et dans les départements dans 712 salles de spectacles, devant plus de 2.500.000 personnes.

La collaboration bénévole des directeurs d'établissements de spectacles cinématographiques est devenue plus complète. A plusieurs reprises, des films d'hygiène ont été présentés au public dans le cadre du programme habituel. Au cours du mois de décembre 1927, à l'occasion de la campagne nationale du timbre antituberculeux, il y eut près de 15.000 projections relatives à la lutte antituberculeuse, dans les cinémas publics.

Dans nos grands ports de commerce, de grands films de propagande contre la tuberculose et contre la syphilis ont été présentés aux marins. Au Havre, tous les marins et employés de la Compagnie générale transatlantique et des autres compagnies maritimes ont assisté aux séances. A Marseille, nous avons organisé une « Semaine cinématographique » dans les établissements les plus populaires situés dans les quartiers du port, de l'hôtel de ville et de la Joliette.

A Bordeaux, il a été donné des séances de projections à bord même des paquebots, devant les membres de l'équipage. Des séances cinématographiques ont été en outre organisées dans 66 centres de cheminots des six grands réseaux: P.-O., P.-L.-M., Nord, Midi, Est, Alsace et Lorraine.

A Toulon, il a été organisé, sous le haut patronage de M. le ministre de la marine, avec le concours de M. l'amiral, préfet maritime, une campagne de propagande parmi les jeunes marins. Pendant tout le mois de mai 1928, les films de propagande antituberculeuse et de propagande antivénéérienne ont été projetés devant les équipages, à bord des unités des première et troisième escadres, ainsi que devant les nouvelles recrues du dépôt des équipages de la flotte.

Dans la salle de démonstrations cinématographiques organisée à l'Office national, il a été présenté au cours de l'année aux propagandistes français et étrangers nos divers films dans un but de documentation.

L'office a publié le catalogue complet des films d'hygiène. Ce document, qui donne la liste détaillée, par catégorie, de tous les films édités en France ou à l'étranger, concernant l'hygiène et les maladies sociales, a été vivement apprécié, dès sa parution, par tous les éducateurs et propagandistes. 5.000 exemplaires de ce catalogue ont été demandés et distribués.

La commission générale de propagande a organisé en juin 1928 son premier groupe automobile de propagande par le cinématographe, destiné à donner dans les villages les plus reculés des présentations de films commentés par la conférence.

Ce groupe comporte un camion automobile Renault, 10 chevaux, sur lequel se trouvent un chauffeur opérateur et un conférencier, ayant à leur disposition le matériel le plus moderne.

- 1 appareil de projections avec écran.
- 1 groupe électrogène.
- 1 cinématographe.
- 1 série de tableaux d'exposition.
- 1 stock de brochures, de tracts et d'affiches.

La première tournée-essai de ce groupe a eu lieu en juillet 1928, dans le département de Seine-et-Oise, et a donné toute satisfaction: 27 centres ont pu être visités, dans les-

quels 40 séances de projections ont été données, devant 10.000 spectateurs environ. La deuxième tournée s'est déroulée dans le département du Puy-de-Dôme, au mois d'août. Le groupe a pu se rendre dans les centres les plus montagneux, comme Saint-Eloi et Brassac-les-Mines, où ont été organisées avec le plus grand succès, des séances de projections parmi les laborieuses populations de paysans et de mineurs de ces hautes régions d'Auvergne.

3° Par la radiophonie.

La commission générale de propagande a établi et réalisé, d'accord avec le ministère du commerce et de l'industrie et l'école supérieure des P. T. T., le programme annuel des émissions radiophoniques concernant l'hygiène sociale.

176 conférences et communiqués ont été émis, soit par les 5 grands postes parisiens, soit par les 10 postes régionaux: Lille, Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, Maroc, Toulouse, etc.

4° Par le document imprimé.

Il a été vulgarisé dans les départements et les colonies 2.235.055 exemplaires de documents: affiches, brochures, tracts, périodiques, cartes postales, etc. Ces documents ont été répandus dans tous les milieux, mais surtout dans les écoles et les milieux corporatifs, par les soins des offices ou comités départementaux d'hygiène sociale, les éducateurs, les syndicats, les œuvres sociales, etc. Nous avons édité plusieurs documents dans des buts déterminés.

A l'occasion du Congrès international d'hygiène qui s'est tenu en octobre 1927, à l'Institut Pasteur, à Paris, un important fascicule a été consacré, avec la collaboration des hygiénistes français, à « L'Effort de la France en faveur de l'hygiène » sous la forme d'un numéro spécial du journal *La Vie saine*, organe populaire du comité de propagande du Comité national de défense contre la tuberculose. Ce document, qui a été tiré à 25.000 exemplaires, a été distribué à tous les congressistes et envoyé aux préfets, aux parlementaires, aux médecins-hygiénistes, aux inspecteurs d'académie, etc.

Signalons, en outre, l'édition des documents suivants:

1° Une affiche relative à l'infirmière-visiteuse et intitulée « La Messagère de santé », affiche en cinq couleurs et tirée à 25.000 exemplaires;

2° Une affiche de propagande en faveur de l'hygiène infantile: « Protégez les nourrissons contre les chateaux et les mouches », en deux couleurs: 35.000 exemplaires;

3° Une affiche de propagande contre les maladies vénériennes, destinée à être apposée dans les édicules de la région parisienne, pour remplacer les affiches de publicité des charlatans, tirage: 12.000 exemplaires;

4° Une affiche de propagande contre la mortalité infantile « 80.000 bébés meurent chaque année » en deux couleurs, tirage 50.000 exemplaires;

5° Une affiche sur « L'Organisation antituberculeuse et antivénéérienne » dans la région parisienne, en deux couleurs, tirage 10.000 exemplaires;

6° Deux affiches métalliques en deux couleurs et tirées à 10.000 exemplaires, destinées aux postes d'équipages de tous les navires marchands;

7° Deux affiches en faveur de l'eau potable, en cinq couleurs, tirage 30.000 exemplaires;

8° Affiche passe-partout, annonçant les campagnes de propagande d'hygiène sociale dans les départements, tirage 10.000 exemplaires;

9° L'Office a aidé à la vulgarisation de l'affiche éditée par « la Ligue française contre le cancer » et des deux affiches de « la Ligue nationale française contre le péril vénérien »;

10° L'Office a également assuré la vulgarisation dans tous les départements de l'affiche éditée par l'association « Sauvons les mères et les bébés » et indiquant, par départements et arrondissements, les consultations prénatales et les consultations de nourrissons. Affiche en deux couleurs, tirage 25.000 exemplaires;

11° Un tract de propagande antivénéérienne, tiré à 25.000 exemplaires;

12° Une brochure de propagande en faveur de l'infirmière visiteuse: « Une noble tâche », tirage 10.000 exemplaires;

13° Une brochure en couleurs « Les Maladies vénériennes », tirée à 50.000 exemplaires;

14° Une brochure: « L'Effort nécessaire contre la tuberculose » discours au Sénat, de M. Clémentel, tirage 10.000 exemplaires;

15° Une brochure « Catalogue des films de propagande d'hygiène sociale », tirage 6.000 exemplaires.

Il convient d'ajouter que, de son côté, le comité de propagande du Comité national de défense contre la tuberculose a continué à publier son intéressant journal *La Vie saine*, dont le tirage, pour l'année, a atteint 200.000 exemplaires, avec ses numéros spéciaux.

Le comité de propagande a en outre édité:

1° Deux tracts: « Conseils d'hygiène », et « Pour ne pas devenir tuberculeux »;

2° Trois affiches: « Combattez la tuberculose », « Le Timbre antituberculeux », et « Protégez votre enfant par le vaccin B. C. G. ».

Une initiative des plus originales a été prise par la maison d'éditions Oller, qui publie chaque année le calendrier des P. T. T. A ce calendrier si populaire, a été adjointe une feuille illustrée et en deux couleurs, consacrée à l'hygiène et aux fléaux sociaux. Le tirage de ce calendrier, qui sera répandu dans tous les départements, est de quatre millions d'exemplaires.

5° Par le théâtre.

La pièce de propagande antivénéérienne « Le Mortel baiser », due à M. Loïc Le Gouriadec, a connu en France et en Algérie de nouveaux succès. 36 représentations ont été données. Le total des spectateurs s'élève à 110.000.

Une nouvelle pièce de théâtre, relative à la tuberculose, dont les auteurs sont MM. Bernard Flurscheim et Loïc Le Gouriadec, a été terminée et sera prochainement représentée à Paris.

6° Par l'exposition.

L'Office a participé à 8 expositions: 3 à Paris, à Nancy, à Brive, à Narbonne, à Lille, à Athènes.

Nous avons augmenté notre matériel d'exposition, qui se compose actuellement de plus de 200 tableaux (graphiques, affiches, photographies). Pour rendre l'exposition plus démonstrative, on y a ajouté un appareil cinématographique dit « sans-film » qui permet de faire, même dans la lumière du jour, et de façon permanente, des projections très attrayantes.

7° Par la démarche et l'entretien individuel.

De nombreuses visites d'information, d'organisation et de liaison ont été faites, soit à Paris, soit dans 42 départements, aux préfets, aux inspecteurs d'hygiène, aux industriels, aux directeurs de réseaux, de compagnies maritimes, aux journaux, aux membres du corps médical, aux dirigeants de syndicats ouvriers, agricoles, maritimes, etc., etc.

II. — L'ACTION DÉPARTEMENTALE

A l'effort général et permanent de propagande s'est ajouté l'effort départemental et intensif.

39 départements ont reçu la visite de nos conférenciers, qui y ont organisé des campagnes de propagande par les divers moyens, sous la forme de « quinzaines », de « semaines » ou de « journées de la santé ».

Dans 354 villes ont eu lieu des réunions éducatives comprenant toujours conférence et projections, et précédées d'un affichage de nos tableaux en couleurs.

Le nombre de conférences a été de 728.

Le nombre d'auditeurs est de 4.733.487; dans ce chiffre, se trouve compris le nombre des spectateurs qui ont assisté à la présentation du grand film de propagande contre le taudis et les autres fléaux sociaux « Ames d'enfants », dont le scénario émouvant est de M. Rosny aîné, réalisé à l'écran par M. Jean Benoit-Levy.

Outre ces campagnes départementales organisées par la commission générale, sous la présidence des préfets et avec le concours des organismes d'hygiène sociale, il convient de mentionner les tournées d'organisation et d'animation faites dans 40 départements par

le secrétaire général de la commission. C'est au cours de ces tournées que se décide l'action et que s'élaborent les programmes.

III. — L'ACTION DANS LES GRANDES CORPORATIONS

La commission générale a poursuivi sa coopération avec les grandes associations corporatives qui ont fait appel à elle pour réaliser leur programme de défense sanitaire.

a) Parmi les éducateurs.

Nos principaux collaborateurs sont incontestablement les éducateurs. En travaillant avec eux, notre action se trouve merveilleusement amplifiée, car ils atteignent la foule des écoliers et des étudiants, avec lesquels ils ont le contact direct et permanent.

Toutes nos campagnes de propagande dans les départements sont organisées avec le concours des inspecteurs d'académie, qui nous aident à dresser le programme relatif aux établissements scolaires.

Nos conférenciers visitent régulièrement les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, les lycées, les collèges, les écoles professionnelles, les écoles primaires supérieures et les écoles élémentaires.

A cette collaboration avec le corps enseignant, s'ajoute le concours très précieux que nous apportent les organes pédagogiques, qui insèrent nos articles, schémas de conférences et de communiqués. Ces organes sont, d'une manière générale, les bulletins pédagogiques publiés dans les départements par les inspecteurs d'académie et les périodiques publiés à Paris: *Manuel général de l'enseignement, Le Journal des instituteurs et des institutrices et L'Ecole et la vie.*

Tous nos documents de propagande éducative sont envoyés aux inspecteurs d'académie et, tout récemment, à l'occasion de la « Semaine nationale de propagande pour la protection de la mère et de l'enfant contre la syphilis », les directeurs et directrices d'écoles normales ont reçu un choix très complet de documents concernant le péril vénérien et plus spécialement la syphilis héréditaire.

b) Parmi les cheminots.

Un plus grand nombre de centres de cheminots ont été visités, surtout sur le réseau du Nord, du P.-L.-M., du Midi et du P.-O., et on a intensifié, d'accord avec les directeurs des réseaux, avec les œuvres sociales des cheminots et les syndicats, l'action par la conférence, le film et le document imprimé.

c) Parmi les postiers.

L'Office a assuré la liaison avec les organisations de mutualité et d'hygiène des P. T. T. et préparé avec elle un plan de propagande.

Tous les organes de presse de la corporation le journal *La Griffes* en particulier, publient nos articles et communiqués. *Les Annales des P. T. T.* ont reproduit *in extenso* nos conférences.

d) Parmi les marins du commerce.

En application de l'arrangement international pour la protection de la santé des marins du commerce, signé le 1^{er} décembre 1924 par le Gouvernement français, l'Office s'est particulièrement appliqué à la propagande contre les maladies sociales dans les ports et à bord des navires marchands.

Déjà une organisation parfaite avait été organisée à Marseille, grâce à M. le docteur Ribot, directeur de la santé maritime, qui fait remettre méthodiquement par ses agents, les tracts de propagande antivénéérienne, à tout navire entrant dans le port de Marseille. Ce système a été étendu aux ports du Havre, de Nantes, de Nice, de Dunkerque, etc.

Avec le concours de la Compagnie générale transatlantique, il a été édité un double panneau métallique qui comporte des conseils antituberculeux et antivénéériens, et la liste de tous les dispensaires maritimes, avec leurs adresses et les jours et heures de consultations.

Sous le patronage du Comité central des

amateurs de France, ces deux panneaux ont été adressés aux compagnies de navigation qui les ont fait placer dans les postes d'équipage des navires. Les 110 paquebots de la flotte transatlantique notamment en sont munis, ainsi que les paquebots des Messageries maritimes et des Chargeurs réunis.

e) Parmi les industriels.

Au congrès de l'« Association des industriels de France contre les accidents du travail » qui groupe 3.800 industriels, employant 600.000 ouvriers, ont été exposés, devant les délégués réunis à Paris, les programmes de lutte antituberculeuse et antivénéérienne, ainsi que les conditions de l'hygiène industrielle. Ces exposés ont été insérés dans le bulletin de l'association.

Nos affiches sont apposées dans toutes les usines et nos tracts y sont vulgarisés avec méthode.

f) Les syndicats ouvriers.

La Confédération générale du travail a lancé un appel à ses unions départementales pour leur demander de s'associer à nos efforts de propagande.

En collaboration avec les « Unions », des campagnes ont été poursuivies dans les milieux ouvriers, dans les départements de la Marne, de la Loire-Inférieure, de la Manche, etc., etc.

IV. — LES GRANDES CAMPAGNES NATIONALES

Dans le plan d'ensemble établi par la commission, avec la collaboration des délégués des grandes organisations d'hygiène sociale se déroulent harmonieusement l'action générale de propagande, les campagnes départementales et les campagnes nationales.

1^o La campagne antituberculeuse.

La principale manifestation de cette campagne a été le lancement du timbre antituberculeux dans la France entière, pendant le mois de décembre 1927.

140 millions de vignettes ont été vendues produisant, par pièces de 10 centimes, la somme imposante de 14 millions de francs.

90 p. 100 de cette somme ont été attribués aux comités départementaux.

10 p. 100 de cette somme ont été attribués au comité national, qui les a utilisés de la façon suivante: une part a servi à constituer le fonds de roulement nécessaire aux campagnes futures, et l'autre part a servi à subventionner les grandes organisations corporatives contre la tuberculose: sanatorium des postiers, sanatorium des instituteurs, sanatorium des cheminots, sanatorium des étudiants. Le taux moyen des frais d'organisation de la campagne nationale du timbre antituberculeux a été de 8 p. 100.

2^o La campagne antivénéérienne.

La croisade éducative engagée contre le péril vénérien s'est poursuivie d'une façon très active. Dans toutes les conférences s'adressant aux adultes, nos conférenciers ont exposé les principes de la lutte. Dans 487 conférences, le sujet a été longuement développé et illustré de projections cinématographiques. Dans 191 villes et 62 départements, le film émouvant « Ames d'enfants » a requis l'attention du public à l'endroit des dangers de la syphilis et de la prostitution. 1.295.000 personnes ont assisté à ces séances.

Le film « Il était une fois trois amis » a considérablement contribué, sous sa forme émouvante, à répandre les notions de prophylaxie antivénéérienne. Il a pu être couramment projeté dans les centres de cheminots, de marins et dans de nombreuses villes, en séances publiques.

Le film « L'Armement antivénéérien en France » est venu enrichir notre cinématèque et y combler une lacune. Nous n'avions en effet que des films trop techniques ou terrifiants. « L'Armement » nous a apporté le film composé de notions simples et pratiques dont le public a besoin.

Tant au point de vue de la presse que du cinématographe, il semble bien que l'effort

accompli pour l'éducation populaire antivénéérienne ait fortement ébréché la masse des vieux préjugés. Nous constatons que les journaux publient presque couramment des articles ou des communiqués relatifs à la lutte contre le péril vénérien, et insèrent le mot « syphilis », alors qu'ils le remplaçaient il y a peu de temps encore par une circonlocution, ou le supprimaient purement et simplement.

A l'occasion du concours international d'affiches de propagande contre la syphilis, organisé par la commission générale et l'Union internationale contre le péril vénérien, 568 articles et communiqués ont été insérés dans les journaux et les revues. C'est un heureux symptôme.

D'autre part, nous avons pu constater que le film de propagande antisiphilitique « Il était une fois trois amis » n'a soulevé aucune protestation, et qu'il a pu être présenté, un mois durant, dans un grand établissement de spectacles cinématographiques de Paris, avec une large place au programme.

Par ailleurs, les films de caractère dramatique inspirés par le sujet se multiplient. On a donné, outre les films de propagande précités, divers autres films français ou étrangers devant un public visiblement intéressé.

« Le Baiser qui tue », film français, dont le scénario est dû au docteur Malachowski, a été présenté dans plusieurs villes. « Le Baiser mortel » et « Fausse honte », deux films allemands, ont obtenu de leur côté, le premier surtout, un grand succès. On a repris le film « Les Avariés », tiré de la célèbre pièce d'Eugène Brieux.

Ce qui prouve bien que l'éducation antivénéérienne est en bonne voie, c'est l'intérêt croissant que porte le public à des productions qui auraient fait crier au scandale il y a peu d'années.

3^o La campagne en faveur de l'enfance.

Pour assurer une action éducative ample et méthodique, et déterminer le mouvement d'opinion, le « Comité national de l'enfance » a confié la tâche de propagande à la commission générale, et, d'un commun accord, il a été décidé d'organiser, avec le concours de toutes les sections départementales, une grande « Semaine de l'enfance ».

4^o La campagne contre le cancer.

« La Ligue française contre le cancer » est associée à toutes les campagnes intensives de propagande d'hygiène sociale. Nos conférenciers exposent les conditions de la lutte, et font connaître les notions essentielles: 1^o Cancer curable à sa phase locale; 2^o Nécessité du diagnostic précoce; 3^o Moyens de traitement rationnel.

L'affiche éditée par « La Ligue française contre le cancer » a été vulgarisée dans tous les départements, au nombre de 100.000 exemplaires. Au surplus, la revue de la ligue est remise aux propagandistes pour leur documentation.

5^o La campagne contre la diphtérie.

A la suite des débats qui ont eu lieu en mars 1928 à l'académie de médecine, le ministre du travail et de l'hygiène a chargé l'Office national d'hygiène sociale d'organiser la campagne de propagande contre la diphtérie.

Un plan pratique et une série de documents ont été préparés par la commission générale qui s'est assurée pour le lancement de la campagne antidiphtérique le concours du ministère de l'instruction publique, des grandes associations de médecins, de la presse, etc., etc.

6^o L'action en faveur de l'infirmière.

L'action déjà entreprise, sont venus s'ajouter de nouveaux moyens: une très belle affiche en cinq couleurs montrant l'infirmière visiteuse « Messagère de santé » autour de laquelle sont visualisées ses diverses activités, à l'hôpital, au dispensaire, au foyer familial, au préventorium, etc.

Cette affiche, créée dans le double but de

1
2
3
4
5
6
7

populariser l'infirmière visiteuse et d'éveiller parmi les jeunes filles et femmes de France de nombreuses vocations, a été envoyée aux directrices d'écoles normales, de lycées, de collèges, d'institutions, ainsi qu'aux associations féminines.

Il a été également édité par les soins de l'Office, en collaboration avec le bureau central des infirmières, une brochure comportant divers articles, des renseignements pratiques et la liste des écoles d'infirmières. L'affiche, tirée à 25.000 exemplaires, et la brochure, tirée à 15.000 exemplaires, sont méthodiquement vulgarisées à Paris et dans les départements, ainsi que le film « L'infirmière visiteuse ».

7° Missions à l'étranger.

Le secrétaire général de la commission a accompli une mission aux Etats-Unis et au Canada où il a étudié les méthodes de propagande contre les maladies sociales.

8° Organisation en Algérie et en Tunisie.

Une section permanente de propagande a été créée en mai 1928 au sein de l'Office algérien de médecine préventive. Les bases en avaient été jetées au cours d'un voyage de notre secrétaire général.

L'organisation d'une section identique a été étudiée en Tunisie. Elle fonctionnera dès que sera constitué l'Office français de Tunisie d'hygiène sociale.

9° Documentation de propagande.

La commission générale a continué à réunir à l'Office national tous les documents de propagande d'hygiène publiés à l'étranger.

D'autre part, elle s'est fait un devoir de documenter sur l'effort français de propagande tous les étrangers venus en France pour y étudier l'organisation sanitaire.

En résumé, il a été remis au titre de la documentation de propagande, 3.759 pochettes contenant une série d'affiches, de brochures et de tracts, ainsi que le texte de cinq conférences types relatives à l'enfance, à la tuberculose, aux maladies vénériennes, à la syphilis héréditaire, au cancer.

Conclusion.

L'effort de la commission générale de propagande de l'Office national d'hygiène sociale a été partout consolidé et développé.

Les moyens dont elle dispose ont été perfectionnés et augmentés.

L'œuvre de coordination a été étendue et approfondie.

Tant au point de vue de l'éducation populaire qu'au point de vue de la conjugaison des efforts accomplis par les organisations publiques ou privées, la commission générale de propagande a, au cours de l'année écoulée (1^{er} juillet 1927-30 juin 1928), réalisé le programme qu'elle s'était tracé.

LE SERVICE CENTRAL DE PROPHYLAXIE DES MALADIES VENERIENNES

Le service central antivénérien qui dépend de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, mais auquel l'Office national d'hygiène sociale donne l'hospitalité et qui fait corps avec les autres services de l'Office, continue à obtenir de très importants résultats.

Des efforts méthodiques, facilités, il est vrai, par les augmentations de crédits consenties par le Parlement à la prophylaxie des maladies vénériennes, ont permis d'améliorer encore l'armement antivénérien qui, au 30 juin 1928, comprenait 1.157 services organisés sur l'ensemble du territoire avec le concours des administrations ou autorités locales: préfectorales, inspections départementales d'hygiène, bureaux d'hygiène, facultés ou écoles de médecine, hôpitaux, maternités, œuvres de protection maternelle et infantile ou œuvres privées. Cette liaison intime, que le service central antivénérien s'efforce de maintenir avec les diverses administrations et œuvres départementales, facilite la tâche entreprise.

A Paris même, une collaboration étroite ne cesse d'être entretenue avec la commission de prophylaxie des maladies vénériennes dont les avis autorisés sont extrêmement précieux. Un contact permanent est également gardé avec de grandes administrations ou associations telles que l'assistance publique, la Ligue nationale française contre le péril vénérien ou l'Institut prophylactique, dont les efforts, soutenus par l'administration de l'hygiène et conjugués avec les siens, contribuent au développement de la lutte entamée contre le fléau.

Les 1.157 services actuellement ouverts se divisent en services antisyphilitiques, consultations spéciales de dépistage et de traitement de l'hérédo-syphilis, dispensaires antiblebennorrhagiques, services de traitement des détenus vénériens, services de prophylaxie antivénérienne au cabinet du médecin praticien, laboratoires centraux et agréés de sérologie.

De nouveaux services antisyphilitiques se créent chaque jour et ceux dont les locaux ne répondent pas à l'importance des bienfaits qu'ils rendent sont méthodiquement réorganisés. C'est ainsi que Rouen possède maintenant un service aussi parfaitement réalisé que ceux des grands centres tels que Marseille ou Nancy. Les travaux des nouveaux services de Toulouse, Toulon, Nice et Strasbourg sont en voie d'achèvement. Des services nouveaux sont prévus à Brest et à Lyon. Le plan d'aménagement ou de reconstruction prévu est en cours d'application et le temps est proche où la France possèdera toute une série de dispensaires modèles, véritables centres régionaux d'attraction.

Dans un certain nombre de services antisyphilitiques, les médecins utilisent le concours d'une infirmière visiteuse spécialisée; cette pratique tend à se généraliser, car l'assiduité des malades aux dispensaires pourvus de cette précieuse auxiliaire a été souvent constatée.

Le nombre des services antisyphilitiques qui fonctionnent à ce jour est de 470.

En ce qui concerne le dépistage et le traitement de l'hérédo-syphilis, les efforts tentés par l'administration pour adjoindre au plus grand nombre possible d'œuvres de protection maternelle et infantile des services spéciaux dans le but d'examiner systématiquement au point de vue clinique et sérologique toutes les futures mères et les nourrissons commencent à porter leurs fruits. Certaines sections départementales du Comité national de l'enfance ont adhéré au mouvement; peu à peu les résultats s'améliorent et permettent de supposer qu'après la mise en train de ces services au cours des années 1926 et 1927 pendant lesquelles l'opinion des dirigeants d'œuvres de protection maternelle et infantile et celle des consultants qui s'adressent à ces œuvres a été préparée en vue du but à atteindre, des progrès plus importants encore pourront être réalisés en 1928. Dès aujourd'hui la syphilis héréditaire est traitée dans 411 services spéciaux.

La lutte contre la blennorrhagie se poursuit également. 74 dispensaires ont été créés dans les villes les plus importantes et le service central s'efforce d'en doter toute ville de 40.000 habitants et au-dessus. Le laboratoire spécial de recherches chimiques, physiologiques et cliniques, créé à Caen, par les soins du service de prophylaxie des maladies vénériennes, afin de permettre d'apporter à la thérapeutique de la blennorrhagie quelques progrès, a commencé ses travaux et en a déjà publié un intéressant résumé.

Dans les prisons les plus importantes, soit 86, le traitement des détenus atteints de maladies vénériennes est maintenant assuré et des pourparlers ont été engagés avec le ministère de la justice pour tâcher de rendre obligatoire le dépistage de la syphilis dans ce milieu où elle est extrêmement répandue.

Un effort tout spécial a été accompli pour développer les services de prophylaxie antivénérienne rurale avec le concours des médecins praticiens, car seules ces organisations permettent de traiter les malades éloignés de toute ville siège de dispensaire ou qui, pour des raisons particulières, ne peuvent ou ne veulent s'y rendre.

Des services de cette nature fonctionnent aujourd'hui dans 44 départements. Dans certains départements seule la fourniture gra-

tuite des médicaments est consentie par le médecin à ses malades indigents ou demi-indigents. Dans d'autres ce même avantage et, en plus, le payement des honoraires des médecins par les soins de l'administration et non par les malades, a été institué. Enfin d'autres départements ne possèdent pas de service qui leur soit absolument propre, mais sont tributaires, pour la distribution des médicaments fournis gratuitement par le ministère, d'un centre régional organisé dans un grand centre antivénérien voisin et qui se charge d'approvisionner en produits spécifiques tous les départements d'alentour. Les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, le Rhône figurent au nombre de ces centres de distribution. La Gironde se dispose à compléter dans ce sens son armement antivénérien et bientôt, grâce à ces organisations, l'ensemble du corps médical français sera appelé à collaborer à la lutte entreprise par l'Etat et les collectivités contre le péril vénérien.

Des laboratoires centraux, au nombre de 52, continuent à effectuer gratuitement, pour tous les services antivénériens, les examens sérologiques. Ces laboratoires sont dirigés par des sérologistes compétents avec le maximum de garanties scientifiques.

D'autre part, soucieux d'assurer de façon permanente le contrôle des spécialités antisyphilitiques, l'administration, sur la demande de la commission de prophylaxie des maladies vénériennes, a demandé à l'Académie de médecine d'organiser un service spécial. Un laboratoire de physiologie et un laboratoire de chimie ont été créés à cet effet et déterminent maintenant, d'une façon précise, la toxicité des produits.

Mais le service antivénérien central ne s'est pas borné à susciter l'organisation de ces nouveaux services. Poursuivant l'application de l'arrangement international relatif aux facilités à donner aux marins du commerce pour le traitement des maladies vénériennes, arrangement dont la Chambre a déjà voté la ratification, l'administration de l'hygiène a tâché de donner aux dispensaires maritimes ou fluviaux tout le développement désirable. De plus, de nouvelles consultations, destinées aux marins, mais où la population civile est naturellement admise, ont été ouvertes à Toulon et au Havre avec l'aide de l'Institut prophylactique, et, plus récemment encore à Boulogne, avec le concours de la Ligue nationale française contre le péril vénérien. L'existence de ces dispensaires est indiquée aux intéressés grâce à une large propagande faite par les soins du service sanitaire maritime.

Certaines compagnies de chemins de fer, désireuses de dépister chez leurs agents la syphilis, ont accepté le concours que leur offre l'administration. C'est ainsi que l'Orléans et le Midi soignent leurs vénériens soit dans les dispensaires qui fonctionnent sur le réseau, soit dans des services spécialement créés à cet effet. Un effort des plus importants est en préparation sur le P.-L.-M.

La propagande qui, dans la lutte contre les maladies vénériennes est un important facteur de succès, n'a pas non plus été négligée. Une véritable section de propagande antivénérienne du service central a été créée au sein de la commission générale de propagande de l'Office national d'hygiène sociale.

De sages conseils sont largement répandus par voies d'affiches, de tracts, de documents illustrés de toute nature. Des conférences accompagnées de projections de films, des tournées théâtrales, des causeries radiophoniques, des articles de presse permettent de toucher les milieux les plus divers. Un groupe automobile a de plus été constitué. Il suit toutes les manifestations susceptibles de grouper un grand nombre de spectateurs. Il est muni d'un cinéma ordinaire et d'un cinéma spécial en plein jour et transporte avec lui toute une collection d'affiches et de tracts. La portée de la propagande ainsi conçue est incontestable.

D'autre part, le service a pu obtenir que la publicité spéciale des vespasiennes soit supprimée et remplacée par une affiche officielle du ministère. Cette mesure a eu pour conséquence que nombre de personnes s'adressent à l'Office pour demander l'adresse des dispensaires subventionnés par l'administration. L'armement antivénérien étend donc son réseau, ou va l'étendre sur toute la France, puisque

la Haute-Saône, le Gers, le Cantal, les Basses-Alpes et la Vendée, qui n'avaient encore aucun organisme antivénérien, viennent d'être, ou vont être, pourvus de services qui, sauf pour le Gers, seront des services polyvalents antituberculeux et antivénériens dirigés par des spécialistes.

L'Algérie, où vient d'être créé un office d'hygiène et de médecine préventive, qui a dans ses attributions la lutte contre les fléaux sociaux, collabore également avec la métropole et bientôt la Tunisie, par suite d'un accord conclu avec l'administration centrale, aura également ses services réorganisés.

Les résultats obtenus par cet armement sont des plus importants et le tableau ci-dessous le montre clairement.

Toutefois, il est indispensable de continuer et d'intensifier l'œuvre entreprise si l'on veut éteindre à jamais un fléau dont la guerre avait décuplé l'importance.

ANNÉES	BUDGET	NOMBRE de services.	TOTAUX	EXAMENS	INJECTIONS
			des consultations.	de laboratoires.	thérapeutiques.
1916.....	200.000	40	»	»	»
1917.....	800.000	65	»	»	»
1918.....	800.000	90	»	»	»
1919.....	800.000	120	»	»	»
1920.....	1.200.000	145	»	21.000	86.000
1921.....	1.500.000	166	»	24.000	121.000
1922.....	1.500.000	195	781.000	97.000	400.000
1923.....	3.000.000	310	925.000	140.000	480.000
1924..... (1)	3.040.000	366	1.029.000	174.000	714.000
1925..... (2)	5.200.000	472	1.125.000	268.000	854.000
1926..... (3)	9.650.000	893	1.430.000	311.000	875.000
1927..... (4)	11.750.000	1.001	1.631.428	308.243	1.101.385
1928..... (5)	16.000.000	1.457	Ces chiffres ne seront connus qu'à la fin de l'année.		

- (1) Dont 45.000 fr. prélevés sur la taxe des cercles, sont uniquement des crédits de première organisation.
 (2) — 1.500.000 — — — — —
 (3) — 4.000.000 — — — — —
 (4) — 4.800.000 — — — — —
 (5) — 7.000.000 — — — — —

Progression des services antivénériens depuis le 15 octobre 1924 (1).

DESIGNATION	15 OCTOBRE 1924	15 OCTOBRE 1925	15 OCTOBRE 1926	15 OCTOBRE 1927	15 OCTOBRE 1928
Dispensaires antivénériens.....	239	254	395	406	470
Services départementaux ruraux en collaboration avec les médecins praticiens.....	3	10	27	44	58
Hérédo-syphillis.....	48	81	281	361	411
Prisons.....	78	79	86	86	92
Blennorrhagie.....	14	31	66	66	74
Laboratoires centraux et laboratoires agréés..	0	17	38	38	52
Totaux.....	382	472	893	1.001	1.157

(1) De 1916 (date de l'organisation de la lutte antivénérienne) à 1920, le nombre des services antivénériens est passé de 40 à 145. Il n'a fait qu'augmenter depuis d'une façon constante.

BUREAU CENTRAL DES INFIRMIERES.

L'activité du bureau central des infirmières s'intensifie graduellement. Cet organisme, placé sous l'autorité du directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques et sous l'égide de l'Office national d'hygiène sociale, faisant d'ailleurs corps avec lui, a poursuivi au cours de l'année 1927-1928 (juillet), les différents buts pour lesquels il a été créé. Son action de centralisation des questions concernant les écoles d'infirmiers et d'infirmières, de propagande en faveur du recrutement de ces écoles, et en faveur du relèvement des situations matérielles et morales faites aux diplômés d'Etat, a abouti à des résultats tangibles que des chiffres feront aisément percevoir:

Correspondance. — 10.061 lettres ont été expédiées. Leur objet concerne des questions relatives au fonctionnement des écoles, les renseignements demandés par les familles au sujet des études, des situations d'infirmières; des demandes et offres d'emplois; de la documentation diverse afférente au plan d'action du bureau.

Renseignements oraux. — 1.385 personnes ont été reçues et documentées sur les différents points qui les intéressaient.

Visites aux écoles et examens d'Etat. — Les

écoles rencontrant parfois certaines difficultés à aménager leur enseignement, les visites effectuées au cours de l'année ont toujours été l'occasion d'apporter une aide efficace en vue d'établir une pédagogie théorique et pratique spéciale à ces écoles. 41 examens d'Etat ont été organisés, surveillés et 30 écoles reconnues administrativement ont été l'objet d'une visite avec rapport classé au dossier respectif. 28 établissements pouvant accueillir des élèves stagiaires sont entrés en relation avec le bureau central des infirmières.

Au cours de ces visites, la création de deux foyers, l'un à Marseille, l'autre à Montpellier; l'agrandissement d'un internat ont été décidés.

Il importe que l'organisation matérielle des écoles donne aux familles toute garantie, pour permettre un recrutement amélioré en nombre et en qualité. De même les conseils d'administration de trois écoles ont accepté d'envoyer leurs directrices et monitrices accomplir un stage de perfectionnement dans différents établissements. Si le nombre des infirmières de toutes spécialisations est insuffisant à l'heure actuelle pour répondre aux besoins, il faut également mentionner les difficultés rencontrées pour constituer un cadre enseignant et la nécessité de préparer des directrices et monitrices à leurs futures fonctions. Ce point spécial retient très vivement

l'attention des directeurs de l'assistance et de l'hygiène et de l'Office national.

Propagande. — Sept causeries ont été effectuées dans des milieux susceptibles de procurer des élèves aux écoles d'infirmières. Les tracts, brochures, affiches, lettres aux médecins dont il a été question au rapport de la précédente année ont produit un mouvement de demandes de renseignements importants tant au bureau central que dans les écoles préparant au diplôme d'Etat. Les directrices des écoles ont mentionné à diverses reprises l'intérêt qu'a suscité cette propagande en faveur de leur établissement, intérêt qui s'est traduit par un recrutement augmenté en nombre.

L'action exercée soit par les conversations, soit par les lettres, soit par les circulaires administratives au sujet des *situations matérielles* offertes aux diplômées d'Etat, a suscité un relèvement de ces situations, qui tendent dans la généralité à se rapprocher des situations offertes aux institutrices de l'enseignement primaire, et parfois à les dépasser. Le résultat ainsi obtenu influe également en faveur du recrutement pour les écoles.

Il semble également que cette propagande de tous les instants ait fait comprendre aux institutions publiques ou privées que, se dévouant professionnellement soit aux soins des malades, soit à la lutte contre les fléaux so-

ciaux, les infirmières ont droit à une grande considération morale et sociale, laquelle ne peut que faciliter grandement la constitution d'un corps professionnel donnant toute satisfaction par le nombre et la valeur.

Etudes. — Deux modifications importantes sont survenues en ce qui concerne les conditions d'admission dans les écoles d'infirmières :

1° Sur demande spéciale, les écoles peuvent être autorisées à admettre des jeunes filles âgées de dix-huit ans à condition que celles-ci s'engagent à effectuer trois années d'études (hospitalières et hygiène sociale);

2° Les écoles d'infirmières visiteuses d'hygiène sociale de l'enfance sont autorisées à accepter, pour une année d'études spécialisées, les sages-femmes munies de leur diplôme et à les présenter, après cette année d'études, à l'examen d'Etat d'infirmières visiteuses d'hygiène sociale de l'enfance.

Placement. — Le bureau central sert de centre d'information pour les institutions demandant du personnel et pour les diplômées d'Etat à la recherche de situation.

198 institutions ont été ainsi renseignées et 115 infirmières ont pu accepter les situations qui leur étaient offertes par ces institutions. 723 fiches de liaison ont été établies.

Travaux et rapports. — A diverses reprises, la collaboration du bureau central a été demandée pour des travaux d'ordre général concernant plus particulièrement le service social.

C'est ainsi qu'il a participé aux séances du comité d'entente des écoles de service social et facilité sa propagande; qu'il a donné tous renseignements utiles pour la constitution d'un comité national de service social, pour l'édition d'un guide pour les visites d'institutions de service social destiné à être remis aux adhérents de la quinzaine internationale de service social.

Il a déterminé les pièces, dossiers, rapports, fiches, etc., que devaient constituer l'administration normale des écoles préparant à l'examen d'Etat; la nomenclature du matériel

indispensable à ces écoles pour dispenser l'enseignement durant les premiers mois des études.

Il a préparé différents rapports produits dans les congrès d'hygiène ou de service social sur les sujets suivants :

Rôle de l'infirmière visiteuse d'hygiène sociale au dispensaire antisyphilitique.

Rôle de l'infirmière visiteuse d'hygiène sociale dans la lutte contre l'hérédosyphilis.

Rôle des infirmières visiteuses de l'enfance en France.

Le service social en France au profit des enfants dépendants.

Le rôle de la surintendante dans l'organisation des loisirs ouvriers.

Documentation. — Le bureau central des infirmières s'efforce de réunir tous les renseignements de nature à documenter sur les études, sur les situations d'infirmières. Il possède un tableau des dates d'ouverture de toutes les sessions d'études dans les différentes écoles; des conditions d'attribution et de valeur des bourses d'études; des conditions matérielles offertes aux infirmières dans les différentes situations qu'elles occupent, etc., etc.

A tous ces travaux, il convient d'ajouter la préparation des séances du conseil de perfectionnement des écoles d'infirmières, la suite à donner à ces séances (arrêtés, circulaires, diplômes d'Etat, etc., etc.).

L'action d'impulsion donnée à toutes les questions du ressort du bureau central des infirmières est certainement très importante; elle s'est traduite par les chiffres et par les explications ci-dessus données; elle ira s'amplifiant, s'approfondissant et permettra d'obtenir en France un corps d'infirmières professionnelles dont la situation morale et matérielle n'enviera rien à celle des groupements des autres pays. Avant tout nos institutions d'assistance et d'hygiène sociale seront enfin pourvues des collaboratrices professionnelles sans lesquelles leur fonctionnement ne peut être assuré.

CONCLUSION

En résumé, au cours de l'exercice 1927-1928, l'Office national d'hygiène sociale a poursuivi son œuvre de documentation ainsi que son action de coordination et d'animation.

On peut dire aujourd'hui que les efforts accomplis depuis trois ans commencent à porter leurs fruits.

L'Office est en relations complètes avec les médecins hygiénistes et avec toutes les personnes s'occupant d'hygiène sociale. Il reçoit de nombreuses visites de personnalités étrangères.

Sa documentation, qui s'amplifie chaque jour, satisfait à des demandes de renseignements de plus en plus nombreuses.

Les collectivités, départementales et autres, ont pris l'habitude de s'adresser à son service technique pour recevoir les indications, directives et conseils de nature à faciliter la création de nouvelles organisations d'hygiène sociale.

L'action de l'Office doit également s'étendre aux colonies; un service colonial vient d'être créé à cet effet.

Toute cette œuvre est complétée par une action de propagande qui s'intensifie progressivement et qui fait appel aux méthodes les plus diverses: affiches, tracts, brochures, conférences, cinéma, radiophonie.

Le service de prophylaxie des maladies vénériennes, qui reste entièrement sous l'autorité du directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, mais qui fonctionne côte à côte avec les services de l'Office, contribue puissamment à son action.

Installé également dans les locaux de l'Office, le bureau central des infirmières se préoccupe du recrutement des infirmières sociales, de leur instruction, de leur placement.

Nous croyons ainsi pouvoir affirmer que l'Office a, dès les premières années de son existence, joué le rôle qui lui est imparti dans la lutte contre les fléaux sociaux, et que les résultats déjà obtenus permettent d'augurer que son action deviendra de plus en plus importante et efficace.



1

2

3

4

5

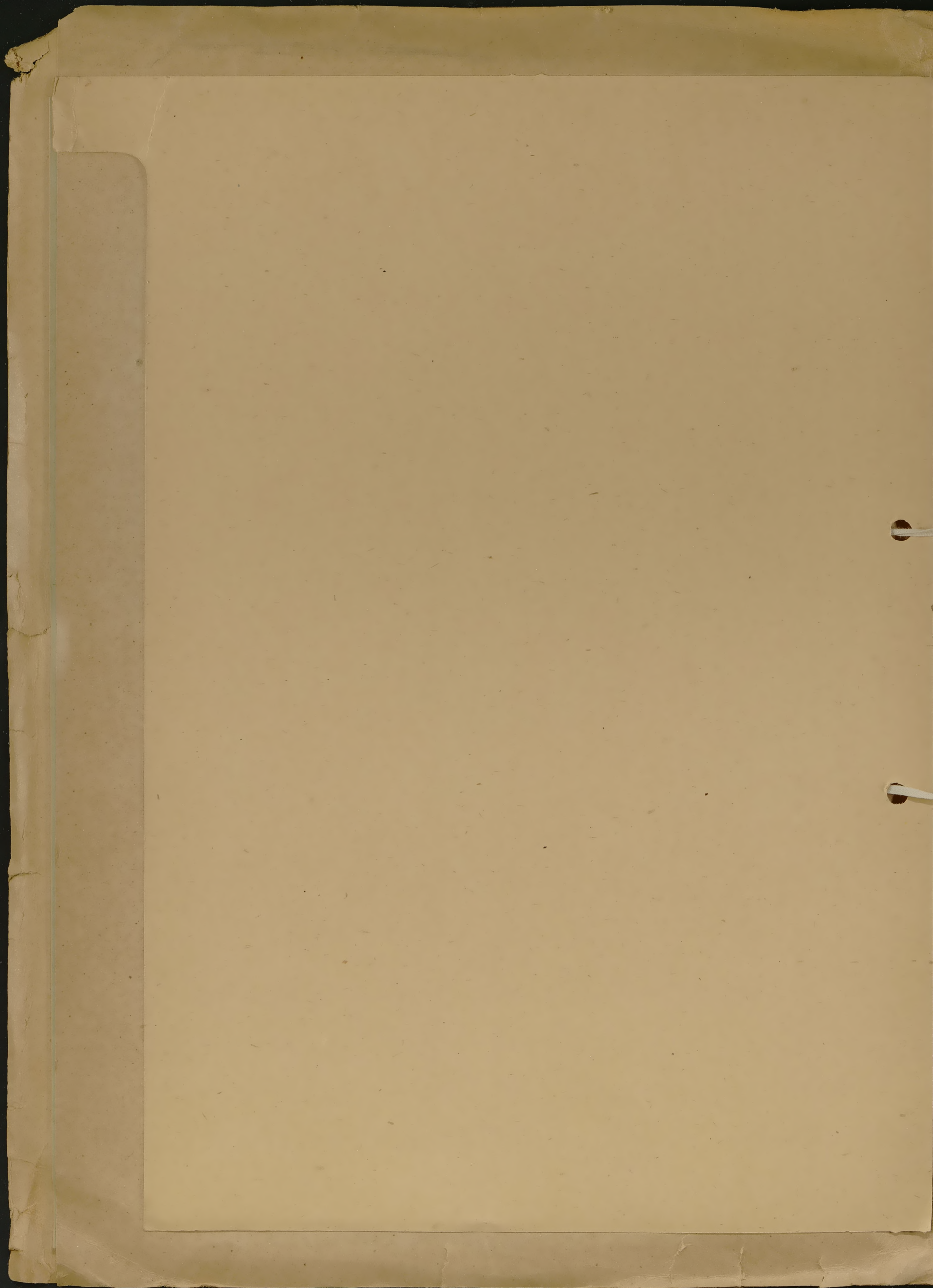
6

7



A N N E X E S
au RAPPORT sur le FONCTIONNEMENT de
L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE

- Annexe I - Liste des revues reçues par le Service de Documentation
- 2 - Liste des dossiers ouverts - - - - -
 - 3 - Spécimen de la Revue Philanthropique
(Répertoire bibliographique mensuel de l'O.N.H.S.)
 - 4 - Plan de l'enquête effectuée pour l'ARMEMENT SANITAIRE
DE LA FRANCE.
 - 5 - Cartes et graphiques
 - 6 - Compte-Rendu relatif au recensement de l'Enfance
Anormale, effectué en 1927
 - 7 - Tryptique montrant les résultats de la lutte contre
les maladies vénériennes (baisse de la mortalité
en France).
-



LISTE DES REVUES

RECUES PAR LE SERVICE DE DOCUMENTATION DE L'OFFICE NATIONAL
D'HYGIENE SOCIALE

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7

HYGIENE GENERALE -

Annales d'hygiène P.I.S. - Librairie Baillière, rue Hautefeuille 19
à Paris.

Le Mouvement Sanitaire - 4 rue de Sèvre à Paris

Revue d'Hygiène et de médecine préventive - MASSON & C°, 120 Boule-
vard St. Germain à PARIS

Revue d'Hygiène et de prophylaxie sociales - SPILLMANN, 14 rue St.
Léon à NANCY.

Bulletin mensuel de l'Office International d'Hygiène publique -
Office International d'Hygiène publique, 195 Bd. St. Germain.

Compte-Rendu des Séances des Conseils d'Hygiène publique - Imprime-
rie CHAISE, 11 Boulevard St. Michel à PARIS.

La vie sociale - M. A. Hermann, 9 rue de Genève à STRASBOURG.

ENFANCE -

Comité Français de secours aux enfants, 10 rue de l'Elysée PARIS

La Revue familiale d'éducation, 2 Rue du Moulin Vert, Paris XIV°

Le nourrisson - Librairie Baillière & Fils, 19 rue Hautefeuille à
PARIS

La puériculture - M^{lle} Mossé, 121 Bd. du Port-Royal à PARIS XIV°

La médecine scolaire - DELAGRAVE & C°, 15 rue Soufflot à PARIS VI°

La Revue de l'alliance nationale, 26 rue du 4 Septembre, PARIS II°

La Revue de l'enfance - éditée par l'Œuvre Générale de l'Enfance.
37 Rue Boissy d'Anglas à PARIS.

L'enfant, 379 Rue de Vaugirard, PARIS.

L'éducation physique - Librairie VUIBERT, 63 Bd. St. Germain, PARIS

Air et Soleil, 65 Avenue de la Grande Armée, PARIS.

L'Hygiène par l'exemple; 11 rue Huyghens, PARIS XIV°.

La Revue Populaire d'hygiène - Auteur A. BERNARD, Directeur du Bu-
reau Municipal d'Hygiène à la Mairie de BESANCON (Doubs)

La médecine infantile - Docteur H. ROUECHE, 13 rue du Pré St. Ger-
vais à PARIS.

- Pédiatrie - O.A. Rue de l'Académie, MARSEILLE (B. du R.)
- Bulletin de la Chambre des métiers de la Gironde, 57 rue des Trois Cornils à BORDEAUX (Gironde)
- Bulletin de l'Office d'orientation professionnelle de la Banlieue Ouest, 84 Avenue Marceau à COURBEVOIE.
- Bulletin des Mathurins - Mairie de St. Omer (P. de C.)
- La Revue des jeux scolaires, 14 rue Marca à PAU.
- La nouvelle éducation - M. J. BAUCOMONT, GARCHES (S. & O.)
- L'éducation sociale - Imprimerie Troyenne, 10bis Place de l'Hotel de Ville, TROYES (Aube)
- Bulletin International de la Protection de l'Enfance, 67 Avenue de la Toison d'Or à BRUXELLES (Belgique).
- Revue mensuelle de l'Oeuvre nationale de l'Enfance, 67 Avenue de la Toison d'Or à BRUXELLES (Belgique).
- Revue Internationale de l'Enfant - M. CLOUZOT, 31 Quai du Mont Blanc à GENEVE (Suisse)
- Pro Juventute - M. le Secrétaire Général de la Revue "Pro Juventute" à ZURICH (Suisse).
- La Femme et l'Enfant, 29 rue de Tournon, PARIS VI°
- Revue de la plus grande famille, 23 rue du Mont Thabor, PARIS.
- Le Bulletin des Mathurins - Marie de St. Omer (P. de C.)

TUBERCULOSE -

- Revue de phtisiologie - MASSON & C°, 120 Bd. St. Germain, PARIS
- Bulletin de la Société des médecins de sana et de dispensaires d'Hygiène sociale, 76 rue de la Colonie, PARIS.
- Bulletin de la Ligue du Nord contre la Tuberculose, 24 Bd. Louis XIV à LILLE (Nord)
- La Vie saine, 66 bis Rue Notre-Dame des Champs, PARIS.
- Bulletin de l'Union Internationale contre la Tuberculose, 2 Avenue Vélasquez, PARIS.
- Revue de la Tuberculose - MASSON & C°, 120 Bd. St. Germain, PARIS
- La Revue Belge de la Tuberculose, 61 Rue aux Saines, BRUXELLES.

MALADIES VENERIENNES -

- Annales de la Dermatologie et de syphiligraphie - Docteur Paul RAVAUD, 17 rue Ballu, PARIS IX°.
- Bulletin de Dermatologie et de syphiligraphie - MASSON & C° - 120 Boulevard St. Germain, PARIS.
- Annales des maladies vénériennes, 154 Bd. Hausmann, PARIS VIII°

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

Union Internationale contre le Péril vénérien, 28 Rue Serpente

Revue Française de Dermatologie et de Vénérologie - J. B. BAILLIÈRE
19 Rue d'Hautefeuille, PARIS

ALCOOLISME -

L'Etoile bleue, 147 Bd. St. Germain, PARIS

Revue contre l'Alcoolisme, 7 Av. de Grammont, LAUSANNE (Suisse)

HABITATION -

Bulletin de la Société française des habitations à Bon marché,
9 Rue du Coq Héron, PARIS.

Organes trimestriels de la ligue nationale contre le taudis, 37 rue
Boissy d'Anglas, PARIS.

CANCER -

Bulletin de l'Association française pour l'étude du Cancer - MASSON
& C^o, 120 Boulevard St. Germain, PARIS.

La Lutte contre le cancer - édité par la ligue Franco-Anglo-Améri-
caine contre le cancer, 2 Avenue Marceau, PARIS.

INFIRMIÈRES -

L'Infirmière Française - éditée par PIONAT, 21 rue Cassette, PARIS

Le service social, 12 Rue du Grand Cerf, BRUXELLES (Belgique)

SOCIÉTÉS de CROIX-ROUGE -

Revue Internationale de la Croix rouge, 1 Promenade du Pin, GENEVE

La Croix rouge de Belgique, 80 rue de Sivourne, BRUXELLES, Belgique

Vers la Santé - 2 Avenue Vélasquez, PARIS.

Ligue des Sociétés de croix-rouge - Bulletin d'informations, 2 Av.
Vélasquez, PARIS.

Croix-rouge de la jeunesse, 52 Avenue de Breteuil, PARIS VII^e.

Bulletin de l'Association des Dames françaises - M. DELAROCHE,
16 Bd. Raspail, PARIS.

Bulletin de la société de secours aux blessés militaires, 21 Rue
François Ier. PARIS VIII^e.

Union des femmes de France, 102 Bd. Malesherbes, PARIS XVII^e.

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

MEDECINE EN GENERAL -

Le monde médical, 47 Rue du Docteur Blanche, PARIS XVI°

Le concours médical, 132 Rue du Fg. St. Denis, PARIS X°

La Presse médicale - MASSON, 120 Bd. St. Germain, PARIS.

Paris Médical - BAILLIERE, 19 Rue Hautefeuille, PARIS.

U.M.F.I.A. - Docteur J.G. BERNY.

La Gazette Médicale - 60 rue de Babylone, PARIS VII°

L'Art Médical - Docteur SAUTIER, Villa "Les Myrtilles", Bd. du
Parc Impérial à NICE (A.M.)

L'Avenir médical - 9 Cours de la Liberté à LYON (Rhône)

La médecine internationale, 13 Rue de Poissy, PARIS.

Bruxelles médical, 62 Rue Froissart, BRUXELLES (Belgique).

La Vie médicale, 44 Rue de Lisbonne, PARIS VIII°

Le Courrier Médical, 4 Rue Thénard, PARIS.

SOCIETE DES NATIONS -

Rapport épidémiologique mensuel (S.D.N.) - Secteur d'Hygiène,
Société des Nations, GENEVE (Suisse)

Bulletin mensuel de statistique - Société des Nations, Genève

Résumé mensuel des travaux de la S.D.N. - Société des Nations,
GENEVE.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL -

Bibliographie d'Hygiène industrielle

Revue internationale du Travail

Informations sociales

Hygiène du Travail - Résumé mensuel des travaux de l'organisation
internationale du Travail.

(s'adresser Bureau International du Travail à GENEVE (Suisse)).

REVUES COLONIALES -

Les Archives de l'Institut Pasteur de Tunis - Institut Pasteur
TUNIS

Bulletin sanitaire de l'Algérie - Gouvernement Général de l'Algérie
ALGER

L'Algérie médicale - Maison du Médecin, 10 Rue Berthezène, ALGER

Annales de médecine et de pharmacie coloniales - Imprimerie Nationale à PARIS.

REVUES DIVERSES -

Le Lait, 3 Quai Chaveau, LYON (Rhône)

Bulletin de l'Académie de Médecine - MASSON, 120 Bd. St. Germain

La Revue des établissements de bienfaisance et d'assistance - éditée par BERGER - LEVRAULT, 229 Bd. St. Germain PARIS

La Revue d'Hygiène alimentaire - MASSON & C°, 120 Bd. St. Germain

Les dossiers de l'action populaire, 15 Rue de Paris à VANVES Seine

La Française, 108 Bd. St. Germain, PARIS.

Le médecin syndicaliste, 25 rue Louis le Grand, PARIS

Bulletin de la société des techniciens brevetés - Conservatoire National des Arts & Métiers, 292 rue St. Martin, PARIS

Le musée social, 5 Rue Las Cases, PARIS.

Les annales de l'Institut Pasteur - MASSON & C°, 120 Bd. St. Germain

Bulletin de l'association des anciens élèves de l'Institut d'Hygiène, 15 rue de l'Ecole de Médecine - PARIS.

La prophylaxie mentale - éditée par "Le Mouvement Sanitaire", 4 rue de Sèvres, PARIS.

Bulletin décadaire de statistique municipale - MASSON & C°. 120 Boulevard St. Germain, PARIS.

Bulletin de la statistique générale de France - Félix ALCAN, 108 Bd. St. Germain, PARIS.

Le redressement français, 28 Rue de Madrid, PARIS VIII°

La Revue internationale de Trachome, 19 rue de Bourgogne, PARIS.

Technique sanitaire et municipale, 5 Rue Jules Lefebvre, PARIS IX°

Bulletin annoté des lois et décrets, 4 Rue de Bouloi, PARIS.

Bulletin de la fédération Nationale des syndicats médicaux, 11 rue Guirande, BORDEAUX (Gironde)

Bulletin du Ministère du Travail et de l'Hygiène - BERGER-LEVRAULT 136 Bd. St. Germain.

Bibliographie de la France - Cercle de la Librairie, 117 Bd. St. Germain, PARIS

Mon Chez moi, 41 Bd. Richard-Lenoir, PARIS.

- L'Art ménager, Avenue Alexandre III, Grand Palais, PARIS
- L'Animateur des temps nouveaux, 131 Bd. St. Michel, PARIS V°
- Revue d'Actinologie, éditée par "L'Expansion Scientifique française
23 rue du Cherche-Midi, PARIS.
- L'Administration locale, rue de la Régence 3bis, BRUXELLES
- La Correspondance des Oeuvres, 6 rue de Furstenberg, PARIS VI°
- Office International des Epizooties, 199 Rue de Grenelle, PARIS
- La Revue Médicale Universelle, 19 Avenue de l'Opéra, PARIS I°
- Le Courrier Médical, 4 rue Thénard, PARIS V°
- Sté Française de prophylaxie sanitaire et morale, 15 rue de Ver-
neuil, PARIS VII°
- La Science médicale pratique, 14 Rue Rougemont, PARIS IX°

ANNEXE 2

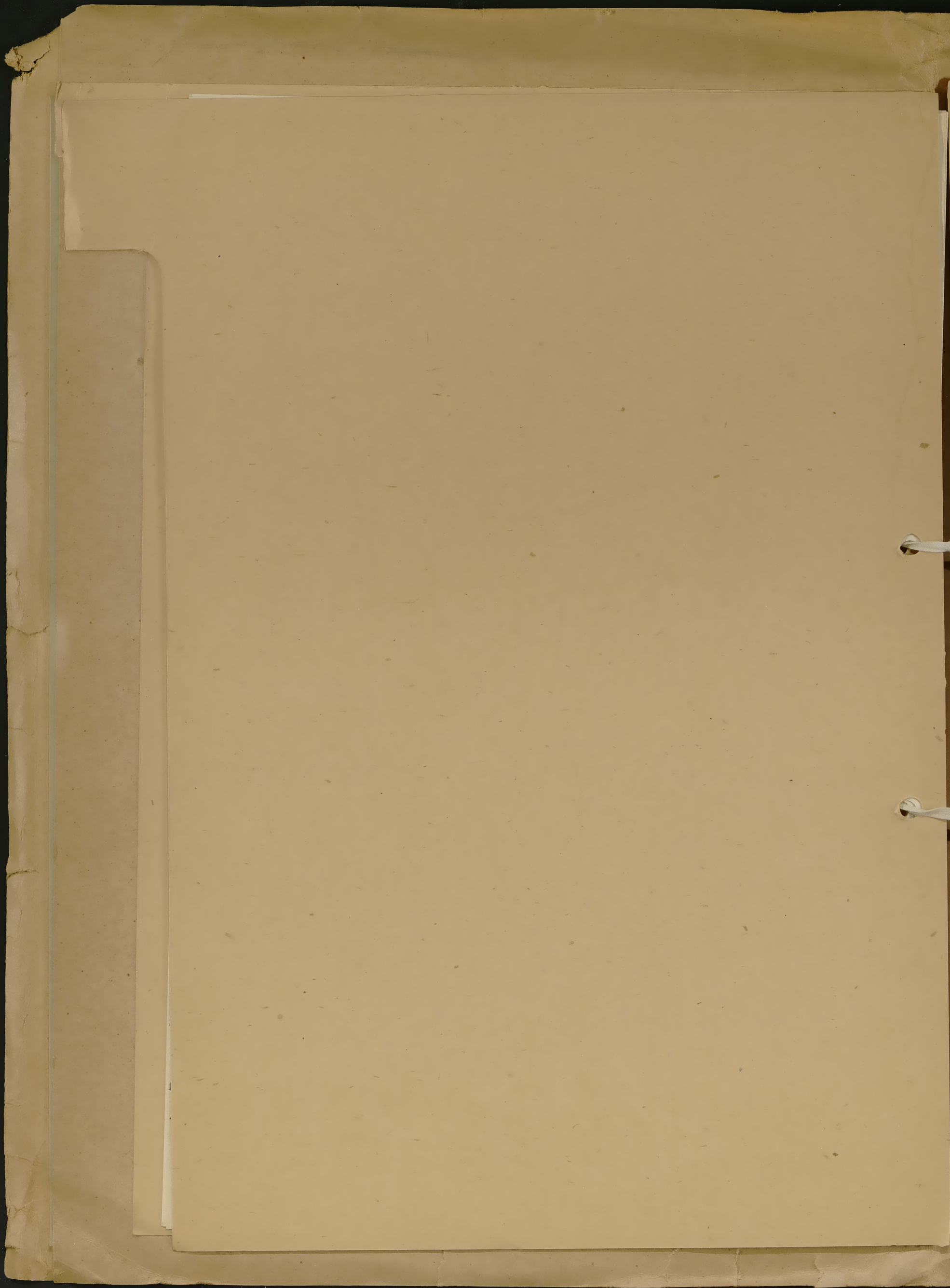
ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7



30 Juin 1928

ANNEXE N° II

OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE

SERVICE DE DOCUMENTATION

INDICATION des DOSSIERS OUVERTS par le SERVICE

Ces dossiers sont classés en 5 rubriques :

- I - Documentation générale
- II - Documentation spéciale
- III - Documentation internationale
- IV - Documentation coloniale
- V - Documentation étrangère

I - DOCUMENTATION GENERALE

	<u>N° du dossier</u>
Administrations Publiques de la Seine	1
I - Préfecture de la Seine	
II - Préfecture de Police	
III - Conseil Municipal	
IV - Conseil général	
V - Assistance Publique	
VI - Office Public d'Hygiène sociale	
Adresses	2
I - Généralités	
II - Parlement et Ministères	
Alcoolisme ..(Voir fichier spécial)	3
Atmosphère	4
Assurances diverses	5
I - Généralités	
II - Assurances scolaires	
III - Secours mutuels	
Assurances sociales	6
I - Généralités	
II -	
III - Etudes	
IV - Alsace-Lorraine	

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

N° du dossier
7

Académie de Médecine 7

- I - Généralités
- II - Commissions permanentes

Assistance 8

- I - Assistance proprement dite-Bienfaisance
- II - Assistance médicale gratuite
- III - Conseil Sup. de l'Assist. Publique
- IV - Assistance aux familles nombreuses
(Voir 49-III)
- V - Commission centrale d'Assistance
- VI - Assistance aux vieillards.

Accidents du Travail 9

Avortements 10

Anormaux physiques ...(voir aussi 88 XI- 92-176)... 12

Bibliographie 20

- I - Généralités
- II - Liste des revues
- III - Table des matières des Revues
- IV - Livres
- V - Thèses

Bureau Intern. du Travail (v.dossier International)

Bureaux d'Hygiène (v. aussi 144) 21

Bibliothèque 22

Cancer (v. fichier spécial) 30

Charlatanisme 31

Congrès 32

- I - Généralités
- II - Hygiène

Croix-Rouge Française (v. aussi Ligue) 33

- I - Comité central
- II - Sociétés desecours aux blessés militaires
- III - Association des Dames Françaises
- IV - Union des Femmes de France
- V - Croix-Rouge de la Jeunesse

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

Croix-Rouges étrangères (Voir Ligue Sté-de Croix-Rouge)	
Centres sociaux	34
Déclaration des décès	39
I - Généralités	
II - Commission de la déclaration des décès	
Déclaration maladies (v. aussi I44-I28 & I29)	40
Désinfection (v. aussi I44).....	4I
I - Généralités	
II - Commission des appareils de désinfection	
Documents parlementaires (V. I22)	
Dispensaires	45
Démographie	48
I - Généralités	
II - Statistiques démographiques (v. I7I-II)	
III - Natalité	
Encouragement à la Natalité	49
I - Généralités	
II - Secours et primes	
a)- Secours de grossesse	
b)- primes d'allaitement	
c)- Mesures prévention d'abandon	
d)- Primes de natalité	
III - Familles nombreuses	
IV - Caisse de compensation et allocations familiales.	
Emigration	50
Education physique	5I
Enseignement de l'hygiène (v. fichier spécial).....	52
Epidémies	53
Enseignement ménager	54

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

	<u>N° du dossier</u>
Eugénique - Hérité	55
Ecoles professionnelles - Apprentissage	56
Education sexuelle	61
Exercice de la Médecine	62
I - Généralités	
II - Exercice légal de la médecine	
III - Exercice illégal de la médecine	
IV - Secret médical	
Habitations à bon marché (v. fichier spécial).....	79
Hygiène de l'habitation (v. fichier spécial).....	80
Hygiène alimentaire	81
I - Généralités	
II - Intoxications	
III - Lait	
IV - Service des fraudes	
V - Vitamines	
Hygiène coloniale -(v. aussi I33-IV et colonies)....	82
Hygiène dentaire	83
Hygiène générale des villes et agglomérations	84
I - Généralités	
II - Egouts - Eaux usées	
III - Vidanges - Ordures ménagères	
IV - Cimetières	
V -	
VI - Alimentation en eau potable	
VII - Sol et eau	
VIII - Piscines	
Hygiène hospitalière (Hop. Hosp. Asiles).....	85
Hygiène individuelle	86
I - Généralités	
II - Examen pré-nuptial	
III - Examen périodique	
IV - Livret de santé et fiches	

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

	<u>N° du dossier</u>
Hygiène du Travail (v. aussi 9 et I38)	87
I - Généralités	
II - Hygiène professionnelle	
III - Etablissements classés	
IV - Hygiène industrielle	
V - Femmes et enfants	
VI - Inspection du travail	
VII - Chômage	
Hygiène maternelle et infantile (v.fichier spécial).	88
Hygiène mentale (v. fichier spécial)	89
Hygiène militaire (v. aussi I33-II)	90
Hygiène navale (v. aussi I33-III)	91
I - Généralités	
II - Commission pour la dératisation	
Hygiène oculaire	92
I - Généralités	
II - Aveugles	
Hygiène professionnelle (voir 87)	
Hygiène rurale	94
Hygiène publique	96
Hygiène sociale en France (v. aussi I44)	97
I - Généralités	
II - Hygiène sociale nationale	
III - Hygiène sociale départementale	
Hygiène sociale aux colonies (v. 82- I33-IV & colonies)	
Hygiène à l'étranger (v. aussi classement jaune).....	99
I - Généralités	
II - Hygiène dans les différents pays étrangers	
Hygiène internationale - Prophylaxie internationale..	100
(v. aussi I77)	
I - Généralités	
II - Conférence sanitaire internationale	
Immigration	110

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

	<u>N° du dossier</u>
Infirmières (voir fichier spécial).....	111
Inspection départementale d'Hygiène (v. aussi 99 & I44).	113
Inspection départementale de l'Assistance Publique.....	114
Inspection médicale des écoles (v. 88-IV b et 144)	115
Intoxications	115
Inspection vétérinaire et abattoirs (v. aussi I60).....	116
Laboratoires (v. aussi I44 - XIX).....	120
I - Généralités	
II - Commission des laboratoires	
Lait (v. 8I et 88-VII f).....	
Législation	122
I - Loi de 1902 et lois complémentaires	
II - Autres lois d'Hygiène	
III - Lois diverses	
IV - Législation étrangère (v. aussi pays) (V. projets de loi).	
Lutte contre les animaux transmetteurs	126
Maladies infectieuses	127
Maladies à déclaration obligatoire	128
I - Choléra et maladies cholériformes	
II - Diphtérie (croup et angine couenneuse)	
III - Dysenterie	
IV - Fièvre jaune	
V - Fièvre ondulante (Malte)	
VI - Fièvre typhoïde et paratyphoïde.	
VII - Infections puerpérales	
VIII - Méningite et cérébro spinale épidémique	
IX - Ophtalmie des nouveaux-nés	
X - Peste	
XI - Poliomyélite	
XII - Rougeole	
XIII - Scarlatine	
XIV - Suette miliaire	
XV - Trachome	
XVI - Typhus exanthématique	
XVII - Variole et varioloïde.	

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

	<u>N° du dossier</u>
Mutualité (V. aussi V-III)	I34
Médecine en général	I35
Médecine légale	I36
Mutilés et réformés	I37
Maladies professionnelles	I38
Natalité (V. démographie 48-III)	
Oeuvres et organisations diverses	I43
I - Généralités	
II - Unions d'oeuvres	
III - Oeuvres diverses	
Organisation des services d'hygiène dans un département (v. fichier spécial)	I44
Office National d'Hygiène sociale (v.fichier spécial)..	I47
Organisations patronales	I48
I - Généralités	
II - Organisations diverses	
Organisations internat. (V. aussi classement rose).....	I49
Offices nationaux divers	I50
Postes d'Hygiène	I54
Propagande (V. 52).....	
Pupilles de la Nation	I57
Premiers secours	I58
I - Généralités	
II - Aviation militaire	
Prévention des accidents	I59
Prophylaxie internat. (V. I00 et aussi I77)	

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

Police sanitaire des animaux (v. aussi II6).....	I60
Revue	I66
Rayons X	I67
Radium	I68
Rayons ultra-violet	I69
Sages-femmes	I70
Statistiques	I71
I - Statistiques diverses - Généralités	
II - Statistiques démographiques	
a)- Généralités	
b)- France	
III - Statistique Générale de la France	
a)- Généralités	
b)- Rapports de fonctionnement	
c)- Population par années	
d)- Population par trimestres	
Service social (V. fichier spécial).....	I72
Sol et Eau (V. 84-VI et VII)	
Sociétés et associations scientifiques (Voir 2)	
Société des Nations (v. dossier International).	
Syndicats médicaux	I75
I)- Généralités	
II - Statuts et org. des syndicats	
III - Syndicats et législation sociale	
IV - - - tuberculose	
V - - - maladies vénériennes	
VI - - - protection de l'enfance	
VII - - - cancer	
VIII - - - assurances sociales	
IX - - - médecins hygiénistes	
Sourds-muets	I76
Surveillance sanitaire des frontières (v. aussi I00)..	I77
Stations climatiques, climatologie, héliothérapie	I78

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

	<u>N° du dossier</u>
Stations thermales et crénothérapie !.....	I79
Stations balnéaires et Thalasso-thérapie	I80
Subventions	I81
I - Généralités	
II - Taxe des cercles	
III - Pari Mutuel	
IV - Produit des jeux	
Toxicomanies	I85
Tuberculose (v. fichier spécial).....	I86
Thérapeutique	I87
Vaccins et sérums	I95
I - Généralités	
II - Commission des sérums.	
Voyages médicaux	I96
Venins	I97

x
x x

SOUS DOSSIERS COMMUNS -

Ces sous-dossiers sont communs aux principaux dossiers ci-dessus, et se retrouvent dans chacun d'eux :

- A - Adresses
- B - Congrès
- C - Législation
- D - Statistiques
- E - Propagande
- F - Ligue ou Comité national
- G - Enseignement
- H - Divers
- I - Etranger
- K - Questions scientifiques
- L - Prophylaxie
- M - International
- N - Colonies
- P - Oeuvres et associations
- R - Bibliographie
- S - Articles de presse
- T - Traitement
- Z - Vaccination

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

II - DOCUMENTATION SPECIALE

	N° du dossier
Alcoolisme	3
I - Généralités	
II - Dispensaires anti-alcooliques	
III - Asiles pour buveurs	
IV - Bouilleurs de cru	
V - Absinthes et similaires	
VI - Prohibition	
VII - L'alcool et l'enfant	
Cancer	30
I - Généralités	
II - Centres anti-cancéreux de traitement	
a) - Généralités	
b) - Centres de Paris & région parisienne	
c) - Centres de province	
III - Centres de dépistage	
IV - Commission du cancer.	
Enseignement de l'Hygiène	52
I - Enseignement technique	
a) - Généralités	
b) - Instituts-Ecoles	
c) - Sociétés	
d) - Cours et conférences	
e) - Livres et brochures	
f) - Affiches - films - T.S.F.	
g) - Expositions	
II - Enseignement populaire	
a) - Généralités	
b) - Instituts-Ecoles	
c) - Sociétés	
d) - Cours et conférences	
e) - Livres, brochures et revues	
f) - Tracts et affiches	
g) - Cinématographie	
h) - T.S.F. et presse	
i) - Expositions	
III - Enseignement scolaire	
a) - Généralités	
b) - Cours et conférences	
c) - Livres et brochures	
d) - Affiches - films	
e) - Catalogues divers	

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

Habitations à bon marché 79

- I - Généralités
- II - Union Nationale des Fédérations
- III - Sociétés de Crédit Immobilier
 - a) - Généralités
 - b) - Union des Stés de crédit Immobilier
 - c) - Société anonyme centrale
- IV - Offices Publics
 - a) - Généralités
 - b) - Fédérations
 - c) - Offices publics de Paris
 - d) - Offices publics de la Seine
 - e) - Offices publics des départements
- V - Sociétés anonymes
 - a) - Généralités
 - b) - Fédérations
 - c) - Sociétés anonymes diverses
- VI - Sociétés coopératives
 - a) - Généralités
 - b) - Fédérations
- VII - Ministère du Travail - Division des H.B.M.
- VIII - Conseil Supérieur
- X - Cités-jardins et jardins ouvriers
- XI - Lotissements
- XII - Habitations rurales

Hygiène de l'habitation 80

- I - Généralités
- II - Eclairage et chauffage
- III - Aération
- IV - Lutte contre le taudis
- V - Logements en garni
- VI - Ordures - vidanges - fosses septiques
- VII - Adresses commerciales
- VIII - Casier sanitaire

Hygiène Maternelle et infantile 88

- I - Hygiène prénatale
 - a) - Généralités
 - b) - Consultations prénatales
 - c) - Maisons maternelles
 - d) - Maternités
 - e) - Cantines Maternelles
 - f) - Législation
- II - Première enfance
 - a) - Généralités
 - b) - Crèches et chambres d'allaitement
 - c) - Gouttes de lait
 - d) - Pouponnières
 - e) - Centres d'élevage + Placement familial
 - f) - Consultations de nourrissons
 - g) - Enfants protégés

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

- III - Seconde Enfance
 - a) - Généralités
 - b) - Jardins d'enfants
 - c) - Ecoles maternelles
- IV - Age scolaire
 - a) - Généralités
 - b) - Inspection médicale des écoles
 - c) - Hygiène scolaire en général
 - d) - Education et instruction (cinéma)
 - e) - Camps et colonies de vacances
 - f) - Ecoles de plein air
 - g) - Assurances scolaires (V. 5-II)
- V - Adolescence
 - a) - Généralités
 - b) - Hygiène post-scolaire
 - c) - Orientation professionnelle
- VI - Enfants à tous les âges
 - a) - Généralités
 - b) - Organisation de la protect.mat. et infant.
 - c) - Centres d'hygiène
 - d) - Dispensaires
 - e) - Hopitaux d'enfants
 - f) - Développement général - Croissance
 - g) - Enfants naturels
 - h) - Enfants assistés (V. aussi II4)
 - i) - Orphelins (V. aussi I57)
 - j) - Enfants négligés
 - k) - Enfants adoptés
 - l) - Mariage d'enfants
 - m) - Hérédités
- VIII - Alimentation
 - a) - Généralités
 - b) - Allaitement au sein
 - c) - Allaitement artificiel
- IX - Enfance en danger moral
 - a) - Généralités
 - b) - Lutte contre la criminalité
 - c) - Tribunaux d'enfants
 - d) - Déchéance paternelle
- X - Anormaux mentaux
 - a) - Généralités
 - b) - Etablissements
- XI - Anormaux physiques
 - a) - Généralités
 - b) - Etablissements
- XII - Fiches

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

6

7

Hygiène mentale 89

- I - Généralités
- II - Cliniques
- III - Dispensaires
- IV - Lutte contre la criminalité
- V - Commission d'Hygiène mentale
- VI - Aliénés

ANNEXE 3

Infirmières 111

- I - Généralités
- II - Infirmières visiteuses (Tub. Enf.)
- III - Travailleuses sociales
- IV - Infirmières hospitalières
- V - Infirmières de la Croix-Rouge
- VI - Infirmières polyvalentes
- VII - Assistantes scolaires
- VIII - Conseil de Perfectionnement

ANNEXE 4

ANNEXE 5

Maladies vénériennes 131

- I - Généralités
- II - Organisation de la lutte
- III - Service de prophylaxie
- IV - Dispensaires
- V - Services ruraux
- VI - Laboratoires
- VII - Prisons
- VIII - Marine
- IX - Armée
- X - Hérédo-syphilis
- XI - Prostitution
- XII - Blennorragie
- XIII - Charlatanisme
- XIV - Commission générale de prophylaxie
- XV - Immigration

E 6

7

Organisation des services d'Hygiène dans un département 144

- I - Renseignements généraux et Offices départementaux
 - a) - Législation
 - b) - Statistiques
 - c) - Praticiens et services d'hygiène
- II - Organisation départementale
- Hygiène sociale
- III - Dispensaires
- IV - Inspection médicale des écoles
- V - Lutte contre la tuberculose
- VI - Lutte contre l'alcoolisme
- VII - Lutte contre les maladies vénériennes
- VIII - Lutte contre le cancer
- IX - Lutte contre le taudis
- X - Prophylaxie mentale
- XI - Mortalité infantile
- XII - Service social

Hygiène publique

- XIII - Inspection départementale d'Hygiène
- XIV - Bureaux d'Hygiène
- XV - Déclaration maladies
- XVI - Déclaration décès
- XVII - Désinfection - Désinsectisation
- XVIII - Vaccination
- XIX - Laboratoires d'hygiène
- XX - Généralités
- XXI - Médecins sanitaires maritimes
- XXII - Législation

Hygiène à l'étranger

- XXV - Généralités

Office National d'Hygiène Sociale I47

- I - Généralités
- II - Décrets
- III - Correspondants
- IV - Rapports publiés par l'Office
 - a) - Généralités
 - b) - Rapports annuels
 - c) - Rapports trimestriels
 - d) - Compte-rendus intérieurs
- V - Secrétariat de la Direction
- VI - Service de Documentation
 - a) - Généralités
 - b) - Bibliographie
 - 1 - Livres
 - 2 - Revues
 - 3 - Editeurs
 - c) - Demandes de renseignements
 - d) - Liste des visites reçues
 - e) -
 - f) - Rapports
 - 1 - Divers
 - 2 - Annuels
 - 3 - Trimestriels
 - g) - Répertoire bibliographique
 - 1 - de quinzaine (Ronéo)
 - 2 - Mensuel (Revue Philanthropique)
 - h) - Informations rapides
 - i) - Bulletin Officiel de O.N.H.S.
 - k) - Publications diverses
 - l) - Activités diverses
 - m) - Classement
- VII - Service de Statistique
 - a) - Généralités
 - b) - Rapports
- VIII - Service de propagande
 - a) - Généralités
 - b) - Rapports
 - c) - Commission générale de Propagande
 - 1 - Divers
 - 2 - Procès-verbaux
 - d) - Affiches
 - e) - Tracts et brochures
 - f) - Propagande par T.S.F.
 - g) - Conférences
 - h) - Films et projections
 - i) - Expositions

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

- IX - Service d'Etudes Techniques
 - a)- Généralités
 - b)- Rapports

- X - Service Intérieur
 - a)- Généralités
 - b)- Budget
 - c)- Factures
 - d)- Matériel de bureau
 - e)- Fournisseurs
 - f)- Bails assurances sous-locations
 - g)- Réparations
 - h)- Personnel
 - i)- Retraites

- XI - Bureau Central des Infirmières
 - a)- Généralités
 - b)- Rapports

- XII - Service colonial
- XIII - Rapports et appréciations sur l'Office

Service social I72

Tuberculose I86

- I - Généralités
- II - Organisation de la lutte contre la tuberculose
- III - Dispensaires
- IV - Préventoriums
- V - Sanatoriums
- VI - Services d'isolement
- VII - Centres de placement surveillés
- VIII - Ecoles de rééducation et villages
- IX - Enfance
- X - Laboratoires
- XI - Commission permanente de préservation contre la tuberculose

x
x x

SOUS DOSSIERS COMMUNS

Ces sous-dossiers sont communs à tous les dossiers ci-dessus et se retrouvent dans chacun d'eux

- A - Adresses
- B - Congrès
- C - Législation
- D - Statistiques
- E - Propagande
- F - Ligue ou Comité National
- G - Enseignement
- H - Divers
- I - Etranger
- K - Questions scientifiques
- L - Prophylaxie
- M - International
- N - Colonies
- P - Oeuvres et associations
- R - Bibliographie
- S - Articles de presse
- T - Traitement
- Z - Vaccination

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

III - DOCUMENTATION INTERNATIONALE

	<u>N° du dossier</u>
Société des Nations	I
I - Généralités - Liste des publications imprimées	
II - Organisation d'Hygiène - Rapports annuels Section d'Hygiène Renseignements divers	
III - Comité de protection de l'enfance	
IV - Renseignements épidémiologiques et Commission des épidémies	
V - Session du Comité d'Hygiène	
VI - Correspondance	
VII - Standardisation biologique de certains médicaments	
VIII - Budget	
IX - Voyages d'interchange	
X - Bureau d'Orient de Singapour	
XI - Dysenterie	
XII - Maladies du sommeil	
XIII - Opium et stupéfiants	
XIV - Paludisme	
XV - Tuberculose	
XVI - Publications sur diverses maladies	
Bureau International du Travail	2
Office International d'Hygiène Publique	3
Institut. de coop. intellectuelle	4
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge	5
I - Secrétariat	
II - Hygiène	
III - Infirmières	
IV - Croix-Rouge Jeunesse	
V - Secours	
VI - Organisation et propagande (Rapports généraux des Sociétés nationales)	
VII - Rapports d'ensemble	
Comité International de la Croix-Rouge	6
Fondation ROCKEFELLER	7
Union Internationale contre la tuberculose	8
Association internationale pour la protection de l'enfance	9

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

Comité International de secours aux enfants	10
Union Internationale pour la protection de l'enfance du 1er âge	11
Union Internationale contre la péril vénérien	12
Union Internationale des villes	13
Bureau de statistique internationale	14
Comité International de secours aux enfants	15
Bureau International d'éducation	16
Société internationale pour l'étude des questions d'assistance	17
Fédération internationale de haïterie	18
Bureau international pour la quinine	19
Fondation CARNEGIE	20
Conférence internationale pour la protection des Migrants	21
Union médicale Franco-Ibéro-Américaine U.M.F.I.A. ...	22
Ligue Internationale pour l'éducation nouvelle	23
Ligue internationale contre le rhumatisme	24
Autres Unions Internationales	25

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

IV - DOCUMENTATION COLONIALE

Cette documentation est classée par les Colonies

x
x x

V - DOCUMENTATION ETRANGERE

Cette documentation est classée par Pays

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7

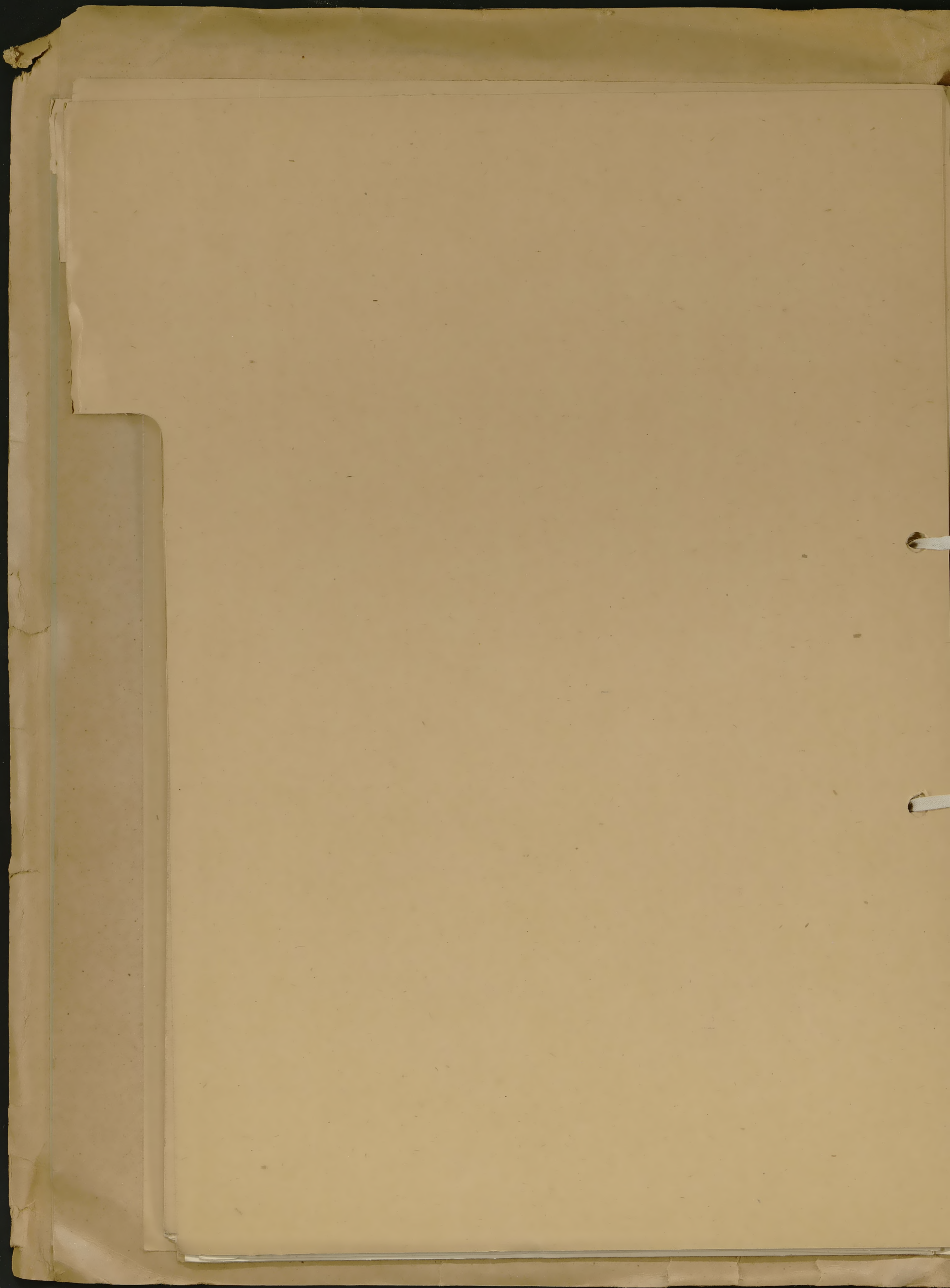


ANNEXE 4

ANNEXE 5

E 6

7



Département de

I - DEMOGRAPHIE -Population totale : en 1901-1911-1921-1926Population étrangère : en 1901-1911-1921-1926Population scolaire : en 1927Villes de plus de 5.000 habitants :Naissances : en 1901-1911-1921-1924-1926-1927Décès : en 1901-1911-1921-1924-1926-1927Morti-Natalité p.1.000 naissances vivantes : en 1912-1919-
1923-1926-1927Mortalité de 0 à 1 an p. 1.000 naissances : en 1912-1919-
1923-1926-1927II - ORGANISATION GENERALE -Préfet :Secrétaire général de la Préfecture :Sous-Préfets:Inspection départementale d'Hygiène :Casier sanitaire départemental :Bureaux d'Hygiène :Inspection départementale de l'Assistance Publique :Correspondant de l'Office:Direction du service de santé de l'armée :Direction du service de santé de la Marine :Organisme départemental polyvalent d'Hygiène sociale :Organisme départemental de lutte antituberculeuse :Organisme départemental de lutte antivénérienne :Organisme départemental de protection maternelle et infantile :Organisme départemental des Pupilles de la Nation :Comité départemental de Ligue antialcoolique :Visiteuses d'Hygiène :

Service sanitaire maritime :

Inspection vétérinaire :

Service des fraudes :

Inspection des établissements classés :

Inspection du travail :

Faculté ou école de médecine :

Nombre de médecins:

Nombre de sages-femmes :

Syndicats médicaux du département ou Fédération des syndicats
du département :

ANNEXE 5

III - ARMEMENT SANITAIRE -

Laboratoires départementaux, communaux de bactériologie et
de sérologie :

Epidémies et désinfection :

Vaccination :

Ecoles d'infirmières :

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE:-

Primes à la Natalité :

Mutualités maternelles :

Consultations prénatales :

Maisons maternelles et refuges :

Maternités :

Crèches et Chambres d'allaitement :

Consultations de nourrissons :

Gouttes de lait :

Pouponnières :

Centres de placement surveillés :

Dispensaires complets de protection maternelle et infantile :

PROTECTION DE LA 2ème ENFANCE :-

Inspection médicale des écoles :

6

7

Ecoles de plein air :

Camps et colonies de vacances :

Etablissements pour enfants anormaux :

Oeuvres juxta-scolaires :

ARMEMENT ANTITUBERCULEUX :- (1)

Dispensaires :

Préventoriuns :

Sanatoriums :

Hopitaux-sanatoriums et services d'isolement :

Centres de placement surveillés -Foyers Oeuvre Grancher :

Ecoles de rééducation :

ARMEMENT ANTIVENERIEN :- (2)

Service départemental au cabinet du médecin praticien :

Dispensaires :

Service des Prisons :

Service de dépistage et de traitement de la Syphilis maternelle
et infantile

Services anti-blennorragiques :

(1)-Pour plus amples renseignements, voir "l'Armement antituberculeux français" publié par le Comité National de Défense contre la tuberculose

(2)-Pour plus amples renseignements, voir "l'Armement antivénérien en France", publié par Monsieur le Dr CAVAILLON.

ANNEXE 5

6

7

CANCER :-

Centres anticancéreux :

HYGIENE MENTALE:

TAUDIS :-

Offices d'habitations à Bon Marché:

ORGANISATION LOCALE DE PROPAGANDE D'HYGIENE :

HOPITALS - HOSPICES ET ASILES :

Dénomination -Nombre des lits dans chaque établissement:

POSTES DE SURVEILLANCE SANITAIRE DES ETRANGERS:

IV - BUDGET :-

Année : 1927

1° - Budget Assistance -Total général.....

2° - Budget Hygiène -

- Ch. 8 - Protection du premier age.....
- 13 - Conseil départemental d'Hygiène.....
- Vaccine.....
- Epidémies.....
- Désinfection.....
- Inspection et Contrôle.....
- Contribution aux Bureaux d'Hygiène..
- Lutte contre la Tuberculose.....
- Divers.....
- Articles 1926.....

Total du chapitre 13.....

TOTAL GENERAL.....

3° - Total général des dépenses du département :

ANNEXE 5

6

7

ANNEXE 5

E 6

E 7



Carte éditée par l'OFFICE NATIONAL D'HYGIÈNE SOCIALE

26, Boulevard de Vaugirard, PARIS (15^e)

TAUX DE NATALITÉ (mort-nés non compris) ENREGISTRÉS en 1926 dans CHAQUE DÉPARTEMENT
POUR 10.000 HABITANTS DE TOUS AGES



LEGENDE

	départements ayant moins de 150 naissances vivantes pour 10.000 habitants	(2).
	— — de 150 à 174,9	(35).
	— — de 175 à 199,9	(27).
	— — de 200 à 224,9	(21).
	— — plus de 225	(5).

N. B. — Le taux moyen de natalité est, en 1926, pour la France entière, de 188 pour 10.000 habitants.

ANNEXE 6
 ANNEXE 7

Carte éditée par la LIGUE FRANÇAISE CONTRE LE CANCER (ancienne Ligue Franco-Anglo-Américaine)
avec le concours de l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE

MORTALITÉ PAR CANCER enregistrée en France, en 1925.

PROPORTION POUR 100.000 HABITANTS DES DEUX SEXES ET DE TOUS AGES



LEGENDE

	de 0 à 24,9 décès pour 100.000 habitants.
	de 25 à 49,9 — — — —
	de 50 à 74,9 — — — —
	de 75 à 99,9 — — — —
	100 décès et plus — — — —

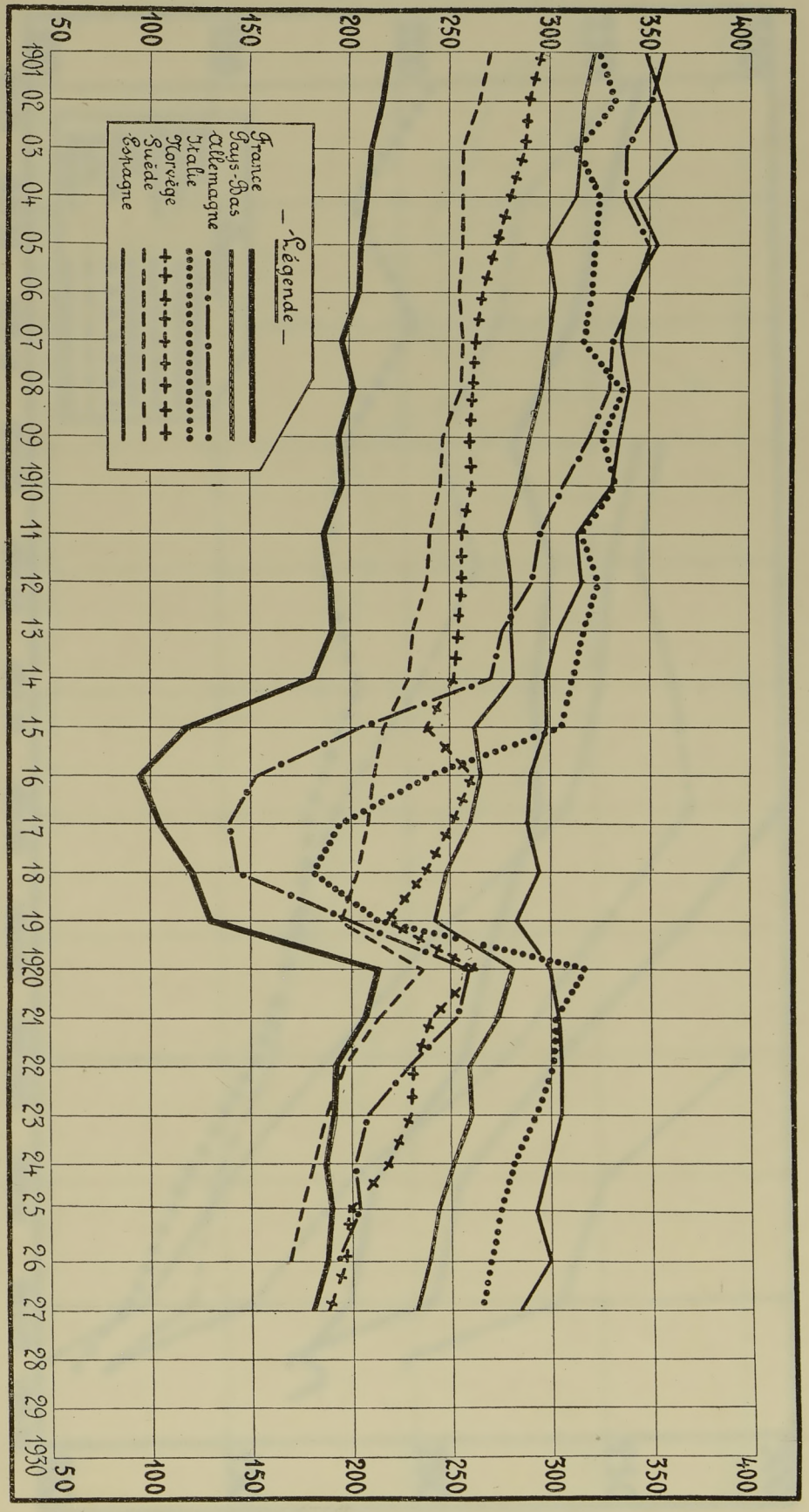
EXE 6

EXE 7

GRAPHIQUE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
26, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).

Diminution de la Natalité observée dans quelques Pays Européens

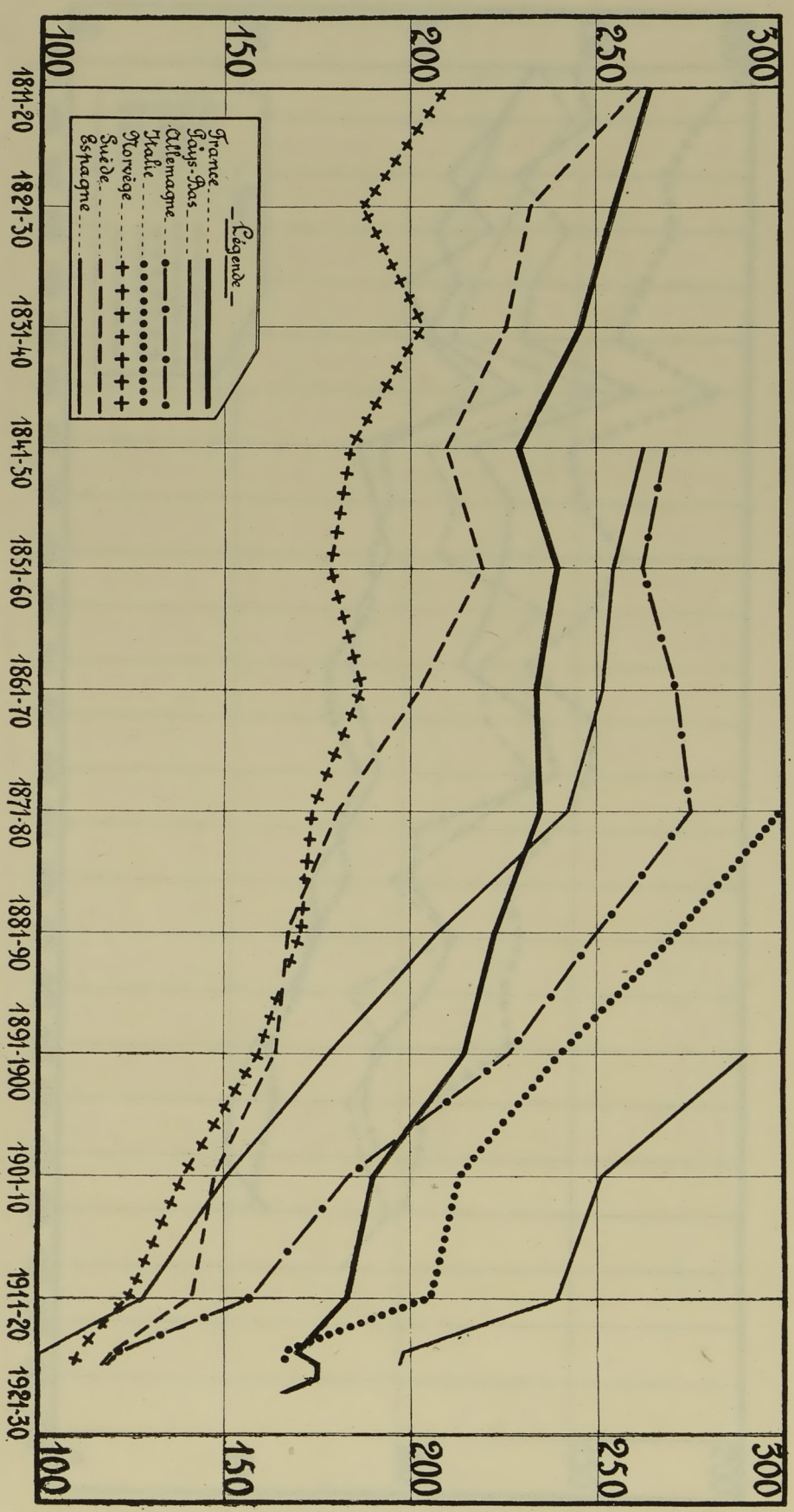
(Proportion des naissances vivantes pour 10.000 habitants.)



GRAPHIQUE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
26, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).

Mortalité Générale enregistrée de 1811 à 1927 en France, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Norvège, Suède, Espagne.

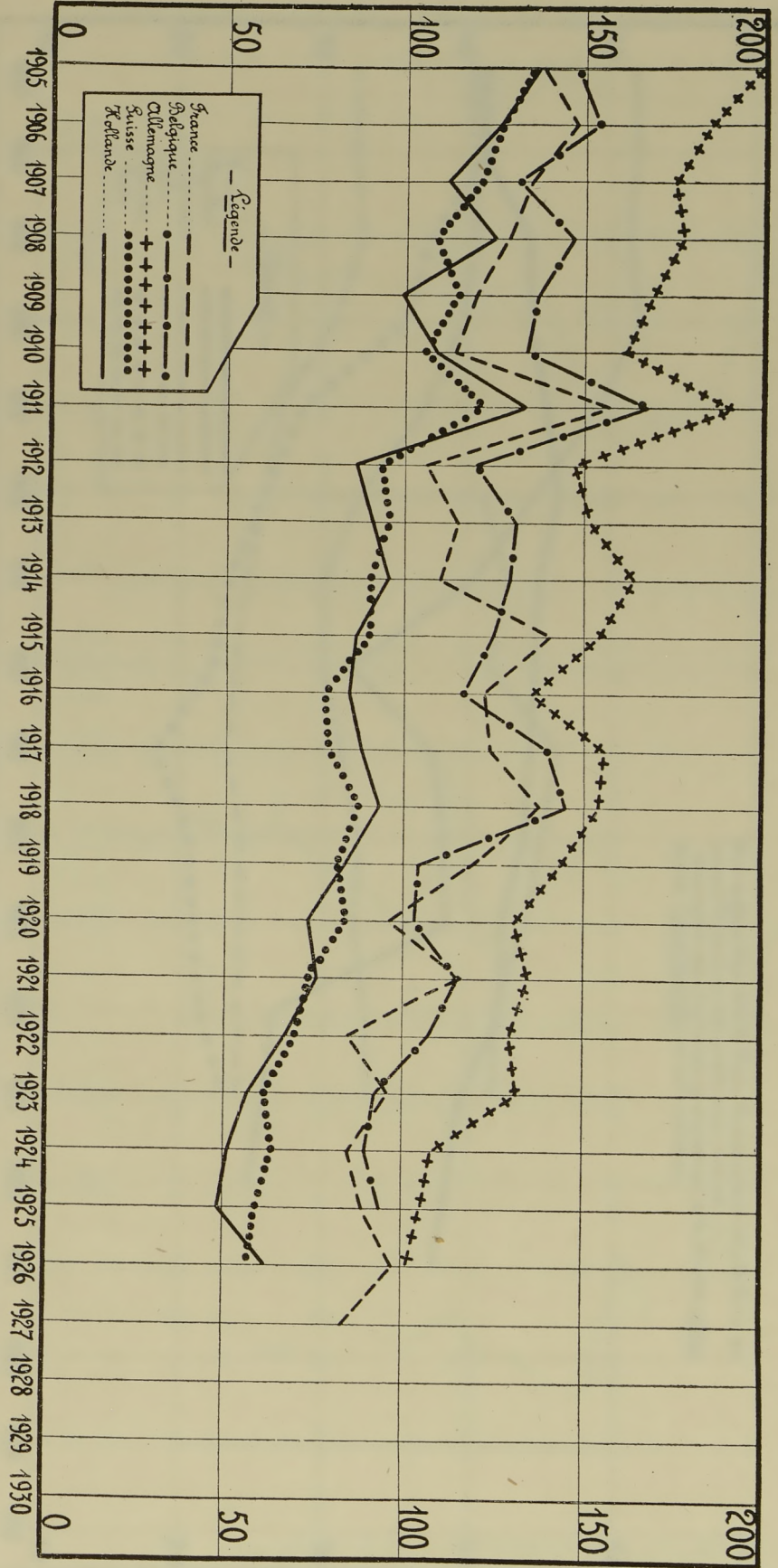
(Proportions annuelles moyennes de décès pour 10.000 habitants de tous âges, les deux sexes réunis.)



GRAPHIQUE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
26, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).

Déclin de la MORTALITÉ INFANTILE enregistrée dans quelques Pays Européens

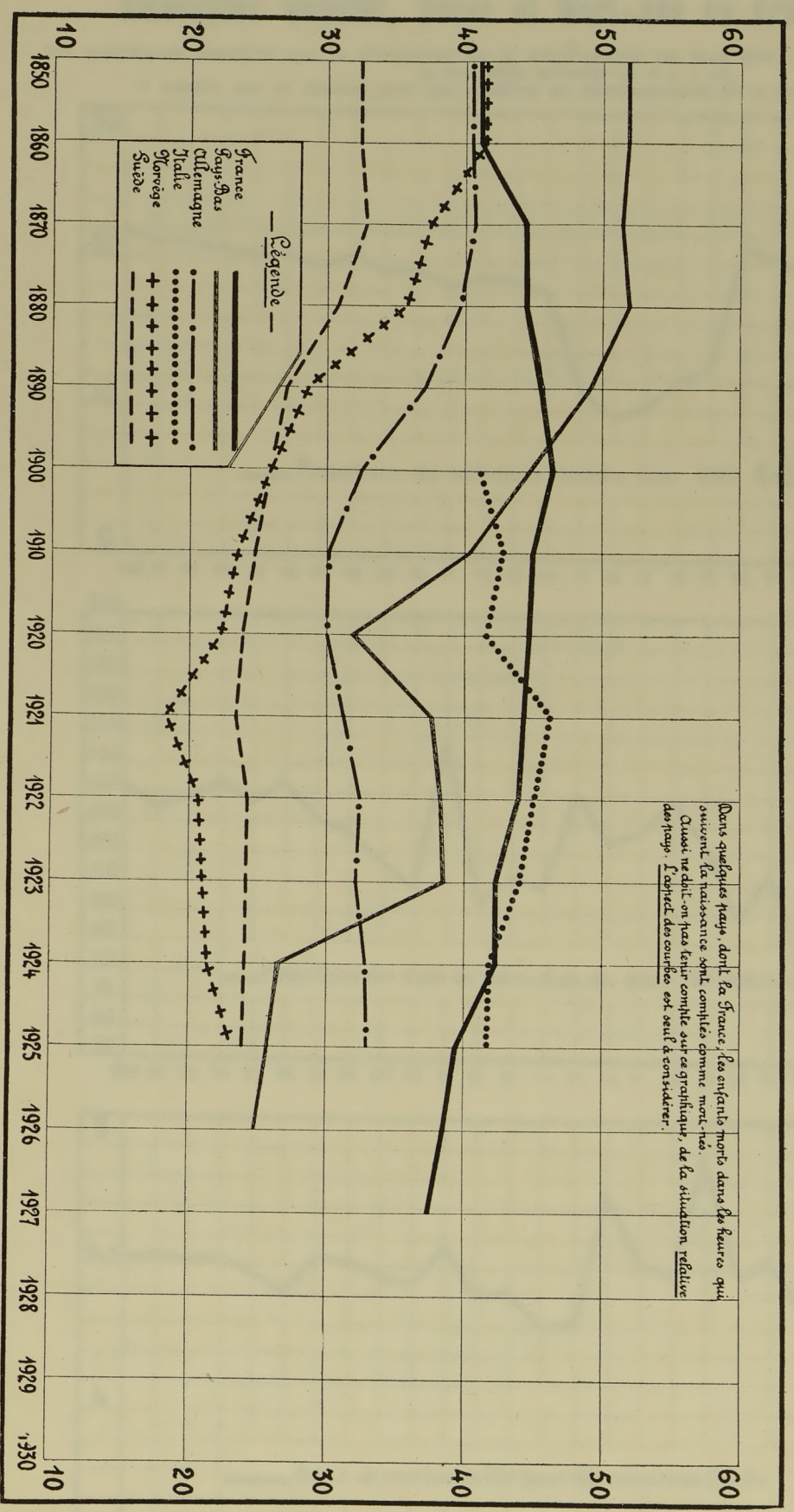
(Proportion des décès de 0 à 1 an pour 1.000 naissances vivantes.)



GRAPHIQUE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
26, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).

Mortalité enregistrée pour 1000 Naissances (nés vivants et mort-nés réunis) dans quelques Pays Européens

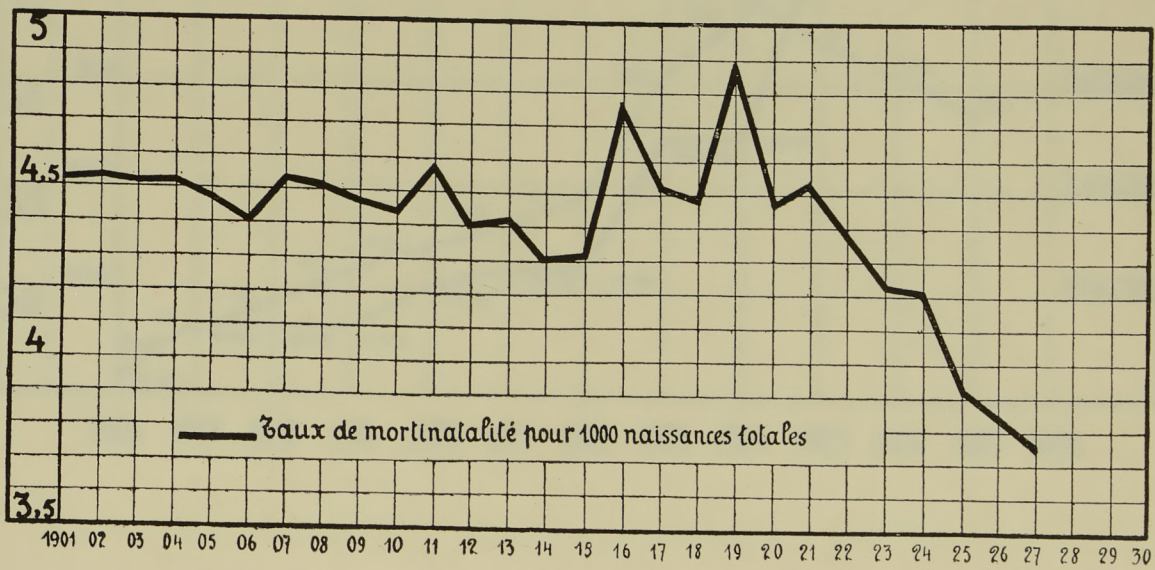
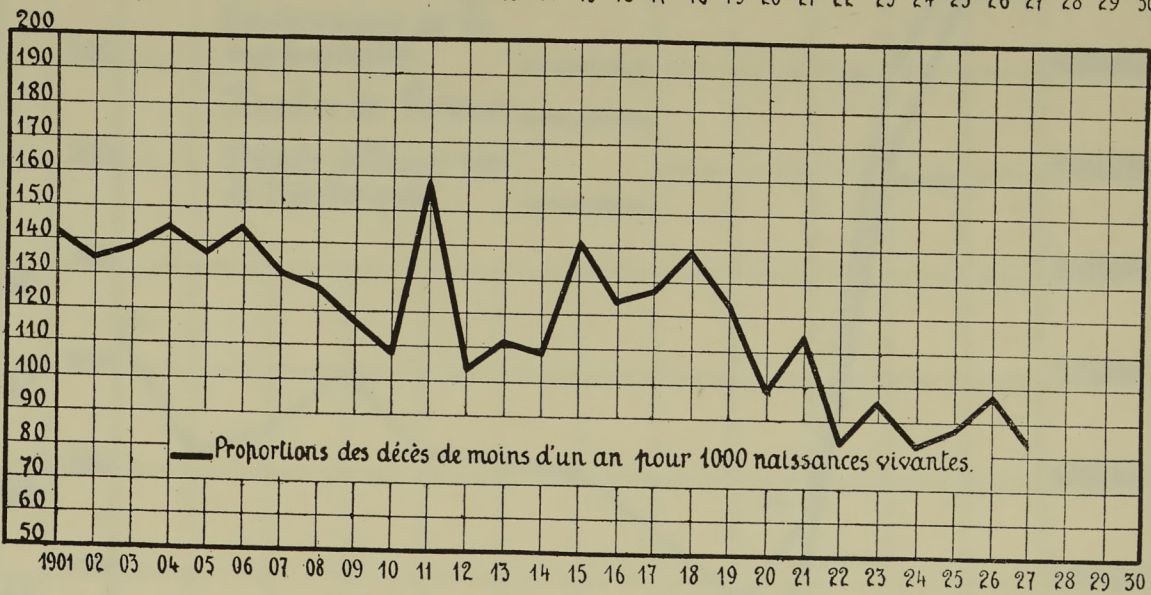
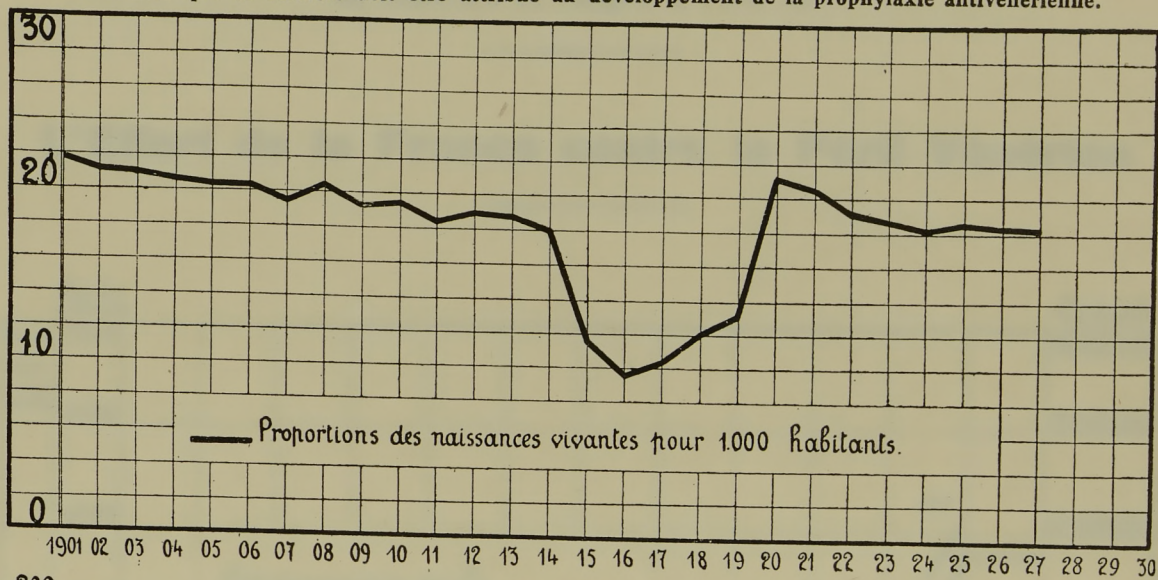
De 1850 à 1920 : Proportions annuelles MOYENNES (périodes décennales).
De 1921 à 1927 : Proportions annuelles.



Graphiques établis par l'Office National d'Hygiène Sociale, 26, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).

Naissances vivantes, Décès et Mort-nés en France depuis 1902

Ces graphiques montrent que la diminution de la mortalité est bien plus considérable que la diminution de la mortalité infantile de 0 à 1 an.
Il semble que ce résultat doit être attribué au développement de la prophylaxie antivénérienne.

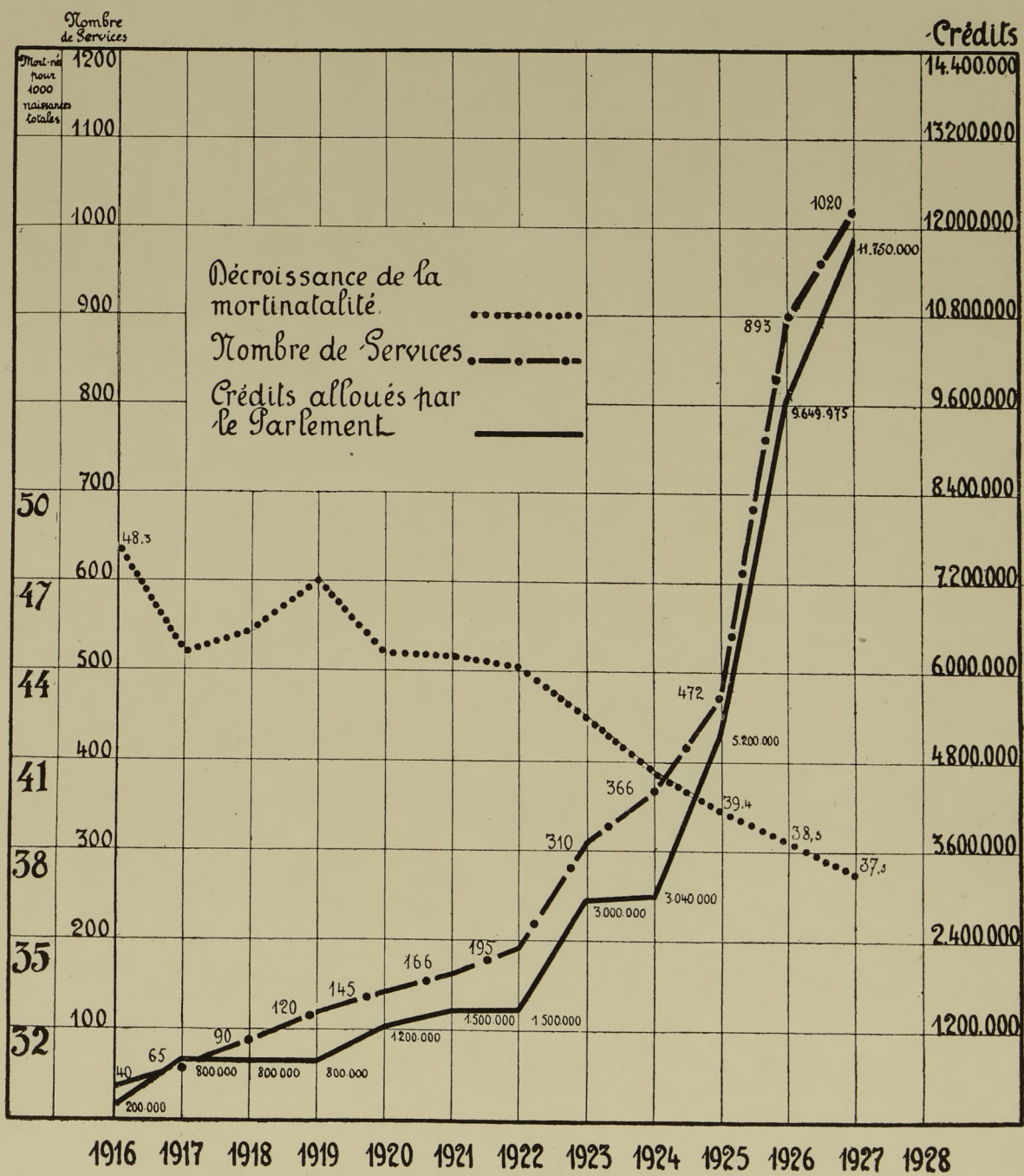


ANNEXE 6

ANNEXE 7

GRAPHIQUE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE
26, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).

L'Effort de la France contre le Péril Vénérien



ANNEXE 6
ANNEXE 7

ANNEXE 6

ANNEXE 7



Compte-rendu relatif au recensement de l'Enfance anormale
effectué en 1927

A l'instigation de Monsieur le Docteur ROUBINOVITCH, l'Office National d'Hygiène Sociale a entrepris en 1927, d'accord avec les Ministères de l'Instruction Publique et du Travail et de l'Hygiène, le recensement des Enfants anormaux inscrits dans les écoles primaires élémentaires publiques.

Un questionnaire a été envoyé aux Instituteurs et Instituteuses. Les Inspecteurs primaires ont centralisé les questionnaires remplis et les ont communiqués à Messieurs les Inspecteurs d'académie.

Ce travail a été fait avec diligence et la plupart des réponses ont pu être centralisées à la Statistique Générale de France en Juillet 1928. C'est cette dernière administration qui a été chargée d'effectuer le dépouillement des réponses contenues dans ces questionnaires.

Les questionnaires émanant de trois départements, toutefois ne figurent pas dans les tableaux dressés par la Statistique Générale de France.

Les données ainsi obtenues permettent d'évaluer approximativement le nombre des enfants anormaux actuellement agés de 6 à 13 ans.

Mais avant toute autre considération, il importe d'examiner les impressions traduites dans leur rapport par quelques Inspecteurs d'académie, sur les résultats de cette enquête.

Méthode employée

D'après ces rapports le questionnaire aurait été trop scientifiquement établi. Les Instituteurs auraient été souvent embarrassés pour discriminer les catégories d'anormaux. Il en est résulté que les questions ont été interprétées de différentes façons.

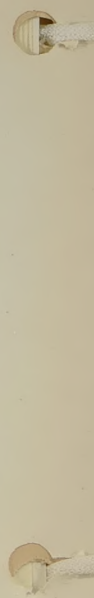
Dans ces conditions il peut être difficile d'établir des comparaisons entre les départements; toutefois on peut supposer que certains ont péché par défaut, d'autres par excès et la théorie des erreurs en plus et en moins, permet d'avoir une indication pour l'ensemble du territoire.

Résultats obtenus

Les chiffres globaux centralisés dans chaque département ne permettent pas d'établir une comparaison interdépartementale; il faudrait pour cela établir le rapport qui existe entre le tableau 1 et le Tableau 2. On verra que la valeur de ce rapport présente des variations plus ou moins importantes et, de ce fait, on sera amené à considérer que, vraisemblablement, plus le rapport sera grand, moins l'exactitude apparaîtra certaine.

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

[A vertical strip of paper or a bookmark, partially overlapping the main page]



Renseignements fournis par ce recensement
pour la France Entière

Pour une population scolaire de 2.910.631 enfants inscrits dans les écoles publiques (déduction faite de ceux qui appartiennent aux trois départements qui ne sont pas représentés dans ce tableau) nous observons 45.969 anormaux : 1,58 % (apathiques, agités et nerveux, intermittents et non déclarés). Parmi eux 32.552 ou 70,7 % ont été déclarés comme étant perfectibles; 5.299 (11,5 %) imperfectibles et 8.111 (17,6 %) non déclarés. La Population scolaire totale étant de 3.091.052 élèves on aura pour l'ensemble du territoire 45.969 plus $\frac{180.421 \times 1,58}{100} = 2.845 = 48.814$ anormaux dont 35.000 sont perfectibles.

TABLEAU I

Sexes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Nombre total d'enfants inscrits dans les écoles publiques	Nombre total d'enfants (déduction faite des 3 départements)	Nombre d'anormaux signalés par l'enquête	Pour 100 enfants combien d'anormaux	Nombre probable d'anormaux des 90 départements	Enfants perfectibles	Perfectibilité %	Nombre probable d'enfants perfectibles
Total	I	3.091.052	2.910.631	45.969	1,58	48.900	32.552	70,7	34.600
Garçons		1.636.423	1.542.766	27.459	1,78	29.200	20.085	73,2	21.350
Filles		1.454.629	1.367.865	18.510	1,355	19.700	12.467	67,4	13.250

ANNEXE 7

Il ressort de ce tableau que la fréquence des anormaux semble plus grande chez les garçons (1,78 %) que chez les filles (1,355 pour 100). Autrement dit pour 100 filles anormales il y a 131 garçons anormaux. Il semble par contre que le degré de perfectibilité soit plus grand parmi les garçons que parmi les filles, 73,230 contre 67,420.

Il faut reconnaître que ces données n'ont qu'une valeur relative. En effet le nombre d'écoles qui n'ont pas signalé d'anormaux dans leur effectif est de 27.595, comprenant 1.093.748 élèves se répartissant en 567.249 garçons et 526.499 filles. Par rapport à la totalité des enfants inscrits, ces chiffres représentent 35,4 % de l'ensemble, (34,6 % pour les garçons, et 36,2 % pour les filles.

Mais ces variations ne font que traduire "grosso modo" celles qu'on relève dans les départements et il est permis de se demander si ces 1.093.748 enfants sont bien tous dans un état physique et mental satisfaisant.

TABLEAU 2 (I)

Répartition par sexe et par catégorie des anormaux signalés par l'enquête

Régions	Popula- tion sco- laire to- tale	Effectif sans anormaux si- gnalés		Total		Apathiques		Agités & nerveux		Intermittents		Non déclarés	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FRANCE													
Garçons	1.636.423	567.249	34,6	27.459	1,78	16.134	58,8	7.160	26,1	3.581	13,0	584	2,13
Filles	1.454.629	526.499	36,2	18.510	1,33	10.437	56,4	5.198	28,1	2.315	12,5	560	3,03
ARDENNES													
Garçons	14.537	54	0,37	243	1,67	158	65,0	59	24,3	26	10,7		
Filles	13.981	41	0,29	183	1,31	114	62,3	54	29,5	15	8,20		
CHARENTE INFÉRIEURE													
Garçons	17.946	7.761	43,4	338	1,89	195	57,7	105	31,1	31	9,17	7	2,07
Filles	16.773	8.172	48,7	197	1,17	117	59,4	54	27,4	19	9,65	7	3,55
a	b	c		d		e		f		g			h

TABLEAU 2 (2)

PERFECTIBILITE (enfants fréqu. les écoles)						
Régions	Perfectibles		Imperfectibles		Nom déclarés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<u>FRANCE</u>						
Garçons	20.085	73,2	3.163	11,5	4.211	15,3
Filles	12.467	67,4	2.136	11,5	3.907	21,1
<u>ARDENNES</u>						
Garçons	191	78,7	52	21,3		
Filles	153	83,6	30	16,4		
<u>CHARENTE INFÉRIEURE</u>						
Garçons	223	66,1	53	15,6	62	18,3
Filles	96	48,7	33	16,8	68	34,5
A	i		j		k	

ANNEXE 7

TABLEAU 2 (3)

ENFANTS ne fréquentant pas les écoles			
Régions	Avengles	Sourds-muets	Autres anormaux
<u>FRANCE</u>			
Garçons	200	578	79
Filles	163	388	32
<u>ARDENNES</u>			
Garçons		2	
Filles		7	
<u>CHARENTE INFÉRIEURE</u>			
Garçons	3	5	
Filles	3	5	2
a	l	m	n

L'analyse de ces résultats donne lieu à quelques remarques. Si nous comparons les chiffres obtenus pour les départements des Ardennes et pour celui de Charente Inférieure nous sommes frappés de la différence qui existe entre le chiffre des effectifs ne comprenant pas d'anormaux fournis par ces deux départements (95 pour l'un et 15.933 pour l'autre).

Ces chiffres correspondent-ils à une proportion d'anormaux plus élevées dans un département que dans l'autre? On ne saurait l'affirmer. Traduisent-ils plutôt une absence de rigueur dans les déclarations? Il est permis de le supposer.

Les pourcentages

Les pourcentages de la colonne (d) se tiennent assez bien tant dans les deux départements considérés pour cette démonstration que dans l'ensemble du territoire. Ces pourcentages ne semblent pas affectés par les discordances qui se remarquent dans la colonne (c). En outre sur 100 anormaux (colonne d), les pourcentages attachés à chaque catégorie (colonnes c, f, g, et h,) ne présentent pas des variations très significatives, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne la perfectibilité de ces enfants. A ce sujet l'on note des écarts ayant la valeur de 40,5 % pour les filles et de 16,0 % pour les garçons.

En définitive on peut estimer que ce recensement n'a été sans utilité, et pratiquement le but poursuivi peut être considéré comme atteint. Nous connaissons aujourd'hui avec une approximation suffisante le nombre d'anormaux et celui des perfectibles dans les effectifs scolaires. Il ne reste plus qu'à mettre en oeuvre tous les moyens appropriés à leur état (création de centres spéciaux, d'éducation, etc..) afin de leur conférer une valeur sociale.



MINISTÈRE du TRAVAIL, de l'HYGIÈNE, de l'ASSISTANCE
et de la PRÉVOYANCE SOCIALES.

OFFICE NATIONAL
D'HYGIÈNE SOCIALE

26, BOULEVARD DE VAUGIRARD
PARIS (XV^e)

(Service de Documentation et de Statistique)

CARTE I
Mortalité générale enregistrée en 1927, comparée avec celle de 1926.



Légende :

- Départements dans lesquels la mortalité a été plus élevée en 1927 qu'en 1926 : 12.
- — sans changement appréciable : 1.
- — où la mortalité a été moins élevée en 1927 qu'en 1926 : 77.

Parmi les 12 départements teints en noir, 3 d'entre eux ont cependant une mortalité inférieure à la moyenne du pays, qui est de 165 décès par 10.000 habitants. Ce sont : Landes, 160; Lozère, 163; Pyrénées-Orientales, 152.

N. B. — Les chiffres indiquent l'augmentation de la mortalité pour 10.000 habitants.

CARTE II
Mortalité générale enregistrée dans chaque département en 1927.

Le taux moyen est de 165 décès pour 10.000 habitants.



Légende :

- Départements ayant une mortalité supérieure à la moyenne : 61.
- — — — égale à la moyenne : 1.
- — — — inférieure à la moyenne : 28.

N. B. — Les chiffres placés dans chaque département indiquent le taux des décès (mort-nés non compris) pour 10.000 habitants.

CARTE III
Natalité enregistrée dans chaque département en 1927.

Le taux moyen est de 181 naissances vivantes pour 10.000 habitants.



Légende :

- Départements ayant une natalité inférieure à la moyenne : 52.
- — — — égale à la moyenne : 1.
- — — — supérieure à la moyenne : 37.

N. B. — Les chiffres placés dans chaque département indiquent le taux des naissances vivantes pour 10.000 habitants.

Considérations Générales sur le mouvement de la Population en France en 1927.

De la statistique annuelle du mouvement de la population qui a paru en annexe au *Journal Officiel* du 5 mai 1928, il résulte que la mortalité a diminué de 10 décès pour 10.000 habitants et passe de 175 en 1925 et 1926 à 165 décès pour 10.000 habitants en 1927, soit une régression importante qui correspond à 5,73 %. Par rapport à la population vivant, en 1927, sur le territoire national, qui est estimée à 40 millions 960.000 habitants, ce recul a permis d'économiser 41.000 existences humaines ; c'est là, une constatation encourageante et le mouvement d'hygiène sociale que l'on voit se développer de plus en plus sur tout le territoire national n'est sans doute pas étranger à ce premier résultat.

Ce document statistique nous conduit aussi à l'observation de faits particuliers à certaines régions administratives ; c'est ainsi que nous remarquons que 12 départements (voir carte I ci-jointe) enregistrent une recrudescence de mortalité bien que trois de ceux-ci aient un taux inférieur à la mortalité moyenne du pays.

D'autre part, les départements qui enregistrent les taux maxima et minima sont le Lot qui a 206 décès pour 10.000 habitants, contre 214 en 1926, et la Corse qui en a 128, contre 134 en 1926. L'écart entre ces deux départements est de 78 unités ; la mortalité du Lot est supérieure de 61 % à celle de la Corse et de 24,9 % à celle de la France entière.

La carte II indique les départements dans lesquels le taux de mortalité générale est au-dessus de la mortalité moyenne de la France, et la carte III, les départements où le taux des naissances vivantes est au-dessous de cette moyenne.

